

Don de Patricia Leduc

Abbé ANASTASE FORGET

□ □ □

1833 · UN SIÈCLE · 1933

□ □ □

Histoire

“ du ”

Collège de l'Assomption

(Second tirage)



IMPRIMERIE POPULAIRE, Limité
Éditrice du DEVOIR
430, rue Notre-Dame Est
Montréal

Nihil obstat

CANON. AEMILIUS CHARTIER,
Censor librorum

Marianopoli, die 30 decembris 1932

Imprimatur

† EM.-A. DESCHAMPS, V.G.

Evêque de Thennesis

Auxiliaire de Montréal, adm.

Montréal, 30 décembre 1932

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE
IMPRIMÉ SUR PAPIER "VELVELOUR" TEINTÉ SÉPIA
CENT DIX EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS
DE 1 A 110

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
LETTRE A L'AUTEUR.....	7
PRÉFACE.....	9
INTRODUCTION.....	11
I — LES FONDATEURS.....	19
1. Jean-Baptiste Meilleur.....	20
2. François-Xavier Labelle.....	29
3. Louis-Jean-Charles Cazeneuve.....	43
II — LA FONDATION DU COLLÈGE.....	47
1. La semence de l'idée.....	47
2. La germination.....	49
3. L'épanouissement.....	51
III — LA MERVEILLE DU GRAIN DE SÈNEVÉ.....	61
IV — DIRECTEURS ET DIRECTION.....	87
1. Labelle-Meilleur-Cazeneuve.....	87
2. Edouard Labelle.....	90
3. Jean-Baptiste Gauthier.....	91
4. Etienne Normandin.....	92
5. Jean-Baptiste Dupuy.....	95
6. Alfred Dupuis.....	97
7. Norbert Barret, 1er supérieur.....	99
8. Pierre-Ferréol Dorval, 2e supérieur.....	103
9. Magloire Legaré, 3e supérieur.....	110
10. Gédéon-Vitalien Villeneuve, 4e supérieur.....	112
11. Victor Pauzé, 5e supérieur.....	116
12. Elisée Hébert, 6e supérieur.....	122
13. Anastase Forget, 7e supérieur.....	125
V — APPROBATIONS CIVILE ET ECCLÉSIASTIQUE.....	127
1. Charte civile.....	127
2. Protection épiscopale:	
a) Mgr Lartigue.....	130
b) Mgr Bourget.....	133
c) Mgr Fabre.....	134
d) Mgr Bruchési.....	135
e) Mgr Gauthier.....	136

VI — AFFILIATION UNIVERSITAIRE.....	137
1. L'Université Laval.....	137
2. L'Université de Montréal.....	140
VII — RÈGLE ET DISCIPLINE.....	145
VIII — LES ÉTUDES.....	161
IX — LA PIÉTÉ.....	205
X — LES RÉCRÉATIONS.....	223
XI — L'HYGIÈNE.....	241
XII — L'EXPANSION "EXTRA MUROS".....	251
1. L'école du village.....	251
2. L'École d'Agriculture.....	253
3. Le lycée de Varennes.....	266
4. Le séminaire des Missions étrangères.....	266
5. Le séminaire de théologie.....	269
6. L'Assomption rêve d'un évêché.....	271
XIII — LES FINANCES.....	279
XIV — LES GRANDS JOURS.....	287
1. La consécration de l'autel (1865).....	288
2. La bénédiction de l'orgue (1873).....	295
3. Les Noces d'or (1883).....	300
4. Les Noces de diamant (1893).....	311
5. La visite du Lieutenant-gouverneur Jetté (1898).....	319
6. La visite de Sir Wilfrid Laurier (1901).....	326
7. L'Assomption fête son 1er évêque (1904).....	338
8. La visite du Délégué apostolique (1902).....	344
9. Le sacre de Mgr Charlebois (1910).....	348
10. En l'honneur de Mgr Lamarche (1929).....	353
11. La bénédiction de l'aile du centenaire (1930).....	360
XV — L'ASSOCIATION DES ANCIENS.....	367
XVI — LE BILAN DE L'OEUVRE.....	377
LISTE DES PROFESSEURS.....	381
BIOGRAPHIES DES PROFESSEURS.....	419
LISTE DES ÉLÈVES.....	537
1. Au cours classique.....	537
2. Aux classes françaises.....	707
INDEX DES ÉLÈVES.....	747

Montréal, le 30 décembre 1932

Mon vénéré Monsieur le Supérieur,

En parcourant de nouveau votre manuscrit, vous constaterez que pas une seule ligne ne m'est passée sous les yeux sans que je l'aie lue avec une minutieuse attention. C'est assez vous dire que votre récit m'a littéralement captivé, moi qui suis pourtant étranger à la vie de votre maison. Quel intérêt n'aura-t-il pas dès lors pour les fils de la famille!

Je tiens, en vous exprimant ma vive admiration pour votre histoire, à vous féliciter de deux ou trois points en particulier:

a) l'excellence de votre plan. Il vous permet, parce qu'il met à part chaque institution caractéristique de votre collège, d'en faire suivre l'évolution à travers tout le siècle et de faire saisir la persistance de l'esprit initial dans la variété des améliorations successives;

b) votre respect pour ce que j'ai appelé quelque part "les points de vue en histoire". Vous jugez les hommes et les choses d'autrefois d'après les idées de l'époque, non d'après celles de votre temps. Ce procédé vous met à l'aise pour garder le sens de la mesure dans le blâme comme dans l'éloge;

c) votre souci de souligner l'esprit surnaturel comme le fondement premier où s'est appuyé tout ce siècle d'activité collégiale. Vous montrez ainsi que la piété, pour faire des "bâtisseurs en hommes", n'empêche pas les priants d'être d'excellents constructeurs en tout autre domaine aussi.

Pour ces qualités et tant d'autres, votre livre sera dévoré. Je ne puis rien souhaiter de mieux à votre chère maison, à l'occasion de son centenaire.

CHANOINE EMILE CHARTIER

Le vice-recteur de l'Université

PRÉFACE

Cet ouvrage est un livre de famille. Les faits qu'il relate, les nomenclatures et les illustrations qu'il contient sont, pour la plupart, de caractère intime. Il est clair que nous ne l'avons pas écrit pour le grand public, et nous n'espérons pas, non plus, qu'il trouve accès chez lui.

C'est pour la famille assumptionniste que nous avons rassemblé ces pages. Raconter les origines et les développements de notre collège, fixer les traits des fondateurs et de leurs successeurs, exposer la pauvreté de leurs moyens, à laquelle ils suppléèrent magnifiquement par la richesse de leur âme, capable de tous les dévouements et de tous les sacrifices, examiner la qualité de leur enseignement, ses méthodes et ses résultats, voilà ce que nous avons tenté de faire. A recueillir tant de souvenirs pieux et bénis, nous avons mis tout notre soin et toute notre affection. Nous les offrons à nos chers Anciens; leur piété filiale, avons-nous estimé, y trouvera tout à la fois son expression et son aliment.

Nous nous plaisons à penser que ce livre vient à son heure. Si, dans le recul d'un siècle, il nous a paru possible de juger les hommes et les événements, il nous a paru encore plus nécessaire de fixer et de multiplier, par le livre, toutes ces traditions orales qui, avec le temps, se déforment et se perdent, comme se déforment et se perdent tant de vieux et précieux documents que des mains ignorantes ou irrespectueuses ont vite fait de dégrader et de détruire. Nous avons enfin espéré que, par ce volume-souvenir, les fêtes du centenaire trouveraient, dans toutes les mémoires, le prolongement souhaitable. C'est pour cela que nous avons multiplié les illustrations, estimant qu'elles sont tout à la fois élément d'histoire et matière à de touchantes évocations du passé.

Pour faire oeuvre de vérité, nous avons compulsé les vieux registres; nous avons patiemment interrogé les chroniques de Félix

Vézina et d'Odilon Guilbault; nous avons aussi mis à profit les Annales historiques de Dansereau et les Mémoires de Charles Lemire-Marsolais, Pierre Poulin, Damase Dorval, Louis Casaubon et Adolphe Bérard.

Nous devons un témoignage particulier de gratitude à l'archiviste du collège, l'abbé Henry Gates, qui à toute heure nous a prêté son concours dévoué.

Ce livre reste fatalement imparfait. Il a été composé au milieu de nombreuses et intenses besognes. Nous croyons quand même devoir le présenter tel quel à nos Anciens. S'il peut les aider à revivre quelques-unes des belles heures de leur jeunesse, s'il peut leur faire mieux apprécier et aimer leur Alma Mater et son oeuvre séculaire, notre but aura été largement atteint. Nous n'en cherchons pas d'autre, n'ayant que cette ambition de resserrer l'union des membres de la grande famille assumptionniste autour de notre Oeuvre aimée qui nous apparaît, dans le rayonnement d'un siècle d'histoire, comme le glorieux témoin des plus hautes vertus et le symbole splendide des mérites les plus purs.

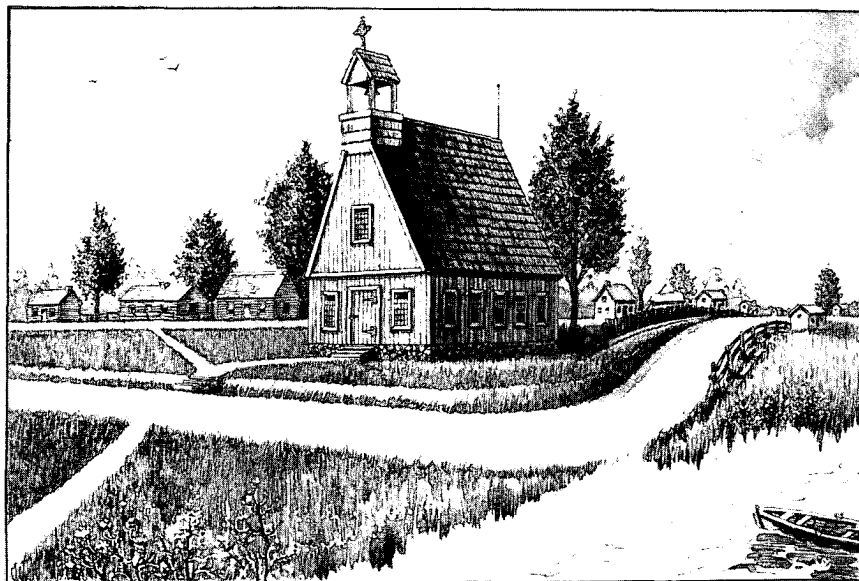
A. F.

En la fête de la Purification de la B.V.M.
le 2 février 1933.

INTRODUCTION

L'Assomption, fief de la Seigneurie de Saint-Sulpice, s'ouvre à la colonisation, le 11 août 1717. Ce jour-là, deux frères, Charles et Thomas Goulet, y font le premier abattis et y construisent la première hutte, à quelques arpents, en aval, du confluent des rivières de l'Assomption et de l'Achigan.

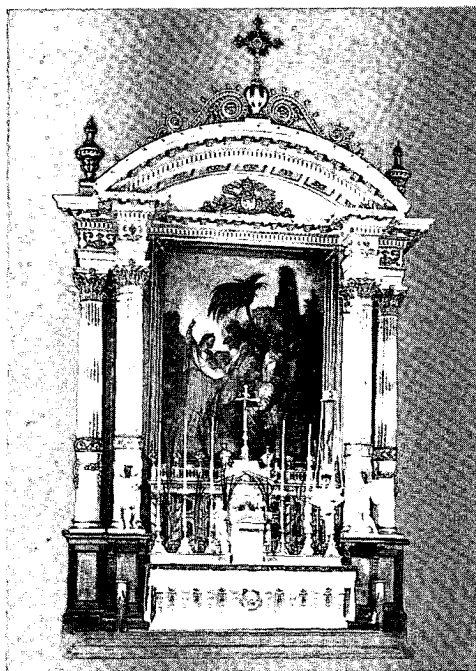
Les deux colons du début sont vite rejoints par d'autres, également ambitieux de s'emparer d'un coin du sol et de se faire une existence sûre, indépendante et paisible. Dès 1724, ils sont assez nombreux pour que le chef spirituel du diocèse, Mgr de Saint-Vallier, juge nécessaires l'érection d'une chapelle et les services d'un missionnaire.



La première chapelle érigée à l'Assomption, en 1724, au sud de la rue Saint-Etienne, entre les rues Sainte-Anne et Saint-Joachim.

Quelques nouveaux venus, artisans de leur métier, font groupe à la lisière d'un chemin de portage fréquenté jadis par les sauvages et par les coureurs des bois. Ils y posent les fondements du village futur. Quand, en 1750, il s'agit de remplacer la chapelle primitive par une église plus vaste et plus solide, les colons choisissent le site le plus avantageux et construisent la maison de Dieu sur un beau plateau qui longe le Portage.

Le premier desservant, Messire Pierre Lesueur, prêtre de Saint-Sulpice, donne au nouvel établissement son patron comme titulaire. L'Ordinaire confirmera plus tard ce choix, en érigeant canoniquement la paroisse sous le vocable de Saint-Pierre-du-Portage. C'est seulement près d'un siècle plus tard, sous Mgr



LE MAITRE-AUTEL DE L'ÉGLISE DE
L'ASSOMPTION

Le tableau qui le domine représente saint Pierre recevant les clefs du royaume des cieux.

Lartigue, que l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie deviendra le titre principal de l'église, celui de Saint Pierre passant au second rang. Mais un grand tableau, formant rétable au maître-autel et représentant la remise des clefs, rappelle encore aux contemporains le premier patronage du prince des apôtres.

La paroisse fut autorisée civilement, le 18 mars 1754, par une ordonnance signée du Marquis de Duquesne et de l'intendant François Bigot, sur requête de Messire Jacques Degeay, prêtre-missionnaire, de Blaise Juillet, capitaine de milice, et autres. Etienne Montgolfier, 7^e supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice, préside au tracé des rues du futur village. C'est sans doute pour commémorer ce souvenir que la rue

au bord de la rivière, et longtemps la rue principale du commerce et de l'industrie, est appelée rue Saint-Étienne.

La population de l'Assomption s'accrut rapidement. A la veille de la guerre de Sept ans, on peut y lever deux corps de milice, l'un de 117 hommes, l'autre de 100. Sous le régime anglais, on ne pourra plus compter sur l'apport de l'immigration; en revanche, les vétérans des guerres précédentes se fixent au sol, et l'on sait quel était en ce temps-là le taux moyen de la natalité. La guerre de l'indépendance des États-Unis amènera à l'Assomption bon nombre de Loyalistes; les campagnes, d'ailleurs, gardaient jalousement leur population. Elles ne s'étaient pas encore

faites pourvoyeuses d'ouvriers et d'ouvrières pour les industries des villes. Le Canadien français s'attachait alors d'instinct à la terre, qui lui donnait la subsistance, la liberté, le bonheur familial et lui permettait d'assurer l'avenir de ses enfants.

Les fils des colons de l'Assomption, se sentant bientôt à l'étroit dans leur premier établissement, s'avanceront courageusement vers les premières marches des Laurentides. La paternelle sollicitude des Messieurs de Saint-Sulpice les y aidant, ils y fonderont plus de dix paroisses nouvelles: Saint-Jacques, en 1755; Saint-Paul-de-Joliette, en 1779; Saint-Roch-de-l'Achigan, en 1783; Saint-Esprit, en 1808; L'Épiphanie, en 1853; Saint-Gérard Majella, en 1904. C'est de Saint-Jacques que se détacheront, dans la suite, les paroisses de Saint-Alexis, Saint-Liguori, Saint-Calixte, Saint-Côme, Sainte-Marie Salomé.

La fondation de la paroisse de Saint-Jacques est un fait bien émouvant, digne de la grande histoire et très caractéristique de cet esprit de charité et de solidarité chrétiennes qui animait nos pieux ancêtres. Plusieurs familles acadiennes, chassées de leurs terres, en 1755, et revenues de l'exil par le chemin des angoisses et des souffrances, avaient cherché refuge et protection à l'Assomption. M. le curé Degeay les accueillit avec toute la sympathie que méritait leur grande infortune. Il fit appel au bon cœur de ses paroissiens qui leur donnèrent hospitalité, puis il obtint pour elles que des terres leur fussent concédées sur la Seigneurie de Saint-Sulpice, à quatre lieues du Portage. Il munit chaque famille de réfugiés d'abondantes provisions de bouche, d'instruments aratoires, et, par un matin ensoleillé du printemps, alors que l'espérance renaît dans tous ces pauvres cœurs endoloris, le dévoué prêtre se met en tête de la colonne des colons, ses protégés. Il les conduit vers les grasses plaines qui leur étaient données, et qu'ils appellent, dans un sentiment spontané de sincère reconnaissance: "La Terre promise", "La Nouvelle-Acadie".

En 1770, plus de vingt-cinq familles y formaient un établissement prospère et heureux, qui reçut le nom de Saint-Jacques en souvenir du bienfaisant et inoubliable M. Jacques Degeay.

* * *

En partageant à ses enfants les terres fertiles qui avoisinent les Laurentides et en y établissant des centres agricoles prospères, l'Assomption travaillait dans son propre intérêt. Vers 1830 particulièrement, une grande activité commerciale animera la petite ville.

On ne songeait guère alors aux chemins de fer, pas même aux routes pavées d'amiésite. Le "chemin du roy", route boueuse au printemps, cahoteuse en été et en automne, abondamment couverte de neige pendant l'hiver, était le seul trait-d'union entre le Nord et l'Assomption, de celle-ci à Montréal. Ce fut le temps héroïque et pourtant aussi l'âge d'or pour l'Assomption. La rivière fit son succès. Plus étroite qu'aujourd'hui, elle apportait cependant, en été, des régions boisées des Laurentides un volume d'eau considérable. Des barges halées à la cordelle et même de petits *vapeurs* remontaient son cours jusqu'à l'Assomption, assurant à la ville un important commerce de transit. Des paroisses du nord affluaient ici tous les produits de la forêt et du sol. Des grains de toutes sortes, des bois de toutes essences, des fourrures et des bestiaux étaient entreposés dans d'immenses hangars. De riches négociants, Benjamin Beaupré, Laurent Leroux, père et fils, Urgel Archambault, Isaïe Ritchot, Amable Jetté, étaient les approvisionneurs de Montréal et de la Compagnie du Nord-Ouest. Dans ses statistiques de 1831, le Dr Meil-

leur affirme que deux marchands ont à eux seuls acheté, dans le cours de l'automne 1830 et de l'hiver 1831, plus de 26,000 minots de blé.

La "ceinture fléchée" était aussi une industrie dont la localité possédait pratiquement le monopole. Ces ceintures aux couleurs vives, tissées de la plus pure laine et d'après des dessins originaux, avaient plu aux anciens commis de la Compagnie du Nord-Ouest, McDougall, McBeth, Woolrich, retirés à l'Assomption; ils en assurèrent le commerce exclusif avec leur firme à Jacques Lacombe, qui y fit fortune.

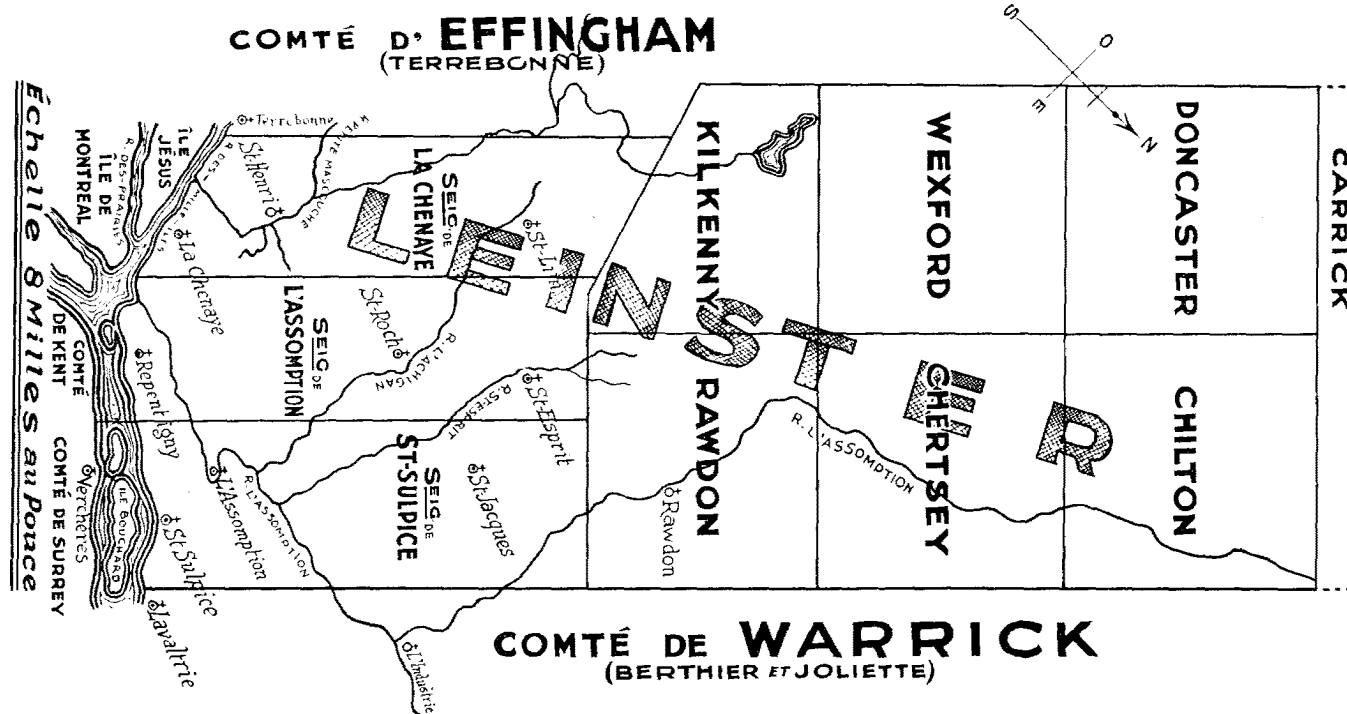
C'est vers le même temps (1836) que fut fondée la Banque du Peuple. Deux citoyens de l'Assomption, Amable et Urgel Archambault, en furent les directeurs très actifs et Louis-Michel



Benjamin BEAUPRÉ

Viger le président à vie. C'est à l'Assomption aussi que fut organisée la compagnie de navigation "Richelieu et Ontario", devenue depuis la "St. Lawrence Navigation".

Au recensement de 1831, l'Assomption comptait une population de 3,865 âmes. "Les citoyens du village de l'Assomption",



CARTE DU COMTÉ DE LEINSTER ET DES SEIGNEURIES DE LA CHESNAYE, L'ASSOMPTION ET SAINT-SULPICE

Le comté de Leinster, créé en 1792 fut divisé en 1829 pour former les comtés de l'Assomption et de la Chesnaye. De nouveau réunis, en 1841, sous le nom de Leinster, ces deux collèges électoraux furent encore remaniés par l'Acte de 1854 et établis dans leurs limites actuelles: la partie sud recevant le nom de l'Assomption; la partie nord, celui de Montcalm. Conservées dans leurs bornes respectives en 1867, ces deux divisions électoraux ont chacune leur député au parlement provincial; mais, il a y dix ans environ, elles ont été réunies, pour fins fédérales, sous le nom de l'Assomption-Montcalm.

disait le Dr Meilleur dans son *Rapport*, "réunissant plus d'intérêts (que toutes les autres paroisses du comté) par leur demeure centrale, par leur nombre, par leur fortune, par leur éducation et par leur habileté dans tous les genres d'industrie, sont les premiers dans l'exécution de toutes les affaires judiciaires, commerciales, professionnelles, politiques et industrielles du comté et ont toujours été regardés comme en étant les chefs et les guides, possédant les moyens propres à les avancer et à leur assurer un état florissant et prospère".

Centre populeux, fortuné et en excellentes relations d'affaires avec toutes les paroisses du Nord, l'Assomption pouvait donc ambitionner davantage. Sa prospérité matérielle, pour durer et se vêtir de beauté idéale, devait passer sous le rayonnement d'un foyer intellectuel.

* * *

Jusque là, les quelques écoles qui avaient été ouvertes à l'Assomption s'y étaient maintenues péniblement. Ici, comme ailleurs, on avait redouté les pièges et les tracasseries de l'Institution royale. A la demande de l'évêque, une école paroissiale ou "de fabrique", comme on les appelait, s'était organisée; mais la charge était trop lourde, et bientôt l'instruction, laissée à l'initiative des parents, était devenue le privilège d'un trop petit nombre d'enfants. Il n'y a guère lieu de parler de cet enseignement occasionnel et forcément rudimentaire que donnaient les "maîtres ambulants". L'instruction de la jeunesse, rendue si difficile par de malheureuses circonstances, ne cessait de préoccuper les parents et les chefs spirituels.

Or, en 1829, la Chambre du Bas-Canada constata que les deux lois d'éducation pour l'établissement des écoles royales et des écoles de fabriques ne répondaient pas au besoin. Elle vota donc une loi nouvelle pour l'établissement d'écoles élémentaires qui devaient être, dans chaque paroisse, sous la régie immédiate des syndics élus par les habitants contribuables au fonds local des écoles. Une allocation était garantie par la Chambre à chacune de ces écoles, et les collèges, académies et couvents, bénéficiant d'une application libérale de la loi, pouvaient prétendre à l'allocation.

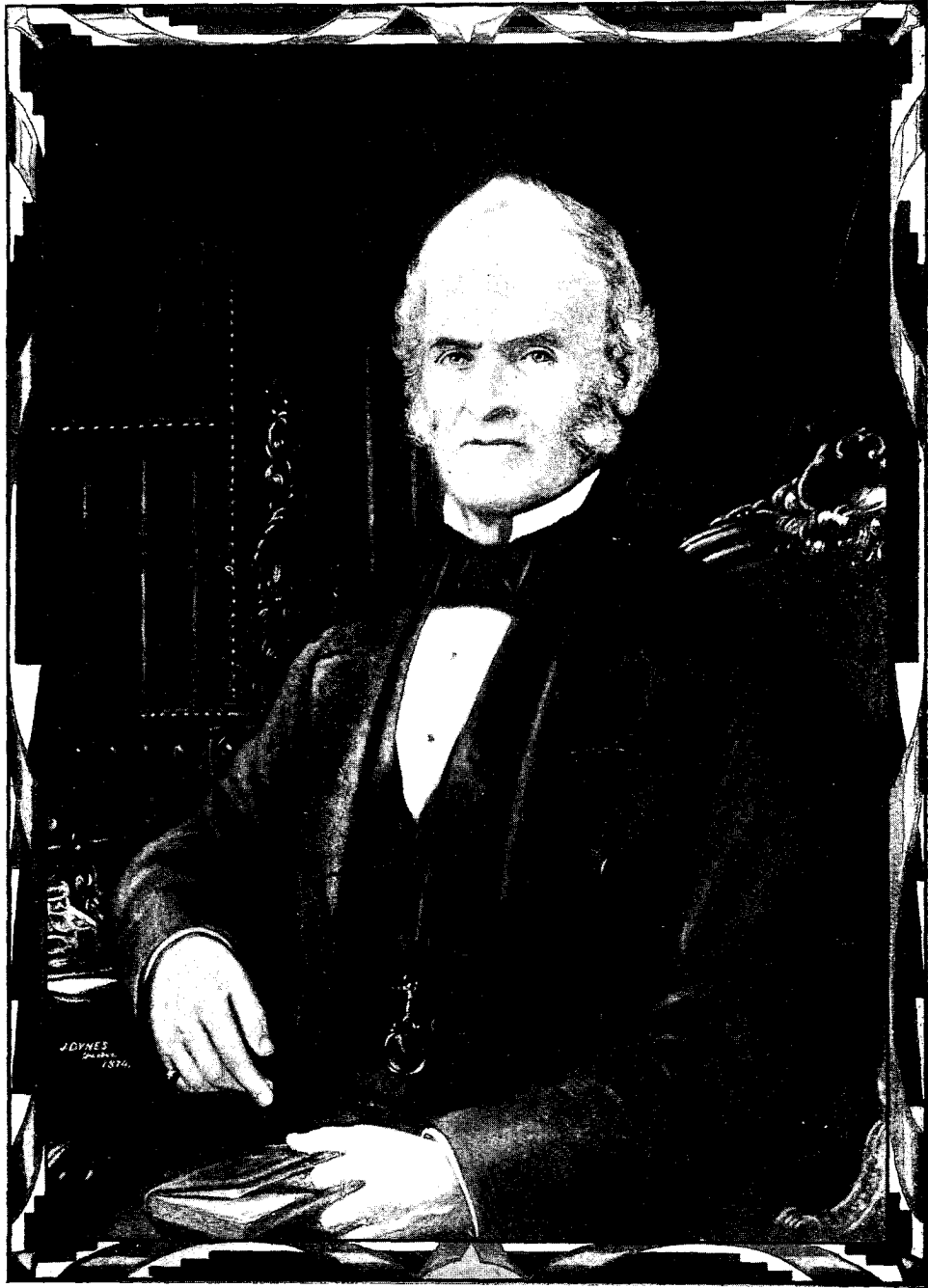
A la faveur de la loi de 1829, une ère nouvelle s'ouvre pour l'enseignement de la jeunesse. Des écoles s'élèvent nombreuses à travers tout le Bas-Canada. L'Assomption se doit d'aller de l'avant. Elle améliore les écoles qui existaient déjà; elle en crée de nouvelles. Il y a mieux encore: quelques citoyens, exprimant

tout haut le secret désir de plusieurs, discutent le projet grandiose et réalisable d'un collège classique. Ils font valoir la nécessité d'armer la jeunesse pour les luttes de l'avenir, de donner à l'Église des prêtres et à la patrie canadienne-française des guides et des défenseurs. Les difficultés politiques et les alarmes nationales dont gémissaient nos ancêtres leur ont inspiré une fierté qui les rend capables des plus nobles et des plus généreuses réalisations.

Il y a aussi l'exemple qui les aiguillonne vigoureusement. Ils ont vu, les années précédentes, se fonder les collèges de Nicolet, St-Hyacinthe, Ste-Thérèse, Chambly et Ste-Anne. En 1826, un ecclésiastique, protégé de M. le curé Gaulin, Etienne Chartier (plus tard directeur du Collège de Ste-Anne et curé de Saint-Benoît au temps des troubles de 1837-38) avait ouvert une école de français et de chant ecclésiastique au presbytère, dans la "Salle des habitants". Cette classe qui n'avait duré qu'un an avait eu du succès. Trois des enfants qui l'avaient suivie, Théophile Sanche, Joseph Mesnard et Marcel Poirier, y avaient trouvé le goût et la préparation suffisante pour les études classiques. Ils s'étaient inscrits, les deux premiers au Séminaire de St-Hyacinthe, le troisième au Collège de Montréal. En voyant ces jeunes gens s'éloigner de leur village natal, nul n'avait pu s'empêcher de regretter que l'Assomption n'eût pas son collège, capable de se maintenir et de prospérer, ayant pour fin de préparer la jeunesse de la ville et des campagnes avoisinantes à bien servir l'Église et la Patrie.

Qui donc doterait l'Assomption d'une telle institution ?

Pour mener à bonne fin une entreprise de cette sorte, il fallait, on le savait bien, de l'initiative, de l'énergie, un grand esprit d'abnégation et une entière confiance en Dieu. Or, voici que la Providence allait réunir trois hommes marqués pour cette fondation, trois grands cœurs, trois caractères fortement trempés de surnaturel: M. le curé François Labelle, MM. les docteurs Jean-Baptiste Meilleur et Louis-Joseph-Charles Caze-neuve.



Jean-Baptiste MEILLEUR

CHAPITRE PREMIER

LES FONDATEURS

La plupart des collèges classiques de notre province se réclament d'un fondateur unique, qui toujours est un prêtre et, le plus souvent, le curé de la paroisse où s'érige l'institution nouvelle: le collège de Montréal est fondé, en 1773, par le curé de la Longue-Pointe, Messire Jean-Baptiste Curateau de la Blaiserie; Nicolet, en 1804, par M. le curé Louis-Marie Brassard; Saint-Hyacinthe, en 1812, par M. le curé Antoine Girouard; Sainte-Thérèse, en 1824, par M. le curé Charles Ducharme; Chambly, en 1825, par M. le curé Pierre Mignault; Sainte-Anne de la Pocatière, en 1827, par M. le curé Charles-François Painchaud. De tous les autres collèges, fondés depuis un siècle, peu ont fait exception à cette loi.

A l'Assomption, par le jeu de circonstances manifestement providentielles, trois hommes, un prêtre et deux laïcs, se trouvèrent unis pour travailler d'entente et créer une institution que chacun d'eux, laissé à lui-même, n'aurait pu entreprendre.

Pour rendre opérante la loi de 1829, les habitants, contribuables au fonds local des écoles, avaient élu cinq syndics: M. le curé François Labelle, les docteurs Jean-Baptiste Meilleur et L.-J.-C. Cazeneuve, ainsi que MM. Charles de Saint-Ours et Joseph-Edouard Faribault. Ces deux derniers syndics paraissent s'être plutôt désintéressés de leurs fonctions. Très rarement, leur nom figure aux rapports des délibérations.

La population, favorable à la construction d'une école élémentaire, en avait approuvé le projet; mais aussitôt les syndics conçoivent un plan plus vaste et font campagne en faveur d'un collège. Ils ont à faire face à bien des contradicteurs; mais, surmontant opiniâtrément tous les obstacles, ils réussissent à recueillir les premiers fonds nécessaires et font ériger une construction en pierre des champs et à deux étages avec mansardes. Ce fut le Collège de l'Assomption de 1832-1833.

Dès lors, les trois syndics précités furent considérés comme les fondateurs du collège. Il convient de déterminer quelle part de mérite revient à chacun d'eux. La postérité paraît avoir judicieusement répondu à la question, en disant que le Dr Meilleur fournit l'idée, M. le curé Labelle les fonds et le Dr Cazeneuve les conseils.

Ce jugement, trop sommaire pour être complet et juste, touche toutefois d'assez près à la vérité. Par les faits, qui seront racontés dans la suite, nous croyons démontrer que le Dr Meilleur joua le premier rôle et doit justement passer pour le premier des trois fondateurs.

JEAN-BAPTISTE MEILLEUR

Jean-Baptiste Meilleur est un descendant de Jacques, capitaine au Régiment de Carignan, puis établi à la Rivière-des-Prairies. Il naquit à St-Laurent (Ile de Montréal), le 9 mai 1796, du mariage de Jean-Baptiste Meilleur et de Suzanne Bleinier.

De condition modeste et sans fortune, les époux Meilleur ne songèrent guère à faire de leur enfant un savant. Mais Jean-Baptiste se sentit irrésistiblement attiré vers les études et rêva d'entrer au Collège de Montréal. Pour y arriver, il accumule lentement quelques maigres économies, fruit de son travail manuel. Puis lui arrive, comme du ciel, un petit héritage inespéré. Il le confie, sans hésiter, aux Messieurs de St-Sulpice, qui s'engagent en retour à le recevoir à leur collège comme écolier.

Mis aux études un peu tard, il y éprouve d'abord de grandes difficultés. Ses succès sont médiocres. Pourtant son ambition le fait tendre au premier rang, et, son énergie le soutenant, il arrivera bientôt, à force de travail, à briller et à l'emporter sur tous ses condisciples. Avec une facilité rare, il s'assimile désormais la riche moelle des classiques et devient en peu de temps une "teste bien faiste".

En ce temps-là, il y avait, au Collège de Montréal, parmi les élèves de Philosophie, un jeune Américain converti, ancien élève de l'Université de Dartmouth, dans le New-Hampshire, et qui devait être plus tard le célèbre abbé Jean Holmes. Meilleur se lia d'amitié avec lui et subit longtemps son influence intellectuelle. La classe de Rhétorique terminée, Meilleur, qui avait rêvé d'étudier le droit, se tourna vers la médecine. Sur les conseils de son ami Holmes, il s'inscrivit d'abord à l'Ecole de médecine de Castletown, dans l'Etat du Vermont. Il suivit en même temps des cours de philosophie à Middlebury, sous le célèbre professeur Hall, élève de l'abbé Haüy.

Le 14 décembre 1825, il obtint la grade de docteur en médecine; un peu plus tard, lui furent décernés les diplômes du Collège de Middlebury et de l'Université de Dartmouth, où il avait quelque temps enseigné le français. C'est à cette époque qu'il a vraisemblablement écrit, en anglais, un premier opuscule inti-

tulé: *Traité de prononciation française*. Très estimé de ses maîtres, le jeune universitaire fut élu membre de la Société Médicale et Philosophique de l'État du Vermont.

De ce séjour aux États-Unis le docteur reviendra avec une maîtrise parfaite de l'anglais; mais il en rapportera aussi une admiration quelque peu béate de la civilisation américaine. De là, chez lui, plus tard, des idées et des expressions d'opinion qui causeront de l'émoi parmi ses compatriotes.

De retour au Canada, il paraît s'être fixé d'abord à St-Laurent, sa paroisse natale; mais ce ne fut que pour un séjour d'un an. Le 26 juin 1827, il épouse, à Repentigny, Joséphine Eno, dit Deschamps. Les registres paroissiaux font foi qu'il est alors "domicilié en la paroisse de St-Pierre-du-Portage de l'Assomption". Est-il passé d'ici à St-Eustache? Un fait que lui-même rapporte, dans son *Mémorial* (éd. 1860), nous porte à le croire. Il y signale la construction d'un couvent des Dames de la Congrégation par M. le curé Jacques Paquin, et il ajoute: "La pierre nécessaire pour la bâtisse de cette maison d'éducation fut amenée par corvée sur les lieux, en décembre de l'année 1828, et j'ai eu le plaisir d'y prendre part, pendant toute une semaine, en conduisant ma propre voiture". Un peu plus loin, il confirme ce fait en disant: "C'est à St-Eustache que j'ai commencé, par des écrits anonymes, tour à tour attaqués et appuyés, à donner publiquement l'idée de la fondation du florissant Collège de l'Assomption... Le premier de mes écrits sur ce sujet, mais dont le but apparent était de signaler la corvée en faveur du couvent de St-Eustache, était daté du 25 décembre 1828 et signé: *Un passant*." Peut-on conclure, sur la foi de ce pseudonyme, que le docteur n'était à St-Eustache que de passage, en visite un peu prolongée chez son excellent ami, le notaire Jean-Joseph Girouard, de St-Benoît? Il reste certain qu'en 1829, Meilleur était résident à l'Assomption. A la date du 2 novembre, on le trouve inscrit aux registres paroissiaux, dans l'acte de naissance de sa fille Hermine.

Pauvre et bientôt chargé d'une famille nombreuse — onze enfants lui naîtront — le docteur se donne avec zèle et conscience à l'exercice de la médecine. Il doit parcourir un vaste territoire, et ses devoirs professionnels sont bientôt absorbants. En 1832 particulièrement, alors que sévit une maladie épidémique, il déploiera une grande activité et fera preuve d'un excellent savoir médical. Néanmoins, il ne se cantonne pas tout entier dans son art. Son tempérament impulsif et nerveux le pousse à plus d'activité encore. Il s'intéresse à toute question municipale, politique,

éducationnelle et religieuse. Il est tout à la fois praticien, mar-guillier, syndic des écoles, membre du Bureau officiel des exami-nateurs du ressort médical de Montréal, député (1834-1838). Et par-dessus tout cela, il trouve le temps de penser et d'écrire sur les sujets les plus divers.

Déjà en 1826, à peine sorti de l'Université, il a signalé à l'attention du Dr Stephenson, de Montréal, les propriétés médi-cinales de la plante Sang-dragon (*Sanguinaria canadensis*). En 1831, il découvre la lobélie (*lobelia inflata*) en la paroisse de Saint-Jacques-de-l'Achigan. Vers le même temps, sa plume fournit une abondante collaboration au premier journal de méde-cine que Xavier Tessier vient de fonder à Québec, ainsi qu'à la Bibliothèque canadienne de Bibaud. En 1834, il rédige pendant quelques mois l'*Echo du pays*.

Ses goûts le portent de préférence vers les recherches scienti-fiques. Un petit *Traité sur le Charbon* est cité avec éloge. Des articles sur la Géologie et l'application de la Chimie à l'agricul-ture lui valent l'honneur d'être traduit en anglais par son ancien professeur, Frederick Hall, qui remarque dans ces études des "idées ingénieuses et toutes neuves". En 1833, il écrit le premier *Traité de Chimie* qui ait été édité au Canada et qu'il intitule: *Cours abrégé et Leçons de Chimie, contenant une expo-sition méthodique des principes de cette science*. Les con-naisseurs en louèrent particulièrement l'introduction, très déve-loppée et traitant de la physique, de la chimie, de la minéralogie et de la géologie. Elu député en 1834, il est chargé, par la Cham-bre, de classer selon les règnes, genres et espèces, le *Musée Chasseur*, dont le gouvernement venait de faire l'acquisition.

En 1833, à l'heure où il fonde le Collège de l'Assomption, son esprit semble s'être tourné davantage encore vers les ques-tions de l'enseignement. Déjà il a traduit en anglais un manuscrit de M. Roux, supérieur de St-Sulpice: *Histoire du Collège de Montréal*; à présent, il publie à Saint-Charles, à l'imprimerie du journal dont son ami, l'honorable P.-D. Debartzch, est le propriétaire et dont lui-même a été jadis le rédacteur, la pre-mière édition de sa *Nouvelle Grammaire anglaise*, rédigée d'après les meilleurs auteurs. Il écrit aussi, à l'usage des écoles, un *Art épistolaire*. Député, il se fera à la Chambre et dans les assemblées populaires le champion infatigable de l'éducation.

Esprit curieux, travailleur acharné, il s'intéresse à tout, particulièrement à la région qu'il habite. C'est ainsi qu'en cette même année 1833 il livre au public un *Extrait du recensement de 1832 dans le comté de l'Assomption*. Cet écrit original,

mais d'un intérêt tout local, fut fort loué dans l'Encyclopédie canadienne. C'est une petite étude de géographie statistique et économique, remplie d'idées neuves et de suggestions précises et pratiques. Si les conseils du docteur eussent été écoutés et ses projets exécutés, l'Assomption fût vite devenue l'un des centres les plus actifs et les plus prospères de la province. Le malheur fut que, pour la plupart de ses concitoyens, il paraissait devancer son temps. En fait, il proposait des réformes et des travaux qui ne seront exécutés qu'un siècle plus tard. Voici, en raccourci, ce que réclamait le docteur Meilleur :

- 1° La facilité des communications:
 - a) Avec le nord, par l'entretien d'une bonne voie carrossable;
 - b) Avec Montréal, par le creusage de la rivière de l'Assomption;
- 2° La fondation d'un collège classique;
- 3° L'érection de halles pour marché public;
- 4° L'établissement d'une imprimerie et la publication d'un "papier-gazette";
- 5° La construction d'un pont franc de péage, en face du village.

Le docteur Meilleur terminait l'exposé de ses plans de progrès par ces paroles, qui nous livrent toute la sincérité de son cœur: "Le principe qui me guide dans mes actions publiques me fait perdre de vue l'opinion et l'intérêt particulier de quelques-uns de mes concitoyens, même de mes meilleurs amis, pour n'envisager que le bien du plus grand nombre, que j'aime et désire voir s'opérer en tout lieu. Le bien général est l'unique but que je m'efforcerai toujours d'atteindre, nonobstant l'estime que j'ai pour les uns et la considération que je dois aux autres, dont les idées et les intérêts particuliers pourraient se trouver dans l'opposition".

Cette déclaration de principes n'est évidemment pas d'un démagogue. Meilleur, qui fit de la politique et dut solliciter les suffrages du peuple, était avant tout un sincère. Il se fût mal accommodé de la tactique moderne des promesses électorales.

C'est ce même esprit de droiture et d'indépendance qu'il manifesterait dans ses *Lettres sur l'éducation populaire*.

Son *Mémorial de l'éducation* nous apprend par quelles circonstances il fut amené à publier ces Lettres et quelles en furent les idées maîtresses. "Elles furent écrites, y dit-il, à la demande spontanée de Lord Durham, par l'entremise de l'honorable Arthur Buller, attaché à l'administration de Sa Seigneurie... Nous nous sommes échangé, l'hon. Arthur Buller et moi, sept lettres sur le sujet de l'éducation: les miennes proposant les principes que je désirais faire passer en loi, et les siennes quelques

petits commentaires, sans pourtant faire aucune proposition contraire aux miennes. Je faisais en même temps publier mes lettres sous le pseudonyme C.D., dans un journal périodique de Québec, afin de permettre à l'opinion publique de se prononcer sur le sujet, sans préjugé, ni prévention, sans autre intérêt que celui de la chose, et je priais l'hon. Buller de recueillir l'expression de cette opinion et d'en faire le profit de la cause. J'étais d'autant plus porté à en agir ainsi que des propositions contraires aux miennes se publiaient simultanément sur le même sujet dans les journaux de Montréal".

Cette prudence chez Meilleur n'était pas hors de saison dans une question aussi grave et dans les temps extrêmement difficiles où il la traitait. Quand on étudie la période douloureusement troublée qui va de 1837 à 1840, on s'arrête plutôt à l'histoire des luttes politiques et des échauffourées militaires qui eurent une fin si tragique, alors que la constitution fut suspendue, que l'effort des "patriotes" fut noyé dans le sang et le feu, et que plusieurs des nôtres durent passer en exil ou subir la pendaison. Pris par la lecture de ces pages angoissantes, nous oublions facilement qu'une autre partie, cependant très vitale pour notre race, se jouait autour de l'école.

De 1824 à 1841, l'Assemblée législative n'avait pas moins de six fois légiféré sur la question des écoles; mais aucune organisation ne s'était trouvée efficace et ne répondait aux vœux légitimes de la population. Les gouverneurs, se souvenant qu'une "loi qui change toujours n'est que désordre" (le chancelier Bacon), étaient désireux d'en arriver à un système d'éducation effectif et stable. De là, l'invitation que Durham fit à Meilleur d'exposer ses vues personnelles sur la question litigieuse.

La tâche de Meilleur était ardue. Il devait se heurter au mauvais vouloir traditionnel des bureaucrates. Même chez ses compatriotes, il allait avoir affaire à toute une école dont sa droite raison et sa conscience réprouvaient la doctrine. Ces opposants voulaient le patronage du système scolaire par le gouvernement, le mode de contribution coercitif et obligatoire, fondé sur la superficie des propriétés immobilières.

A bon droit, Meilleur redoute l'intervention et l'arbitraire du pouvoir politique dans une affaire aussi délicate et aussi importante qu'est l'éducation des enfants, et il écrit: "Notre origine, notre foi, notre langue et notre nationalité sont trop intéressées à cet égard pour nous permettre d'être un instant indifférents à ce qui peut y avoir trait... La législature et le gouvernement représentent nécessairement des intérêts divers

et répulsifs, des intérêts d'églises opposées et des intérêts de partis politiques mobiles, qui se combattent et se déplacent mutuellement, et partant nous n'avons pas cette garantie d'inviolabilité et de permanence nécessaire à la sécurité et à la tranquillité de conscience. La concentration du patronage et du pouvoir, exclusivement entre les mains du gouvernement, pour le fonctionnement d'un système général d'instruction publique ne serait rien moins que dangereuse et alarmante".

Traitant de la seconde difficulté, Meilleur préconise un système de contribution coercitif et obligatoire, mais fondé sur la valeur et non sur la superficie des propriétés imposables. S'il incline vers la contrainte, quant à la contribution, c'est qu'il pense que les enfants ne sauraient être sacrifiés au caprice, à l'apathie ou à l'avarice des parents. Ses principes sur le droit et les obligations des parents à l'égard de l'instruction de leurs enfants, sur le pouvoir et le devoir du gouvernement à ce même égard, nous paraissent avoir été inspirés d'une saine philosophie.

Le fameux *Rapport*, que Durham rédigea dans la hâte de son départ pour l'Angleterre, faisait un juste éloge des *Lettres* de Meilleur. Quelques années plus tard, l'Assemblée législative devait accepter les propositions générales qui y étaient contenues, pour en faire le fond de la loi d'éducation de 1841.

Meilleur avait suggéré que l'administration des écoles fût soustraite à la politique et placée sous la direction d'un surintendant. La loi de 1841 répondait à ce vœu. Mais, comme cette loi était générale et ne pourvoyait qu'à la nomination d'un seul surintendant pour le Bas-Canada et pour le Haut-Canada, il s'ensuivit de nouvelles difficultés. Heureusement, sir Charles Bagot, en recueillant la succession de lord Sydenham, sut comprendre le bien-fondé des griefs du Bas-Canada, et, par une combinaison habile, il rendit justice aux uns et aux autres: le Rév. Robert Murray était nommé surintendant pour le Haut-Canada, et Jean-Baptiste Meilleur pour le Bas-Canada. Ces nominations, faites en 1842, étaient ratifiées par un statut légal en 1845.

Le nom de Meilleur survit dans la grande histoire comme surintendant de l'instruction publique. Pendant les treize ans qu'il occupe ce poste de première importance, il se donne corps et âme au progrès de l'instruction publique. Deux fois, il parcourt toutes les paroisses du Bas-Canada, faisant l'inventaire des écoles existantes, en créant de nouvelles, et les établissant toutes dans de bonnes conditions matérielles et pédagogiques. Plus tard, dans son *Mémorial*, Meilleur, forcé par ses critiques à

présenter sa propre défense, pourra affirmer en toute vérité qu'il a contribué à la fondation de plus de 2,000 écoles primaires et de 45 écoles supérieures; qu'il a préparé effectivement l'existence de la première école normale au pays.

Tant de zèle et tant de persévérance dans l'effort n'étaient pas payés de retour. Si Meilleur avait l'appui du clergé et d'une certaine élite, bien des ennuis lui venaient de toutes parts: de l'assemblée législative, du peuple, des officiers mêmes de son département. Ce n'est pas tout; son traitement était insuffisant. Le gouvernement le rémunérait chichement. Lui-même, habitué pourtant à un train de vie très modeste, a pu écrire dans son *Mémorial*: "Pour subvenir aux besoins rigoureux de ma famille et répondre un peu aux convenances... j'ai été obligé de dépenser le prix des propriétés foncières que je possédais en la paroisse de l'Assomption, au montant de 1600, fruit des épargnes que j'avais faites, pendant que j'y exerçais ma profession". Et le



LA MAISON DU DR JEAN-BAPTISTE MEILLEUR, telle qu'elle apparaissait vers 1900, alors qu'elle fut restaurée et élevée à deux étages. Située au coin ouest des rues Notre-Dame et Saint-Pierre, elle fut successivement la résidence de Barthélémy Joliette, de J.-B. Meilleur et du Dr Charles Dorion.

docteur conclut par cette phrase de profonde tristesse, qui évoque le souvenir de la plainte de Mélébée à Tityre: "Ma famille sera privée de ce petit patrimoine, et moi d'un asile commode, mon ancienne demeure, où je me proposais d'aller passer heureux mes vieux jours, dans un endroit qui m'est agréable et cher à plus d'un titre".

Meilleur qui demeure à Montréal, depuis 1840, continuera d'y vivre dans un état qui touche de près à la détresse. Épuisé par la tâche, fatigué davantage encore par les critiques qui l'assaillent des milieux les

plus divers, n'en pouvant plus, il abandonne son poste de surintendant, en 1855.

Sa démission donne lieu à des regrets très sincères, même de la part de ses adversaires. Un hommage, qui prend le caractère d'une réparation d'honneur, lui est rendu de façon officielle et publique, quand, en 1857, il est élu à l'unanimité Président de la

Société nationale de Saint-Jean-Baptiste, “en reconnaissance des services distingués qu’il a rendus au pays dans la cause de l’instruction publique”.

Son successeur, l’honorable Pierre Chauveau, lui rend ce témoignage d’admiration: “Dire tout ce qu’il a fallu à mon prédécesseur d’efforts intelligents et continuels, de persévérance opiniâtre, de patience, on peut bien dire surhumaine, pour seulement parvenir à mettre en opération une loi malheureusement impopulaire dans le principe, ce serait entreprendre un récit presque aussi pénible à subir que les épreuves mêmes qu’il retracerait... il n’est cependant presque point de réforme importante, réclamée aujourd’hui par l’opinion publique, qui n’ait été indiquée et même demandée avec instance par le surintendant dans ses rapports”.

Paul de Cazes lui a rendu cet hommage: “Il fut le créateur du système d’éducation actuel”. — “Il prit, a écrit de lui un journaliste de marque, la direction de l’Instruction publique à son berceau; il a dû tout créer, jusqu’à l’amour de l’instruction parmi nos populations”. Il y eut jusqu’au gouverneur général, sir Edmund Head, qui le remercia officiellement et élogieusement de ses longs et fructueux services.

A partir de 1855, la carrière du Dr Meilleur se prolonge sans éclat. Sa vie est à son déclin, bien qu’elle doive durer encore plus de vingt ans. Il continuera d’occuper des fonctions importantes dans l’administration publique: maître des postes, à Montréal, inspecteur des bureaux du district, conservateur des hypothèques; mais il ne retrouvera plus sa féconde activité de jadis. Il semble désormais hors de sa voie. Dans quelques discours ou conférences, il se signalera par-ci par-là à l’attention publique: ainsi, il sera le premier à jeter le cri d’alarme sur le danger de l’émigration des nôtres aux États-Unis; avec le sens avisé d’un psychologue et d’un économiste, il en indique judicieusement les causes et les remèdes. Il prie et supplie les chefs civils et ecclésiastiques de cautériser cette plaie qui anémiera tout à la fois notre vie nationale et religieuse.

Certes, Meilleur aima sa race; sa vie laborieuse en est une longue preuve, mais il aima davantage l’Eglise. Alors que bon nombre des nôtres, égarés dans un nationalisme intempérant et compromettant, font la sourde oreille, en 1837, aux conseils de prudence et de paix qui leur viennent de l’autorité religieuse, Meilleur, alors député et sincèrement sympathique à la cause des patriotes, réprouve pourtant la tactique de la violence, préconisée par les chefs; il parcourt toutes les paroisses de son

comté pour faire écho au mandement de Mgr Lartigue. Son esprit clairvoyant a, depuis longtemps, jugé Papineau à son exacte mesure. Un peu contre son gré, il permet aux collégiens, en 1836, d'aller entendre le tribun, mais la harangue lui paraît déborder d'appels passionnés et fourmiller d'idées dangereuses, au point que, séance tenante, il croit devoir lui donner la réplique. Un autre jour, qui est un vendredi, jour d'abstinence, une fête populaire est organisée dans le Bois Leroux par les amis de Papineau. Le chef adulé est là. Il préside au dîner champêtre; mais les tables sont servies de gras, et Meilleur, scandalisé de ce mépris des lois de l'Eglise, proteste publiquement. On veut s'excuser, mais Meilleur soutient vertement ses protestations, et la foule le suit...

Pour marquer d'un dernier trait l'âme religieuse de Meilleur, nous extrayons de l'une des circulaires du surintendant la phrase suivante, qui supplée à tout autre développement: "Les instituteurs ne doivent pas oublier un instant que l'éducation, qu'ils doivent surtout donner à l'enfance et à la jeunesse, est une éducation morale et religieuse, et que c'est bien plus dans l'exemple que dans les paroles de leurs précepteurs que leurs élèves puiseront cette éducation. — Il vaudrait mieux souvent qu'un enfant demeurât dans l'ignorance que de recevoir l'instruction des lèvres d'un homme vicieux; car il peut conserver un cœur pur avec l'ignorance, au lieu qu'il est presque impossible à un enfant, si propre à prendre toutes espèces d'impressions, de demeurer vertueux, lorsqu'il a journallement devant les yeux l'exemple du vice". En écrivant ces lignes, Meilleur ne se classait-il pas au rang des maîtres de la pédagogie chrétienne?

* * *

Jean-Baptiste Meilleur mourut à Montréal, le 6 décembre 1878.

Ses enfants ne recueillirent point d'héritage sonnante, mais ils reçurent de leur père un nom illustre, symbole d'intégrité, de désintéressement et de dévouement à la cause de l'instruction.

Cet homme, qui mourait pauvre et à demi ignoré, était pourtant inscrit sur le rôle d'honneur de maintes universités. En 1854, l'Université du Vermont l'avait fait Maître-ès-Arts; l'année suivante, l'Université de Saint-Jean, de New-York, lui avait décerné le grade honorifique de L.L.D. Meilleur était en plus membre honoraire de l'Institut polytechnique et président de la Société de construction du district de Montréal. Par un

geste de fierté et d'indépendance, bien conforme à tout son caractère, il avait refusé le titre de M.D., que lui avait offert le Collège McGill. La France elle-même, voulant récompenser le mérite de ce bon et laborieux serviteur de l'éducation, lui décerna le titre et les décorations d'Officier de l'Instruction publique; mais, quand cet hommage arriva, Meilleur était déjà à l'agonie...

Malgré tous ces titres d'honneur, la gloire de Jean-Baptiste Meilleur eût été éphémère, et son nom serait aujourd'hui à demi oublié, sans la fondation à laquelle il avait d'abord donné ses soins les plus affectueux et qu'il a ensuite soutenue de ses conseils et de sa sympathie jusqu'à la mort.

Fondateur du Collège de l'Assomption, membre actif de la Corporation du Collège pendant quarante-six ans, Meilleur ne doit pas mourir dans notre mémoire: il est l'ancêtre vénérable et généreux à qui sont dues louanges et actions de grâces!

FRANÇOIS LABELLE

Le Dr Meilleur eut comme associé et pourvoyeur de fonds, dans la fondation du Collège de l'Assomption, Messire François Labelle, curé de l'Assomption.

Comment peindre M. Labelle au physique? La chose est fort difficile. Ni photographie, ni peinture, ni dessin n'a fixé ses traits. Lui-même ne tenait pas à se livrer ainsi à la postérité. Nous en avons la preuve dans une pétition adressée, le 14 août 1864, à M. Labelle par les prêtres, anciens élèves et amis du collège, réunis pour la retraite ecclésiastique. Ils le suppliaient de se laisser "croquer". La réponse ne nous est pas parvenue; mais nous savons que M. Labelle, qui devait mourir l'année suivante, était à cette date paralysé et moins disposé que jamais à accorder ce qu'il avait toujours énergiquement refusé. Un



Abbé Charles LEMIRE-MARSOLAIS

document nous prouve cependant avec certitude que la requête est restée sans résultat. C'est Charles Lemire-Marsolais, curé de Saint-Urbain, qui l'affirme dans l'oraison funèbre qu'il fit de M. Labelle, le 12 juillet 1865, à l'occasion d'un service solennel célébré dans la chapelle du collège pour le repos de l'âme du regretté fondateur. Il déplore que "l'art, qui aujourd'hui reproduit même les traits des grands criminels, ne nous laisse pas contempler la figure de ce prêtre bienfaisant", et il ajoute: "Ce qui doit nous consoler de cette privation matérielle, nous ses contemporains, nous qui avons si souvent contemplé et admiré sa figure si grande et si noble, c'est la pensée, c'est la conviction que jamais l'artiste, le plus habile dans son art, n'eût réussi à la peindre sur la toile ou à la graver sur le marbre, en traits plus fidèles et plus durables que le respect, l'amour et la reconnaissance ne l'ont à jamais gravée dans nos esprits et dans nos cœurs".

Heureusement, les biographes ont suppléé à la photographie et à la peinture. Voici un portrait que nous a laissé un contemporain, Pierre Poulin, curé de Ste-Philomène:

"M. Labelle était ce qu'on peut appeler un véritable bel homme. Sa taille était au-dessus de la moyenne; son teint, un peu brun, semblait effacé par l'enluminure que la vigueur de son sang répandait sur sa figure. Son œil était noir et vif; le nez, qui souvent décide du reste de la figure, était des mieux proportionnés. La bouche aux lèvres minces semblait révéler son esprit fin et délicat. Il avait un peu d'embonpoint, qui paraissait être l'accompagnement nécessaire d'un homme si bien fait et à l'air si noble. Sa démarche était imposante, sans être fière cependant. Il portait les cheveux à la manière du temps d'alors, un peu relevés sur le front. Les portraits de M. Fabre, le libraire, de L.-J. Papineau et surtout de Barthélemy Joliette, auquel il ressemblait un peu, nous donnent parfaitement l'idée de ce détail de la tenue de M. Labelle."

Pour compléter ce portrait physique, nous rapporterons quelques faits qui témoignent de quelle force musculaire M. Labelle était doué, et nous comprendrons mieux que les anciens de l'Assomption aient gardé de lui un souvenir légendaire. Ces récits sont encore tirés des *Mémoires* de Pierre Poulin.

Un jour d'hiver, au cours d'un voyage, il fit la rencontre d'un cultivateur fort embarrassé. La charge de foin que le brave homme conduisait à la ville était à demi versée dans une ornière. M. Labelle, quittant lestement son traîneau, vint au secours du malheureux. "Tenez bien vos guides, lui crie-t-il, et commandez vos chevaux au moment où je vous le dirai". Puis, s'étant bien appuyé sur la neige, qu'il avait foulée, d'un seul coup d'épaule, il remit la charge en équilibre et dégagea l'attelage. — Le cultivateur, qu'il venait de secourir, ne le reconnaissant pas pour un

prêtre et émerveillé de cette robustesse, lui dit: "Si jamais nous avons querelle ensemble, l'ami, ne me frappe pas, de grâce, car tes coups doivent être terribles".

Un dimanche, pendant la grand'messe, M. Labelle venait de terminer son prône. Il avait entonné le Credo et s'était assis à la banquette, quand un nommé Lépine, du haut de l'Assomption, enjambant par-dessus la table de communion, vint à haute voix demander à Monsieur le curé pourquoi il n'avait pas fait la publication du ban de mariage de son garçon. Le curé, reconnaissant bien son oubli, mais surpris du sans-gêne de son paroissien, se lève d'un bond et saisissant Lépine, comme s'il eût été un bambin, le relance au delà de la balustrade, au grand émoi de l'assistance et à la grande honte du paroissien Lépine.

Mais M. Labelle était plus remarquable au moral qu'au physique. Ses biographes ont surtout loué la charité et l'humilité du digne prêtre. Dans ses *Annales*, Arthur Dansereau rapporte ce trait qui montre bien comme le curé-fondateur savait s'effacer et échapper aux louanges: "A la pose de la première pierre du collège, M. François Labelle, pour faire son offrande, voulait être des derniers, se réservant ainsi, autant par humilité que par délicatesse, le moyen de mesurer son don sur celui des autres, de le diminuer même au besoin, afin qu'il fût dit que la plus forte somme avait été donnée par un des citoyens. Il vit écrit: 30, sur le rouleau déposé par M. de Saint-Ours. Or, il tenait

CHARLES-AUGUSTE DE SAINT-OURS était le fils de Paul-Roch, seigneur de l'Assomption. Il naquit le 21 juillet 1788. Colonel des milices du premier bataillon de l'Assomption, il devint, à la mort de son père, survenue le 11 août 1814, le seigneur de l'Assomption. Le 20 février 1820, il épousait Marie-Aurélie, fille de Joseph-Edouard Faribault, notaire. Le 24 juillet 1832, en présence de Messire François Labelle, curé de Saint-Pierre de l'Assomption, et d'Amable Archambault, il donnait par testament tous ses biens tant meubles qu'immeubles à son épouse. Il mourut le 20 septembre 1837 et fut inhumé, le 25, dans l'église de Saint-Roch de l'Achigan. Les noms de plusieurs signataires de l'acte de sépulture nous deviendront familiers au cours de ce récit: Barthélemy Joliette, Joseph Faribault, Laurent Leroux, Jean-Moïse Raymond, Edouard Faribault, Jean-Baptiste Meilleur, Amable Jetté, Messires Raizenne, François et Edouard Labelle.



CHARLES-AUGUSTE DE SAINT-OURS

lui-même en main, au rapport d'un témoin oculaire, la somme de £ 30; il en retira adroitement cinq, et ne donna publiquement que £ 25, laissant en même temps ordre au Dr Meilleur, qui avait voulu se constituer le receveur des offrandes à cette occasion, de lui demander le surplus, le lendemain. Ainsi, l'un s'en retourna content de s'être effacé; l'autre heureux, peut-être, d'avoir été le plus généreux".

De la charité de M. Labelle, les *Mémoires* de Pierre Poulin nous rapportent le trait suivant:

"Il y avait au collège, vers 1850, un jeune homme du nom d'Onésime Pelletier, dont la famille résidait à Lavaltrie. De parents pauvres, cet élève était entré au collège par les soins généreux d'un vieil oncle, résidant à l'Assomption. Onésime était exceptionnellement doué pour les études, mais si remuant et tapageur que ses condisciples l'avaient vite surnommé le "lutin". Or, un jour, il se fit en jouant une légère contusion à la jambe. Jugeant la blessure de peu de gravité, il négligea d'y apporter les soins nécessaires; mais quelques années plus tard, reçu médecin, il vit le mal, longtemps endormi, s'aggraver à tel point que l'amputation de la jambe fut jugée nécessaire. L'opération se fit avec succès, mais le jeune médecin était pour la vie condamné à user de béquilles. Sans doute, il eût pu y suppléer par une jambe artificielle, mais pour cela il lui aurait fallu entreprendre le voyage de New-York, le seul endroit où l'on pouvait alors trouver des spécialistes en cette matière. Or, Onésime Pelletier était fort pauvre. Plein de confiance en la charité de M. Labelle, qu'il avait jadis connu à l'Assomption, il alla lui raconter son infortune et ses besoins. M. le curé de Repentigny lui remet immédiatement un billet de cent dollars, en lui disant: voici pour votre jambe artificielle; gardez ce que vous avez déjà recueilli pour vos dépenses de voyage et revenez me voir si quelque besoin nouveau se présente. Soyez, en retour, un bon citoyen et un bon chrétien, comme on vous a appris à l'être au collège: ce sera le seul remboursement que j'attendrai de vous. — Pelletier, revenu de New-York, put aller exercer sa profession dans le comté de Bellechasse, dont il devint bientôt le député au parlement de Québec. Toute sa vie, le médecin-député garda envers M. Labelle une reconnaissance égale à la générosité de son bienfaiteur."

"Cette charité, continue M. Poulin, qui avait son principe dans un grand amour du prochain, était le point caractéristique de M. Labelle. Il était toujours disposé à excuser et à pardonner les fautes d'autrui. Ses sentiments bienveillants à l'égard de ses semblables étaient tellement connus que ses interlocuteurs évitaient avec soin de proférer devant lui la moindre parole désobligeante. Il ne manquait pas de manifester publiquement son respect pour les supérieurs. Combien de fois, en entendant parler contre l'autorité épiscopale, même par ses proches, ne dit-il pas: Si vous avez une opinion contraire, gardez-la pour vous, et laissez les autres penser différemment? Je l'ai entendu répéter souvent, au sujet de ceux qui critiquaient avec témérité les actes de leurs supérieurs: Ces gens-là ont oublié la fable du gland et de la citrouille. Ah! continuait-il, si ces beaux parleurs étaient au timon des affaires, comme ils changeraient bien vite d'opinion! — Ordinairement il parlait peu, mais il devenait disert et

animé, quand il fallait défendre les absents. Dans ses instructions, il rappelait souvent cette vérité de "ne pas faire aux autres ce que l'on ne voudrait pas qui fût fait à soi-même". Il était très éloquent, lorsqu'il parlait de l'obligation de se réconcilier avec ses ennemis. Quand il venait au collège, et que, à de rares intervalles, il est vrai, il avait l'occasion de s'adresser à la communauté, c'était toujours pour recommander aux élèves de vivre en paix et en bonne harmonie: Si vous apprenez bien au collège, ajoutait-il, à vous regarder comme des frères, vous aurez acquis par là une des plus belles sciences pour l'avenir".

"Cet homme au caractère noble, juste et droit, s'acquittait de son ministère avec un zèle qui ne se ralentissait jamais. Du reste, il était bien convaincu que, selon l'enseignement de l'Apôtre (Rom. XII, 3), il ne faut pas être plus sévère qu'il ne convient. Aussi ne le vit-on jamais prêcher une doctrine outrée et encore moins une morale impossible. Sachant que la vérité tient le milieu, il savait se contenir dans de justes bornes. Il avait précisément à lutter contre la violence de son caractère qu'il redoutait toujours, mais dont il venait le plus souvent à bout."

Cependant, il arrivait à M. Labelle que la vivacité de son tempérament lui jouât de mauvais tours. Traduit un jour devant la cour de justice, il dut payer une légère amende, en réparation d'honneur à un capitaine de vaisseau que, du haut de la chaire,



LE VAPEUR LE CHAMBY AU QUAI DE L'ASSOMPTION
(photo prise en 1900)

il avait vertement réprimandé. Voici en quelles circonstances: Le bateau à vapeur, qui faisait le service de Montréal à l'Assomption, accostait d'ordinaire pendant la grand'messe, et les paroissiens de M. Labelle avaient pris l'habitude peu chrétienne de sortir de l'église dès que le bâtiment se signalait par le son

aigu du sifflet. C'était assurément un scandale et une profanation du dimanche que M. le curé devait enrayer. Déjà il avait protesté et avait rappelé ses paroissiens à l'ordre. Or, un dimanche qu'il était à faire son prône, le bateau à vapeur s'annonça, comme à l'ordinaire, et les fidèles, sans rien changer de leur habitude, sortirent de l'église pour courir au quai y rencontrer leurs visiteurs. M. le curé Labelle ne put, cette fois, maîtriser son indignation, et de ses lèvres tombèrent des paroles qui, rapportées au capitaine, furent jugées injurieuses et légalement répréhensibles. L'affaire fut heureusement réglée à l'amiable et la poursuite judiciaire abandonnée. M. Labelle ne parut jamais regretter cette aventure, puisqu'il y gagna ce qu'il souhaitait par-dessus tout: la cessation du scandale sur lequel il gémissait depuis longtemps. "On ne saurait payer trop cher", disait-il en riant, "la sanctification du dimanche et la pieuse audition de la sainte messe".

* * *

François Labelle était né à la Pointe-Claire, le 5 juillet 1795, du mariage de François Labelle, menuisier, et de Françoise Biron. L'atmosphère de ce foyer chrétien fut sans doute favorable à l'éclosion de la vocation sacerdotale, puisque les trois fils des époux Labelle se firent prêtres.

A l'âge de douze ans, François entra au Collège de Montréal, reconstruit depuis un an, rue Saint-Paul, au delà de la Pointe-à-Callières. Ses études classiques et philosophiques terminées, il adopte l'état ecclésiastique et va passer deux ans au Séminaire de Nicolet, où il est tout à la fois, selon l'usage du temps, étudiant en théologie et professeur. Ses supérieurs lui confient successivement la classe des Eléments latins et celle de la Méthode. Au nombre de ses élèves est alors un jeune écolier qui, plus tard, devenu le premier évêque de Saint-Hyacinthe (Mgr Prince), aimera à redire à son ancien professeur le souvenir affectueux qu'il a gardé de son enseignement et l'appellera volontiers son "cher maître".

De Nicolet, le jeune clerc passe au Séminaire de Québec, pour y compléter ses études théologiques et se préparer aux ordres sacrés.

Ordonné prêtre, le 22 novembre 1818, il est aussitôt nommé vicaire à la Rivière-Ouelle. Il trouve là comme curé Mgr Bernard-Claude Panet, évêque de Sardes et coadjuteur de l'évêque de Québec depuis 1807. Le jeune vicaire est à peine installé à son premier poste et tout jeune novice dans le ministère paroissial

qu'il est laissé seul, une année durant, sous le poids de la charge pastorale et des responsabilités de la direction d'une paroisse importante. Mgr Plessis, partant pour l'Europe, a appelé son coadjuteur à Québec, pour veiller, en son absence, à l'administration du diocèse.

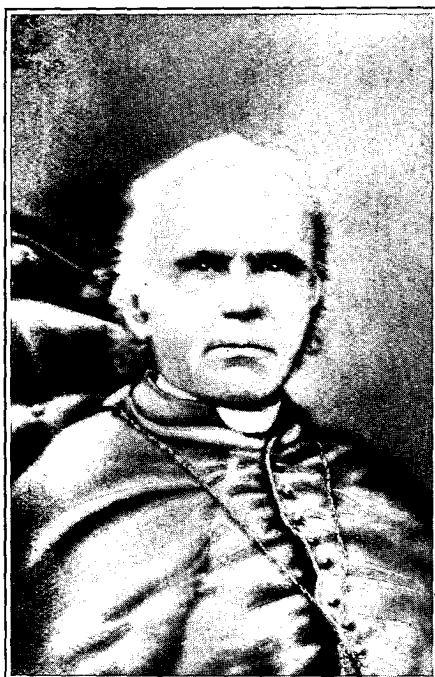
François Labelle est trois ans vicaire à la Rivière-Ouelle. Plus tard, il se plaira à évoquer le souvenir de son séjour chez Mgr Panet. Il semble bien que son âme ait subi profondément l'influence de l'intimité avec l'illustre prélat.

Chacun sait la part active qu'a prise Mgr Panet dans notre organisation scolaire. C'est lui qui approuva la fondation du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière; c'est lui qui bénit, le 31 mai 1829, en présence du gouverneur général lord Dalhousie, la pierre angulaire du Collège de Nicolet et s'en fit le bienfaiteur magnifique. Au cours de son long épiscopat, il travailla à pourvoir d'écoles toutes les paroisses de son immense diocèse, à former un comité catholique d'Institution Royale et, plus tard, un conseil d'Instruction publique.

L'assistant de Mgr Panet, à la Rivière-Ouelle, fut donc le confident de ses généreux projets. Des divers postes qu'il occupa dans la suite il suivra avec admiration les fécondes activités de son ancien curé, devenu évêque titulaire de Québec en 1825, et rêvera d'imiter, dans une sphère plus modeste, un tel modèle: c'est ainsi que la Providence prépara de loin François Labelle à son rôle de fondateur.

Mais, auparavant encore, il se voit confier, en 1821, la cure des Eboulements et la desserte de l'Ile-aux-Coudres. En 1826, il est transféré à la cure de Beauharnois. En même temps, on le charge de desservir la nouvelle paroisse de Saint-Timothée. A ce nouveau poste, comme aux Eboulements, la tâche est rude. Chaque dimanche, il lui faut aller d'une paroisse à l'autre, parcourir à jeun, en toutes saisons et parfois par des chemins impraticables, une distance de plusieurs lieues. Heureusement, en 1828, l'abbé Joseph Moll vient le relever de son poste de Saint-Timothée.

C'est en août 1830 que François Labelle, alors âgé de trente-cinq ans, vient prendre possession de la cure de l'Assomption. Il succède à l'abbé Augustin-Magloire Blanchet, qui sera plus tard évêque de Nesqually (Orégon). Meilleur va, sans retard, faire connaître à son nouveau curé le projet qu'il a en tête, mais qui a été, tour à tour, repoussé par les curés Gaulin et Blanchet. Par bonheur, il trouve cette fois en M. Labelle une âme tourmentée des mêmes rêves et tournée vers les mêmes aspirations.



MGR AUGUSTIN-MAGLOIRE BLANCHET

AUGUSTIN-MAGLOIRE BLANCHET était le frère de François-Norbert, qui devint archevêque de l'Orégon. Il naquit à St-Pierre de la Rivière-du-Sud, le 22 août 1797, de Pierre Blanchet et de Rose Blanchet. Il étudia au Séminaire de Québec. Ordonné prêtre par Mgr Plessis, le 3 juin 1821, il fut vicaire à St-Gervais (1821-1822), missionnaire aux Iles de la Madgeleine et à Chéticamp (1822-1826, curé de St-Luc et de St-Jean d'Iberville (1826-1828), de l'Assomption (1828-1830), de St-Charles-sur-Richelieu (1830-1838), où ses relations de sympathie avec les "patriotes" lui valurent quelques mois de prison à Montréal; curé de St-Marc et des Cèdres (1838-1842). Appelé à l'évêché de Montréal, il fut nommé chanoine titulaire (1844-1846). Elu premier évêque de Nesqually, dans l'archidiocèse de son frère Frs-Norbert, il fut sacré par Mgr Bourget, à Montréal, le 27 septembre 1846, et il établit son siège à Walla-Walla (aujourd'hui Seattle), puis à Nesqually. En 1879, il obtint de résigner ses fonctions et de prendre sa retraite à Vancouver, où il mourut le 25 février 1887.

Un pacte se lie entre ces deux hommes rapprochés par la Providence, et la fondation du Collège de l'Assomption se décide.

François Labelle sera quinze ans curé de l'Assomption. Il s'y attachera de toutes les fibres de son cœur et y exercera un ministère incomparablement actif et fécond. Sans vicaire, il suffira seul à tout le ministère paroissial. Il trouvera encore le temps de veiller à la fondation du collège et à sa bonne direction, jusqu'au jour où, en 1845, Mgr Bourget le nommera curé de Repentigny.

Est-il permis de chercher la cause de ce départ? Il semble se rattacher assez étroitement aux deux faits suivants, qui s'enchaînent et se complètent: Vers 1842, Mgr Bourget désire attacher à l'administration diocésaine Jean-Baptiste Labelle, curé de Saint-Roch-de-l'Achigan et frère cadet de François. Il fait part de son dessein au curé de l'Assomption, qui s'y oppose avec une telle opiniâtreté que Mgr Bourget doit renoncer à son projet.

Quelques mois plus tard, Mgr Remi Gaulin vient de Kingston raconter ses chagrins à son confident, Mgr l'évêque de Montréal. Depuis longtemps sujet à des fièvres intermittentes

REMI GAULIN était l'arrière petit-neveu d'Antoine Gaulin (1674-1740), prêtre agrégé aux Missions Etrangères, grand-vicaire de Québec en Acadie. Remi naquit à Québec, le 30 juin 1787, de François, tonnelier, et de Françoise Amyot. Il étudia à Québec, puis à Nicolet. Ordonné le 13 octobre 1811, il fut nommé curé de St-Raphaël de Kingston (1811-1815), missionnaire en Acadie (1815-1822), curé de St-Luc-sur-Richelieu (1822-1825), de l'Assomption (1825-1828), de St-Jean d'Iberville (1828-1831), de Ste-Scholastique (1831-1832), du Sault-au-Récollet (1832-1833). En mai 1833, élu évêque de Tabraca (Ile de Numidie) et coadjuteur de Kingston, il fut sacré à Montréal, le 20 octobre 1833. Le 14 janvier 1840, il devenait titulaire de Kingston. Frappé de paralysie en 1845, il remit l'administration de son diocèse à son coadjuteur Mgr Phelan. Ayant pris sa retraite à l'Assomption et bientôt rétabli, il en redevint le curé pendant quatre ans (1845-1849). Il se retira alors définitivement à Ste-Philomène de Châteauguay, où il décéda le 8 mai 1857. Il fut inhumé dans sa cathédrale de Kingston.

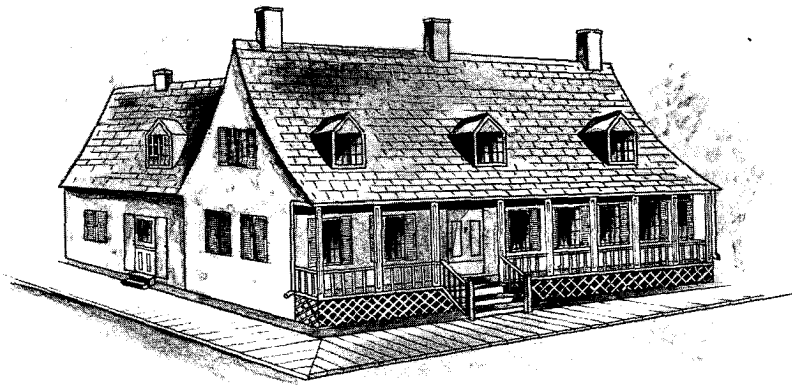


MGR REMI GAULIN

et impuissant à vaquer activement aux affaires de son diocèse, il a sollicité et obtenu de Rome un coadjuteur avec pouvoir d'administrer le diocèse: c'est le chanoine Patrick Phelan; mais, dans la lecture des bulles du nouvel évêque, il y a eu méprise. Le Saint-Siège y disait que le coadjuteur pourrait administrer "etiam inscio episcopo", et l'on avait lu et persisté à croire que c'était "etiam invito episcopo". De là des malentendus et des conflits regrettables. L'affaire, portée à Rome, fut réglée à la satisfaction de Mgr Gaulin. Toutefois, sur l'avis de sages conseillers, l'évêque résolut d'abandonner entièrement l'administration à son coadjuteur, tout en conservant néanmoins son titre d'évêque de Kingston.

Mgr Bourget, plein d'égards pour son vieil ami, s'engagea à lui procurer une digne retraite qui lui donnerait repos et consolation. Il songea à l'Assomption que Mgr Gaulin avait dirigée, comme pasteur, de 1824 à 1828. A la demande de son Ordinaire, M. Labelle fit restaurer la "Salle des habitants", qui comprenait une bonne partie du rez-de-chaussée de son presbytère; il la transforma en un appartement confortable, comme il convenait à la dignité du personnage qui allait l'occuper.

Mgr Gaulin n'était installé dans ses nouveaux quartiers que depuis quelques jours, quand la cure de Repentigny devint vacante par la démission de l'abbé François-Louis Parent. Par décision de Mgr Bourget, François Labelle partit pour Repentigny, Mgr Gaulin le remplaçant à l'Assomption. Ce départ de M. Labelle ne parut à personne comme une promotion et fut cause de beaucoup de surprise. Mgr Bourget, qui agissait selon son droit, ne devait pas d'explication et n'en donna pas.



LE VIEUX PRESBYTERE DE L'ASSOMPTION, DEMOLI EN 1896.

La salle des habitants était une vaste pièce, éclairée par les trois fenêtres de droite; on y pénétrait par la porte du pignon, côté de l'église.

Prêtres de zèle et de vertu, c'est incontestable, François Labelle et ses frères, Edouard et Jean-Baptiste, mirent néanmoins une opiniâtreté extrême à soutenir leur opinion. Ne furent-ils pas longtemps réputés, dans la région de Montréal, comme les chefs de la "petite église"? Voici les faits auxquels nous faisons allusion: Vers 1850, les prêtres du vicariat forain de l'Assomption, réunis pour la conférence ecclésiastique sous la présidence de Jean-Baptiste Labelle, curé de Saint-Roch-de-l'Achigan, prétendirent que la bulle de Benoît XIV, traitant un cas spécial d'absolution réservée, n'avait pas été publiée au Canada; qu'elle y était donc sans effet. Mgr Bourget répondit qu'il avait recommandé la théologie de Saint Alphonse de Liguori; que, par une circulaire particulière, il avait fait obligation à chaque prêtre

d'avoir cet ouvrage en sa possession. Or, ajoutait l'évêque, la bulle en question se trouve dans ce livre; chacun a pu la lire. D'ailleurs, concluait l'évêque, il suffit qu'une bulle, qui concerne l'Eglise entière, soit publiée à Rome pour qu'elle soit obligatoire pour tous.

Ces explications de Mgr Bourget n'avaient pas convaincu la "petite église" et ses chefs. L'affaire alla jusqu'au tribunal de la Propagande; mais le débat prit subitement fin, quand Pie IX renouvela la bulle, que cette fois l'évêque de Montréal porta officiellement à la connaissance de son clergé.

* * *

François Labelle, pressé par l'obéissance de briser tous les liens qui l'attachaient depuis quinze ans à l'Assomption et à son cher collègue, liens que, semble-t-il, la mort seule aurait dû rompre, se résigna avec magnanimité au sacrifice qui lui était imposé. De sa cure de Repentigny, il gardera des relations suivies avec les autorités du collège. A titre de fondateur, il demeure membre de la corporation jusqu'à sa mort. En compagnie de son frère Edouard qui exerce les mêmes droits, à titre de premier directeur, il viendra fréquemment de Repentigny assister aux réunions du conseil et veiller paternellement sur les progrès de sa chère fondation. Chaque année, le 20 octobre, jour anniversaire du sacre de Mgr Gaulin, il mettra une admirable grandeur d'âme à venir présenter ses hommages et ses vœux à son heureux successeur.

Dès son arrivée à Repentigny, François Labelle trouve un champ où exercer son activité et se met résolument à l'œuvre. L'église et le presbytère réclament des réparations urgentes. Pendant que sont exécutés les travaux de restauration, M. le curé prend logement chez son frère Edouard. A quelque distance de l'église se trouve une ferme qu'il a achetée quelques années auparavant. Il en a restauré l'habitation et y a joint une petite chapelle dédiée à Notre-Dame de Bonsecours. Ce sera la retraite de son frère, obligé en 1849, à cause de ses infirmités, d'abandonner la cure de la Pointe-aux-Trembles. C'est là que lui-même se retirera, quand, en 1855, à peine âgé de soixante ans, mais épuisé et malade, il remet sa cure à Mgr l'évêque. Par une de ces délicatesses dont Mgr Bourget était coutumier, Jean-Baptiste, curé de Saint-Roch-de-l'Achigan, est transféré à Repentigny, et les trois frères Labelle sont ainsi réunis pour ne plus se quitter.

Se voyant ainsi réunis, les frères Labelle songèrent à se rapprocher davantage encore l'un de l'autre. L'ancienne propriété

fut vendue et ils achetèrent la ferme St-Germain, contiguë aux jardins du presbytère. La chapelle de Bonsecours¹⁾ y fut transportée, et c'est là, dans cette pieuse et douce solitude, que vécut, jusqu'en 1865, François Labelle, en compagnie de son frère Edouard et de sa sœur Marie-Louise, à deux pas du presbytère de son frère Jean-Baptiste.

Au témoignage des vieilles gens de Repentigny, le groupe des Labelle ne manqua jamais d'assister à la grand'messe et à l'office des vêpres. Au dernier coup de la cloche, on les voyait venir, à la file indienne, dans un petit sentier qui de leur maison allait à l'église, en traversant le jardin de M. le curé. Ils s'avançaient clopin-clopant, alourdis par les infirmités plus encore que par la vieillesse. Frères et sœur avaient subi la même fatalité: tour à tour, ils avaient souffert d'une fracture aux jambes, ce qui faisait dire aux bonnes gens, avec un brin de malice qui n'enlevait rien à la vénération dont ils les entouraient: "Les Labelle sont trop fiers; ils cassent comme du verre".

Une grande consolation était réservée aux Labelle; elle devait ensoleiller les derniers mois de la vie de François. Mgr Bourget, désireux de reconnaître officiellement les réels mérites du fondateur du Collège de l'Assomption et de ses frères, obtint de Pie IX, à l'occasion du 30^e anniversaire de cette institution, qu'une médaille d'honneur leur fût décernée. Le 8 juillet 1863, jour de la distribution des prix au collège, l'évêque de Montréal se rendit à l'Assomption et fit lui-même remise du tribut d'honneur à M. Jean-Baptiste qui le reçut au nom de ses frères. Dans une adresse richement enluminée, M. le supérieur Barrette présenta aux Labelle les hommages reconnaissants de tous les élèves de l'Assomption, anciens et actuels. De cette adresse nous extrayons le passage suivant:

"L'immortel Pontife veut vous faire comprendre, par ce témoignage de haute estime et de paternelle affection, qu'il sait apprécier les immenses sacrifices que vous vous êtes imposés, pour doter votre pays d'une maison d'éducation qui n'est pas une de ses moindres gloires. Il veut par là vous remercier, au nom du Prince des Apôtres, dont il défend si héroïquement les intérêts, des aumônes abondantes dont il vous est, sans doute, redevable dans son extrême détresse. Il vous remercie, au nom de Jésus-Christ, du soin que vous avez pris de ses pauvres, de l'appui que vous avez toujours accordé à la veuve et à l'orphelin, de votre empressement à secourir les misères et les infortunes de tous genres, de votre zèle et de votre sollicitude pour le troupeau confié à votre garde; mais bien plus veut-il faire comprendre au monde, dans ces temps d'égoïsme et d'impiété, au milieu des scan-

¹⁾ L'autel érigé et utilisé par les MM. Labelle dans la chapelle de Bonsecours est conservé au collège, dans l'oratoire St-François-Xavier.

dales si nombreux, que l'on trouve encore des âmes dignes des plus beaux jours du christianisme; et le Saint-Père, dans sa tendre sollicitude pour la gloire de l'Eglise et l'édification des fidèles, aime à présenter ces âmes à la vénération de tous, comme les monuments les plus précieux de la foi et de la piété."

* * *

M. François Labelle mourut le 1er jour de mars 1865. Ses funérailles furent l'occasion d'un témoignage spontané et grandiose de vénération et de reconnaissance de la part des ouailles de Repentigny et des anciens élèves du collège. Malgré une violente tempête de neige qui faisait rage ce jour-là, plus de cinquante prêtres étaient présents. M. Alfred Dupuis, ancien directeur du collège et curé de Sainte-Elisabeth, fit l'éloge funèbre du défunt; mais la trop vive émotion, qui étreignait aussi toute l'assistance, l'empêcha d'aller jusqu'à la fin. Qu'était-il du reste besoin de paroles pour proclamer les mérites de François Labelle, quand l'œuvre de sa vie, le Collège de l'Assomption, lui survivait, pleine de fécondité et d'espérance?

* * *

Deux ans après la mort de François Labelle, Jean-Baptiste abandonnait la cure de Repentigny et allait réclamer la place que François avait laissée vide, auprès d'Edouard et de Marie-Louise. La vie des pieux solitaires reprit son cours coutumier. Neuf années passèrent heureuses et saintes sur la tête des vénérables septuagénaires. En 1876, la mort enleva la sœur bien-aimée et toute dévouée; MM. Edouard et Jean-Baptiste acceptèrent alors l'invitation que leur firent les autorités du collège d'y venir prendre leur retraite. Mais, dans un admirable sentiment de piété fraternelle, ne pouvant se résigner à se séparer de leur frère et de leur sœur, ils résolurent d'emporter avec eux leurs restes vénérés; ils les inhumèrent dans la crypte de l'église paroissiale, à côté de leur père qui y reposait, depuis le 5 janvier 1834.

A l'occasion de cette translation des restes de François Labelle à l'Assomption, Mgr Bourget écrivit aux MM. Labelle une magnifique lettre de consolation, dont nous citerons deux paragraphes:

"Je réponds à une seule lettre, écrite de la même main et portant une seule signature, mais il est facile de s'apercevoir qu'elle a été inspirée et dictée par deux cœurs qui n'en font qu'un, pour s'unir encore plus étroitement à la vue d'une nouvelle tombe, qui va s'ouvrir pour renfermer les restes de celui dont la mort n'a pu les séparer. Ces trois cœurs forment donc ce triple nœud que ni la vie, ni la mort ne sauraient rompre.

Vous m'invitez à prier plus spécialement pour vous trois, le jour fixé pour la lugubre cérémonie, qui vous permettra de voir la dépouille mortelle de votre frère chéri, pour la confier bientôt à la nouvelle tombe, qui lui est préparée dans le champ qu'il cultiva avec un si grand soin, et près de laquelle s'élèvent deux monuments qui, comme deux saules plantés de sa main, vont la couvrir de leur ombre... Je serai avec la foule des prêtres et des laïques, accourus à cette grande et touchante cérémonie, quand, en présence de tous et au milieu des sanglots et des prières, ces restes si chers et si précieux seront déposés dans ce sépulcre nouveau que la piété, l'amour et la reconnaissance vont rendre glorieux."

Le séjour des MM. Labelle au collège fut heureux, mais d'assez courte durée. Edouard mourut le premier, en 1877; et en 1881 Jean-Baptiste le suivit. A l'encontre de ses deux frères, ce dernier n'avait joué au collège aucun rôle officiel, mais la part active qu'y avaient prise François et Edouard, dans sa fondation et dans ses développements successifs, avait fait de lui un ami sincère de l'œuvre. A sa mort, il en donna une nouvelle et dernière preuve, en léguant ses biens personnels et ce qui restait encore des biens de ses frères à la Corporation du Collège.

Depuis février 1932, les restes des Labelle reposent au collège, dans la crypte des SS. Martyrs. Les autorités du collège leur ont dédié cette épitaphe:

D · O · M ·

LES TROIS FRÈRES LABELLE, PRÊTRES
 FRANÇOIS 1793-1865 FONDATEUR
 EDOUARD 1799-1877 DIRECTEUR
 JEAN-BAPTISTE 1807-1881 BIENFAITEUR
 ONT AIMÉ ET SERVI NOTRE COLLÈGE D'UN MÊME COEUR
 AVEC UNE RECONNAISSANTE ET FILIALE PIÉTÉ
 NOUS GARDONS ICI LEURS OSSEMENTS
 RAPPORTÉS DE L'ÉGLISE PAROISSIALE LE 23 FÉV. 1932
 R. I. P.

LOUIS-JOSEPH-CHARLES CAZENEUVE

Bâti en force, avec un torse d'athlète, Louis-Joseph-Charles Cazeneuve joignait l'élégance des traits à la vigueur des muscles. Le teint frais et riche en couleurs, les yeux vifs et brillants d'esprit, une voix au timbre puissant et harmonieux, tout un extérieur de dignité et de noblesse faisaient de lui l'un des plus beaux types de la race. Au témoignage d'un contemporain, on ne pouvait le voir, une première fois, sans s'exclamer et dire: "le bel homme!"

Ce "bel homme" ne cherchait pas l'élégance dans les habits de fin tissu. Toute sa vie, il se vêtira de toile ou de flanelle du pays. Patriote,—mais pas à la manière de 1837—, il était plutôt partisan d'une guerre économique loyalement faite à l'Angleterre. Il admirait O'Connell et les conseils que le chef irlandais donnait à ses compatriotes. De parole et d'exemple, il tentait comme lui d'intensifier l'usage des étoffes du pays, afin de stimuler le commerce au Canada et de réduire au minimum les échanges avec la Métropole.

L'âme n'était pas chez lui inférieure au physique. Homme d'une politesse exquise et d'un commerce charmant, il gagnait tous les cœurs et n'eut jamais d'ennemis. Elu membre du Syndicat des écoles en 1830, il fut un auxiliaire précieux de Labelle et de Meilleur. Par son urbanité et par sa douceur conciliante, il savait obtenir ce que ses compagnons n'avaient pu emporter de haute lutte par la logique et par l'énergie de leurs arguments.

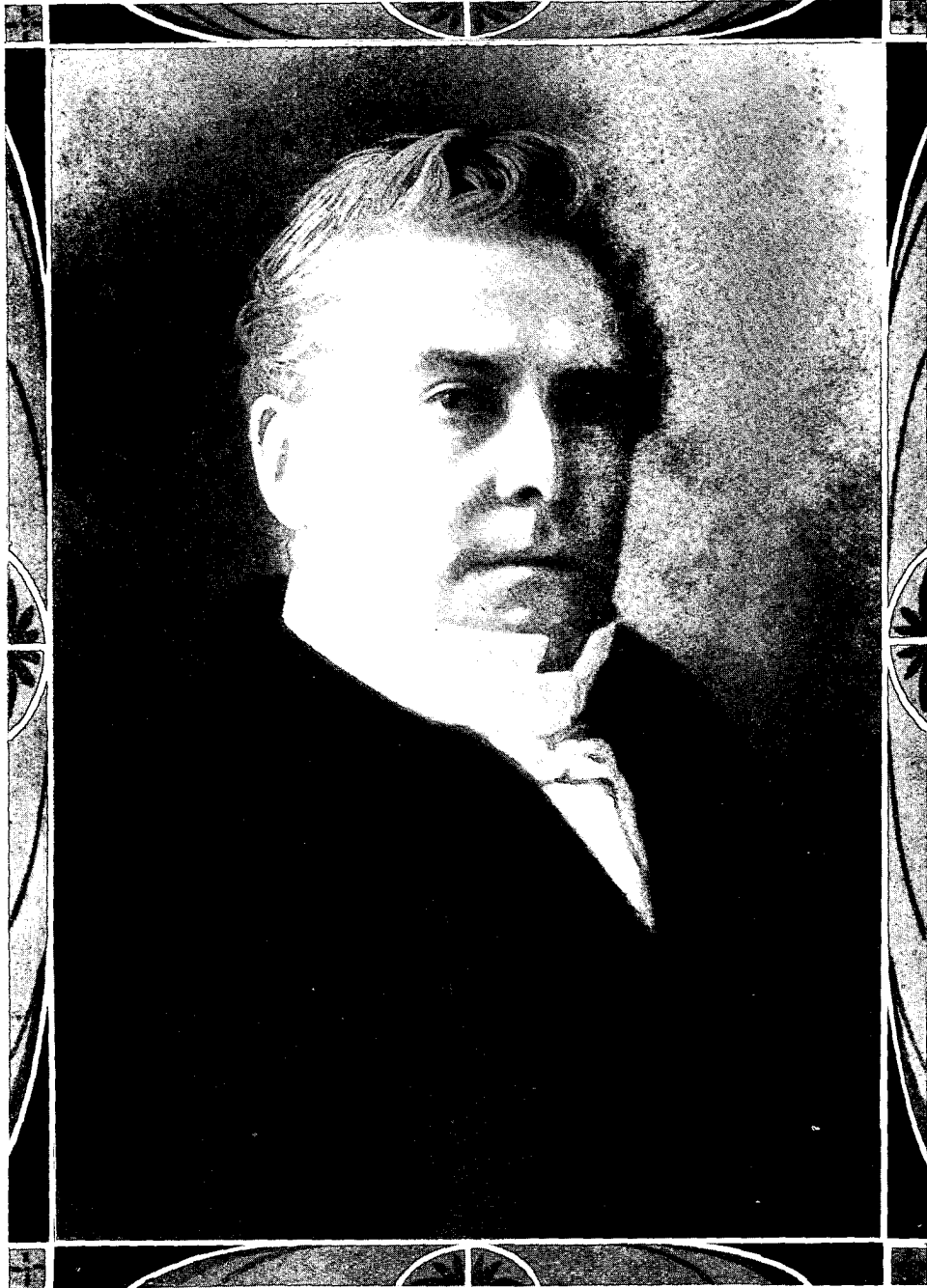
Louis-Joseph-Charles Cazeneuve est généralement considéré comme le troisième des fondateurs du Collège de l'Assomption.

* * *

Louis-Joseph-Charles eut pour père Louis-Amable Cazeneuve, petit-fils de Claude, soldat venu d'Arc (diocèse de Dijon), en 1716. Au baptême de son fils, Louis-Amable s'inscrit: cultivateur et apothicaire. La mère de Louis-Joseph-Charles était Priscille-Esther Daguille, petite-fille d'un sergent de la Compagnie de Laforest, Jean-Baptiste, venu de Bordeaux en 1711.

Des fondateurs du collège, Cazeneuve fut le seul à naître à l'Assomption. Il vint au monde le 16 février 1795 et, par le fait, il était l'aîné des trois compagnons de quelques mois seulement, Labelle étant né le 5 juillet 1795, et Meilleur le 9 mai 1796.

Au Collège de Montréal, où il fit ses études classiques, il



LOUIS-JOSEPH-CHARLES CAZENEUVE

eut pour condisciples et amis ceux-là mêmes qu'il devait retrouver plus tard à l'Assomption et à qui il s'associa de tout cœur pour la fondation du collège.

Admirablement doué pour les études, il y brille au premier rang. Pierre Poulin rapporte, dans ses *Mémoires*, que l'abbé Charles-Joseph Ducharme, le fondateur du Petit Séminaire de Sainte-Thérèse et contemporain de Cazeneuve au Collège de Montréal, fit de lui un jour l'éloge suivant: "C'était un rude joueur! Nous n'avions la première place en classe que lorsqu'il avait été distrait. A la fin de son cours, il pouvait parler le latin et le grec aussi bien que le professeur le plus émérite".

Cazeneuve n'eut pas, comme Meilleur, l'avantage de fréquenter les universités. Selon l'usage assez commun du temps, il fit ses études médicales, à l'Assomption, comme assistant d'un médecin, en qualité de clerc.

Le 9 janvier 1816, alors qu'il n'est encore que jeune étudiant, il épouse Marie-Charlotte Cormier. Au registre des baptêmes de ses premiers enfants, il s'inscrit successivement: botaniste, apothicaire, chirurgien, médecin. Ces titres marquent, sans doute, les diverses étapes de ses études médicales vers le diplôme officiel, qui paraît lui avoir été décerné en 1821.

Médecin, il s'établit à l'Assomption, sa paroisse natale. Il a sa résidence — aujourd'hui disparue — rue Saint-Etienne, côté sud-est, à l'endroit actuellement occupé par la patinoire municipale.

Le jeune médecin exerce son art avec zèle, conscience et succès. Il gagne vite la confiance populaire autant par sa discrétion et son affabilité que par son habileté professionnelle. En 1829, il est élu marguillier, malgré ses trente-quatre ans, alors que c'est l'usage de n'appeler à cet honneur que des têtes portant couronne de cheveux blancs. Un an plus tard, il se trouve au nombre des cinq syndics choisis pour appliquer la loi scolaire de 1829. Dès lors, il est lié pour la vie à Labelle et à Meilleur, pour l'œuvre qui aboutira deux ans plus tard à la fondation du collège.

Mal servi par la fortune et chargé de lourdes obligations familiales, il ne pourra donner que ses conseils et son dévouement, et ce sera un inappréciable bienfait! La brillante et solide formation classique, qu'il a reçue jadis au Collège de Montréal, le met en état de veiller judicieusement au programme d'études, au choix des manuels et à toute la mise en train de la vie scolaire. A certains jours, il se réservera même la correction des copies

d'examen, afin de mieux se rendre compte du travail fructueux des élèves et des aptitudes pédagogiques de leurs maîtres.

* * *

La vie de Cazeneuve fut exemplaire. Sa foi avait autant de sincérité et d'intensité que son caractère avait de noblesse. Sa piété était aussi éclairée et solide que son intelligence était vaste et élevée. Homme de droiture et de conscience, il s'appliquait à tout faire en chrétien. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'un de ses contemporains ait pu écrire de lui: "On le voyait assister tous les jours à la sainte messe, chaque après-midi visiter le T. S. Sacrement et se confesser le 24 de chaque mois invariablement". Dans une circonstance solennelle, M. Jean-Baptiste Labelle rappelait aux écoliers la piété profonde, franche et aimable de ce vénéré fondateur, ses longues heures passées tous les jours dans le recueillement et la prière, au pied des saints autels; puis, il ajoutait avec une émotion mal contenue: "Jeunes et chers amis, ne vous écartez jamais du sentier que vous a tracé ce vertueux citoyen".

* * *

Le Dr Cazeneuve mourut subitement le 29 novembre 1856, à l'âge de 61 ans. Il était le premier des fondateurs à disparaître; mais, plus heureux que ses deux compagnons, il avait pu, jusqu'à la fin, suivre de très près les progrès de son collègue. Membre de la corporation, à titre de fondateur, il avait approuvé de grand cœur les constructions nouvelles de 1844 et de 1852, qui avaient fait de l'humble fondation de 1832 l'une des institutions les mieux organisées du Canada. Avant de mourir, il avait eu l'incomparable consolation de voir le temps respecter son œuvre, et le ciel la bénir et la féconder!



CHAPITRE DEUXIÈME

LA FONDATION DU COLLÈGE

I — LA SEMENCE DE L'IDÉE

Le premier à semer l'idée d'un collège à l'Assomption fut sans contredit Jean-Baptiste Meilleur. Jeune médecin, à Saint-Eustache, il est en relations très amicales avec M. le curé Jacques Pâquin. Tous deux ont la même ambition et le même zèle à promouvoir l'éducation. Le curé de Saint-Eustache fait construire, en 1828, un couvent, dont il confie la direction aux Dames de la Congrégation. Le docteur seconde le digne prêtre de tout cœur. Tous les paroissiens, d'ailleurs, travaillent de concert avec eux. Dans son *Mémorial sur l'Éducation*, le docteur note le fait, comme nous l'avons déjà indiqué: "La pierre nécessaire pour la bâtisse de cette maison d'éducation fut amenée par corvée sur les lieux, en décembre de l'année 1828, et j'ai eu le plaisir d'y prendre part, pendant toute une semaine, en conduisant ma propre voiture. Les principaux habitants du village de Saint-Eustache en firent autant, ayant à leur tête leur dévoué curé".

Meilleur est ravi de ce zèle et de cette unanimité des citoyens de Saint-Eustache. Dans un article à un journal de Montréal, vraisemblablement l'*Observateur* de son ami Michel Bibaud, il raconte la corvée par le menu détail et en prend occasion de faire ressortir la nécessité de multiplier sans retard les maisons d'éducation. Il remarque que sur la rive nord du Saint-Laurent, de Montréal à Québec, il n'existe encore aucun collège; puis, il observe qu'un collège établi à l'Assomption pourrait prospérer et rendre d'éminents services à l'Église et à l'État. Cet article, daté du 25 décembre 1828, est signé: Un Passant.

Un second article suit de près, qui appuie davantage le projet. Afin de détourner les soupçons et de ne pas se mettre trop personnellement en cause, il le date cette fois comme venant de Saint-Hyacinthe. La discussion s'engage vive et âpre autour du nouveau projet. Meilleur fait face à la tempête; il tient tête aux adversaires et multiplie les réponses. Lisons plutôt, dans le *Mémorial* encore, comment Meilleur, à vingt-cinq ans de distance, résume la polémique:

"Les amis du collège de Sainte-Thérèse surtout, écrit-il, prirent une part très active dans cette discussion, parce qu'ils craignaient que l'établissement d'un collège à l'Assomption ne fût nuisible à celui de Sainte-Thérèse, dont le succès était encore douteux."

“Enfin, l’opposition comptait les amis trop exclusifs des collèges de Québec et de Montréal. Ils prétendaient que ces institutions suffisaient à elles seules pour répondre au besoin, et que les autres collèges classiques, établis dans nos campagnes, étaient moins qu’inutiles, quand bien même on y singerait le grec et le latin.”

Et le docteur contemplant sa fondation, qui a duré et prospéré depuis un quart de siècle déjà, s’en réjouit et il ajoute triomphant :

“A ma connaissance, trois des champions sont décédés; mais je ne sais combien il en est resté, de part et d’autre, vivant, pour contempler le progrès que nos institutions ont fait depuis cette époque, non seulement en nombre, mais encore en améliorations de toutes espèces qu’elles ont faites à l’envi les unes des autres, dans leurs cours d’études respectifs, pour mieux les adapter aux besoins nouveaux et variés de la société, aujourd’hui plus progressive que jamais. Le nombre de nos institutions classiques a bien augmenté depuis... Chacune de nos anciennes a vu le nombre de ses élèves se doubler presque, tandis que les nouvelles contiennent chacune un nombre d’élèves au moins égal à celui que leurs devancières avaient auparavant.”

* * *

Partisan de la fondation d’un collège classique à l’Assomption, le Dr Meilleur sortait de la polémique victorieux contre les adversaires du dehors; mais il y en avait aussi sur place et qu’il fallait d’abord gagner, neutraliser ou confondre. A l’Assomption, l’opinion était plutôt antipathique au projet.

Le 12 avril 1825, l’année même de la fondation des collèges de Chambly et de Sainte-Thérèse, une “assemblée des bourgeois et notables de l’Assomption est convoquée par M. le curé Remi Gaulin, aux fins d’aviser aux moyens d’établir une école en la paroisse Saint-Pierre-du-Portage de l’Assomption”. Plusieurs ont vu là un premier pas vers la fondation d’un collège classique. Rien n’est moins certain. Le procès-verbal, qui comprend neuf “résolutions”, se lit comme suit :

“Résolu qu’un comité de onze membres soit nommé immédiatement pour gouverner la dite école, pour tous marchés, règlements, et choses à ce nécessaires;”

“Résolu que Messieurs Remi Gaulin, prêtre, Charles de Saint-Ours, Laurent Leroux, Joseph-Edouard Faribault, Barthélemy Joliette, Alexandre Mabbut, Charles Léodel, Louis-Joseph-Charles Cazeneuve, Benjamin Beaupré, Amable Archambault et Joseph LeSanche composent le dit comité; que le dit Messire Remi Gaulin, prêtre, soit président d’icelui et Charles de Saint-Ours, vice-président, comme aussi que Laurent Leroux, écr., soit trésorier du dit comité, et M. Louis-Joseph-Charles Cazeneuve, secrétaire;”

“Résolu que sept membres du dit comité, y compris le président, formeront le quorum;”

“Résolu qu’il est nécessaire et expédient d’ouvrir immédiatement une souscription pour aider à payer le ou les instituteurs de la dite école, et pour d’autres fins;”

“Résolu que toute personne qui souscrira à l’avenir la somme de trente shellings courants, payables chaque année, durant trois années, pour le soutien de la dite école deviendra de plein droit membre du dit comité;”

“Résolu que si aucun des souscripteurs néglige de payer le montant de sa souscription entre les mains du trésorier, il perdra en tel cas, si le comité le juge à propos, son droit comme membre du comité;”

“Résolu que les deniers qui seront perçus par le moyen de cette souscription, ainsi que ceux qui proviendront de toute autre manière, pour le soutien de l’école susdite, seront employés conformément à ce qui sera réglé par le dit comité;”

“Résolu que le comité ne s’assemble qu’à la réquisition du président, ou du vice-président, qui ne pourront requérir telle assemblée que sur la demande qui leur en sera faite par deux membres du dit comité;”

“Résolu que des remerciements de cette assemblée sont dûs à Messire Gaulin, prêtre, en reconnaissance de son insistance à former l’établissement de la susdite école.”

On l’a lu, des neuf résolutions de l’assemblée du 12 avril 1825 aucune ne fait mention d’un collège classique. Il n’est question, et en termes très précis, que d’établir une école et “d’ouvrir une souscription pour aider à payer le ou les instituteurs de ladite école”. Bien plus, des onze membres qui forment le comité certains s’opposent âprement à la fondation du collège. Le président même du comité, M. le curé Gaulin, approché par Meilleur à ce sujet, en 1828, fait la sourde oreille; il estime plus opportune la fondation d’un couvent. En 1829, le docteur fera même démarche auprès de M. le curé Magloire Blanchet; mais de nouveau il rencontrera même indifférence; toutefois l’idée est semée, et le docteur ne perd pas confiance: *spes in semine!*

II — LA GERMINATION DE L’IDÉE

M. le curé François Labelle inaugure son ministère pastoral à l’Assomption en août 1830. Meilleur est heureux de retrouver cet ancien camarade du Collège de Montréal, plus heureux encore de découvrir en son pasteur une âme ouverte au même idéal et disposée à écouter avec sympathie ses rêves ambitieux. Cependant l’approbation attendue ne vient pas immédiatement. M. le curé Labelle hésite à soutenir la cause chère au docteur.

Quel est donc le secret motif de cette opposition des curés Gaulin et Blanchet et de cette hésitation du curé Labelle?

Insouciance vis-à-vis de l'éducation du peuple? Non pas! Crainte qu'une fois entrés dans l'entreprise, ils auront à la maintenir de leurs deniers? Non pas cela encore! M. Labelle particulièrement donnera, dans la suite, mille gages de sa générosité. Mais songeons bien qu'il y avait maintes et excellentes raisons d'être circonspect, de réfléchir et de temporiser avant de se lancer dans une entreprise aussi grave.

Dans des périodes de luttes très âpres, les esprits sont souvent enclins à des résolutions impulsives et souvent stériles, sinon regrettables. Tous sentaient bien alors la nécessité de répandre l'instruction parmi la classe populaire privée d'écoles; tous comprenaient aussi les avantages de former une élite par l'enseignement traditionnel des humanités, complété d'une solide formation philosophique et scientifique. En fait, on ne fit pas défaut à la tâche. Il fut même un temps où des collèges s'érigeaient aussi inconsidérément que des châteaux de contes. Combien de ces maisons ne réussirent à vivre quelque temps que par le dévouement et les largesses de leur fondateur, puis dépérèrent irrémédiablement: collèges et écoles latines de Chambly, Sorel, Terrebonne, Longueuil, Saint-Vincent de Paul, Verchères, Mascouche, etc., pour ne parler que de la région de Montréal?

M. le curé Labelle, homme de clairvoyance et de calme jugement, demandait du temps pour étudier et mûrir le projet. Ne sentait-il pas fermenter au sein même de sa paroisse une opposition sourde, mais décidée, qui ridiculisait le plan de Meilleur, soulevait contre lui les pires préjugés et affolait le peuple par l'épouvantail des taxes écrasantes, désastreuses, qui allaient peser sur lui? D'autre part, au parlement, on entendait bien s'attacher à la lettre de la loi et ne pourvoir de subsides publics que les écoles élémentaires, les collèges classiques étant laissés à l'initiative et à la générosité des particuliers, plus spécialement du clergé.

Meilleur ne se tient pas pour battu. Soutenu des sympathies et des conseils de son curé, il entre en lutte contre tous ses adversaires à la fois. Dans des entretiens intimes ou dans des harangues publiques, dans les salons ou dans la rue, il entretient qui veut l'écouter de son projet; il fait peu à peu tomber les préjugés. Il excelle à mettre en belle lumière les avantages incomparables, matériels même, qui reviendront aux citoyens de l'Assomption de l'existence d'un collège, fréquenté par une clientèle abondante et fortunée. Il démontre combien l'Eglise a besoin de prêtres et de missionnaires plus nombreux, alors que les vieilles paroisses

essaient vers les terres neuves, vers l'Ouest canadien et jusqu'aux États-Unis; il fait observer quels services féconds rendront à la nationalité les jeunes gens préparés à la vie publique par l'incomparable discipline des lettres, des sciences et de l'art oratoire, quels avantages, enfin, les pères de famille retireront du fait de trouver à leur porte une institution où préparer leurs fils à une existence meilleure, plus haute et plus lucrative!

Le Dr Meilleur voit l'opinion populaire entrer peu à peu dans ses vues. La majorité est bientôt avec lui. De crainte d'être entraîné dans des difficultés funestes à son ministère pastoral, M. Labelle se renferme d'abord dans une neutralité prudente; Meilleur comprend et approuve sa discrétion. "Cet homme pacifique", écrit-il dans son *Mémorial*, "dont le cœur affectueux ne savait qu'aimer et prier, et la main charitable donner et bénir, ne pouvait prendre part à la résistance formelle qu'il fallait apporter à cette opposition intéressée. D'ailleurs, son ministère de charité et de paix s'y opposait". Mais, quand il voit ses ouailles disposées à accepter et à appuyer financièrement le projet, le pasteur ne veut pas se trouver le dernier à seconder une entreprise, dont il a, dès le début, dans le secret de son cœur, approuvé et béni l'idée. Du haut de la chaire, il la loue et l'exalte de sa parole paternelle dont l'éloquence est irrésistible. La partie est gagnée.

L'idée semée dans les tribulations a germé lentement; bientôt elle apparaît au grand jour, viable et vigoureuse, parce qu'elle a été jetée avec amour et désintéressement dans une terre généreuse.

L'heureux semeur, Jean-Baptiste Meilleur, n'avait alors que trente ans!

III — L'ÉPANOUISSEMENT DE L'IDÉE

Nous sommes arrivés à la fin de l'hiver de 1832. Un comité des écoles composé de cinq syndics a remplacé le "conseil des onze" constitué en 1825. Deux des nouveaux syndics choisis, soit par dissentiment d'opinion, soit par manque d'intérêt pour la cause, ne prendront aucune part aux activités du nouveau comité. Tout le travail retombera donc sur les trois autres: le curé Labelle, les docteurs Meilleur et Cazeneuve.

La première démarche des syndics est de solliciter l'aide de la Chambre. Meilleur y compte des amis influents, entre autres

Barthélemy Joliette, à qui il succédera, en 1834, comme député de Leinster; ce qui lui permettra de mieux assurer l'aide sollicitée. Pour le moment, la demande des syndics quoique accueillie avec sympathie, ne peut être exaucée. La loi ne favorise que les écoles élémentaires, et l'on n'est guère disposé à déroger aux termes formels de la loi. Mais Meilleur fait si bien qu'on promet enfin, pour la construction d'un collège à l'Assomption, une allocation de £ 300, "lesquels ne seront toutefois versés que lorsque la bâtisse aura été terminée".

£ 300! maigre somme pour ériger et aménager un collège! Et encore ne sont-ils que promis. Il faut donc chercher ailleurs. Les trois syndics ne peuvent eux-mêmes tout faire. En Meilleur se vérifie le proverbe: "Gens de noblesse sont parias de la fortune". Cazeneuve, qui a été favorisé d'un modeste héritage, est chargé d'enfants. De plus, s'il approuve le projet et en désire l'exécution, il doute encore du succès de l'entreprise, et la prudence l'empêche d'engager inconsidérément son petit avoir. Reste le curé Labelle. Lui-même n'est pas riche. Il a les revenus de sa cure. Il en donnera tout ce qui n'est pas la part privilégiée des nécessiteux. Ame généreuse, il saura pour le collège trouver des ressources, là où l'indifférence et l'égoïsme ne trouvent rien. Aussi le Dr Meilleur, qui a rencontré en lui un procureur providentiel, lui décernera plus tard cet éloge mérité: "C'était un cœur d'or!"

Les largesses de M. le curé Labelle seront évidemment insuffisantes. Avant de se lancer définitivement dans l'entreprise, les syndics estiment prudent de s'assurer de plus amples ressources, et ils font appel à la générosité des paroissiens de l'Assomption.

Sans attendre la réponse, qui viendra pourtant, ils commencent les travaux. Pour faire face aux premiers frais, confiants en la promesse de la Chambre, ils font un emprunt de £ 300 et, en garantie, ils hypothèquent leurs propriétés.

Ces débuts difficiles, cette gêne d'une œuvre si belle. Meilleur les racontera plus tard, dans son *Mémoria!*, avec une pointe d'amertume, il est vrai: "Outre les contributions et les travaux ardues et incessants faits pour conduire l'entreprise et la mener à bonne fin, les trois fondateurs furent obligés de soumettre leurs propriétés personnelles à une hypothèque, pour faire l'emprunt d'une somme au moins égale à celle qui était promise par la Chambre... De sorte que leur responsabilité était en proportion de l'insuccès que pouvait rencontrer l'entreprise".

Les contrats des travaux de maçonnerie furent accordés à Joseph Pelletier, fils; ceux de la charpente et de la menuiserie, à Joseph Guyon, dit Lemay. Les actes officiels, liant les deux partis, furent signés les 11 et 13 avril 1832, par-devant les notaires Faribault & Chagnon. Ces contrats engageaient les syndics pour une somme totale de 8,880 livres, ancien cours, soit:

Maçonnerie, (madriers à la charge des syndics)	4,900 livres
Charpente, (fenêtres à la charge des syndics)	2,520 livres
Menuiserie, (fenêtres à la charge des syndics)	1,460 livres
	8,880

Les syndics pouvaient sans doute compter sur l'allocation promise par la Chambre: 300 louis qui devaient leur être remis un an plus tard. Des souscriptions volontaires leur vinrent de la part des paroissiens, mais le total n'atteignit pas 300 louis. Qui allait supporter le reste des dépenses? Les fondateurs, en particulier M. Labelle, en sorte que la remarque de Pierre Poulin apparaît très juste: "Le cachet du collègue, qui porte en exergue: *Parochia Fundavit*, est tout à fait inexact. Pour la reconnaissance que l'on doit aux syndics fondateurs, il serait à désirer que la Corporation fit mettre *Charitas* à la place de *Parochia*".

* * *

Où construire le collège? La question était d'importance, et les syndics durent se la poser.

Une première réponse se présenta immédiate et définitive: "Pas au centre de la ville". Tel fut, à n'en pas douter, l'avis du Dr Meilleur. En 1878, l'année même de sa mort, il fut consulté par la Corporation, dont il faisait toujours partie. On voulait avoir son opinion sur l'opportunité de la vente de terrains situés en marge de la cour des écoliers. De Maskinongé, où il était alors en promenade, le brave docteur répondit, par une lettre de calligraphie pénible, mais pleine de raisons solides, pour s'opposer énergiquement à cette vente, "afin de garder, dit-il, les écoliers isolés et de ne pas les priver des avantages d'hygiène, de morale et de tranquillité, dont les fondateurs avaient voulu les faire bénéficier dès le commencement". Ce point de vue du docteur avait déjà convaincu, sans doute, les syndics de 1832, leur inspirant de choisir un terrain en bordure de la ville.

En ces temps lointains déjà, le boulevard l'Ange-Gardien s'arrêtait en cul-de-sac à la rue Saint-Eustache. Toute l'extrémité de la presqu'île était donc une plaine libre. Après avoir

été Commune, elle avait été reprise par les MM. de Saint-Sulpice, qui en avaient vendu la plus grande partie à Laurent Leroux et le reste à Benjamin Beaupré. Il ne pouvait être question, bien entendu, de construire le collège sur ce domaine trop éloigné. On prévoyait que les écoliers auraient à fréquenter l'église paroissiale; qu'ils devraient prendre leurs repas non au collège, mais dans des pensions de famille, selon le plan bien arrêté du Dr Meilleur et auquel il tenait, comme d'ailleurs à toutes ses conceptions.

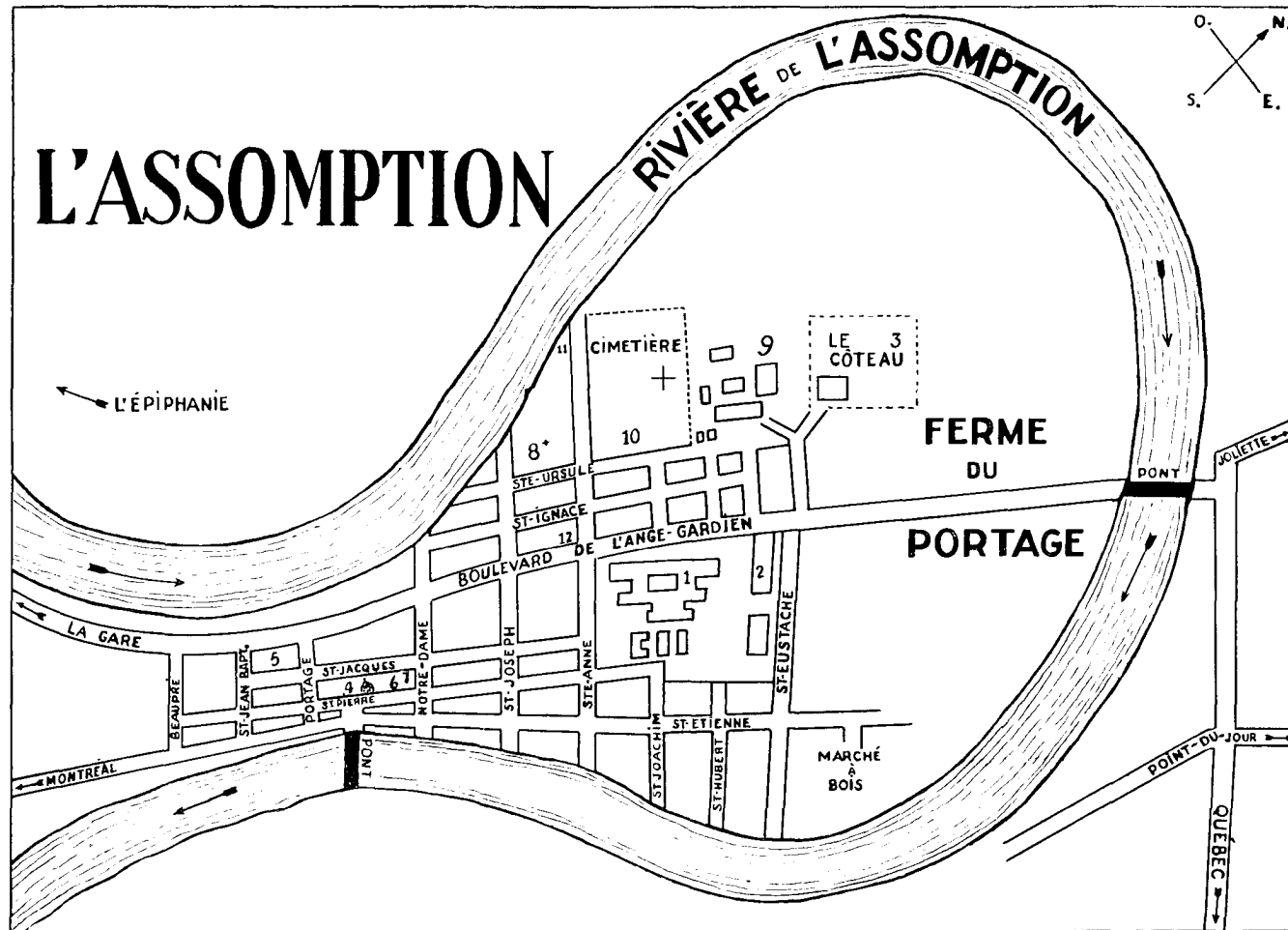
Entre les domaines Leroux-Beaupré et la ville, deux lopins de terre se présentaient. L'un, enclavé presque dans la ville et compris entre les rues Sainte-Anne et Saint-Joseph, Saint-Jacques et le boulevard l'Ange-Gardien; l'autre, voisin du premier, mais plus éloigné du village. Le premier, en pente régulière vers le sud-est, paraissait très propice à la construction projetée; le second, coupé d'un ruisseau, était irrégulier et rempli de bas-fonds marécageux. L'un et l'autre avaient mêmes dimensions (un arpent et demi), même propriétaire, Benjamin Beaupré, et étaient offerts pour un même prix: £ 50.

A l'encontre du choix commun, le Dr Meilleur opta pour le pire des terrains; il avait pourtant raison contre tous. Bâti sur le premier terrain, le collège aurait été vite encerclé par les habitations, et l'agrandissement des constructions et des cours de récréation eût été rendu impossible. Le terrain qui fut choisi offre encore aujourd'hui l'isolement désirable. Il est aux trois quarts en bordure de la Ferme du Portage, propriété du collège, et a pu, en 1931, être considérablement agrandi par la fermeture d'une rue non encore bâtie. Le docteur comptait, en outre, mettre à profit le ruisseau qui, coulant d'une source prochaine, fournirait une eau potable et suffisante, tant pour les besoins domestiques que pour les cas d'incendie.

Le terrain choisi est donc acheté. Les travaux d'excavation sont immédiatement commencés. Il faut bien se hâter: le printemps (1832) est déjà avancé, et l'on ambitionne de recevoir les premiers élèves à la rentrée scolaire de l'automne.

Les excavations terminées, le sol est trouvé peu propice à recevoir de lourdes assises. C'est alors, écrit Dansereau, que "le docteur mit sa science à profit. Sachant le terrain tout à fait mauvais, il eut recours aux pilotis pour donner plus de solidité aux fondements et fit revêtir d'une couche de carbone les pieux enfouis dans le sol".

Le 14 juin, la première pierre de l'édifice est mise en place, et M. le curé Labelle en fait la bénédiction solennelle. Les



1. Le collège — 2. Le jeu de paume — 3. Le Coteau — 4. L'église paroissiale — 5. La Providence — 6. Le couvent des Dames — 7. Le bureau de poste — 8. La chapelle de Notre-Dame-de-Bonscours — 9. Les bâtisses de la Ferme du Portage — 10. Le cimetière — 11. L'aqueduc — 12. L'hôtel de ville.

invités à cette cérémonie font aux syndics une offrande de 100 louis. M. Charles de Saint-Ours, seigneur de Lachenaie et de l'Assomption, donne 20 louis. Le colonel Amable Deschamps, de Repentigny, ancien député du comté au parlement, cent écus américains. M. le curé Labelle, comme on l'a raconté déjà, donne discrètement 30 louis. La Chambre prend occasion de cet événement pour faire remise immédiate de 200 louis sur les 300 promis.

Mais ces ressources sont vite épuisées. Les travaux de maçonnerie ne sont pas encore terminés qu'il faut faire appel à la générosité du public pour poursuivre et compléter l'entreprise qui, pendant plusieurs mois, traînera en longueur.

Une opposition violente répondit à l'appel des syndics. Elle vint non pas du peuple, qui avait été gagné à l'œuvre par son curé, mais de la classe bourgeoise. On entendit alors, au témoignage de Dansereau, des propos mesquins, bien faits pour décourager les cœurs les plus généreux et les plus enthousiastes. "Avec un collègue", disait un personnage non des moindres de la ville, "les enfants du peuple seront aussi instruits que les nôtres et ils viendront prendre nos places: gardons nos places pour nos enfants!" Un autre, féru sans doute de psychologie sociale, confie à ses amis: "Si nous instruisons le peuple, nous ne pourrions plus le conduire".

C'est à de tels adversaires que Meilleur doit faire face depuis plus de deux ans. Il se voit encore reprocher le choix du terrain: "Jamais édifice, crie-t-on, ne pourra tenir dans cet étang de boue!" L'imagination populaire est fortement impressionnée de cette prophétie, et, un matin, arrivent en hâte, vêtus d'habits de travail, "les habitants du Point-du-jour et du Haut-de-l'Assomption". Ils ont été attirés plus par la curiosité que par la sympathie, et ils demeurent déconcertés de voir le collège encore bien en place et solide sur ses fondations. De mauvaises langues avaient lancé la rumeur que, dans la nuit, les murs du collège s'étaient effondrés!...

Il y avait autre chose encore: "Les syndics, disait-on, engagent inconsidérément le crédit de la paroisse. Avant longtemps, les taxes seront écrasantes et ruineuses". *O cives, cives, quærenda pecunia primum est!* Le bel argument pour affoler des gens simples et vivant de la plus stricte économie!

Meilleur, impassible toujours au milieu de la tempête, fera triompher le bon sens par sa ténacité et par sa patiente persévérance. Bien des fois dans sa vie l'assailliront de pareilles contrariétés. La Providence le soumet au début à un dur apprentis-

sage, afin de le préparer aux luttes, autrement pénibles et graves, qu'il lui faudra soutenir, dix ans plus tard, dans l'établissement et dans le fonctionnement du système d'instruction publique. Aussi, son contemporain et ami, Michel Bibaud, lui rendra-t-il ce témoignage flatteur et très juste: "A une époque de fermentation politique, il a dû faire preuve d'un courage moral peu commun, pour empêcher la loi de l'instruction d'être altérée au gré des partis et pour la rendre stable, conformément aux principes".

* * *

Meilleur a beau faire, la construction du collège doit être arrêtée, faute de ressources. A la date fixée pour la rentrée des premiers élèves (septembre 1832), les murs sont à peine achevés. L'automne et l'hiver passeront avant que la bâtisse ne reçoive son toit. Plus que tout autre, Meilleur en souffre et il s'en plaint amèrement dans son *Extrait du recensement de 1831*, publié vers cette date:

"Faute de moyens pécuniaires pour subvenir aux dépenses considérables qu'entraîne le parachèvement d'une pareille institution, les syndics-gérants n'ont encore pu la mettre en opération..... et ils se trouvent dans la dure nécessité d'attendre de la libéralité de la Législature une autre aide suffisante pour les mettre en état de parachever leur établissement et d'en donner libre accès à la jeunesse ambitieuse, qui en désire et en demande l'entrée."

On comprend qu'à travers tous ses déboires Meilleur perde parfois patience et courage; qu'alors sa plume se fasse cruelle pour tous ceux qui s'opposent à ses plans. C'est ainsi que, dans la même brochure, écrite tout particulièrement pour "ses gens" de l'Assomption, il décoche cette flèche trempée de fiel:

"L'union fait la force, *Vis unita fortior*. Mais s'il est vrai que l'union fait la force, il n'est pas moins vrai que la division fait la faiblesse, d'où naît la pauvreté, l'ignorance, l'imbécillité et l'esclavage des peuples et des nations. Il ne fut jamais adopté un moyen plus efficace pour en opérer la ruine, physique et morale, et ceci est un fait incontestable auquel les Canadiens ont de plus en plus, tous les jours, raison de faire la plus sérieuse attention."

* * *

Au printemps de 1833, les travaux reprennent avec entrain. Par la munificence de M. Labelle, le docteur Meilleur est désormais assuré des fonds nécessaires pour terminer la construction.

Le toit est à peu près complet, quand surgit une nouvelle difficulté, mais, cette fois, au sein même du groupe des syndics. Meilleur a rêvé d'un clocher couronnant son collège. Ses com-

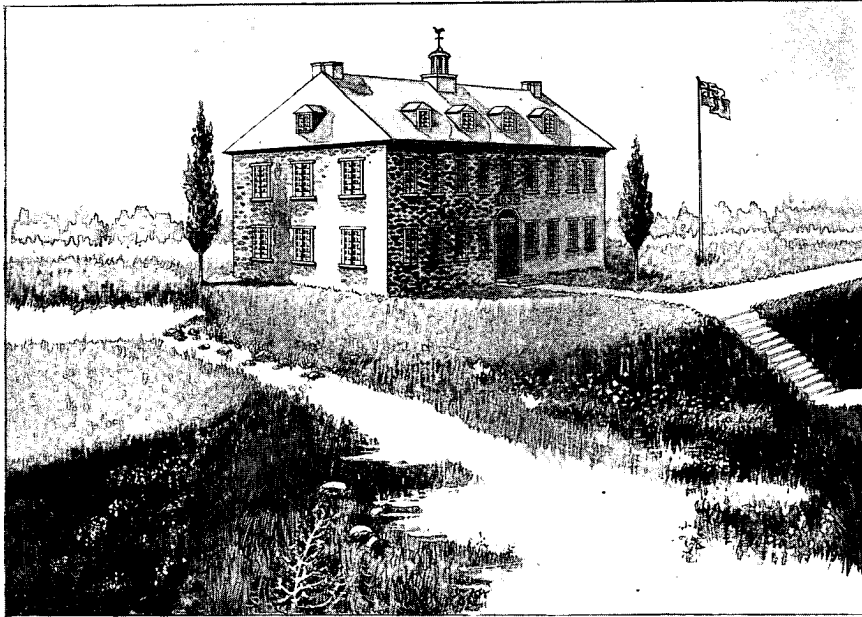
pagnons objectent que c'est contraire à l'usage et une dépense inutile; le docteur contourne la question et fiat comprendre que c'est le seul moyen de faire solder une dette contractée envers la Corporation des Syndics par un nommé Dubreuil, menuisier. Le débiteur est donc invité à fournir les matériaux et à lancer le clocher dans les airs. Le travail terminé, Dubreuil, de débiteur qu'il était, devient créancier d'une somme de \$16. Meilleur se prépare à payer le compte de ses propres écus, quand les syndics acceptent de le solder.

Pendant le clocher était sans croix, Or, il y avait dans le cimetière, abandonnée et couchée par terre, la croix de l'ancienne église démolie. Meilleur l'obtient de M. Sanche, le marguillier en charge; il la fait redorer et en orne son clocher. Plus tard, rappelant ce fait, il écrira: "J'espérais davantage de cette croix que de tous nos moyens". Mais à ce clocher il fallait encore une voix. Le docteur s'adresse aux dames du village, espérant qu'elles lui aideront à y suppléer. Il va de porte en porte, badinant spirituellement et quêtant pour sa cloche: "Son gentil babil ne nuira pas aux vôtres, dit-il aux dames, il en sera le symbole". Quelques jours plus tard, de son nid de bois, une cloche toute brillante et sonnante à toute volée annonce sa joyeuse arrivée. Une autre cloche sera bientôt placée à l'intérieur du collège pour présider à toutes les évolutions disciplinaires de la communauté. Cette cloche a d'abord longtemps servi à la petite chapelle Sainte-Anne, située à la sortie du village, sur la route de Montréal. Ces menus détails d'histoire locale permettront à Pierre Poulin d'écrire dans ses *Mémoires*: "Ainsi, au dehors, la croix d'un ancien temple appelait près d'elle une jeunesse dont la première instruction serait le mystère de la rédemption, et, au dedans, la cloche d'un lieu de pèlerinage devait rappeler encore la religion aux jeunes âmes qui l'entendaient".

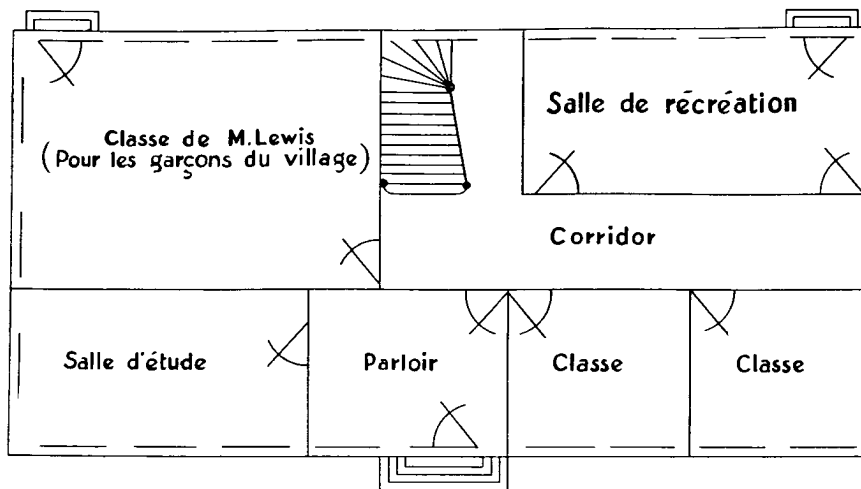
* * *

C'est à l'automne 1833, plus précisément le 4 novembre, que le collège ouvre ses portes à ses premiers élèves. Depuis le 7 octobre, date de la rentrée, ils sont logés, pour les classes et les études, au presbytère, dans la "Salle des habitants".

La première bâtisse est une maison de 80 x 47 pieds, construite en pierre des champs. Elle a deux étages, avec toit pointu et assez élevé pour former un vaste grenier, où un dortoir sera commodément aménagé plus tard. Pour le moment, le second étage reste inachevé. Ce n'est que l'année suivante qu'il sera divisé, partie en chambres pour les professeurs, partie en dortoir



LA FONDATION de 1832-1833, (vue du sud-est, à l'intersection des rues Saint-Jacques et Sainte-Anne). On remarquera au premier plan et à gauche les deux étangs légendaires; près du collège, les deux premiers liards plantés par le Dr Meilleur; à droite, le "mai" élevé au printemps de 1838.



Divisions du premier étage (rez-de-chaussée) des constructions de 1832-1833

pour les collégiens. En 1838, les mansardes seront transformées en dortoir, grâce à la générosité de Barthélemy Joliette qui fournit tout le bois nécessaire; le premier dortoir sera converti en salle d'étude.

Tel apparaissait le Collège de l'Assomption à ses débuts; humble fondation aux proportions modestes, mais qu'on estimait suffisantes pour longtemps; petit grain de sénévé jeté, d'une main généreuse et confiante, dans les replis du Portage, il sera béni du ciel et il prendra, en peu de temps, un accroissement merveilleux!



LA FONDATION DE 1832, élevée à trois étages en 1860 et démolie en 1930

CHAPITRE TROISIÈME

LA MERVEILLE DU GRAIN DE SÉNEVÉ

On peut affirmer qu'en dépit des jours d'épreuves inévitables le Collège de l'Assomption a vécu un siècle de progrès constants. C'est, pensons-nous, rendre un légitime hommage de gratitude à Dieu d'abord, puis aux fondateurs, aux supérieurs, aux professeurs, aux bienfaiteurs de l'œuvre, que d'en raconter brièvement les diverses étapes.

Les développements de la fondation de 1832 furent rapides. Les élèves affluèrent bientôt en grand nombre. Dix années ne s'étaient pas encore écoulées qu'on sentait déjà la maison trop étroite, et qu'un agrandissement devenait urgent. Mais, éternelle difficulté! où trouver les fonds? Les octrois annuels du gouvernement vont de 75 à 100 louis; à certaines années (1840 et 1842), ils seront même totalement retranchés. L'apport des écoliers — revenu ordinaire du collège — est bien minime, puisque, jusqu'en 1873, le coût annuel de l'instruction sera de \$16. A ce compte, il est évident que l'institution ne fait pas ses frais. Reste la générosité de M. le curé Labelle; mais il a, pour la construction de la maison, versé toutes ses économies et, pendant plusieurs années encore, il recevra gratuitement à sa table les professeurs ecclésiastiques. Les bienfaiteurs? L'heure n'est pas encore venue où des curés, anciens élèves ou amis de l'éducation, feront au collège des legs substantiels.

Assurément, les fondateurs eurent, à certains jours, de grands soucis financiers. Les archives de la fabrique de l'Assomption nous en fournissent la preuve. Le 12 avril 1835, les syndics représentent aux anciens et nouveaux marguilliers, réunis en assemblée spéciale, que, "par le manque de session de la législature de cette province, ils se trouvent privés des secours pécuniaires qu'ils avaient lieu d'espérer, et incapables de faire face aux dépenses ordinaires, pour soutenir et parachever la maison d'éducation érigée en cette paroisse". Les syndics sollicitent, en conséquence, de la fabrique l'emprunt d'une somme de 525 livres. La demande est accordée, et copie de cette résolution, adressée à l'évêque pour approbation, apparaît dans les archives paroissiales, portant en marge la note suivante, signée de Mgr Lartigue: *Fiat ut hic e contra petitur.*

Dans de tels embarras de finance, les rêves ambitieux ne

sont pas permis; mais voici que tout providentiellement se présentent les premiers bienfaiteurs: en 1837, M. et Mme de Saint-Ours, seigneurs de l'Assomption, apportent spontanément un don de 250 livres; l'année suivante, M. Joseph-Edouard Faribault donne \$60. Ces sommes peuvent nous paraître de peu



Joseph-Edouard FARIBAULT

JOSEPH-EDOUARD FARIBAULT, tige de la branche de l'Assomption, était le frère de Barthélemi, tige de la branche de Québec et mémorialiste distingué. Tous deux étaient les fils de Barthélemi, notaire, passé en Nouvelle-France, en 1752, en qualité de secrétaire de l'armée sous les ordres du gouverneur Du Quesne. Né à Berthier-en-Haut, le 4 mai 1773, Joseph-Edouard fut admis au notariat le 19 janvier 1791. Il vint aussitôt s'établir à l'Assomption. Deux fois élu député de Leinster, il fit partie du Conseil spécial de novembre 1838 à février 1841. Le 12 juin 1841, il fut choisi maire du district de Leinster; il remplissait en même temps les fonctions de juge de paix et de lieutenant-colonel de la milice. Il mourut en 1859.—Il avait épousé, en 1794, Marie-Elisabeth Coudrette, qui lui donna treize enfants, entre autres Joseph Norbert (le père de M. J. Edouard) et Marie-Aurélie. Cette dernière, par ses mariages successifs avec Charles-Auguste de Saint-Ours et Ls-Michel Viger, sera héritière des seigneuries de l'Assomption et de Repentigny.

d'importance, mais il n'en était pas ainsi il y a un siècle. Il faut lire, dans la chronique du temps, la manifestation de joie et de gratitude que causent ces largesses. Tous les élèves, professeurs en tête, vont remercier le notaire Faribault, et Joseph Papin, élève des Belles-Lettres, se fait l'interprète des sentiments de tous. La Chambre se montrera bientôt plus libérale envers les maisons d'enseignement secondaire; puis, les messieurs Labelle, Edouard et Jean-Baptiste, se feront désormais, et jusqu'à la mort, les protecteurs de l'œuvre, chère à leur frère François. Par ailleurs, le sentiment populaire, à l'Assomption, est gagné pour toujours au collège. La preuve en est donnée, dès 1845, quand la fabrique décide unanimement que "les syndics du collège, actuellement représentés par la Corporation du Collège, soient déchargés et acquittés de toute demande qui pourrait résulter contre eux, au sujet d'une avance d'argent, faite ci-devant aux dits syndics par cette fabrique". Il s'agit, en l'occurrence, des 525 livres empruntées en 1835.

C'est dans de telles circonstances et au milieu de si profondes sympathies que la Corporation du Collège entreprend de nouvelles constructions en 1844.

— 1844 —

Le 22 avril, la Corporation décide de construire, en bordure du boulevard l'Ange-Gardien, une maison qui sera le pendant de la bâtisse de 1832 quant aux dimensions et aux matériaux. Les deux pavillons seront réunis par un trait-d'union élevé d'après le même plan et qui mesurera 64 x 32 pieds. Le coût, qui sera de 1,050 louis, est en bonne partie couvert d'avance par MM. Edouard et Jean-Baptiste Labelle. Avant même que les travaux ne commencent, ils versent \$2,150 à la Corporation qui, dès lors, se sent à l'aise pour mener l'entreprise avec activité. Commencé au début de mai, l'édifice est habitable aux premiers jours d'octobre.

— 1849 —

Toutes les mansardes ont déjà été converties en dortoirs, et cependant l'espace y est insuffisant. Ne pouvant entreprendre, pour le moment, de nouvelles constructions de pierre, parce qu'elles sont trop dispendieuses, on élèvera à quelques pas du collège, côté nord-est, une longue salle faite de bois et où pourront être dressés plus de quatre-vingts lits. Pendant quatre ans, les plus jeunes élèves y seront logés pour la nuit, protégés contre le vent et contre les pluies, mais pas toujours contre le froid.

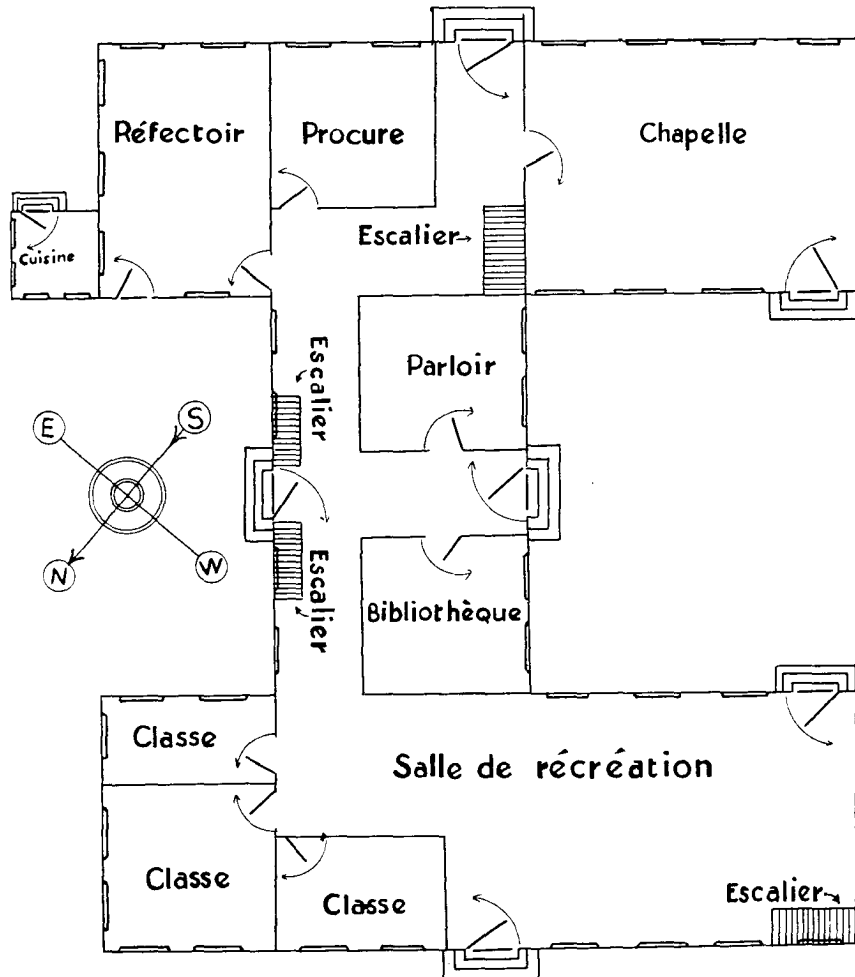
— 1852 —

A une assemblée de la Corporation, tenue le 26 février, il est résolu d'ajouter à la bâtisse, sise boulevard l'Ange-Gardien, côte sud-ouest, une aile de 78 x 48 pieds. Le premier étage sera affecté à la salle d'étude; le second, à la chapelle; les mansardes, à un dortoir.

Cette construction de 1852 est encore debout. Elle est présentement notre plus vieille relique de l'âge héroïque. Les ouvriers ont fait leur travail très consciencieusement. Il y avait d'ailleurs été pourvu, puisqu'on peut lire aux devis du contrat: "Tout l'ouvrage devra être fait de la manière la plus solide et la plus propre que l'on puisse faire".

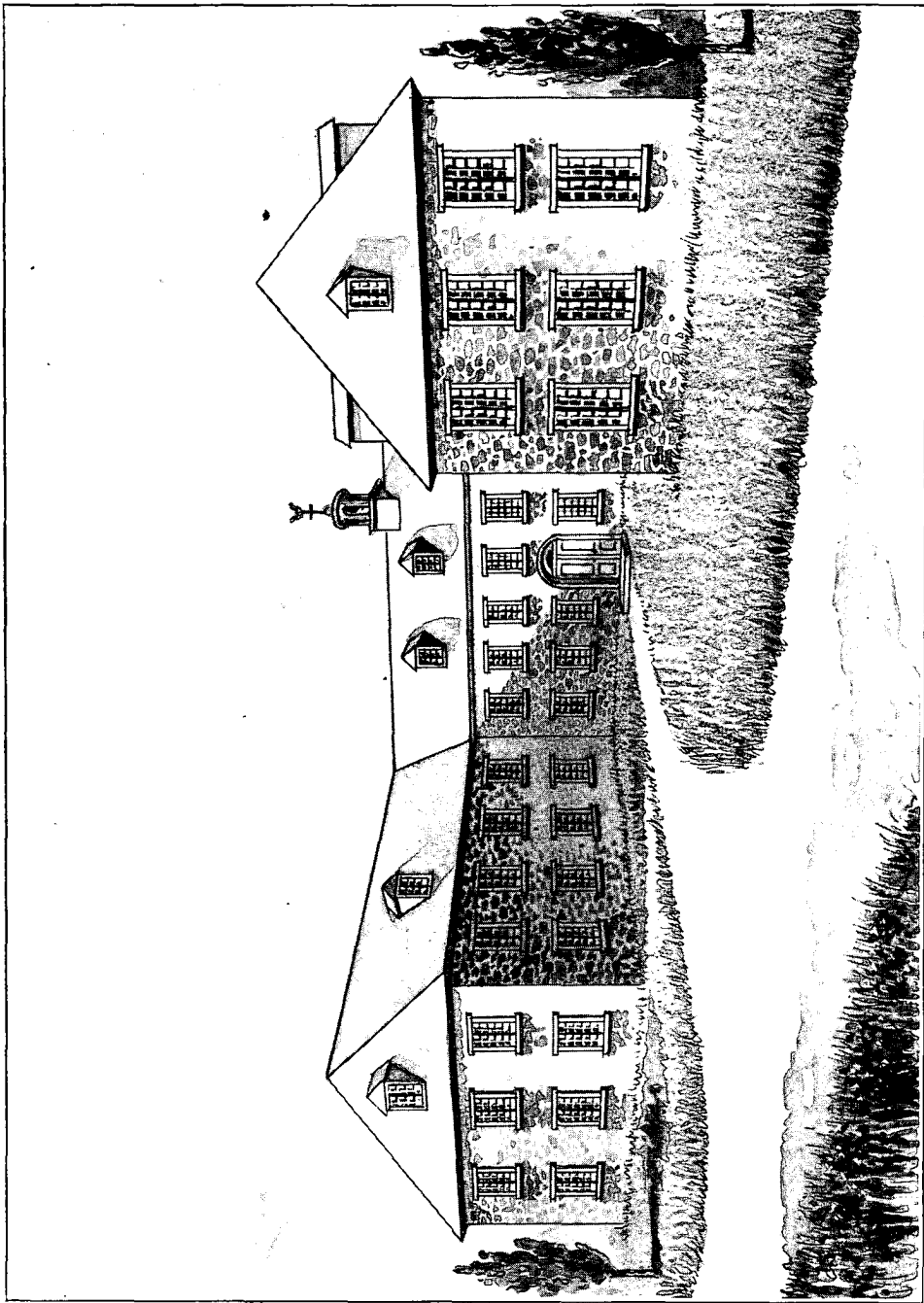
Les travaux traînèrent pourtant en longueur, faute d'argent et peut-être d'enthousiasme aussi. Les fondateurs ne sont plus là. Cazeneuve est mort depuis quatre ans. Meilleur habite

Montréal; il est d'ailleurs totalement pris par ses devoirs de surintendant de l'Instruction publique. Avec M. Labelle, parti pour Repentigny, c'est un peu la main même de la Providence qui s'est momentanément retirée.



DIVISIONS DU PREMIER ÉTAGE (REZ-DE-CHAUSSÉE) DU COLLÈGE EN 1844
(L'entrée principale — rue St-Jacques depuis 1833 — se trouve désormais rue Ste-Anne)

Commencée en 1852, la bâtisse ne sera donc prête qu'en 1855. Les élèves en occuperont la salle d'étude et le dortoir à la rentrée de septembre. La chapelle, bénite par M. Félix Vézina, le 25 avril, ne sera définitivement livrée au culte qu'à la fin de



LE COLLÈGE EN 1844 (vu de la rue Sainte-Anne)

mai; et encore, pendant deux hivers, elle sera fermée, les élèves assistant à la messe à la salle d'étude, car il faut économiser le chauffage. En 1856, un chemin de croix y sera canoniquement érigé. Enfin, en 1863, la chapelle sera terminée et décorée.

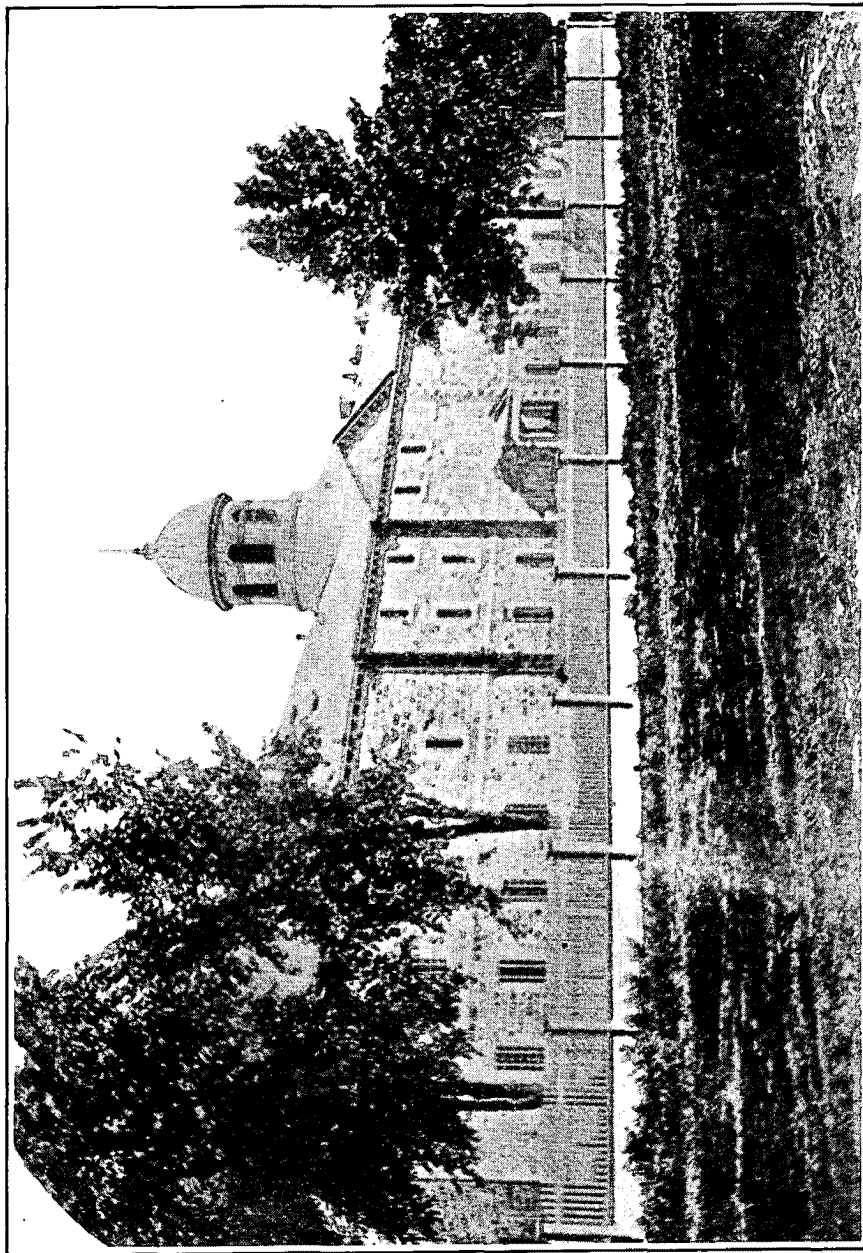
— 1860 —

Un contrat est signé le 12 mai, par-devant maître J.-E. Faribault, notaire, entre Séraphin Poitras, maçon, et Onuphre Pelletier, entrepreneur, tous deux de l'Épiphanie, d'une part, et la Corporation du Collège d'autre part. Pour une somme de 650 livres, "cours actuel", les signataires Poitras et Pelletier s'engagent à exhausser d'un étage les bâtisses de 1832 et de 1844, moins le pavillon ayant façade sur le boulevard l'Ange-Gardien, soit toutes les constructions qui seront démolies en 1930. Les entrepreneurs feront diligence; ils se sont engagés à compléter leur travail pour le premier jour de septembre. Afin qu'ils aient tâche plus facile, la sortie des élèves est devancée d'un mois.

Ainsi allait s'accomplir le rêve cher au Dr Meilleur. En 1832, il avait opiniâtrément lutté, mais en vain, pour bâtir à trois étages. C'est un élève du premier cours, Ferréol Dorval, qui, en sa qualité de procureur, complète l'œuvre du fondateur et démontre que l'optimiste Meilleur avait vu clair dans l'avenir.

— 1867 —

L'ouverture du boulevard l'Ange-Gardien, à travers la Ferme du Portage et jusqu'au pont du Point-du-Jour, a déplacé le centre des activités, à l'Assomption. Le collège qui, en 1832, avait façade et entrée principale rue Saint-Jacques, rue Sainte-Anne en 1844, doit désormais reporter ses parloirs du côté du boulevard, pour mieux accommoder les visiteurs. Mais c'est surtout pour donner plus d'espace aux collégiens, dont le nombre va croissant chaque année, qu'on décide d'ajouter aux bâtiments une aile nouvelle, faisant pendant à celle de la chapelle. Cette construction comprendra la salle de récréation au premier étage, des salles de classe au deuxième et un dortoir au troisième. L'ancienne salle de récréation sera transformée en salons et le dortoir de 1838, converti en chambres pour les professeurs. La maison ainsi agrandie et restaurée sera prête pour la rentrée des élèves à l'automne 1868.



LE COLLÈGE EN 1869. — Façade principale sur le boulevard l'Ange-Gardien



ABBÉ ISAÏE DOZOIS
3^e procureur (1869-1872)

— 1869 —

Durant les vacances de 1869, la partie centrale de la façade, sur le boulevard l'Ange-Gardien, est démolie et refaite à neuf. Les murs s'avancent en double saillie et une élégante lanterne domine le toit. Ces travaux, dûs à l'initiative du procureur Isaïe Dozois, sont un témoignage de son bon goût artistique. Grâce à lui, le collège obtient dans ses lignes extérieures de l'unité et de la grâce, de la simplicité et de la distinction.

— 1882 —

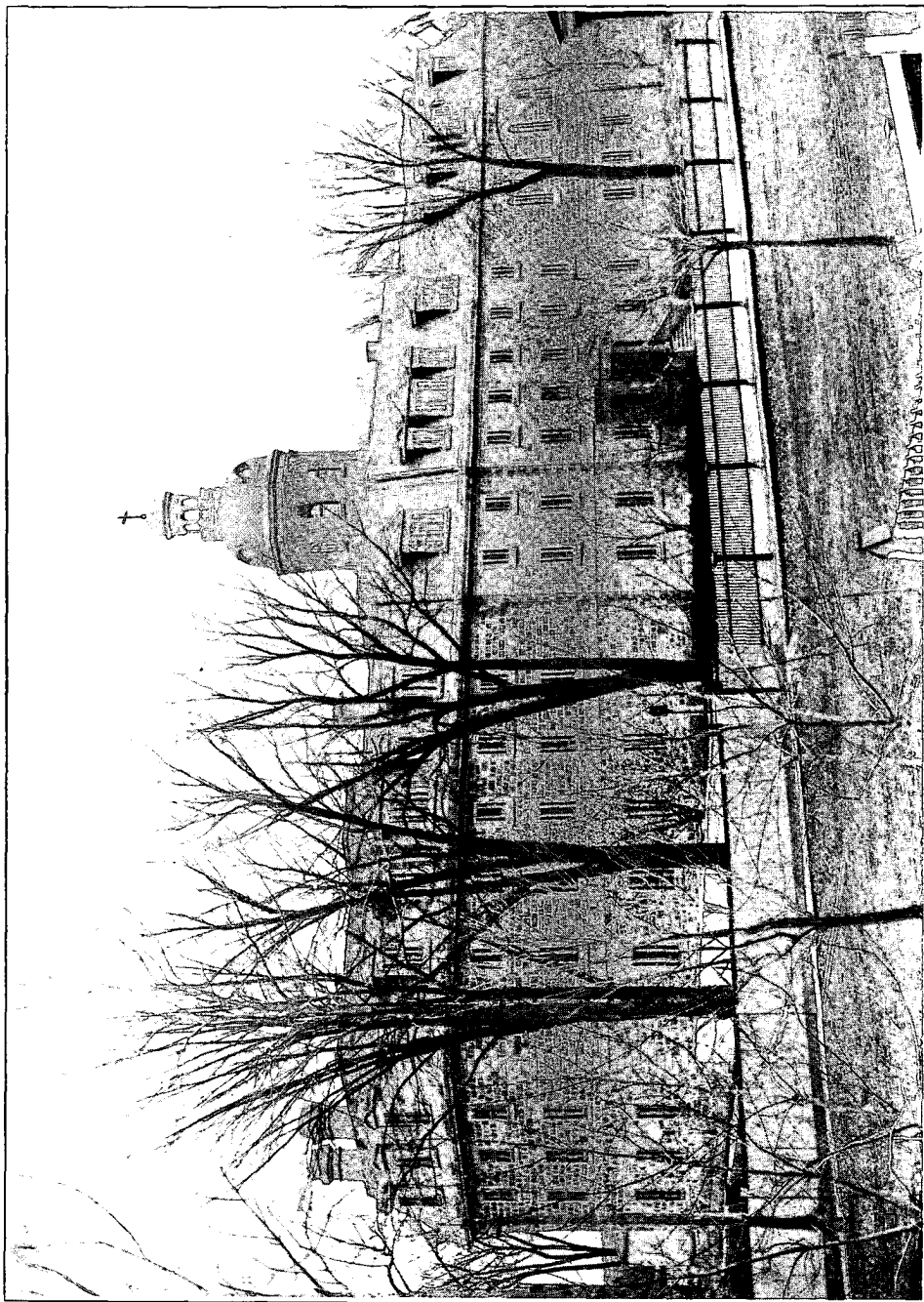
Malgré cinq agrandissements successifs, l'espace manque de nouveau. En outre, toutes les couvertures du principal corps de bâtisse, sur le boulevard, sont défectueuses. Il y a nécessité urgente de les renouveler. Ces réparations offrent l'occasion de remplacer le toit pointu par un "toit français". On compte ajouter, sans trop de dépenses, un étage de plus à la maison.

Le travail, confié à Joseph Roy et à Séraphin Poitras, est commencé le 10 juillet. Vingt jours plus tard, on s'attaque à la gracieuse lanterne. La croix en est d'abord enlevée. Grande est la surprise de chacun d'y trouver gravés au couteau les noms de tous les élèves de 1869. C'est M. Villeneuve, alors assistant-économiste, qui avait ainsi occupé ses loisirs et donné cette modeste collaboration à l'histoire.

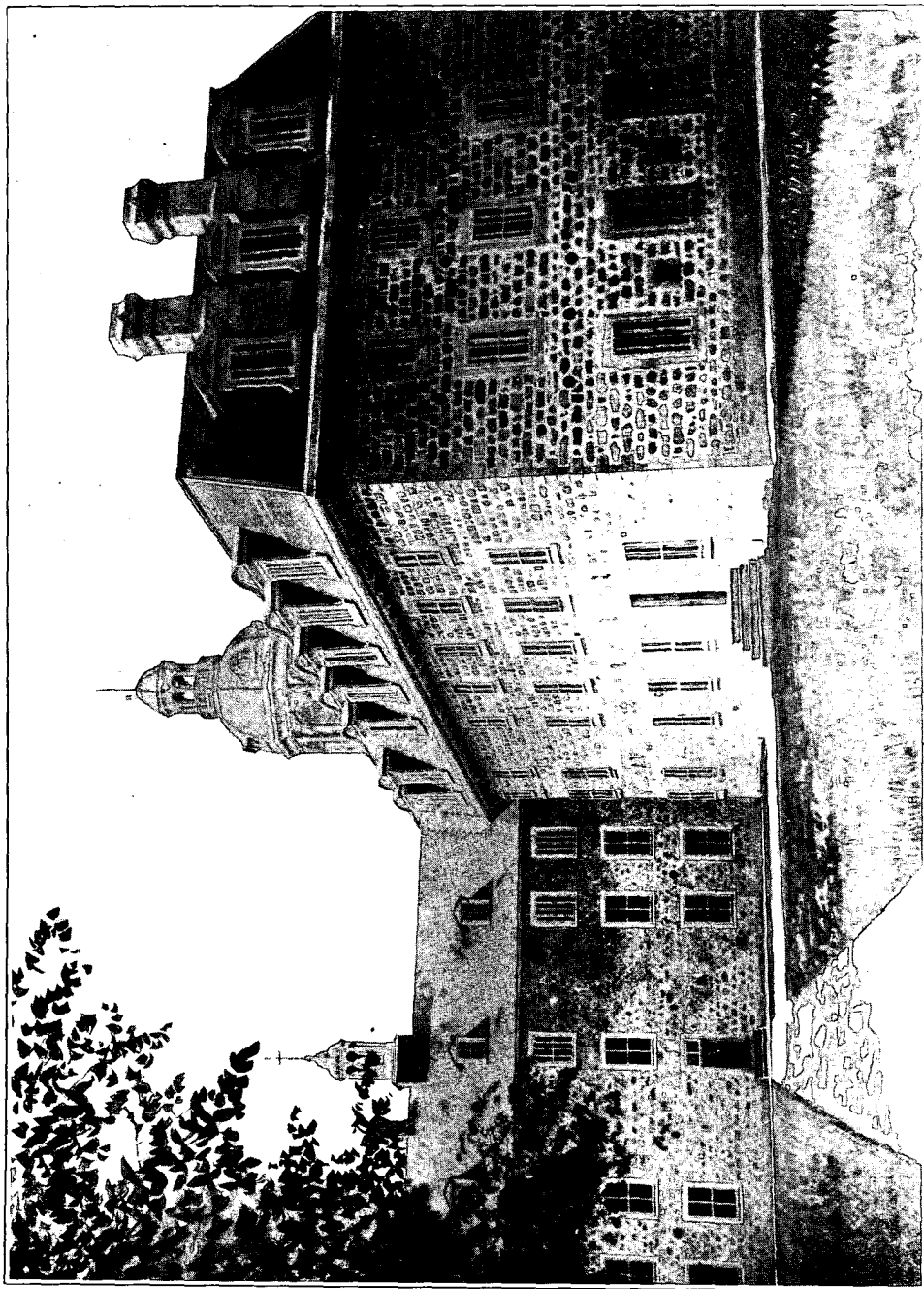
On est à l'ère des coupes. Le chanoine Bourgeault, qui entreprend de donner à Montréal une imitation de la coupole de Saint-Pierre-de-Rome, jouit, à cette époque, d'un grand prestige auprès des autorités du collège; nul doute que c'est sur ses conseils que l'Assomption aura aussi "son dôme majestueux".

— 1883 —

Les fêtes du cinquantenaire sont proches. Pour recevoir dignement les Anciens, qui viendront nombreux, il faudra une salle académique vaste et élégante. Par une initiative toute nou-

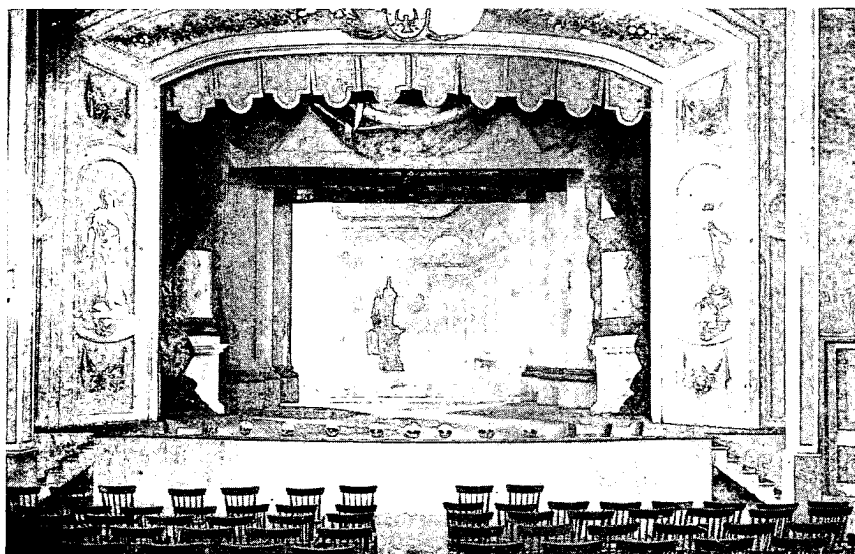


LE COLLÈGE, AU CINQUANTENAIRE (mai 1883)



LE COLLÈGE. — La sortie sur la cour de récréation, avant 1893

velle et féconde, une “Société des Anciens” est constituée, qui comptera cent membres, versant chacun \$100. La construction de la salle se fait en quelques semaines. Les mêmes entrepreneurs que l’année précédente exécutent les travaux. Un artiste italien, J. Capello, brosse avec talent les toiles de la scène et le grand rideau de l’avant-scène, représentant l’arrivée de Christophe Colomb en terre américaine.



LA SALLE ACADÉMIQUE

L’Alma Mater convie ses enfants à célébrer avec elle son jubilé d’or. Après tant de travaux, opérés avec un dévouement obscur et persévérant, l’Assomption a le devoir de rendre grâce à Dieu et d’acclamer ses fondateurs, ses directeurs et ses professeurs. N’est-ce pas par eux tous que le grain de sénevé est devenu un grand arbre aux fruits abondants et savoureux?...

— 1891 —

Les legs Vinet et Bélanger mettent la Corporation à l’aise pour dresser un vaste programme d’améliorations et de constructions: patinoire, jeux de balle au mur, aile nouvelle pour dortoir, salles de récréation et d’étude. L’ambition de célébrer le jubilé de diamant, avec autant d’éclat qu’a eu le jubilé d’or, entre pour une large part dans le plan des nouvelles réalisations.

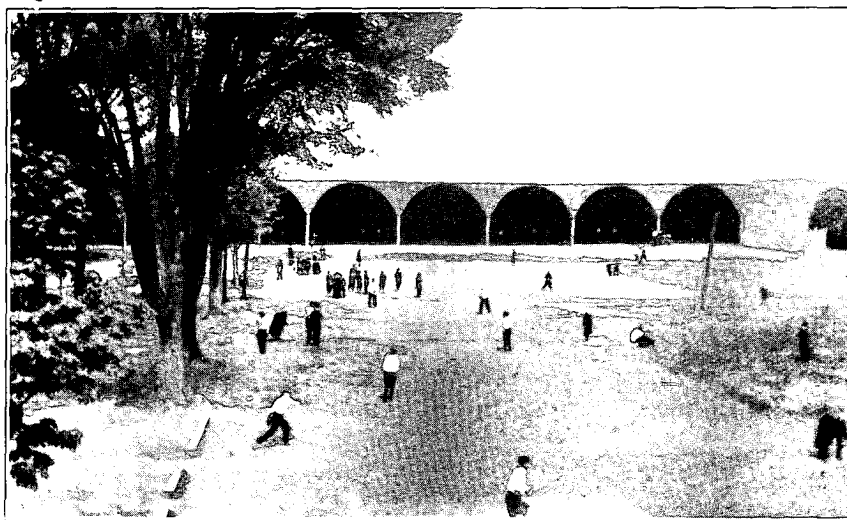
Il y avait bien une patinoire extérieure qui, chaque année,

était aménagée à l'approche de l'hiver; mais exposée aux pluies, souvent recouverte d'une épaisse couche de neige, elle ne résistait que rarement aux premiers rayons du soleil de mars. Pour parer à ces inconvénients, une patinoire intérieure, exacte réplique du Montagnard, de Montréal, est ouverte à nos patineurs le 30 novembre 1891.



LA PATINOIRE

Quelques mois plus tôt, avait été élevé à grands frais un jeu de balle au mur, (dimensions, 130 x 50), qui mettait désormais les joueurs à l'abri du soleil et des intempéries. Jusque là, les écoliers avaient employé comme jeu de paume l'espace circonscrit par les trois murs nord-est, le mur du trait-d'union avec

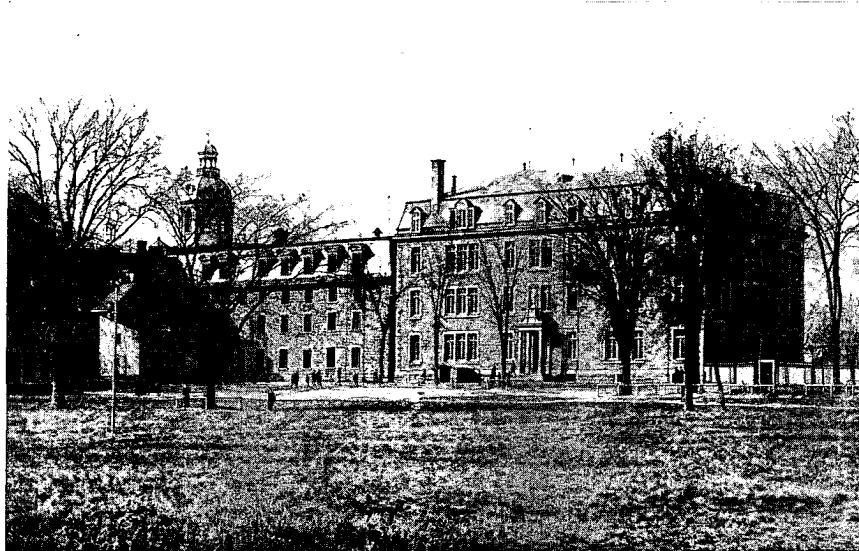


Le jeu de balle au mur (agrandi en 1921) et les tennis

ses fenêtres grillagées servant de cible et de rempart. L'installation s'était faite sans frais, et pourtant des luttes homériques s'étaient livrées là, si l'on en croit les récits en vers qu'en a faits M. Louis Casaubon.

Le 9 décembre 1891, la Corporation se résout à entreprendre la construction de l'aile actuellement marquée du millésime: 1892.

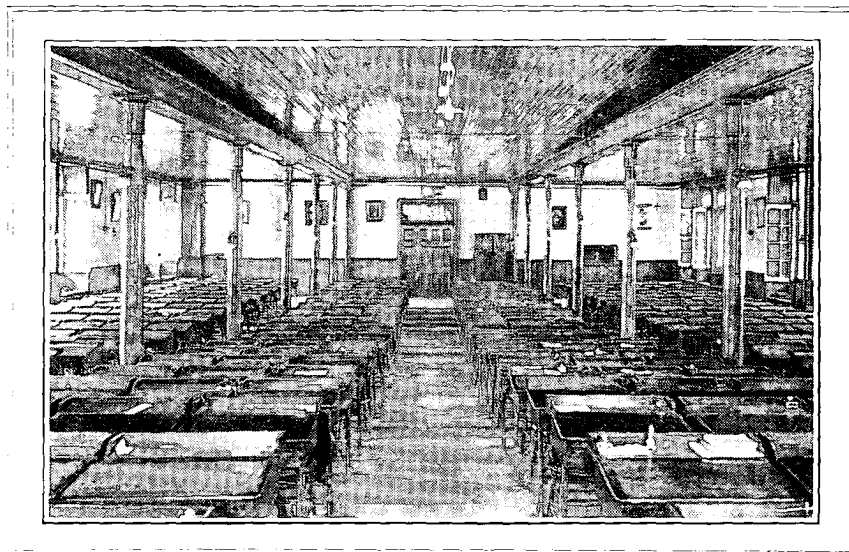
Cette bâtisse de 120 x 60 pieds, construite en pierre de taille et à quatre étages, devait, selon les prévisions, coûter \$20.000; mais le coût réel en sera de \$35.000. Le 30 mars 1892, M. Ville-neuve, procureur, chante une messe solennelle, en l'honneur de saint Joseph, pour appeler les bénédictions du ciel sur les travaux qui commencent ce jour-là. La première pierre des fondations est mise en place le 2 mai. Onze mois plus tard, la construction est terminée et, le 3 avril, les élèves en marquent la prise de possession par un joyeux concert de fanfare.



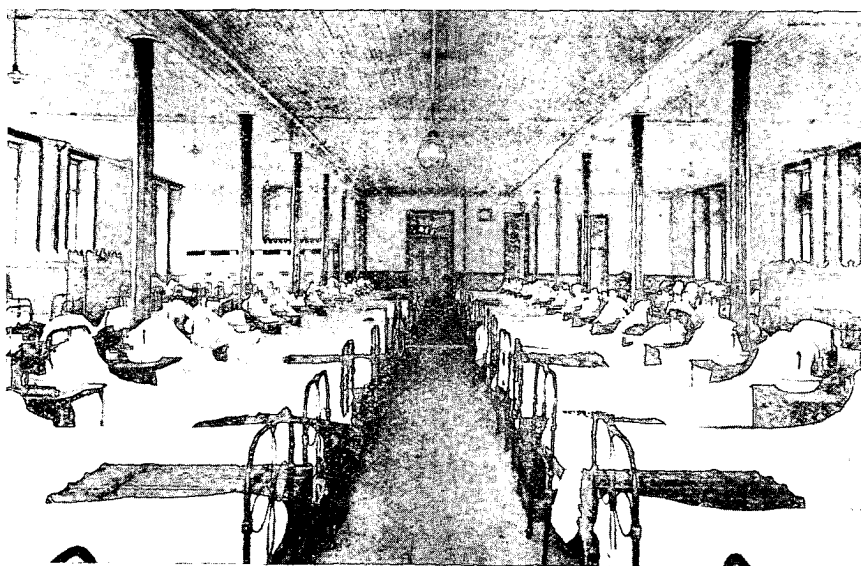
LE COLLÈGE, VU DE LA COUR DE RÉCRÉATION, EN 1893

Une inauguration officielle et plus solennelle en devait être faite le 14 juin, alors qu'on célébrait, tout à la fois, le 60e anniversaire de la fondation du collège et le 50e anniversaire d'ordination sacerdotale de M. le chanoine Ferréol Dorval, supérieur de l'institution et l'un de ses premiers élèves.

Au cours du banquet, qui réunissait plus de 800 anciens



LA SALLE D'ÉTUDES



UN DORTOIR, EN 1893

élèves, Louis-Amable Jetté et Wilfrid Laurier proposent qu'une bourse soit offerte à l'Alma Mater, en témoignage d'affection et de gratitude. \$40,000 sont souscrits.

— 1913 —

A partir de 1892, pendant vingt ans, aucune construction ne fut entreprise. Alors que les institutions-sœurs se refirent et se réadaptèrent aux exigences nouvelles imposées par le progrès, les travaux chômèrent à l'Assomption. Aussi ne fut-elle bientôt plus à la page. C'est la constatation que firent avec chagrin ou aigreur nombre d'Anciens. Avaient-ils raison de reprocher au collègue l'inactivité où paraissaient s'ensevelir ses directeurs? Pour l'affirmer, il faudrait ne pas connaître les misères d'argent qui les préoccupaient en ce temps-là.

M. Victor Pauzé est à peine élu supérieur qu'il engage la Corporation dans un ambitieux programme de réparations et de reconstructions. Il comprend les besoins pressants de son institution; il a entendu de tous côtés l'appel qui l'invite à marcher de l'avant.

Les Anciens entrent alors en scène et apportent généreusement leur appui à M. Pauzé. Une initiative nouvelle se dessine dans l'histoire du collègue. M. le chanoine Martin et M. le curé Eugène Ecrément organisent le mouvement. Le 16 avril, une lettre signée du chanoine Martin et adressée, au nom du comité provisoire, à quelques Anciens, les invite à faire partie du comité d'organisation. Elle se lit comme suit:

“Quelques anciens élèves du Collège de l'Assomption, afin de répondre au désir exprimé par les autorités du collège, sont à organiser un comité dans le but de venir en aide à ces messieurs pour l'agrandissement de cette institution.

“Le nombre toujours croissant des élèves, des améliorations urgentes et depuis longtemps désirées, un logement plus convenable pour les dévoués professeurs demandent plus d'espace. Une nouvelle construction devient nécessaire.

“Monseigneur l'archevêque, lors d'une récente visite au collège, a parlé de ces améliorations. Cette maison, disait-il, a rendu des services signalés à l'Eglise et à la Société. Je connais les sentiments qui animent ses élèves. Je n'ai pas le moindre doute que tous seront contents de contribuer à cette œuvre, à la fois religieuse et patriotique. Je ferai tout mon possible pour favoriser cette entreprise.

“Ces paroles de notre archevêque et le désir des supérieurs du collège ont été plus que suffisants pour déterminer quelques-uns d'entre nous à faire une organisation qui faciliterait la réalisation de ces beaux projets.

“Vous êtes respectueusement invité, Monsieur, à faire partie de ce

comité général. Nous comptons sur votre dévouement. L'organisation à faire est considérable; nous faisons appel à toutes les bonnes volontés."

Le comité d'organisation constitué, des patrons d'honneur sont choisis. Ce sont:

Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal;
T. H. sir Wilfrid Laurier, ancien Premier-ministre du Canada et chef de l'Opposition libérale à Ottawa;
Sir Louis-Amable Jetté, ancien Lieutenant-gouverneur de la Province de Québec et juge en chef de la Cour du Banc du Roi.



ABBÉ EUGÈNE ECREMENT

CHANOINE CLÉOPHAS MARTIN

Au début de juillet, M. le chanoine Martin adressait à sir Wilfrid Laurier la lettre suivante pour le prier de patronner l'organisation en cours:

"Notre vieux Collège de l'Assomption subit en ce moment une transformation considérable: de grands travaux y sont commencés qui se continueront jusqu'à ce que cette institution, qui nous est chère, soit en état, pour le confort et les améliorations modernes, de rivaliser avec les maisons sœurs."

"Un groupe d'anciens élèves a pensé qu'à cette occasion il serait opportun de venir en aide à l'Alma Mater; un comité est donc à se former qui doit recueillir des souscriptions à cette fin. Connaissant votre attachement au *vieux* collège, sachant du reste combien les Anciens seront glorieux de voir votre nom en tête de ce comité, nous vous prions d'en

accepter la présidence d'honneur, conjointement avec S.G. Mgr l'archevêque de Montréal et quelques autres membres de la famille assomptionniste qui, comme vous, ont procuré à l'Alma Mater tant d'honneur et tant de gloire."

La réponse à cette lettre arrivait le 13 juillet. De sa maison de campagne, à Arthabaska (Québec), sir Wilfrid écrivait au chanoine Martin :

Monsieur le chanoine,

J'ai depuis longtemps pour règle invariable de ne faire partie d'aucun comité, si louable qu'en soit le but; mais c'est avec le plus grand plaisir que je fais exception pour notre Alma Mater. Je serai très heureux de m'associer à votre pensée, et servirai le projet que vous avez en vue en quelque capacité que ce soit.

Veillez me croire, Monsieur le chanoine,

Votre tout dévoué,

Wilfrid LAURIER

M. le chanoine W.-C. Martin,
Palais de l'Archevêque,
Montréal

La lettre de sir Wilfrid Laurier avait été précédée des réponses, toutes favorables, de sir Louis-Amable Jetté et de Mgr Paul Bruchési. Cette dernière se lisait comme suit :

"... Il m'est particulièrement agréable de contribuer à promouvoir la cause si importante de l'éducation et de donner à ceux qui y consacrent le meilleur de leur esprit et de leur cœur ce témoignage de ma vive sympathie et de ma profonde reconnaissance."

"J'apprécie hautement le salutaire dévouement des chers prêtres de nos collègues et les efforts constants qu'ils font pour bien s'acquitter de leur noble tâche.

"Je demande à Dieu de bénir votre maison et de lui continuer ses faveurs de choix..."

En même temps que sa lettre, Mgr Bruchési adressait aux organisateurs un chèque de \$2,000. Des imitateurs se trouvèrent qui renouvelèrent ce geste de munificence: Mgr Georges Gauthier, Mgr de la Durantaye, MM. les chanoines Martin et Lesage, MM. les curés Ecrément, Contant, Morin, etc... qui s'inscrivirent pour des dons généreux. Les souscriptions affluaient nombreuses, quand tout-à-coup se déchaîne sur le monde la Grande Guerre!... Notre pays est bientôt entraîné dans la tourmente. Les esprits vont se tourner vers d'autres préoccupations douloureuses, et les cœurs vers d'autres œuvres pressantes. Le mouvement d'aide à l'Alma Mater, plein de promesses à son

début, échoue pitoyablement. Il sera repris, sans doute, au sortir de la guerre, vers 1920, mais il ne retrouvera pas ce souffle d'enthousiasme irrésistible qui l'animait à ses origines.

M. Pauzé en éprouve une déconvenue cruelle; cependant il n'est pas homme que l'échec abat. Laissé à lui-même, il exécutera quand même, avec l'assentiment de la Corporation, une partie du programme élaboré.

Il songe d'abord à agrandir et à décorer la chapelle, à la munir d'orgues neuves et de l'éclairage électrique. Dans cette restauration, la chapelle de 1855 n'a rien perdu de ses lignes primitives: même voûte grecque, mêmes colonnes corinthiennes, mais le vaisseau en est plus vaste, mieux éclairé et porte davantage à la prière.

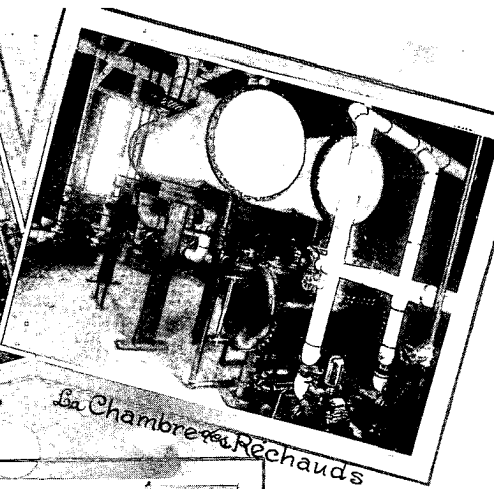
Selon le plan d'ensemble élaboré par M. Pauzé, un trait d'union réunira la salle de récréation des élèves au réfectoire. Pour donner aussi aux cours de musique le local nécessaire, ce trait d'union (64 x 40) est immédiatement construit. Des cuisines sont aménagées de façon très moderne, avec chambres munies d'appareils frigorifiques. La buanderie est outillée d'une machinerie très perfectionnée, mais un incendie la détruit. M. Pauzé la reconstruit avec un outillage aussi moderne; il veille encore à une installation centrale de chauffage, dont l'immense avantage sera de faire disparaître des caves ces multiples foyers qui constituaient autant de dangers permanents d'incendie.



LES RR. SS. DE LA SAINTE-FAMILLE, FONDATRICES DE LA MISSION DE L'ASSOMPTION



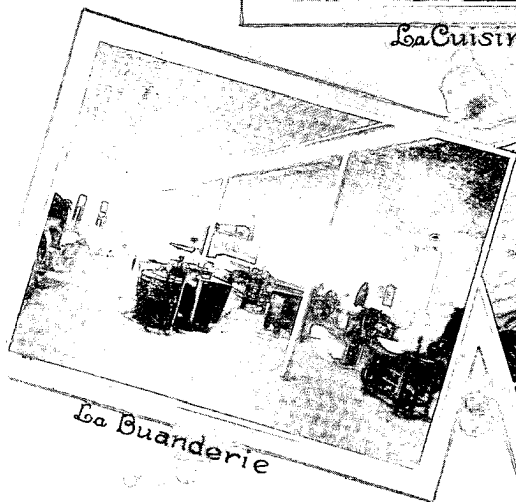
La Chambre des Bouilloires



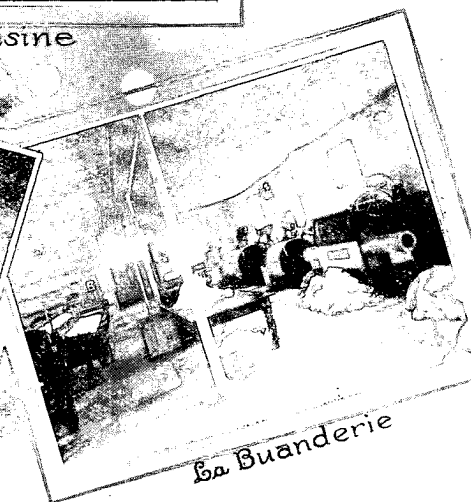
La Chambre des Rechauds



La Cuisine



La Buanderie



La Buanderie

Enfin, depuis longtemps, M. le supérieur désire confier le soin des cuisines à des religieuses. Le 10 août 1915, il signe à cet effet un contrat avec la supérieure générale des Sœurs de la Sainte-Famille. Pour assurer aux religieuses une résidence convenable, il entreprend d'aménager l'École d'Agriculture désaffectée depuis quinze ans. Médéric St-Jean est chargé de la tâche délicate de la transporter et de l'asseoir sur les fondations préparées à l'arrière du collège.

Ces travaux ont coûté à M. Puzé trois années de dur labeur et à la Corporation plus de \$100.000.

— 1920 —

L'œuvre de M. Puzé est déjà considérable, et pourtant il n'estime pas qu'elle est terminée. Il voit encore beaucoup à faire.

La résidence des professeurs, dont il était question, en 1913, dans les circulaires du Comité de Souscription, n'a pas été construite. Cependant, le nombre des professeurs a doublé et triplé depuis trente ans. Tous sont prêtres; ils ont bien légitimement droit à un logement au moins hygiénique. Or, les chambrettes basses, étroites et sombres, où ils demeurent jour et nuit, leur sont un séjour rien moins que gai.

Les réfectoires des élèves et des prêtres manquent de même d'espace et de lumière.

Une construction nouvelle pour réfectoires et logement de professeurs s'impose donc impérieusement.

Ce sont ces besoins qu'exposait, le 30 décembre 1919, M. le supérieur Puzé, dans la lettre suivante adressée aux anciens élèves:

Monsieur et cher confrère,

L'idée d'agrandir le vieux collège vous est sans doute connue. Déjà, avant la guerre, les premiers travaux ont été faits...

Depuis cinq ans, les nécessités sont devenues plus impérieuses et ne nous permettent point de retarder davantage l'exécution du projet. Il faut absolument des réfectoires à nos élèves, des bureaux à notre personnel enseignant, des chambres à nos visiteurs. Aussi, dans une assemblée de la Corporation du Collège, avons-nous songé sérieusement à reprendre les travaux dès le printemps prochain. Notre dessein, qui va au plus pressé, est celui-ci: ajouter à la vieille maison une aile de cent-quarante pieds sur cinquante, à quatre étages, au coût approximatif de cent mille piastres.

L'entreprise est hardie, nous l'avouons; elle serait irréalisable, si nous ne comptions sur l'aide prompte et efficace des membres de notre famille.

Nous venons donc vous tendre la main, cher confrère; nous venons avec une entière confiance, sachant bien que votre bon cœur répondra à notre prière.

Votre offrande, qui sera accueillie avec une gratitude profonde, assurera le progrès d'une œuvre—œuvre religieuse et nationale—que, depuis les vénérés fondateurs, ont toujours soutenue le dévouement et la générosité des fils de l'Assomption.

In amore fraternitatis.

La Corporation du Collège de l'Assomption,
par Victor Pausé, ptre, sup.

La lettre de M. Pausé portait en post-scriptum: "Ce serait nous obliger deux fois que de nous faire tenir une réponse d'ici au 1er février 1920". Il faut croire que les réponses ne vinrent pas suffisamment nombreuses, ni assez empressées, puisque le 1er mai une nouvelle lettre, signée cette fois de MM. les curés Morin et Contant, était adressée à tous les Anciens et renouvelait l'appel du 30 décembre. En voici le texte:

Aux derniers jours de l'année 1919, nous arrivait de l'Assomption, il vous en souvient, une lettre vraiment touchante. Les autorités du cher vieux collège nous y exposaient leurs besoins, leurs espoirs: il faut absolument, était-il écrit, il faut agrandir la maison tout de suite. Les frais seront considérables, mais la confiance est encore plus grande en la charité et le dévouement de nos élèves. C'était une demande de secours adressée à tous les membres de notre famille.

Nombre d'Anciens ont répondu sans délai et généreusement à l'appel de l'Alma Mater; beaucoup, non moins affectueux que les autres, ont remis à plus tard l'envoi de leur souscription.

Le temps ne vous semble-t-il pas venu, cher confrère, de nous acquitter d'une dette sacrée? Les travaux sont commencés, nécessité fait loi; les fonds sont insuffisants encore, nous le savons personnellement, mais, à tout prix, l'entreprise doit être complétée au cours de cette année.

Allons, amis, n'hésitons pas davantage, l'honneur des ASSOMPTIONNISTES est engagé. Il y va surtout de la permanence d'une œuvre religieuse et patriotique. N'écoutez que la voix de notre cœur, ouvrons large notre bourse pour y puiser l'offrande qui sera accueillie là-bas avec tant de gratitude et qui fera merveille.

Envoyons vite notre petite lettre, messagère joyeuse et rapide. Elle portera à notre commune Mère le chèque de l'affection vraie et de la reconnaissance inaltérable.

Avons-nous besoin, cher confrère, de nous excuser de notre impertinence? Veuillez y voir l'inspiration du dévouement à une sainte cause, et vous nous pardonneriez bien volontiers.

Fraternellement à vous,

J.-A.-N. Morin, curé de St-Edouard, Montréal

Ed. Contant, curé de Maisonneuve, trésorier, 599, rue Adam.

Vers le même temps, une autre lettre, signée de l'abbé J.-O. Maurice, va rallier au grand mouvement d'aide ceux-là des Anciens qui sont à peine entrés dans la carrière.

Les adhésions arrivèrent sympathiques. Les offrandes s'accumulèrent. C'est un devoir de justice et de gratitude de le reconnaître, nombre d'Anciens se sont montrés profondément attachés au collège et tout dévoués à son œuvre. Toutefois, les dons ainsi recueillis n'atteignirent pas 40% du coût de la construction, lequel devait monter au chiffre de \$150.000.

Bien avant que ne fussent arrivées les offrandes des Anciens, M. Pauzé s'était mis à l'œuvre. Dès février 1921, les tables étaient dressées dans les réfectoires neufs; vastes salles, sobres d'ornementation, mais abondamment ensoleillées et très coquettes dans leur toilette blanche.



LE RÉFECTOIRE DES ÉLÈVES

L'infatigable supérieur, qui ne sait prendre de repos, se remet à la tâche pour compléter la résidence des professeurs. Hélas! la mort le frappe, inattendue et foudroyante, au retour de l'une de ces visites quotidiennes, où l'œil du maître, attentif et vigilant, se portait sur tout, même sur les détails les plus infimes de l'administration.

Il incombera aux successeurs de M. Pauzé de compléter son œuvre, de reconstruire les bâtisses de la ferme détruites par un incendie, d'agrandir, au double, les jeux de balle au mur, etc...

En moins de dix ans, plus de \$300,000 ont donc été judicieusement dépensés pour restaurations et constructions nouvelles. Le collège a été agrandi et modernisé. Déjà il peut soutenir avantageusement la comparaison avec maintes institutions-sœurs. Il demeure pourtant vrai que le rêve de M. Pauzé n'est pas encore totalement réalisé: c'est la tâche à entreprendre à la veille du centenaire.

— 1930 —

Un soir de l'automne 1921, M. le curé Napoléon Morin, recevant, comme hôtes, un groupe d'Anciens, lançait l'idée d'une association d'anciens élèves de l'Assomption. Le projet devenait aussitôt réalité. Un comité exécutif était formé le soir même et, le 20 février suivant, par une lettre signée du président, M. le curé Morin, et du secrétaire, Emile Sasseville, avocat, tous les Anciens étaient invités à entrer dans les cadres de l'association naissante.

Le 30 mai 1922, l'association, groupant déjà plusieurs centaines de membres, tenait une première assemblée plénière au collège. Depuis lors, les réunions se sont renouvelées chaque année, toujours joyeuses, enthousiastes, émouvantes et apportant chaque fois à l'Alma Mater des serments d'affection inaltérable et de généreux dévouement.

Ces serments s'affirmèrent de façon plus explicite et plus concrète, en 1929, à une assemblée du comité exécutif, alors que le supérieur fut pressé de compléter l'œuvre du regretté M. Pauzé et d'élever un édifice, qui serait un digne monument du centenaire; les Anciens, par l'Association, se portaient garants de tout...

Fort de cet appui, le collège confie aux architectes Monette, père et fils, le soin de préparer des plans pour une construction qui remplacerait la bâtisse de 1832 et le trait d'union de 1844. L'entrepreneur Damien Boileau fut chargé de l'exécution des travaux.

Le 5 mai, commence la démolition des vieux murs élevés avec tant de peines par les fondateurs et conservés avec une pieuse vénération, pendant tout un siècle, par leurs successeurs et par leurs héritiers spirituels:

“Religione patrum multos servata per annos.”

Un à un les pans s'écroulent; il n'en reste plus bientôt pierre sur pierre, mais l'œuvre même des fondateurs demeure, plus que jamais vigoureuse, bienfaisante et pleine d'espérances; là où s'élevait le berceau de l'œuvre, se dressent maintenant des



Le laboratoire de physique. — Le laboratoire de chimie. — Une salle de cours.



Le hall d'entrée — La salle de récréation des professeurs.
Le corridor conduisant aux parloirs. — Un dortoir (Les lavabos en épis).

constructions nouvelles: vaste bâtiment de 180 x 54, solidement assis et fait de matériaux incombustibles. La résidence des professeurs se trouve complétée, avec bureaux confortables, "solarium", salles de récréation et de lecture, ascenseur automatique. Pour les écoliers ont été préparés des chambres d'infirmerie, un dortoir avec salle de douches et lavados en épis, des salles de cours attenant à des cabinets de physique et de chimie, le tout selon les exigences du jour.



LES CONSTRUCTIONS DE 1930

Les parloirs sont restaurés. On y arrive par un vaste hall d'entrée magnifiquement éclairé et rutilant de l'éclat des marbres polis. Le parquet y est fait d'une mosaïque de noir coquille et de lunel Notre-Dame. Au centre, deux colonnes massives de Portor, fini glacé, font un beau contraste, par leur couleur sombre, avec le blanc ivoire du Botticelli dont sont revêtus les murs.

A l'extérieur, le petit portique grec de 1869 a été remplacé par un autre, dessiné en des proportions classiques, de caractère moderne et exécuté en authentique pierre d'Indiana.

Par ces constructions nouvelles, le crédit du collège a été engagé pour \$225,000; mais ne fallait-il pas, à l'occasion du centenaire prochain, faire cet acte de confiance audace et renouveler, avec le même idéal qu'eux, le geste hardi des fondateurs? Les autorités du collège ont eu foi que, dans le siècle à venir, la Providence ne délaissera pas l'œuvre qu'elle a protégée et bénie dans le siècle passé.

CHAPITRE QUATRIÈME

DIRECTEURS ET DIRECTION

En disant comment le Collège de l'Assomption a été fondé, quels agrandissements successifs ont marqué les diverses étapes de son existence séculaire, nous nous sommes tenus, pour ainsi dire, *extra muros*, et nous avons plutôt considéré l'aspect matériel de l'œuvre qui nous intéresse. Il importe de pénétrer maintenant *intra muros*, de chercher à saisir l'esprit qui anima l'Alma Mater, à ses différents âges, afin de mieux comprendre quel amour faisait battre son cœur pour ses enfants et quelle discipline elle inculquait à leur intelligence et à leur volonté.

Le collège, fondé par l'initiative du Dr Meilleur, placé sous l'autorité d'un corps de syndics et soutenu par les largesses de M. le curé Labelle, est donc à l'origine une affaire toute locale. Qui assumera la tâche de mettre en œuvre l'organisme nouveau et de donner à l'institution débutante cette discipline qui s'établira en traditions vivaces et fécondes ? Assurément pas un prêtre délégué par l'évêque de Montréal : pendant des années, Mgr Lartigue ignorera la fondation pour des raisons qu'on lira plus loin. Un laïc ? Les finances ne permettent pas de salarier un pédagogue compétent, et d'ailleurs à cette époque les maîtres de carrière sont rares. Les fondateurs eux-mêmes en prendront toute la tâche : M. Labelle veillera au bon ordre moral et réglementaire de la petite communauté ; le Dr Meilleur, assisté du Dr Caze-neuve, organisera les études et soutiendra M. Labelle de sa parole et de son exemple.

LABELLE — MEILLEUR — CAZENEUVE, 1833-1835

M. LABELLE —

M. le curé Labelle se rend tous les jours au collège. Il y rencontre les jeunes maîtres laïcs, qu'il juge à l'œuvre et qu'il guide de ses conseils. Il s'enquiert de la conduite, du travail et de la santé des écoliers. Plusieurs fois la semaine, il les réunit pour la "lecture spirituelle", et là il leur donne, comme dans un prône paternel, des avis d'ordre matériel et des conseils de la plus haute spiritualité. Un écolier de cette époque a conservé,

dans un cahier de devoirs journaliers, un de ces conseils que nous avons rappelé déjà et qui, sous une forme stéréotypée, tombait souvent des lèvres du bon curé: "Si vous apprenez bien au collège à vous regarder comme des frères, vous aurez acquis par là une des plus belles sciences pour l'avenir". C'est à la pratique de la charité qu'il entendait former ses jeunes collégiens, et il a réussi à l'établir comme une tradition fondamentale de sa jeune communauté. Trois quarts de siècle plus tard, Mgr Bruchési pourra proclamer: "Les Assomptionnistes savent s'aimer. A les voir unis dans la paix et dans l'aide mutuelle, on peut dire d'eux ce que les païens disaient des premiers chrétiens: voyez donc comme ils s'aiment!"

M. Labelle veille, d'une façon plus immédiate encore, à la vie spirituelle de ses enfants; il est assidu à les entendre en confession, car il faut bien qu'ils se présentent à lui, puisqu'il est alors le seul prêtre exerçant le saint ministère à l'Assomption. Le dimanche, il les revoit dans son église pour tous les exercices religieux. D'ailleurs, sur semaine même, s'ils doivent assister à la sainte messe, ils ne peuvent le faire qu'à l'église paroissiale encore, jusqu'au jour où une chapelle aura été ouverte au collège.

M. le curé de Sainte-Philomène, Pierre Poulin, élève du 3e cours, qui avait donc vu de près les activités des fondateurs, a



ABBÉ PIERRE POULIN

laissé un long *Mémoire* sur les premiers temps du collège. Dans une page particulièrement intéressante, il montre "qu'un ange tutélaire veillait sur l'institution naissante et pria l'Esprit-Saint de communiquer à tous ses élèves la bonté, la discipline et la science, les biens mêmes que David avait demandés au Seigneur". Il ajoute: "Les trois fondateurs nous répétaient avec persistance la nécessité de ces trois qualités".

* * *

Ce que nous avons dit ailleurs des Drs Meilleur et Cazeneuve nous fait comprendre déjà quels admirables auxiliaires ils durent être pour M. Labelle.

Chez tous deux, même distinction d'esprit, même énergie et même noblesse de caractère, même dignité et même régularité de vie.

LE DOCTEUR MEILLEUR —

Le Dr Meilleur n'a pas, sans doute, la dévotion tendre et sensible du Dr Cazeneuve; mais, comme son compagnon, il est fidèle à assister chaque jour à la sainte messe. Dans son habitude de tout raisonner, il disait un jour: "Je ne serais pas excusable de ne pas visiter *mon voisin* qui n'est qu'à deux pas. En outre, c'est le moyen de bien régler toutes les affaires de la journée". Comme le paroissien du Curé d'Ars, le docteur, "chaque matin, avise le Bon Dieu", qui, à son tour et tout le long du jour, avise le docteur.

Dans sa vie journalière, le Dr Meilleur était homme d'ordre et de régularité, ce qui le rendait apte à inculquer ces mêmes qualités aux jeunes collégiens. N'avait-il pas ses habitudes auxquelles rien ne pouvait le faire manquer? C'est lui-même qui se plaisait à l'affirmer aux écoliers dans ses causeries: "Par mon état, leur disait-il, je suis exposé à être appelé précipitamment la nuit auprès des malades; dans cette prévision, je mets toujours mes souliers et mes chaussettes à la même place, afin de savoir où les trouver et d'être prêt plus tôt. Vous-mêmes, mettez de l'ordre, de la régularité dans les moindres actes de votre vie quotidienne. Prenez-en l'habitude: dans vos pupitres, rangez vos livres; dans votre garde-robe, mettez de la tenue. D'ailleurs, continuait-il sententieusement, il me semble avoir lu que S. Paul recommandait aux Corinthiens de son temps de tout faire selon l'ordre. Vous avez dans ces paroles de l'Apôtre la raison de la règle qui vous a été donnée pour le bon fonctionnement de cette maison, comme les Corinthiens avaient reçu de S. Paul des règles pour la tenue à garder dans les églises. De la nécessité d'une règle dans une communauté découle naturellement l'ordre que l'on doit suivre dans sa vie privée. Car une vie bien réglée ménage le temps. J'ai souvent entendu dire, durant mon séjour aux États-Unis: "Time is money". Oui, vous réussirez dans la vie; avec bien d'autres avantages, votre esprit d'ordre vous donnera un premier moyen d'arriver au succès... N'est-il pas écrit que le Créateur a fait toutes choses avec nombre, poids et mesure?" Le brave docteur ne se contentait pas de donner des conseils; il en exigeait l'application. Un écolier entrait-il chez lui, il ne manquait jamais de lui dire: "Ah! c'est bien, mais avez-vous la permission?... Je vois que vous avez votre uniforme;

vous êtes en règle, puisqu'il est dit dans le règlement que les élèves doivent porter le costume le dimanche, les jours de congé et quand ils font des visites au village. Car, voyez-vous, la règle c'est la vie d'une institution comme la vôtre. Il n'y a point de prescription légère dans la règle. Tout y est important. Le règlement pris dans son ensemble est un tout utile et indispensable..." Et le docteur continuait sur ce thème des considérations que les élèves savaient par cœur, pour les avoir entendu répéter bien des fois.

LE DOCTEUR CAZENEUVE —

Pour se munir de livres et autres fournitures scolaires, les élèves se présentaient chez le Dr Cazeneuve, qui était l'économiste et, à l'occasion, le libraire de la maison. Quelque livre que l'écolier pût demander, le conseil venait toujours le même: "Ce livre, mon enfant, coûte de l'argent à vos bons parents. Tâchez de faire en sorte que cet ouvrage ne soit pas inutile entre vos mains. Puisque votre famille peut vous faire donner une instruction supérieure, ne trompez pas son attente. D'ailleurs, la science vous élèvera au-dessus de vos concitoyens; elle enrichira votre esprit et formera votre cœur. Nous avons besoin d'hommes savants dans le jeune pays que nous habitons..."

* * *

Pendant deux ans (1833-1835), les élèves sont guidés par ces conseils d'or, qui viennent s'ajouter aux directions plus explicites et plus complètes de M. le curé Labelle. Le dévoué pasteur se multiplie et se donne sans compter à sa paroisse et à son collège. Mais, dans son entourage, on a la crainte qu'il ne succombe bientôt à cette double tâche, et qu'avec lui ne disparaisse la jeune institution, quand le ciel lui amène un auxiliaire de choix.

EDOUARD LABELLE, 1835-1838.

Monsieur Edouard, comme on l'appellera désormais, était le frère de M. François. Curé de Sainte-Rose-de-Laval, il s'était fracturé une jambe dans une course aux malades. Lent à trouver la guérison, il avait dû abandonner sa cure et était venu prendre sa retraite chez son frère, à l'Assomption. Il accepta de bon gré l'invitation que lui firent les syndics d'assumer la direction du collège. Sans cesser de résider au presbytère, le nouveau directeur veille sur ses collégiens avec une paternelle et infatigable sollicitude. Pendant quatre ans, il préside aux études et aux

récréations, supplée les professeurs absents et donne chaque soir la demi-heure de "lecture spirituelle". Sans doute, il subira l'ascendant de son frère François, au point qu'il n'imprimera à la communauté aucune impulsion personnelle; mais il mettra tant de ponctualité à s'acquiescer de sa fonction, tant de dévouement à faire observer les quelques règles, déjà établies en traditions, que Meilleur, comme gage de légitime reconnaissance, proposera plus tard d'adjoindre le nom d'Edouard Labelle à ceux des premiers fondateurs.



ABBÉ EDOUARD LABELLE

Guidé et fermement appuyé par M. François et par les Drs Meilleur et Cazeneuve, M. Edouard eut une tâche facile. Le bon esprit ne cessa pas de régner au collège. C'est pour cela, manifestement, qu'au printemps de 1838, Mgr Lartigue ayant rappelé l'ancien curé de Sainte-Rose pour lui confier la cure de la Pointe-aux-Trembles, on crut qu'un jeune clerc médecin pourrait, sans trop de péril pour le bon ordre, remplacer M. Edouard Labelle.

JEAN-BAPTISTE GAUTHIER, 1838.

Au départ de M. Edouard, M. le curé de l'Assomption reprit bien le titre de directeur, mais toutes les attributions et charges en furent laissées à Jean-Baptiste Gauthier, qui reçut le titre de vice-directeur.

Ce jeune clerc avait été aux Eboulements, sa paroisse natale, le servant de messe de M. le curé François Labelle. Bien doué et d'une piété digne de la vocation sacerdotale, il avait su gagner les bonnes grâces de son curé, qui l'avait dirigé vers le Séminaire de St-Hyacinthe. Ses études terminées, le jeune homme avait embrassé l'état ecclésiastique et avait même reçu les ordres mineurs, au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, où il avait enseigné trois ans. Mais, ayant renoncé à l'état ecclésiastique, il était venu de nouveau solliciter l'aide de son ancien protecteur,

qu'il retrouvait curé de l'Assomption et directeur-fondateur du collège.

Jean-Baptiste Gauthier n'eut pas de peine à faire agréer ses offres de service. M. Labelle, laissé seul par le départ de son frère Edouard, fut sans doute heureux de mettre à profit la compétence et l'expérience de cet ancien séminariste-professeur. Il fit de lui son bras droit et le pria de le remplacer au collège. Vraiment, M. Labelle n'avait pas eu la main heureuse. L'autorité du vice-directeur fut assez mal acceptée des écoliers. Par bonheur, l'année scolaire tirait à sa fin. Le problème de la direction allait recevoir une solution. Mgr Lartigue délégua M. Jean-Baptiste Dupuy pour présider aux examens et mener une petite enquête sur la vitalité de l'institution et sur ses possibilités d'avenir. Le rapport de l'enquêteur fut sans doute favorable, puisqu'en octobre suivant, pour la première fois, l'autorité diocésaine attachait l'un de ses prêtres au Collège de l'Assomption, avec le titre et les pouvoirs de directeur. C'était la première approbation publique que donnait l'évêque de Montréal à l'œuvre fondée six ans plus tôt.

ETIENNE NORMANDIN, 1er Directeur, 1838-1846.

Le nouveau directeur était préparé au rôle qu'on lui confiait. Elève brillant du Collège de Montréal, il y avait été professeur quelques années, puis avait été chargé de la direction du Collège de Chambly. C'était donc un éducateur d'expérience. De plus, il était précédé d'une grande réputation d'orateur sacré, que lui avaient valu ses prédications dans la chaire de Notre-Dame de Montréal.

M. le directeur Normandin vint résider au collège. Il était le premier à le faire. Jusque là, tous les professeurs avaient logé au village et avaient pris leurs repas dans des pensions ou bien au presbytère.

Les fondateurs saluèrent l'arrivée du nouveau directeur avec joie et confiance. Ils se voyaient enfin déchargés du fardeau qu'ils portaient laborieusement depuis six ans. D'ailleurs, le nouveau venu leur paraissait bien l'homme que demandaient les circonstances: grand de taille, les traits façonnés d'énergie, la voix superbe en chaire et au lutrin, ardent au travail, d'un rigorisme très apparent pour lui-même, mais bon et indulgent pour les autres, il gagnerait d'emblée, croyait-on, l'estime des élèves et exercerait sur eux une autorité indiscutée. L'événement démentit l'attente. Il fut craint, certes, admiré aussi, mais pas aimé et peu obéi.



ABBÉ ETIENNE NORMANDIN

Deux petits incidents montrent bien comme il savait peu s'imposer à la gent écolière: en automne 1840, il est décidé que les élèves feront une heure d'étude après la prière du soir. L'heure arrivée, les écoliers "manifestent", et le directeur se rend. — L'année suivante, il désire établir une "liste de succès" pour les élèves de philosophie, comme c'est la pratique pour toutes les autres classes. A la première lecture des notes, protestations des philosophes, bruit général, et le directeur cède encore. Naturellement, ces scènes d'insubordination faisaient souffrir le directeur, mais combien davantage en souffrait le bon esprit de la communauté!

Heureusement, cette sympathie conquérante, si nécessaire à un directeur et que les élèves lui refusaient au collège, ils la lui donnaient complète et sincère après leur départ, les études terminées. Les écoliers sont coutumiers de ces retours reconnaissants en faveur des maîtres qu'ils ont connus tout dévoués à la formation de leurs jeunes années.

M. Normandin quitta le collège à l'été de 1846. Il avait été directeur sept ans.



ABBÉ JEAN-BAPTISTE DUPUY, 2^e DIRECTEUR (1846-1852)

JEAN-BAPTISTE DUPUY, 2^e Directeur, 1846-1852.

Comme son prédécesseur, le nouveau directeur était choisi et nommé par l'autorité épiscopale. Mgr Bourget le tenait en grande estime. A deux reprises, il l'avait appelé à l'évêché: une première fois, en 1835, pour le charger du cours de théologie aux ecclésiastiques qui y faisaient alors leurs études, avant l'ouverture du Grand Séminaire, à la Montagne; une seconde fois, pour lui confier, pendant deux ans (1843-1845), la direction des *Mélanges Religieux*.

Comme son prédécesseur encore, M. Dupuy avait été directeur du Collège de Chambly; mais, plus apte que lui peut-être à comprendre l'âme des jeunes gens, il sut, dès le début, rétablir l'autorité et se faire aimer. L'une de ses premières décisions fut un coup terrible pour les écoliers; mais ils durent s'y soumettre bon gré mal gré: M. Dupuy supprima les vacances du jour de l'an! A l'origine, les écoliers étant peu nombreux et venant tous de l'Assomption ou des paroisses limitrophes, il n'y avait pas eu grand inconvénient à les laisser rentrer dans leurs familles, pour la période des fêtes; mais voici que les collégiens, venant parfois de très loin, atteignaient le chiffre de deux cents, et les vacances, prises en dehors du collège, présentaient de graves difficultés. Dans la saison d'hiver, les communications étaient lentes et pénibles; puis, après ces vacances, les écoliers rentraient au collège fatigués et désaxés moralement et intellectuellement. La question des vacances fut résolue, mais non sans appel. Les écoliers la maintiendront toujours à l'ordre du jour; ils gagneront naturellement leurs parents à leur cause, mais plus de cinquante ans passeront, avant que Mgr Bruchési, en 1897, ne tranche définitivement le litige en rétablissant le privilège très cher.

Mieux que ses prédécesseurs, M. Dupuy eut l'avantage d'être secondé par un personnel dévoué et de plus en plus homogène. En 1848, les professeurs laïcs ont tous quitté la maison, remplacés successivement par des séminaristes ou par des prêtres. Comme on le pense bien, la discipline y gagna en se faisant plus vigilante, plus désintéressée et plus... surnaturelle.

Sûr du dévouement de ses maîtres, M. le directeur eut les mains libres pour modifier le règlement, rajuster le coutumier et établir de nouvelles mesures disciplinaires qui, pour la plupart, subsistent encore, respectées par le temps et par les hommes.

Nous énumérons, à bâtons rompus, quelques-unes de ces coutumes établies ou conservées par M. Jean-Baptiste Dupuy, et telles que nous les trouvons dans un coutumier de 1849:

LA PIÉTÉ.—Prières, récollection, méditation, chapelet, lecture spirituelle à la salle d'étude.—Récitation publique des actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition avant le couvre-feu.—Communion pascale faite à l'église paroissiale, à la messe du Jeudi-Saint.

LES ÉTUDES.—Chaque jeudi, à 9.30 heures, une demi-heure de plain-chant pour chaque classe.—Classe de catéchisme, le dimanche à 1 heure; la préparation de cette classe, étude de la leçon à réciter, se fait pendant la récréation qui suit le dîner.—Au commencement des congés, une classe d'une heure pour l'enseignement des mathématiques.—L'étude de l'après-midi, précédant la lecture spirituelle, est sectionnée par une sortie de cinq minutes.

L'HYGIÈNE.—Chaque après-midi, à 4 heures, les écoliers peuvent aller prendre une collation à leur maison de pension.—Deux élèves sont chargés, à tour de rôle, de la bonne tenue des classes et de la montée du bois de chauffage au dortoir.—Au sortir du lit, tous les élèves doivent aller dans la salle de récréation s'approvisionner d'eau pour les ablutions matutinales. L'été, ils vont à l'étang du bas de la terrasse prendre le bain de pieds nécessaire et obligatoire.—Pour une raison, parfois légère, les écoliers font la grasse matinée.

LES RÉCRÉATIONS.—La "Ste-Catherine" se fête dans toutes les classes, et le professeur fait cadeau de la "tire" traditionnelle.—La "St-Jean-Baptiste" est célébrée par un feu de joie.—Les jours de grand congé, le dîner se prend sous bois, et chaque écolier apporte son panier de provisions.—Les beaux soirs d'été, la prière se fait dans la cour de récréation, sous la voûte du ciel étoilé. On chante le cantique à la Vierge: "L'Ombre s'étend sur la terre..." ou les invocations au Sacré-Cœur: "Cor Jesu sacratissimum... pro nobis vulneratum..." ou encore le cantique: "Pitié mon Dieu...".

En somme, la vie de l'écolier paraît avoir été agréable sous le directorat de M. Dupuy. Soucieux de faire respecter la discipline, il savait aussi faire confiance à ses enfants et les récompenser, à l'occasion, de leur bon esprit. Deux faits nous en sont la preuve: au printemps de 1848, un bateau de la Compagnie Richelieu est nolisé; toute la communauté monte à bord et, remontant le Saint-Laurent jusqu'à Montréal, elle va porter ses hommages et ses prières à Notre-Dame-de-Bonsecours. Quatre ans plus tard, au printemps de 1852, l'événement se renouvelle, mais, cette fois, c'est pour admirer un grand "Panorama", représentant le Mississipi, les campagnes et les villes qu'il baigne de ses eaux paresseuses.

En l'été de 1852, M. Jean-Baptiste Dupuy quitta le collège pour devenir curé de Saint-Athanase-d'Iberville. C'est là, à soixante milles de l'Assomption, que l'affection et la reconnaissance des écoliers allèrent le rejoindre, le printemps suivant. Les élèves finissants, au lendemain de leur retraite de décision,

se rendaient chez lui, malgré la distance, et lui firent une visite de trois jours.

C'était la dernière fois qu'étaient tolérées ces promenades des écoliers: une discipline plus rigide allait leur être imposée par le triumvirat Dupuis-Barrette-Caisse.

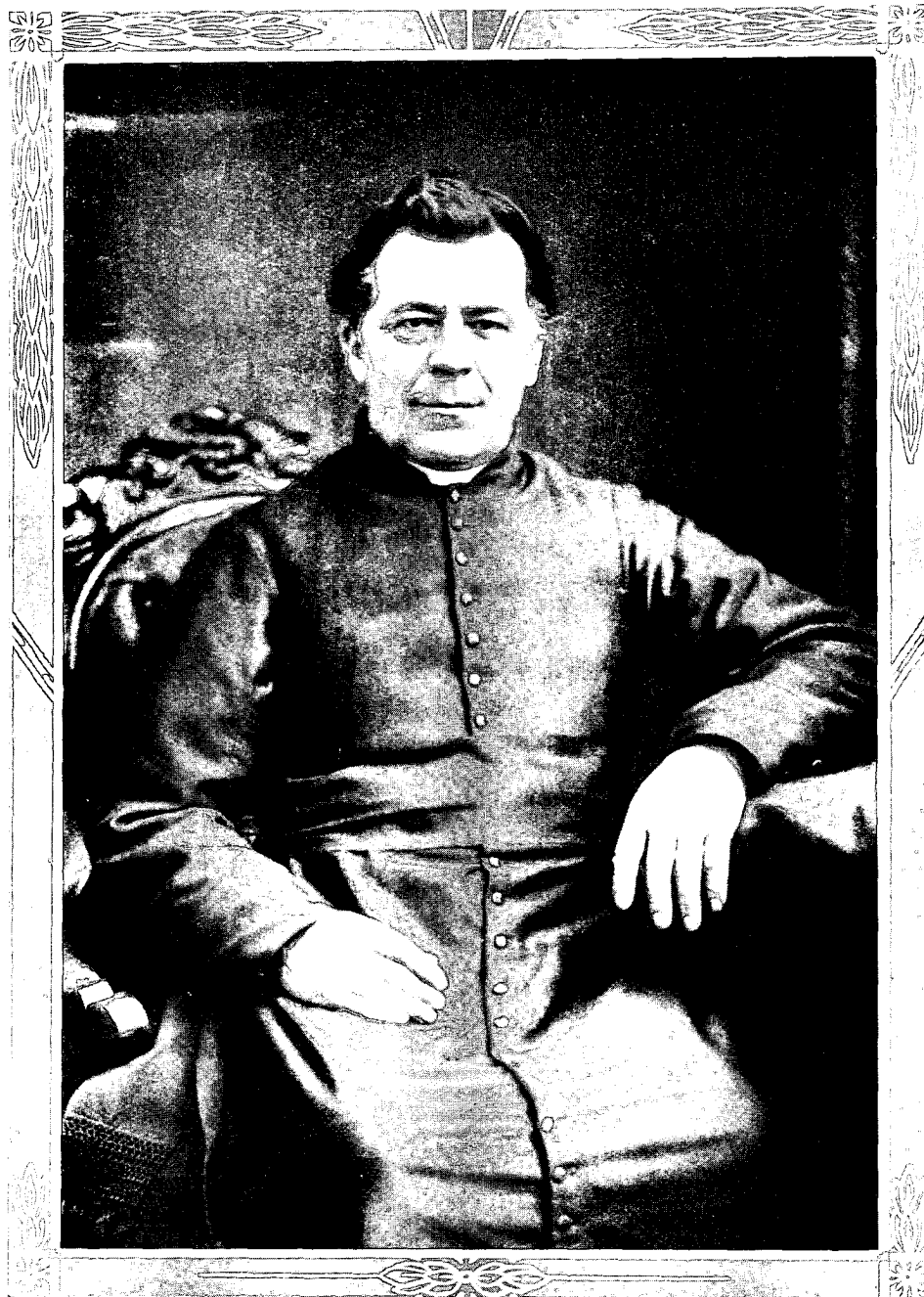
ALFRED DUPUIS, 3e Directeur, 1852-1860.

M. Alfred Dupuis est le premier directeur qui sort des rangs mêmes des anciens élèves de l'Assomption. Elève du 5e cours, il a sur ses prédécesseurs cette supériorité de mieux connaître les us et traditions de son Alma Mater. L'expérience, du reste, ne lui manque pas. Il a pratiqué l'éducation comme professeur de Rhétorique; le ministère pastoral, comme curé de l'Assomption. C'est de ce dernier poste que l'obéissance l'appelle à la direction du collège. Il aura aussi cet autre avantage de trouver à ses côtés, pour l'assister et parfois pour l'inspirer et le stimuler, deux prêtres de grande énergie et de rare initiative: MM. Norbert Barret et Médard Caisse.

Cette année 1852 marque pour le collège une ère nouvelle. Les *Annales* la signalent comme l'année de la *grande réforme!* Jusqu'à cette date, le directeur avait été un factotum dans la maison. Ses attributions étaient *ad omnes causas*: piété, étude, discipline, administration, tout relevait de lui. M. Dupuy y avait ajouté en plus l'enseignement de la théologie et, pendant deux ans, il avait assumé la charge de curé de l'Assomption. Les subordonnés, qui souffraient de cet état de choses, encore plus que le titulaire, préconisaient la politique de la décentralisation. Elle l'emporta enfin, en été de 1852, lorsqu'un organisme nouveau fut créé. A la rentrée de septembre, les élèves saluaient donc le nouveau directeur: M. Alfred Dupuis, mais qui avait comme auxiliaires un préfet des études, M. Norbert Barret, et un préfet de discipline, M. Médard Caisse.

Bien des fois, le directeur dut tempérer les rigueurs de son préfet, tout entier à son ambition de régénérer les études. Sans M. Dupuis, les élèves eussent vécu un âge de fer; grâce à lui, M. Barret devint acceptable et il put, tout à son aise, donner aux études une vigoureuse poussée, en frappant la paresse et les négligences de sanctions énergiques et impitoyables. La réforme, si terrible au début, ouvrit bientôt pour le collège un âge d'or aux moissons luxuriantes.

N'est-il pas intéressant d'observer que cette période de ferveur intellectuelle et de discipline rigide a formé des jeunes



ABBÉ ALFRED DUPUIS, 3^e DIRECTEUR (1852-1860)

gens qui arrivèrent vite aux sommets: Louis-Amable Jetté, Siméon Lesage, Adolphe Magnan, Zacharie Lacasse, Wilfrid Laurier, Arthur Dansereau, Magloire Légaré, Trefflé Gaudet, Odilon Guilbault, Théophile Caisse, Gédéon-Vitalien Villeneuve, Amédée Marsan, Israël Tarte, Albert Lacombe, etc.

Longtemps avant que ses pairs ne l'appelassent au premier poste, M. Barret était ici le maître incontesté, l'arbitre qui règle les différends, le conseiller dont les avis sont écoutés, le travailleur ardent, dévoué, dont l'exemple est entraînant. M. le directeur eut ce mérite rare de subir de bon cœur l'ascendant de ce prêtre qui, pendant dix ans et quoiqu'il fût placé au second rang, sut restaurer la discipline et les études, donner au collège une vigoureuse impulsion vers le progrès. Aussi, lorsque, en 1859, Mgr Bourget, donnant à notre institution des constitutions plus précises et à chacun des membres dirigeants des attributions bien délimitées, décidait que la responsabilité de l'administration et de la direction générale irait désormais à un supérieur, le soin plus immédiat des élèves étant confié à un directeur, le sentiment unanime des professeurs et des élèves désigna, tout de suite, M. Barret au poste de supérieur. M. Dupuis quitta alors le collège pour prendre la cure de Sainte-Elisabeth (Joliette). M. Ferréol Dorval, élève du 1er cours, plus âgé que M. Barret de quatre ans, procureur depuis dix-sept ans et curé de l'Assomption depuis quatre ans, renonça volontiers au droit d'aînesse pour saluer l'élue que tous appelaient de leurs vœux.

NORBERT BARRET, 1er Supérieur, 1860-1866

M. Barret, supérieur, continue et complète l'œuvre qu'il a commencée comme préfet des études. Il apporte à la sage direction du collège les activités et les talents qu'il a déployés dans sa fonction précédente. Avec plus d'autorité et plus de prestige, il va assurer la permanence du *Ratio Studiorum* qu'il a mis en application depuis 1852.

M. Magloire Légaré, son contemporain et panégyriste, a consacré quelques bonnes pages à l'œuvre de rénovation intellectuelle opérée par M. Barret. Il signale d'abord que, vers 1850, "les études et leur indispensable levier, la discipline, avaient considérablement baissé". La cause de cette décadence, il la trouve dans ce fait que, depuis vingt ans, quoique le nombre des élèves ait augmenté constamment, au point d'atteindre le chiffre de 250, un seul homme portait le fardeau de la direction

disciplinaire et intellectuelle, y ajoutant parfois encore la desserte de la paroisse.

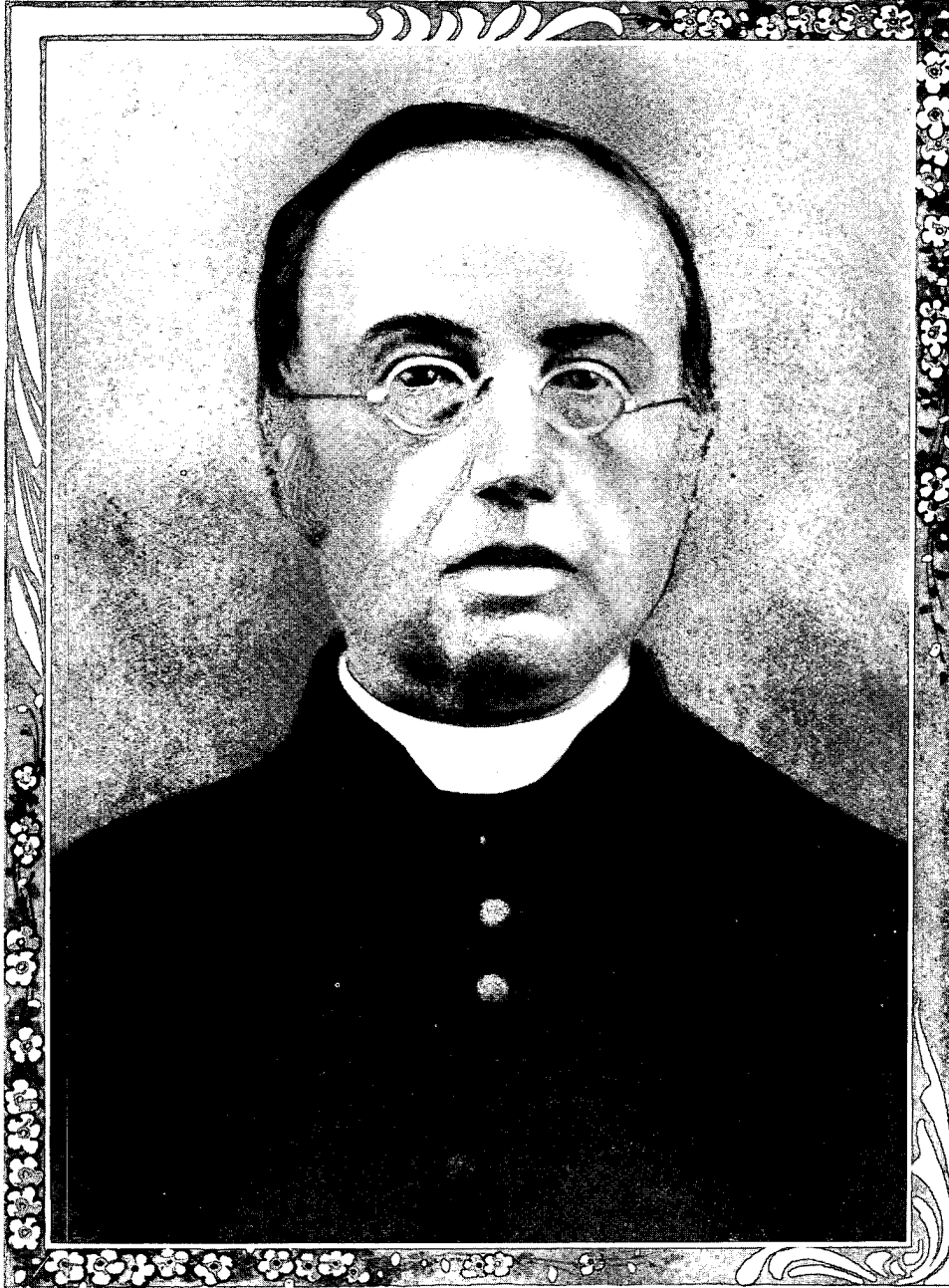
Après un stage de quelques mois à la discipline, M. Barret avait passé à l'enseignement et y avait manifesté aussitôt des aptitudes exceptionnelles. Professeur de Méthode et de Versification, il s'était plu à donner, au jour le jour, à ses élèves la traduction, en vers français, de la page d'Ovide étudiée en classe. La description des *Armes d'Achille*, ainsi traduite et versifiée, n'est pas sans mérite. Toute sa vie, M. Barret se sentira attiré vers la poésie. On conserve aux archives une serviette bourrée de ses nombreux essais poétiques : hymnes patriotiques, cantiques, chants de fêtes, d'adieux ou de distributions de prix et, par-dessus tout, deux œuvres d'un souffle plus large : *Une épître à M. Alfred Dupuis*, puis un poème héroï-comique, en quatre chants, intitulé : *Le Banc* et qui est, pour le sujet et pour le plan, sinon pour la forme, une imitation manifeste du *Lutrin*, de Boileau.

Le grand mérite de M. Barret n'est pourtant pas dans ces essais poétiques. Ce n'était là, pour lui, qu'une sorte de distraction dans les lourdes tâches qui lui incombaient. Nommé préfet des études en 1852, il constata aussitôt la nécessité d'une réorganisation de l'enseignement, selon un programme d'études précis, plus large et vigoureusement sanctionné. Nous avons parlé de son zèle dans cette fonction. M. Légaré a écrit à ce sujet une page où se retrouve l'emphase du panégyriste, mais qui reste quand même vraie :

“Guidé par son génie, qu'on peut bien appeler créateur, car à cette époque il n'avait pas sous les yeux ces systèmes fameux et parfaits, élaborés par les meilleurs esprits et qui ont été vulgarisés de nos jours,—guidé, dis-je, par son seul génie, il s'était tracé un vrai *Ratio Studiorum*, que ne dédaigneraient peut-être pas aujourd'hui les habiles et les experts dans la spécialité. Dans ce *ratio studiorum* rien n'était laissé à l'arbitraire : matières à étudier dans chaque classe, auteurs à suivre, espace de temps destiné à chaque quantité de matières, méthodes d'enseignement, mesure et quantité de devoirs imposés aux élèves, mode de correction de ces devoirs, enfin degré de capacité exigé pour passer à une classe supérieure, tout était marqué avec la plus exacte précision.”

Ce programme d'études, longtemps en usage, même après que M. Barret eut quitté la maison, fut donc mis en œuvre par lui. Pendant treize ans, il en surveilla l'application avec une infatigable activité et une persévérante énergie, parfois même avec une rigueur qui, en d'autres temps, n'eût pas été tolérée.

Comme complément à la formation intellectuelle, il voulut que s'ouvrit une académie qui donnât aux écoliers les avantages



ABBÉ NORBERT BARRET, 1er supérieur (1860-1856)

de plus fréquents exercices littéraires et d'une plus complète préparation à l'art oratoire, par des débats publics, des discours ou dissertations et déclamations. Ce fut la naissance du cercle littéraire qu'il appela *Académie St-François-Xavier*, en pieux hommage à la mémoire de M. le curé François-Xavier Labelle.

C'est encore par l'initiative de M. Barret que des démarches furent faites auprès des directeurs de la revue écolière de Québec, l'*Abeille*, et que nos élèves furent admis à y collaborer. Louis-Amable Jetté en fut le premier correspondant. Dès lors, la passion d'écrire saisit tous nos collégiens; mais M. Barret, loin de s'en émouvoir et d'étouffer cette ardeur juvénile, la favorise et, pour la dominer et la guider, il pourvoit à la fondation de petits papiers-gazettes, auxquels les écoliers furent invités à collaborer. Ces feuilles durèrent ce que durent les roses; mais, comme les roses, elles laissèrent après elles un parfum savoureux et durable, portant les esprits à l'amour du beau et les entraînant vers un meilleur idéal.

Fervent de la formation intellectuelle par les humanités classiques, M. Barret ne devait pas limiter ses activités à organiser un programme d'études, élaboré d'après le plan traditionnel; il allait encore s'en faire le défenseur contre quiconque l'attaquerait. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises, notamment en juillet 1857, il écrit de longues lettres, solidement documentées, et qu'il les adresse à un journal de Québec. Une première lettre est une réponse à un M. Boucher. Ce dernier, dans une série d'articles intitulés: "Études", a insisté, outre mesure, sur l'étude des auteurs païens, au détriment des auteurs sacrés. M. Barret démontre la nécessité de mettre au programme d'études — sans rejeter les auteurs païens — plus de textes des Pères de l'Église et de la liturgie sacrée. Dans une autre lettre, il répond à un M. Oudesse et à un correspondant, qui se cache sous le pseudonyme de Junius. Tous deux ont prôné "la nécessité d'une éducation populaire et mercantile, ou bien encore mercantile et partiellement classique". M. Barret expose, avec verve et savoir pédagogique, tous les arguments classiques en faveur des vieilles humanités avec l'étude du latin et du grec. La discussion et les arguments présentés de part et d'autre prêtent à ces articles vieux de trois quarts de siècle une actualité qui pourrait les faire croire datés d'hier.

Jeune encore, M. Barret se détermina à quitter le collège, où il avait vécu tant d'années laborieuses et fécondes. Rigide observateur de la loi, il estimait nécessaire de se soumettre à la

règle, qu'avait établie Mgr Bourget, à savoir que le terme d'office du supérieur ne devait pas dépasser six ans. Il y avait d'autres raisons encore au départ de ce premier supérieur. La carrière de l'enseignement est rude et les plus robustes organismes s'y usent vite. Ayant à peine dépassé la quarantaine, M. Barret sentait la fatigue l'envahir. Il comprit que son heure était arrivée de passer à un autre champ d'action. Mgr l'évêque de Montréal lui confia la cure de Saint-Luc.

Pendant vingt autres années, M. le curé Barret mettra au service de ses ouailles les admirables qualités dont il avait fait profiter les écoliers de l'Assomption, pendant les vingt années précédentes. On affirme que, durant son ministère paroissial et dans sa retraite à St-Thomas-de-Joliette, il resta toujours l'homme de règle qu'il avait été au collège, partageant son temps entre la prière et l'étude. La poésie demeura son passe-temps favori. Il trouvait repos et consolation, dans les longues heures d'isolement ou de maladie, à traduire, en vers français, les hymnes de la sainte liturgie. Lui, que M. Legaré a défini d'un trait *Vir paucorum hominum*, s'est ainsi assuré des amis qui lui sont restés fidèles jusqu'à la mort: les poètes et le Bon Dieu.

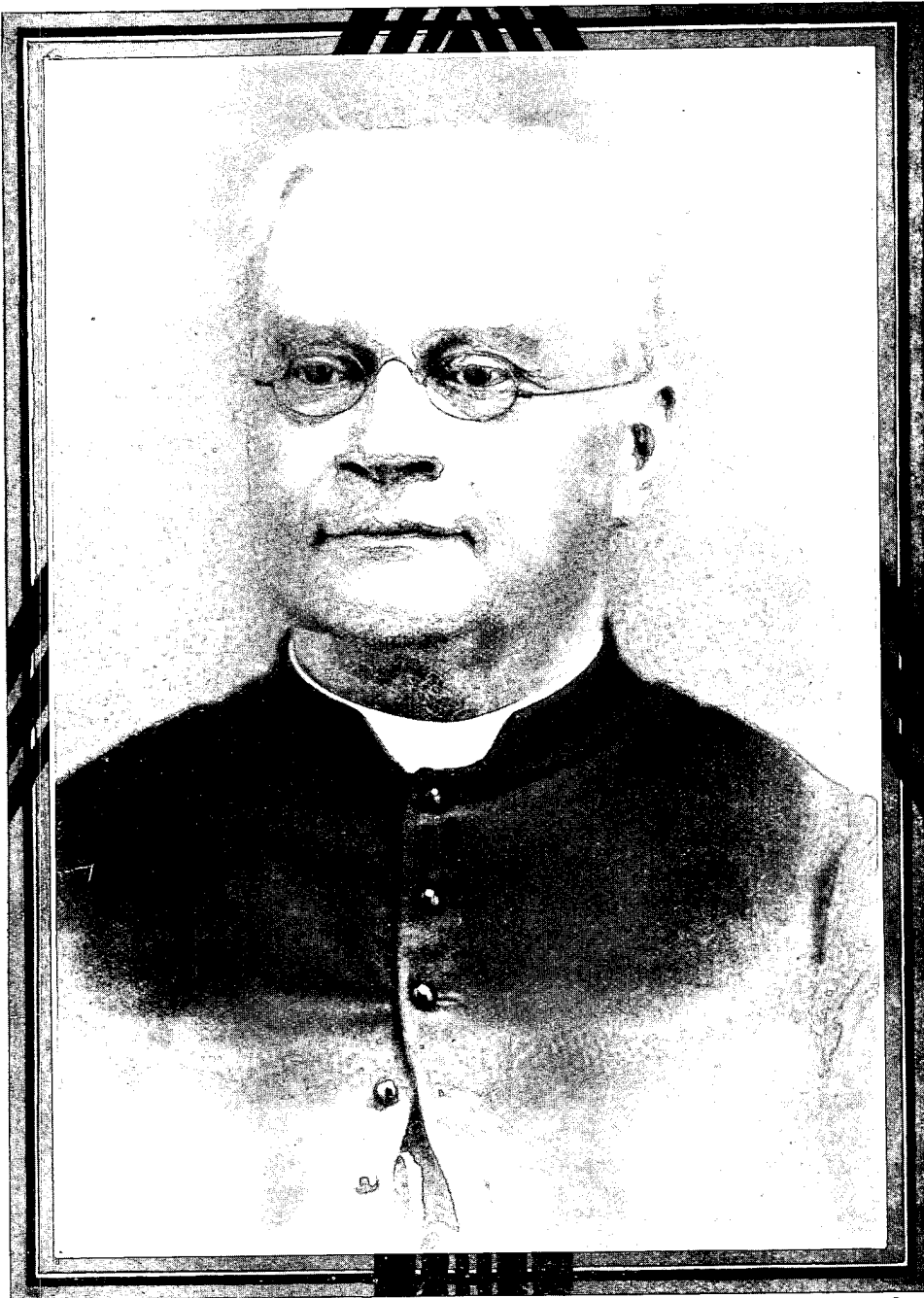
PIERRE-FERRÉOL DORVAL, 2e Supérieur, 1866-1893.

Enfant de l'Assomption, Pierre-Ferréol Dorval fut l'un des premiers élèves à s'inscrire aux registres du collège naissant. En 1840, les élèves du premier cours eurent terminé leurs études. Avec deux de ses camarades de l'Assomption, son cousin Charles Lemire-Marsolais et Modeste Foisy, Pierre-Ferréol prit la soutane et devint professeur de Méthode et de Versification. L'année suivante, on le retrouve professeur de philosophie. Dans son stage d'enseignement, comme dans son cours d'études, il manifeste de telles aptitudes que Mgr Bourget, qui suit de près ses lévites et qui voit clair dans l'avenir du jeune ecclésiastique. le soumet à la forte discipline du Grand Séminaire, afin de le bien préparer à ses tâches futures. En août 1843, Ferréol Dorval reçoit l'onction sacerdotale. En septembre, il revient au collège reprendre le poste d'enseignement, qu'il a quitté l'année précédente, et, pendant six ans, il donne à ses élèves un sûr et lumineux enseignement philosophique. De la chaire de philosophie il passe au bureau de la procure, pour y veiller, pendant quatorze ans, à la bonne administration du temporel: tâche ardue, ingrate, donc très méritoire, surtout quand on considère les maigres revenus d'alors.

Actif et robuste de santé, M. Dorval va suffire à remplir, tout à la fois, la charge de curé de l'Assomption et la besogne de procureur. Pendant onze ans, il mène de front ces deux tâches. En 1866, il est déchargé du soin des finances, mais c'est pour assumer la responsabilité entière de la prospérité du collège, comme supérieur. Pendant vingt-sept ans, il occupe ce poste d'honneur, sans d'ailleurs cesser d'être curé. Faut-il écrire toute notre pensée et dire ce que nous croyons être la vérité ? M. Dorval, curé et résidant en son presbytère, n'était sans doute pas loin du collège, mais était quand même hors du collège. S'il en suivait tous les détails dans la vie interne, s'il y faisait visite régulière, chaque soir, gardant contact avec chacun des professeurs et présidant chacune des réunions de la corporation et des conseils, il devait néanmoins, comme bien l'on pense, s'en rapporter à d'autres pour la direction des affaires quotidiennes. Il arriva donc ce qui, inévitablement, devait arriver : le partage des attributions si bien délimité par Mgr Bourget, en 1860, fut oublié ou sciemment mis de côté, et une nouvelle confusion vint embrouiller ce qui avait été clairement défini. Le directeur des élèves dut, par la force des choses, suppléer le supérieur et s'arroger l'autorité sur les maîtres comme sur les élèves. La chose n'était pas sans péril pour la paix. Heureusement, la Providence avait donné au collège un directeur de choix : un prêtre incomparable d'énergie, de bon sens et d'esprit surnaturel, un homme de gouvernement, qui sut se gagner tout à la fois le respect des élèves et la confiance des maîtres : Joseph-Trefflé Gaudet.

Directeur, pendant vingt-trois ans, c'est-à-dire à peu près tout le temps que M. Dorval fut supérieur, M. Gaudet exerça avec tact l'autorité que le supérieur lui cédait volontiers. De 1863 à 1867, il avait été chargé de la direction du collège commercial de Varennes ; il était donc revenu à l'Assomption avec le prestige que donne l'expérience. Dès le premier jour, il avait affirmé son autorité qu'il savait, il est vrai, tempérer de douceur, de raison et de surnaturel. Pendant vingt ans, sa personne fut respectée, ses ordres obéis et ses conseils acceptés de bon cœur ; puis vinrent les mauvais jours, où la discipline perdit de sa vigueur, et le directeur de son prestige. Les élèves, habiles à trouver la brèche par où entrer dans la forteresse, avaient découvert un M. Gaudet bon jusqu'à la mansuétude et ils surent vite exploiter, pour le compte de leurs espiègleries, cette tendresse que l'âge ferait bientôt faiblesse.

Les autorités, émues de l'indiscipline qui allait s'aggravant, songèrent à appeler à la direction des élèves un jeune prêtre,



CHANOINE FERRÉOL DORVAL, 2^e SUPÉRIEUR (1856-1893)

en qui se manifestait déjà un grand caractère: Victor Pauzé. Encore fallait-il donner un congé honorable à celui qui, depuis vingt-trois ans, avait fourni pleine carrière. On crut avoir trouvé la solution: M. Dorval, curé de l'Assomption depuis près de quarante ans et supérieur depuis vingt-quatre ans, atteignait ses soixante-dix ans; ce semblait, pensait-on, devoir être l'heure du repos très mérité, et le Conseil de la Corporation qui, depuis 1848, avait droit de présentation pour la cure, décida, du même coup, la retraite de M. Dorval, la nomination de M. Gaudet à la cure et celle de M. Pauzé à la direction des élèves.



ABBÉ TREFFLÉ GAUDET
(6e directeur, 1862-1889)

L'affaire était d'importance et souffrait appel à une autorité supérieure. M. Dorval la porta devant l'Ordinaire, et les décisions de la corporation furent désavouées par Mgr Fabre, qui maintint M. Dorval à son poste et statua que, s'il appartenait au collège de présenter un candidat à la cure, il appartenait à l'évêque de déclarer la cure vacante.

M. Gaudet se trouva fort ennuyé de cet incident, dont il subissait tout le désagrément. M. Pauzé lui avait succédé à la direction des élèves. La cure de l'Assomption demeurait à M. Dorval.

Pour qu'il y eût constamment au collège un lieutenant de M. le supérieur, qui demeurait à la cure, Mgr Fabre créa le titre de vice-supérieur. M. Gau-

det en fut le premier titulaire; mais, relativement jeune encore, — il n'avait alors que cinquante deux ans, — il estima que sa vie serait désormais plus heureuse et plus féconde dans le ministère paroissial. En mai 1890, la cure de l'Épiphanie lui fut offerte; il l'accepta et, quelques jours plus tard, il quitta le collège, mais ne cessa pas de l'aimer. Dans une lettre, que nous ne pouvons nous empêcher de reproduire ici et dans laquelle se manifestent les plus beaux sentiments de délicatesse et de charité qu'un cœur sacerdotal puisse concevoir, il faisait ainsi ses adieux à ses chers confrères du collège:

“A Monsieur le Supérieur et aux autres Messieurs prêtres
du Collège de l'Assomption.

Monsieur le Supérieur et Messieurs,

Je désire vous informer officiellement, et je vous informe par les présentes, que je quitterai le Collège le deux du mois prochain, pour aller prendre la direction de la paroisse de l'Epiphanie.

Avant de me séparer de vous, je sens le besoin de vous remercier de tous les égards que vous avez eus pour moi et de l'amitié que vous m'avez témoignée et des services que vous m'avez rendus en tout temps. Cependant, je dois vous le dire, c'est avec un extrême chagrin que je quitte cette chère demeure du Collège de l'Assomption, où j'ai coulé les plus belles comme les meilleures années de ma vie et où je comptais bien vivre jusqu'à ma dernière heure, pour aller ensuite reposer à côté des fondateurs et bienfaiteurs, en attendant la résurrection. Toutefois, croyez-le, c'est sans amertume et sans mauvaise humeur aucune contre qui que ce soit, comme on pourrait peut-être le croire, et je veux rester attaché à ma maison d'esprit et de cœur. Je veux toujours vous voir, vous voir tous et vous aimer sans réticence, sans gêne et sans embarras. Ainsi, vous serez tous et toujours les bienvenus chez moi, comme je désire moi-même être toujours le bienvenu ici. Dans cette vue surtout, l'Epiphanie m'a été très agréable à accepter.

Je forme les vœux les plus ardents et les plus sincères pour le bonheur de chacun de vous et pour la prospérité du collège. Je demande excuse et pardon à ceux d'entre vous que j'aurais pu froisser ou molester. Adieu et je demeure

Monsieur le Supérieur et Messieurs,

Votre ancien et toujours dévoué confrère et collaborateur

J.-T. GAUDET, ptre

25 mai, jour de la Pentecôte 1890.

Cinq jours plus tard, une réponse était remise à M. Gaudet, laquelle était signée du supérieur, M. Dorval, et de tous les professeurs. A quarante ans d'intervalle, elle manifeste bien encore quelle émotion profonde et quels regrets sincères produisit ce départ un peu tragique dans lequel l'ancien directeur des élèves gardait une magnifique grandeur d'âme.

L'Assomption, 30 mai 1890.

Cher et dévoué confrère,

Votre lettre si sympathique et si bienveillante nous a fait sentir toute la douleur que vous éprouvez, en quittant cette maison. Quant à nous, soyez persuadé que votre départ nous cause aussi un sincère et profond chagrin.

Vous vous êtes attaché à tous et à chacun. Qui de nous ne se rappelle nombre de bienfaits signalés, reçus de votre bon cœur: conseils, encouragements et mille autres bontés, que savait inspirer une exquise

charité. Vous vivrez donc toujours dans notre mémoire, et ce souvenir sera réellement précieux.

Votre lettre nous parle d'indulgence. Inutile de le faire. Vous n'avez cherché qu'à faire du bien et des heureux! Notre reconnaissance et nos prières vous tiendront lieu de ce pardon que vous n'avez pas à réclamer.

Vous désirez vivre et mourir attaché à notre maison, nous le voulons aussi et de tout notre cœur. Quand on lui a donné, à cette chère Alma Mater, la plus grande partie de sa vie, on lui reste uni par la plus grande partie de son âme. Aussi nulle main sacrilège n'oserait briser les liens qui existent entre vous et elle. Et pendant que vous lui jurez fidélité, elle vous crie remerciement et reconnaissance. Vous avez été pour elle comme un bon fils pour sa mère; aussi vous y serez toujours accueilli, comme l'enfant chez sa mère et aussi, soyez-en convaincu, comme le frère chez ses frères, comme l'amî chez ses amis.

Si jamais il vous plaît de revenir y fixer votre séjour, elle en sera heureuse. C'est là l'expression franche du désir de chacun de ses membres. Et dans le cas où cette consolation ne lui serait pas accordée, elle entretient au moins l'espérance d'être votre dernière demeure. Elle y a droit ainsi que vous. Et c'est un de ces droits qui ne se perdent jamais. Près de 30 ans de dévouement au collège vous ont mérité votre place, à l'ombre de son sanctuaire, afin que les prières de ses enfants descendent d'âge en âge sur vos cendres, mêlées à celles de nos fondateurs et de nos plus insignes bienfaiteurs.

Merci pour vos vœux sincères. Merci, mille fois merci pour tous les bienfaits accordés et à notre maison et à chacun d'entre nous. En retour, acceptez des vœux non moins ardents et des souhaits non moins sincères pour que le ciel vous accorde un vrai et durable bonheur.

Vos tout dévoués confrères et amis,

P.-Ferréol DORVAL, ptre, Supérieur du Collège de l'Assomption
 L. CASAUBON, prêtre
 J.-M. LÉGARÉ, prêtre, professeur de théologie
 Od. GUILBAULT, prêtre, professeur de Versification
 G.-V. VILLENEUVE, prêtre, Procureur
 V. PAUZÉ, prêtre, Directeur
 Ad. BÉRARD, prêtre, Préfet
 F.-X. de la DURANTAYE, prêtre, professeur de philosophie
 J.-H. MARSOLAIS, prêtre
 A. VAILLANT, prêtre
 E. HÉBERT, prêtre, professeur de Rhétorique
 Hercule MARSOLAIS, prêtre
 Pierre LABRÈCHE, prêtre
 J.-S. COMTOIS, prêtre, vicaire

Monsieur Dorval, qui longtemps s'était entêté à ne point vieillir, avait pourtant atteint ses soixante-treize ans. A la vieillesse s'étaient ajoutées des infirmités qui lui faisaient voir à l'évidence son incapacité de tenir plus longtemps. En juin 1893, il préside aux fêtes du soixantième anniversaire de la fondation du collège; une bonne part des hommages et des vœux

des Anciens vont à M. le supérieur qui célèbre lui-même, ces jours-là, le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale. Pour honorer, tout à la fois, et le collège et son supérieur, Mgr l'archevêque de Montréal décerne alors à Monsieur Dorval le titre de chanoine honoraire de sa cathédrale.

Tous ces heureux événements passés, M. le chanoine se résigne à prendre sa retraite. Il s'en va vivre ses dernières années à deux pas de son presbytère, au couvent de la Providence qu'il a fondé et soutenu de ses deniers. Il vit là, dix ans, dans une pieuse solitude et dans une résignation admirable aux infirmités qui crucifient sa chair. Ne pouvant visiter désormais son cher collège qu'à de très rares intervalles, il continue à s'y intéresser de toute son âme. Plus que nul autre, il s'attriste de ses épreuves, se réjouit de ses progrès et le soutient de ses ferventes prières. Jusqu'aux mois qui précèdent sa mort, il se rend chaque dimanche à l'église paroissiale; il y édifie les écoliers et ses anciens paroissiens de ses oraisons jaculatoires, dont la prière mentale ne pouvait contenir l'élan.

A la mort de M. Dorval (février 1903), on put constater combien ce prêtre, en retraite depuis dix ans, laissait encore dans toutes les mémoires un souvenir indélébile. Maints témoignages en furent donnés. Je n'en veux citer qu'un seul qui vient non d'un Ancien de l'Assomption, mais d'un prêtre de l'extérieur.

St-Lin des Laurentides, 18 février 1903

Le Révérend V. Villeneuve, supérieur
du Collège de l'Assomption

Monsieur le Supérieur,

J'avais l'intention de vous présenter mes condoléances à l'occasion de la perte qu'a faite votre maison par la mort de M. Dorval, en allant à son service; mais les caprices d'une maladie qui n'avertit pas d'avance m'ont retenu hier toute la journée à ma chambre.

Monsieur Dorval était sorti de la vie active; mais ne sont pas sortis des mémoires reconnaissantes les souvenirs des grands services que ce digne prêtre a rendus à la religion et à son pays. Plus vivaces encore qu'ailleurs, ils doivent rester implantés dans le sol de l'Assomption, parce que personne n'a plus été de l'Assomption que lui: par sa naissance, par son éducation, par son zèle de curé, par son habileté de supérieur, par toutes ses aspirations.

Croyez que je n'oublierai pas devant Dieu ce Doyen du Clergé, dont la conduite sacerdotale nous a toujours édifiés, et que je suis avec une haute considération,

Monsieur,

Votre tout dévoué serviteur.

J.-B. PROULX, ptre.

Nous sentons bien que, limité par le sujet qui nous occupe, nous n'avons fait qu'ébaucher quelques traits de la vie de M. Ferréol Dorval. Pour l'apprécier justement, il faudrait l'étudier dans toutes ses activités de pasteur, et nous verrions qu'il y fit figure de saint. La sainteté, c'est le trait qui domine tout l'éloge funèbre que Mgr Alfred Archambault, alors vice-recteur de l'Université Laval, à Montréal, fit de M. Dorval, le jour de ses funérailles. N'est-ce pas le seul qui importe vraiment au delà de la tombe ? N'est-ce pas l'éloge le meilleur que l'on puisse faire d'un chrétien et particulièrement d'un prêtre ?

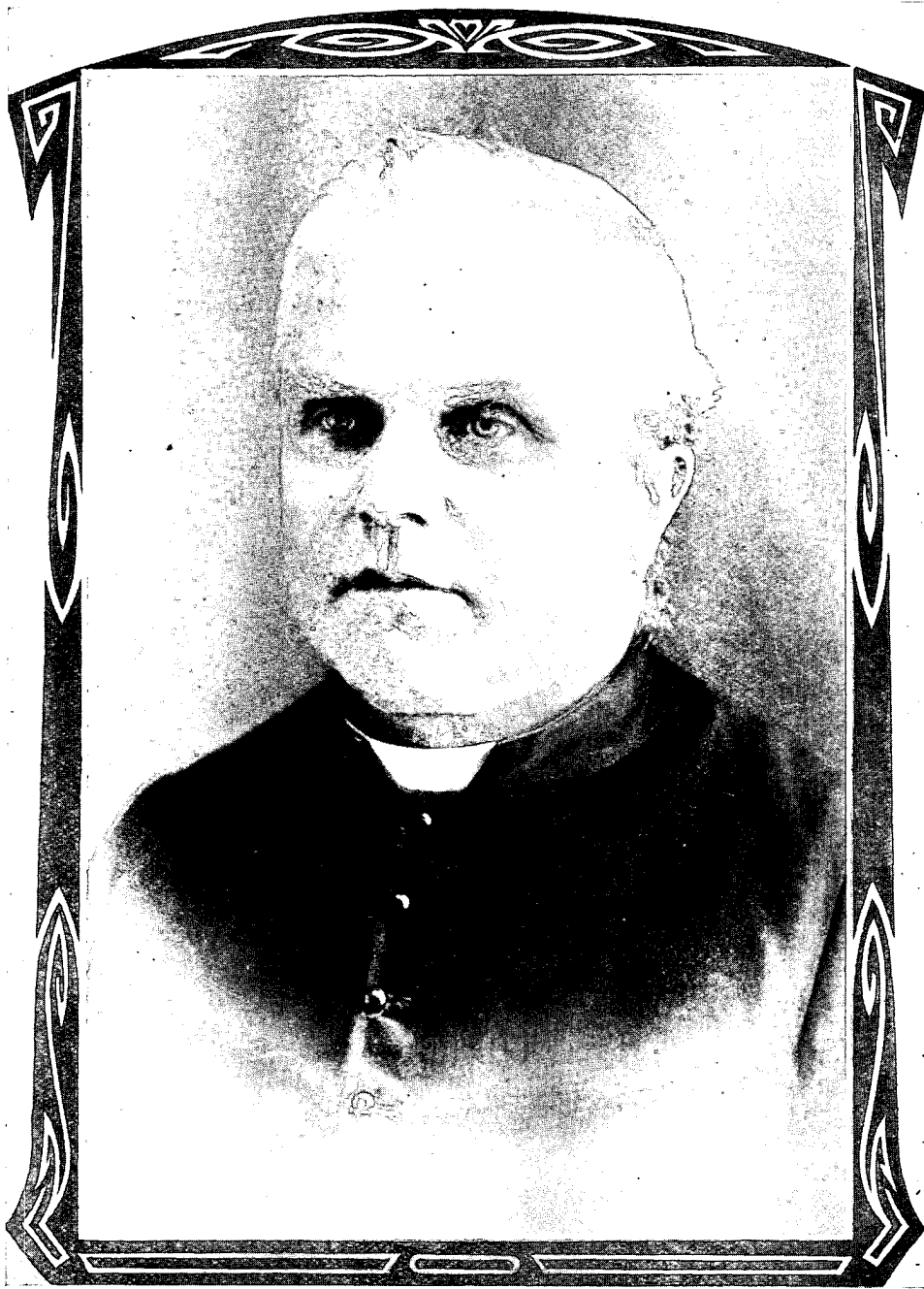
JOSEPH-MAGLOIRE LEGARÉ, 3e Supérieur, 1893-1899.

Il y eut grande joie chez les Assomptionnistes, en 1893, quand M. Legaré fut élu supérieur.

Par l'enjouement de son esprit, par la rondeur de son caractère, par la façon cordiale de son hospitalité, il avait depuis longtemps gagné l'affection de tous. Il était invité à toutes les fêtes des Anciens. Fréquemment, il faisait des sermons de circonstance, qui étaient toujours fort goûtés. Il savait les limer d'un travail patient et il les disait fort bien de sa voix ronde, douce comme le son d'une guitare, apte à passer par toute la gamme des mouvements oratoires. De la chaire, il aimait à monter à la tribune de l'orgue, où il faisait encore merveille dans l'interprétation des cantiques ou des motets au Saint-Sacrement.

La popularité de M. Legaré était de bon aloi, et sa réputation d'éducateur bien fondée. Aussi apportait-il à sa nouvelle charge la précieuse garantie de l'expérience. Ancien professeur de rhétorique et de philosophie, ancien préfet des études, depuis les premières années de son sacerdoce attaché à la direction spirituelle des jeunes gens, il portait en plus la couronne de cheveux blancs qui sied si bien à un supérieur, parce qu'elle commande d'instinct le respect des inférieurs et des collaborateurs eux-mêmes.

Toutefois, M. Legaré devait bientôt constater qu'il avait recueilli une succession pleine de surprises et de difficultés. Pour la première fois, depuis trente ans, le supérieur va vivre sa vie quotidienne au collège, au milieu de ses collaborateurs. Cela est à coup sûr normal, et cependant la chose va paraître anormale, tellement on s'est habitué à voir le supérieur à la cure et à traiter seulement avec le directeur. M. Legaré tentera de refaire la situation, comme le droit et le bon sens l'y autorisent; mais des habitudes acquises, dont on se défait difficilement, et



ABBÉ MAGLOIRE LEGARÉ, 3^e SUPÉRIEUR (1893-1899)

peut-être aussi un manque de tactique, des accès d'humeur succédant à des procédés bon-papa, vont entraver le succès de l'entreprise et entraîner le supérieur dans une cruelle mésaventure. M. Legaré doit se résigner au silence et jouer un rôle tout honorifique. Son action sur la vie du collègue restera lointaine et effacée.

Le supérieur pourra, il est vrai, s'en rapporter en toute sécurité à la sûre maîtrise du successeur de M. Gaudet, héritier de son activité, de sa prudence et de son autorité des premiers temps: M. Victor Pauté.

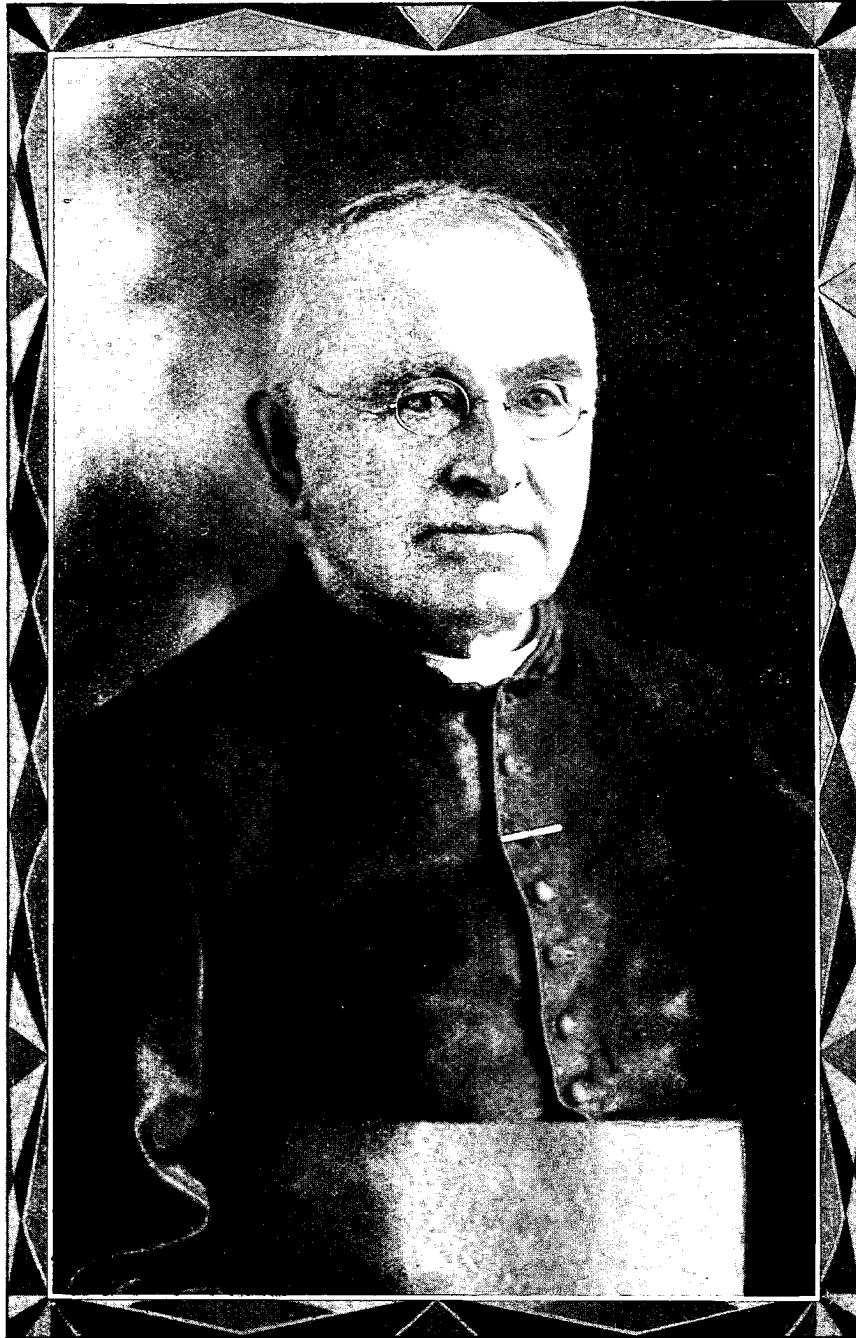
Le supérieurat de M. Legaré fut court: il ne dura que six ans. Lui aussi, comme M. Barret, se soumit aux exigences des constitutions qui posent la limite extrême des fonctions du supérieur à deux termes de trois ans. Ainsi, jusqu'à la fin, M. Legaré demeura dans la légalité.

Si le rôle de M. Legaré, supérieur, fut moins brillant que ne l'avaient été ses années d'enseignement, où il avait donné plein rendement, il n'en reste pas moins vrai que son influence sur les écoliers se continua toujours profonde, paternelle et salutaire. Au lendemain de sa mort, une plume anonyme, apparemment celle d'un confrère de l'Assomption, écrivait de lui dans la *Semaine Religieuse* de Montréal:

“Le grand nombre de vocations sacerdotales et religieuses qu'il fit germer et éclore dans les âmes confiées à sa garde, la conduite honorable et régulière que mènent dans le monde ses anciens pénitents, montrent jusqu'à quel point son œuvre à lui était la formation de la jeunesse. Que de soins et d'industries déployés, mais aussi que de charme et de douceur dans sa direction! On allait à lui naturellement attirés et pénétrés par cette atmosphère de bonté, d'amabilité, qui rayonnait autour de sa personne.”

GÉDÉON-VITALIEN VILLENEUVE, 4e Supérieur, 1899-1911

La succession de M. Legaré passa à M. Villeneuve et ne pouvait passer en de meilleures mains. Doyen d'âge des professeurs, ce prêtre avait des états de service incomparables. Procureur depuis trente ans, il avait un sens des affaires qui faisait l'admiration des gens du métier eux-mêmes. Hardi sans emballerment, prudent mais capable d'initiative, discret, doux, optimiste, hospitalier, jovial quelquefois, énergique toujours, rigide pour lui-même comme pour les autres, il avait maintenu les finances en bon ordre. Sous son administration, la maison s'était développée par ses propres ressources, et l'on sait quelles ressources lui venaient alors des écoliers: le prix de la pension était fixé à \$70, et celui de l'enseignement à \$24 pour les dix mois de l'année



CHANOINE G.-VITALIEN VILLENEUVE, 4e SUPÉRIEUR (1899-1911)

scolaire. Evidemment, le collège se soutenait plutôt par l'abnégation des professeurs, dont la rétribution annuelle était alors de \$100, et par la générosité des vieux curés, dont l'affection fut toujours fidèle à l'Alma Mater.

Avec peu de revenus, M. Villeneuve avait construit la Salle académique, en 1883, les jeux de balle au mur et la patinoire en 1892, l'École d'Agriculture en 1896; en 1893, il avait élevé l'aile qui fut inaugurée aux fêtes du soixantième anniversaire.

Devenu supérieur, il ne cesse pas de s'occuper des affaires temporelles; il ne quittera définitivement la procure que trois ans après avoir quitté le poste de supérieur. A vrai dire, il fut toujours plus procureur que supérieur. Son stage à l'enseignement n'ayant été que de quelques années, il connaissait peu les élèves et prenait rarement contact avec eux. Il se reposait de ce soin sur M. Puzé, en qui il avait, à bon droit, pleine confiance. Toutefois, de son bureau de procureur, il dirigeait bien plus qu'il n'avait l'air de le faire. On était souvent surpris de le savoir très au fait de détails intimes qui avaient paru ne le toucher que de loin. Etroitement attaché à l'œuvre du collège qui était toute sa vie, il suivait, de son esprit observateur et de son cœur aimant, les moindres événements intéressant la maison, ses professeurs, ses élèves actuels ou anciens.

Sous le supérieurat de M. Villeneuve, le collège connut des jours glorieux: les fêtes de sir Wilfrid Laurier et de Mgr Archambault. Une image-souvenir de ces dernières fêtes lui était particulièrement chère. Dans son secrétaire, il en gardait des copies, qu'il aimait à revoir lui-même, à faire voir à ses visiteurs et à leur distribuer. Cette image, sur laquelle figuraient sir Louis-Amable Jetté, lieutenant-gouverneur de la province, sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, Mgr Alfred Archambault, premier évêque de Joliette, Israël Tarte, ministre des travaux publics dans le cabinet Laurier, et Horace Archambault, procureur général à Québec, portait en légende cette parole qui était, pour M. Villeneuve, l'expression de ses sentiments les plus intimes: "Votre gloire est ma gloire, vos succès mon orgueil".

Renonçant à une réélection, en 1911, il devint vice-supérieur et continua sa tâche à la procure pendant deux ans encore; mais en 1914 la maladie et la vieillesse le forcèrent à renoncer à toute activité. Sa carrière n'était pourtant pas terminée sans retour. A la mort de M. Puzé, en 1921, il acceptera encore, malgré ses soixante-seize ans, de diriger les travaux inachevés de la résidence des professeurs.



IMAGE-SOUVENIR DISTRIBUÉE AUX ANCIENS, AUX FÊTES DES 12 ET 13 OCTOBRE 1904

Entre temps, les honneurs étaient venus couronner une si utile carrière: en 1905, Mgr Bruchési l'avait nommé chanoine honoraire de sa cathédrale; l'année suivante, l'Université Laval lui avait remis le diplôme de Docteur en théologie (*honoris causa*).

La vie de M. Villeneuve fut longue. Décédé en novembre 1931, dans la quatre-vingt-sixième année de son âge et dans la soixante-quatrième de son sacerdoce, il avait été quarante-quatre ans procureur et douze ans supérieur.

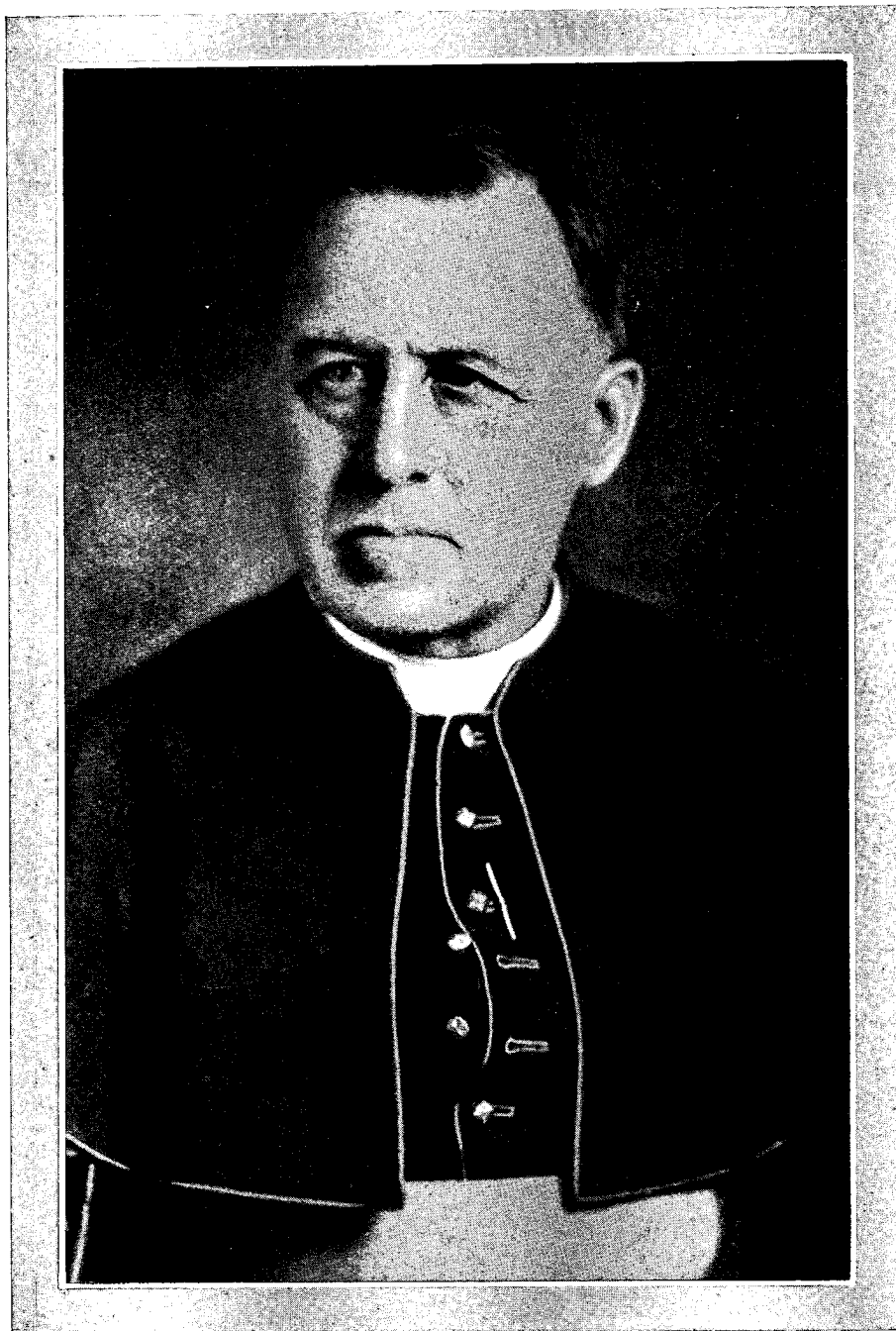
Jusqu'aux dernières semaines de sa longue existence, il avait joui d'une excellente santé. Ses jambes étaient quelque peu ankylosées; mais il avait conservé dans toutes ses facultés une vitalité surprenante: audition et vision parfaites, esprit lucide, mémoire exacte des hommes et des choses, avec un enthousiasme encore juvénile, qui faisait l'étonnement et la joie des Anciens.

Ces derniers, comme lui-même d'ailleurs, avaient espéré qu'il verrait le centenaire prochain du collège. Il y eût paru comme la personnification vivante et combien attrayante de l'Alma Mater. Avec lui, toute une époque est disparue. Contemporain et collaborateur des Dorval, des Legaré, des Gaudet et des Pauzé, c'est un demi-siècle d'histoire, de notre histoire familiale, qu'il achève de son nom et de sa mémoire.

VICTOR PAUZÉ, 5e Supérieur, 1911-1921.

C'est par des voies nouvelles, toutes différentes de celles qu'avaient suivies ses prédécesseurs, que M. Pauzé, en 1911, arrive au premier poste. MM. Barret et Legaré avaient été des professeurs de carrière; ils avaient donné tout leur temps à l'enseignement ou à la direction des études. MM. Dorval et Villeneuve avaient fait chacun un long stage à l'administration des finances. M. Pauzé s'est à peu près exclusivement occupé de discipline. Surveillant, puis directeur des élèves pendant trente ans, il a une connaissance plus pratique encore que livresque de la psychologie de l'écolier.

D'une stature inférieure à la moyenne, timide de tempérament, grand ami des livres et de la solitude, il paraissait, au premier abord, peu fait pour sa tâche. Il lui avait fallu certainement faire acte d'obéissance, pour accepter les fonctions de maître de discipline. Bien des fois, dans la suite, il aura à renouveler cet acte de vertu, qui suppose beaucoup d'abnégation. La discipline, n'est-ce pas, dans un collège, la tâche particulièrement



CHANOINE VICTOR PAUZÉ, 5e SUPÉRIEUR (1911-1921)

lourde et ingrate ? Le prêtre qui est appelé à s'y dévouer doit d'avance renoncer à bien des joies légitimes et accepter tous les désagréments qui lui peuvent venir de la part de ceux-là mêmes sur qui il veille avec tendresse. Mais, quand ce dévouement a duré trente ans, à la satisfaction des supérieurs et pour le plus grand bien des jeunes gens, ne peut-on pas affirmer que ce prêtre était de trempe supérieure et qu'il vivait pour une récompense qui dépasse tous les biens d'ici-bas ?

C'est ce qu'avaient pensé de M. Pauzé ses supérieurs, en l'appelant, en 1889, à recueillir la difficile succession de M. Gaudet. Il ne trompa pas leur attente. Dès les premiers jours, il prit sur les écoliers un ascendant irrésistible, une autorité qui avec le temps ne fit que s'accroître.

Des traits vigoureux que le sourire déridait rarement, un regard manifestement scrutateur sous des paupières larges et retombantes, une démarche ferme, un geste brusque, anguleux et tranchant, une voix lente, facilement vibrante et saccadée sous le coup de la moindre émotion, tel était M. Pauzé. Il fallait le voir faisant les cent pas au milieu des écoliers, dans la grande salle de récréation, et promenant son œil inquisiteur et sévère sur tous les groupes. Observateur avisé des mœurs écolières, il savait deviner quel esprit animait ce petit peuple. Homme sage et autoritaire, il parlait peu ; un regard, un geste nerveusement esquissé de sa main gauche rappelait à l'ordre les réfractaires. Se dominant lui-même, aux heures inévitables de répression et de reproches, il s'emportait très rarement. Il n'avait pourtant pas totalement renoncé à la manière forte ; mais il n'en usait que dans des cas rares et à bon escient. A quoi bon user de la verge et des paroles violentes, pensait-il, si le châtement ne doit être ni un remède, ni un exemple ? Il avait alors recours à la prière et aux larmes. Souvent les professeurs l'ont vu prolonger, jusque dans la nuit, très tard, au milieu du silence et de l'obscurité de la chapelle, sa visite au Saint-Sacrement, cherchant avec Dieu la solution d'un cas difficile ou pénible. Le lendemain, à la lecture spirituelle, les élèves l'entendaient rappeler discrètement le malheureux incident qui avait nécessité un acte de rigueur ; de sa voix calme, solennelle, à moitié couverte de sanglots, il produisait sur son jeune auditoire une telle émotion ! ses appels à la raison, à la bonne volonté, à l'esprit chrétien, inspiraient de telles réflexions salutaires que la communauté, fortement remuée, en était immédiatement et sincèrement ramenée au bon ordre !

D'apparence rigide, et en fait très rigide pour lui-même, il

avait un cœur très tendre. Un écolier malade était traité par lui avec une douceur et un dévouement maternels. Un écolier dans l'épreuve, qui lui confiait son chagrin ou ses misères, trouvait en lui une oreille attentive pour l'écouter et un cœur aimant pour l'aider, le conseiller et l'encourager.

Impartial, il avait pour tous la même mesure de justice et de bonté. Il préférait prévenir et conjurer le mal que de le guérir: il avertissait, rappelait au devoir avec patience et, s'il fallait punir, il ne le faisait qu'avec certitude de la culpabilité. La punition, proportionnée au délit, ne dépassait jamais les bornes de la prudence et de l'équité.

Telle s'exerça, pendant vingt-sept ans (1883-1910), l'autorité de M. Pauzé, directeur des élèves. Vice-supérieur, depuis la mort de M. Legaré, et successeur de M. Gaudet, M. Pauzé assumait longtemps toute la direction du collège. Le supérieur, M. Villeneuve, confiné aux affaires de la procure, n'en prenait guère ombrage et, d'ailleurs, il renvoyait volontiers les professeurs à M. Pauzé; en sorte qu'il paraissait assuré que, le jour où M. Villeneuve prendrait sa retraite, son successeur serait M. le directeur Pauzé. Et tous s'en réjouissaient d'avance.

Aussi y eut-il surprise et désappointement quand, le curé de l'Assomption, M. Giguère, étant mort, M. Pauzé manifesta le désir de lui succéder. Mais il avait déjà donné au collège une carrière si remplie qu'on n'osa pas rejeter sa demande. Mgr l'archevêque accepta le candidat présenté par le Collège et, en janvier 1910, M. Victor Pauzé devenait curé de l'Assomption.

Il ne devait l'être que six mois, juste assez de temps toutefois pour qu'au collège on le regrettât très sincèrement et que l'on comprît qu'il y était nécessaire; assez de temps aussi pour que les paroissiens pussent bien connaître leur nouveau curé, l'estimer et souhaiter de le garder longtemps avec eux. A la rentrée de septembre, au grand contentement des professeurs et des écoliers, M. Pauzé se retrouvait au poste d'autrefois; il était de nouveau directeur des élèves. L'année suivante, on l'élut au supérieurat. Son élection sera renouvelée quatre fois consécutives, et jusqu'à sa mort.

Supérieur, il ne veut pas perpétuer l'état de choses qu'il a subi par la nécessité des circonstances, et son premier acte est de prier le Conseil de délimiter, de façon précise, ses attributions et celles du directeur des élèves. Puis, M. Pauzé se met résolument à la tâche. Assisté successivement à la direction des élèves par MM. Riopel et Chevalier, à la direction des études par MM.

Hébert et Pineault, il va lui-même consacrer toutes ses activités à la restauration des bâtisses.

La Providence le sert à souhait. En 1914, à sa charge de supérieur il doit joindre celle de procureur. Les deux années qu'il passera à la procure le mettront davantage au courant des finances du collège et mieux en état d'établir son plan de constructions nouvelles. Il le fera sans imprévoyance, mais quand même hardiment, avec une claire vision des besoins futurs.

C'est sous son administration, active, prudente à la fois, que plus de \$500,000 seront dépensés à renouveler ou restaurer les vieux bâtiments, et que le collège transformé retrouvera une nouvelle jeunesse.

Ce ne fut pas là toute son œuvre. Si, pendant dix années de supérieurat, il voua une large part de son temps et de ses sollicitudes au renouvellement matériel, il ne se crut pas, pour autant, dispensé de veiller à l'essentiel : à la bonne conduite disciplinaire de la communauté, à sa vie spirituelle, à ses progrès intellectuels. Constamment en rapport avec le directeur des élèves et le préfet des études, il fait profiter l'un de sa longue expérience du gouvernement des jeunes gens et il prête une oreille intéressée aux projets de l'autre, appuyant et secondant ses efforts pour

promouvoir l'étude des lettres et des sciences. Il faut l'avoir vu dans les congrès pédagogiques, qu'il suivait avec une régularité admirable, pour comprendre à quel point il se préoccupait de la formation intellectuelle et morale des jeunes gens. Il ne concevait pas qu'un collège pût exister pour autre chose.

Homme de paix, il prenait soin de maintenir l'union et la charité entre les maîtres. Il favorisait la vie commune, prenait lui-même ses heures de récréation à la salle de communauté et s'y attardait parfois, se plaisant à causer familièrement ou à discuter d'histoire, de théologie ou de pédagogie. Quoique peu expansif d'ordinaire, il se révélait alors charmant



Mgr F.-X. DE LA DURANTAYE, V.G.

causeur. Sa sincérité d'âme, son affabilité, sa jovialité même, inconnue de la plupart, y apparaissaient dégagées de toute contrainte. C'étaient là de bonnes heures de détente, où il se conciliait l'affection et le dévouement de ses collaborateurs. Au contact de sa belle âme, on se sentait transporté vers un monde supérieur, le vrai, l'éternel, où s'alimentait habituellement sa vie: *conversatio ejus in coelis erat*. Telle est la plus solide impression qui restait de ces entretiens intimes avec M. Pauzé. Il était, avant tout, prêtre, homme du Bon Dieu, appartenant en vérité à la race des saints. C'est par cette pensée que Mgr de la Durantaye, condisciple du défunt au collège et vicaire général de Montréal, concluait l'oraison funèbre de M. Pauzé, au jour de ses funérailles. Arrêtons-nous là; cette pensée explique toute la vie de cet admirable supérieur.

* * *

Le lendemain des funérailles de M. Pauzé, dans le *Devoir*, Louis Dupire faisait du regretté supérieur un éloge sincère et très juste, que tous les Anciens auraient volontiers signé. Nous croyons devoir en reproduire quelques paragraphes:

Il ne possédait point les avantages physiques dont on se plaît à revêtir l'autorité; et cependant, quelle emprise sur les élèves fut la sienne! En quarante ans, pas une de ces petites séditions qui ont marqué la vie de presque tous les collèges.

Dans la salle de récréation, il paraît après souper. Il dépasse à peine de la tête les plus petits des élèves. Il est chétif, mais la tête est fortement modelée et des yeux, embusqués profondément sous l'arcade sourcilière, s'échappe un regard froid et tranquille comme un rayon de lumière sidérale.

Il glisse à pas feutrés. Mais toute la gent écolière est avertie de sa présence dès qu'il entrebâille la porte. Les jeux sont moins tapageurs, le débraillé des costumes est instantanément rectifié, les règlements reprennent tous leurs droits. C'est un taciturne aux lèvres presque toujours hermétiquement closes. Il ne parle à personne, ne se mêle jamais aux groupes. Ainsi fait, tous les élèves le vénèrent. Dans quarante ans, nul n'a eu à se plaindre de lui. C'est qu'il a pris au sens le plus noble et le plus entier son rôle de père, qu'il s'est pénétré de cette vérité que le père doit étendre un amour égal à tous ses enfants. Il a un sens aigu de la justice. Pour lui, il n'est pas d'élèves bien doués ou mal doués, bien ou mal apparentés, dociles ou désobéissants. Il n'y a que des élèves. Il a dans sa poitrine un cœur tellement large qu'il peut aimer toute la génération actuelle du collège et toutes les générations passées. Ce n'est que pour les Anciens qui reviennent qu'il se décuirasse. Alors ces regards froids se mouillent souvent de larmes. Qu'il est heureux quand il sait qu'un Ancien "réussit"! Pour lui, réussir, c'est vivre droit. Et ses actions témoignent d'ailleurs tous les jours à ses dirigés de son dévouement.

* * *

Il fut l'âme du collège. Les jeunes professeurs remplis de feu et de projets le gourmandaient parfois de sa pondération, de son respect excessif, disaient-ils, de la tradition, de son aversion pour les innovations.

C'était porter sur lui un jugement outré. Il n'était pas opposé aux améliorations matérielles, mais seulement aux finances hasardeuses.

Il ne combattait pas les réformes de l'enseignement, mais il voulait que la réforme du personnel précédât la réforme de l'enseignement.

C'était un constructeur prudent qui voulait commencer par la base.

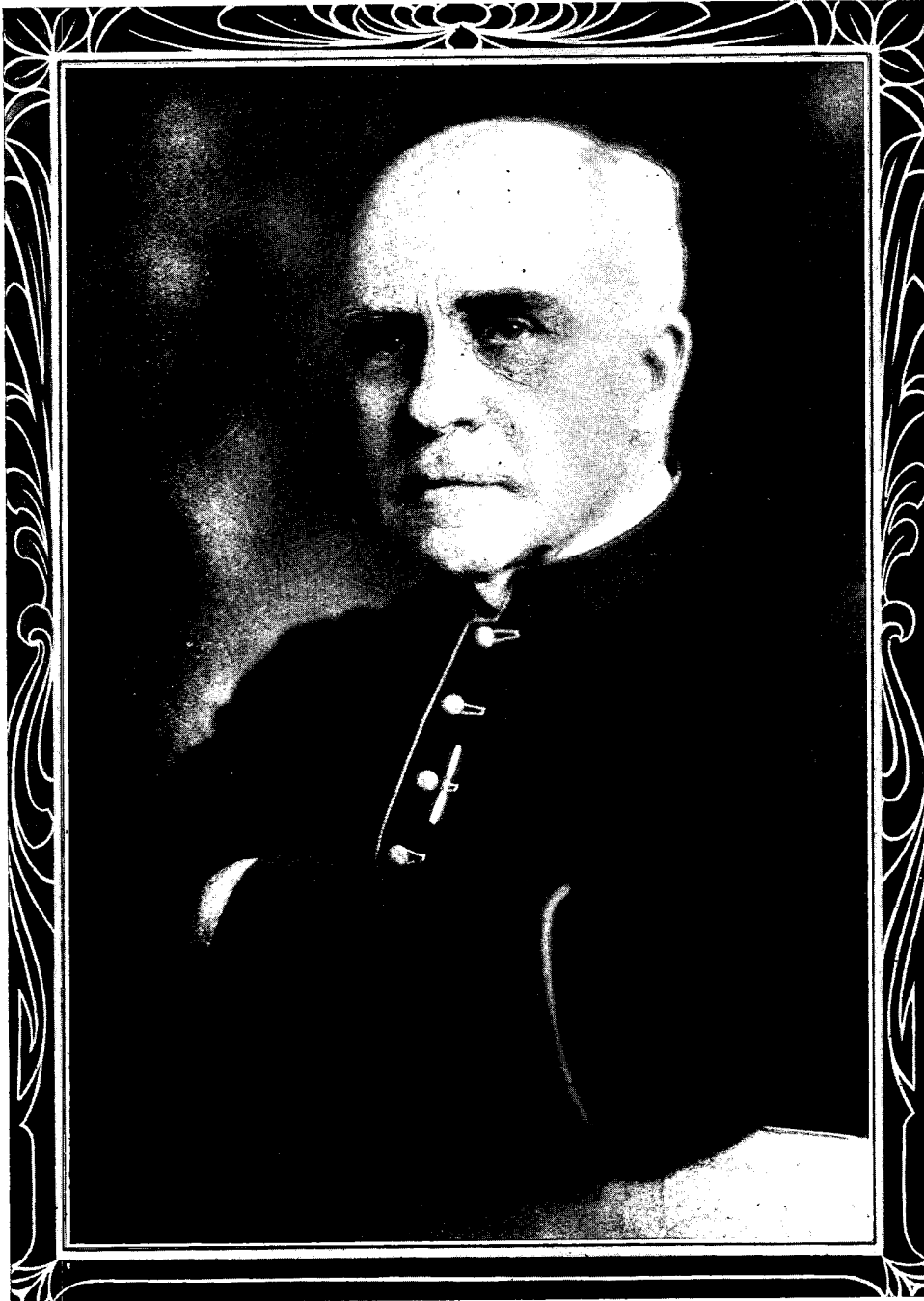
Les événements lui ont donné raison. L'heure venue, il a réalisé de hardies améliorations matérielles sans obérer outre mesure les revenus de l'institution. D'un seul coup, il a mis sa maison au rang des mieux aménagées dans la province.

Les réformes à l'enseignement ont été moins apparentes, mais poursuivies avec discernement et méthode, et toujours subordonnées à cette condition essentielle: trouver pour les exécuter des professeurs qui comme lui demeurent leur vie entière au collège.

FRS-DE-S.-ELISÉE HÉBERT, 6e Supérieur, 1921-1930.

Monsieur le supérieur Hébert rappelle par plus d'un trait ses prédécesseurs médiats: MM. Barret et Legaré. Il a même "curriculum vitæ" qu'eux: professeur de Rhétorique, préfet des études, puis supérieur. Comme M. Barret, il est un tenant du classicisme pur. Ses élèves de Rhétorique se rappellent encore l'affection qu'il entretenait pour le vieil Horace, le charme qu'il trouvait à traduire et à commenter ses satires, le soin qu'il apportait à l'enseignement du latin et le scrupule qu'il mettait à bâtir des discours en trois points, avec exorde et péroraison. Il se distinguait pourtant de M. Barret. Si celui-ci était rigide et impitoyable dans les sanctions; si ses menaces étaient fréquentes et redoutables; s'il ne revenait jamais sur un règlement promulgué ou sur une parole dite, M. Hébert, au contraire, était condescendant et paternel; véhément et terrible parfois, sans doute, dans ses discours, au lendemain des examens qu'il jugeait insuffisants, cependant toujours accessible aux prières et aux larmes, toujours heureux d'user d'indulgence et de mansuétude.

Par sa tournure d'esprit enjoué, bon enfant, quelque peu espiègle, jusque dans l'extrême vieillesse, il ressemblait fort à M. Legaré. Bien des confrères ont eu à subir ses facéties, pleines du meilleur sel gaulois, ses quiproquos, où il savait soutenir longtemps son rôle avec une habileté d'artiste et un sérieux imperturbable. Naturellement, il se trouvait toujours qu'au dénoue-



CHANOINE ELISÉE HÉBERT, 6e SUPÉRIEUR (1921-1930)

ment il avait les rieurs avec lui; mais on lui pardonnait facilement. Le jeu était si innocent et la charité toujours sauve! Avec M. Legaré, M. Hébert avait encore cet autre trait de ressemblance: l'amour des jeunes gens. Il se plaisait à traverser d'un pas lent, bâton en main et sourire aux lèvres, les cours de récréation. Si les plus grands, qui maintes fois avaient été roués de ses bastonnades, se tenaient à distance, les plus jeunes allaient volontiers à lui. Ils sentaient si bien que son cœur leur était ouvert, pour recevoir leurs peines, leurs confidences les plus intimes. Aussi assiégeaient-ils son confessionnal. Et il les y attendait le matin, à la descente des dortoirs, le soir, après le souper et après la prière. Il était toujours à son poste de confesseur. Rien ne pouvait l'en détourner. Devait-il chanter une messe tardive, il se rendait quand même à la chapelle, à l'heure matinale; devait-il, le soir, manquer une promenade, laisser la compagnie d'un visiteur, il se rendait à son confessionnal, à l'heure coutumière, pour ne pas manquer à ses pénitents.

Les collégiens lui étaient chers à cause de leur jeunesse et de leur avenir. Il liait avec eux une amitié qui durait bien au-delà de la vie écolière. Quand les élèves finissants allaient quitter le collège, il faisait avec eux un amical échange de photographies. Dans leurs retours annuels, les Anciens aimaient saluer "le bon Père Hébert". N'était-il pas, par son âge, par sa belle tête couronnée d'argent, par sa figure paternellement sympathique et par son cœur très tendre, la personnification même de l'Alma Mater?

En 1920, M. Hébert, qui avait déjà donné plus de quarante ans de sa vie à l'enseignement, fatigué et malade, demanda quelque temps de repos. La carrière du sexagénaire semblait terminée. Vice-supérieur depuis plusieurs années, il continuait à conserver ce titre, quand la mort soudaine de M. Puzé le força à exercer, quelques mois, les fonctions de supérieur intérimaire. En juin, malgré toutes les répugnances qu'il manifestait, il fut élu supérieur. Sa santé améliorée par le repos, il se remit à la tâche et, pendant neuf ans, il continua brillamment l'œuvre de ses prédécesseurs.

Une initiative heureuse, pleine de promesses pour l'avenir, marque le début de son supérieurat: la fondation de l'Association des Anciens de l'Assomption. Chaque année, elle groupera des centaines d'Anciens dans une joyeuse et émouvante fête du retour. M. le supérieur les recevra toujours avec affection et éloquence. En père affectueux, il ouvre toutes larges les portes

de sa maison à ses fils qui reviennent et, pour les accueillir, il trouve des paroles chaudes, vibrantes et pleines d'émotion sincère.

Longtemps professeur de Rhétorique et grand ami des livres, M. Hébert ne manque pas de lettres. Il vérifie en sa personne les deux conditions qu'il a souventes fois, d'après Caton, démontrées comme nécessaires à l'orateur: *vir bonus dicendi peritus*. En plus, sa voix, qu'il a patiemment exercée dans la préparation de maintes tragédies, est profonde et remuante; elle se développe avec une lenteur qui fait bel effet de solennité. Son geste discret et calme est très expressif. Sa phrase châtiée, limée, substantielle, sobrement imagée, se déroule parfois en de majestueuses périodes, dont la cadence est parfaite.

En 1927, Mgr l'archevêque de Montréal le nomma chanoine honoraire de sa basilique. Trois ans plus tard, redoutant le fardeau des constructions qu'on projetait en vue du centenaire prochain, le supérieur Hébert renonça à une réélection et s'embarqua pour l'Europe. En pieux pèlerin, il visita les sanctuaires de Lisieux, de Lourdes, de Montmartre, de Paray-le-Monial et assista, à Rome, à la canonisation des SS. Martyrs canadiens.

De retour au collège, quelques semaines plus tard, il reprit la vie de solitude, de méditation et de prières qu'il avait toujours vécue, continuant à donner à tous, professeurs et écoliers, le bel exemple d'une existence sacerdotale pleinement sanctifiée.

ANASTASE FORGET, 7e Supérieur, 1930...



SAINT CHARLES GARNIER. — Modelage en cire placé sous l'autel de la crypte des SS Martyrs
Un reliquaire fixé au poignet gauche contient une parcelle des ossements du saint.



ABBÉ ANASTASE FORGET, 7e SUPÉRIEUR (1930-1933)

CHAPITRE CINQUIÈME

APPROBATIONS CIVILE ET ECCLÉSIASTIQUE

I. CHARTE CIVILE

Le Collège de l'Assomption fut érigé en "corporation" civile et légale, le 18 septembre 1841.

Jusqu'à cette date, et depuis la fondation, l'institution avait été administrée par un corps de syndics, légalement composé de cinq membres. De fait, le curé Labelle et les Drs Meilleur et Cazeneuve avaient été les seuls à s'intéresser à l'œuvre. Le mandat populaire expiré, ils en avaient continué l'office et avaient porté tout le fardeau de l'entreprise. La nécessité se présentant, ils n'avaient pas même hésité à engager leur responsabilité personnelle. Ces charges et ces risques ne pouvaient toujours reposer sur ces trois hommes, si consciencieux et si dévoués qu'ils fussent. L'œuvre se développait, des bienfaiteurs s'offraient, d'ailleurs, à la soutenir. Il fallait un corps légal et permanent, pour assurer l'avenir de l'institution et pourvoir aux développements déjà pressants.

A cette fin, en 1841, la Chambre constitua en corps politique et légal le Collège de l'Assomption. Son conseil se composerait de neuf membres :

- 1° L'Evêque catholique romain de Montréal (ou son délégué), qui en est le président;
- 2° Le directeur du Collège;
- 3° Le curé de la paroisse de l'Assomption;
- 4°, 5° Deux prêtres, qui sont les plus anciens professeurs du collège;
- 6°, 7°, 8°, 9° Les Révérends François Labelle et Edouard Labelle, les Drs Meilleur et Cazeneuve, nommés à vie; ces quatre derniers membres, advenant leur décès, seront remplacés par une ou plusieurs personnes, choisies par les habitants, chefs de famille de la paroisse de l'Assomption.

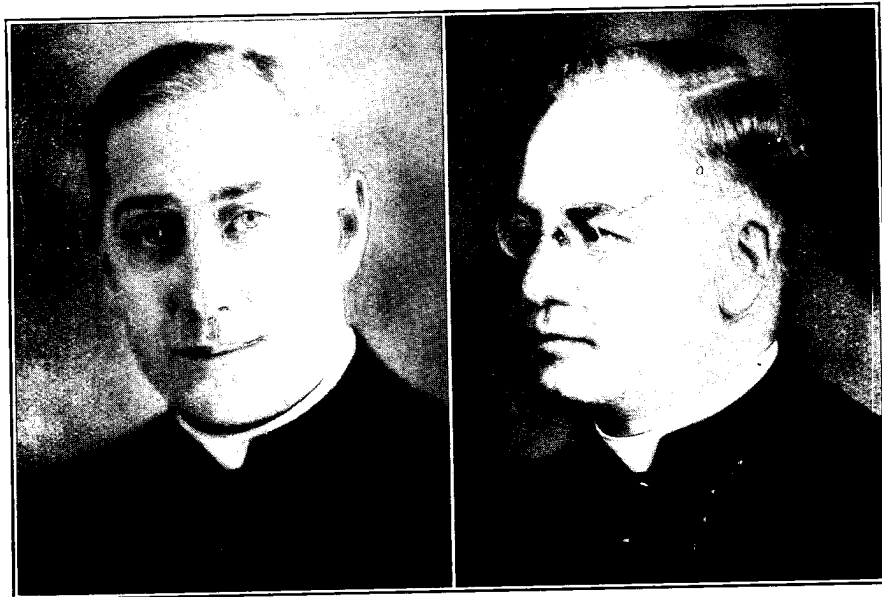
Cette dernière clause faisait du collège une véritable institution paroissiale et le mettait à la merci de délégués étrangers à l'oeuvre et très probablement peu aptes à l'administration d'une maison d'éducation. On en sentit bientôt le danger.

Aussi, en 1858, la mort du Dr Cazeneuve nécessitant le choix d'un nouveau membre, un amendement, présenté à la

Chambre par Georges-Etienne Cartier, fut accepté par elle et sanctionné le 30 juin de la même année. Ledit amendement enlevait aux habitants de la paroisse le droit de vote pour l'élection des successeurs aux quatre fondateurs et statuait que "la Corporation choisirait elle-même le ou les successeurs à ces quatre membres fondateurs, à la pluralité des voix des membres survivants et présents à l'assemblée".

L'amendement de 1858 ne touchait qu'au mode d'élection; il n'affectait en rien les pouvoirs concédés à la Corporation par l'Acte de 1841. D'après cet Acte, la Corporation est

"capable de succession perpétuelle; elle peut avoir un sceau commun avec pouvoir de le changer, détruire et renouveler, lorsqu'elle le jugera à propos; elle peut ester en jugement dans toutes les cours de justice maintenant établies dans cette province et a tout pouvoir de faire et établir tels et autant de règles, statuts et règlements (qui ne devront pas être contraires aux lois du pays, ni au présent Acte) selon qu'elle le jugera utile et nécessaire, aussi bien pour le système d'éducation qui sera suivi dans ledit collège que pour la conduite et direction dudit Collège et de la Corporation et pour la régie, l'utilité et l'amélioration de toutes les propriétés mobilières ou immobilières appartenant à ladite Corporation, ou qui pourront ci-après lui appartenir, et elle aura pouvoir d'acquérir en vertu d'aucun titre quelconque et de posséder toutes les propriétés mobilières ou immobilières qui pourront ci-après être vendues, cédées, données en échange, données, léguées ou octroyées à ladite Corporation,



ABBÉ PIERRE GAUTHIER
Vice-supérieur (1930-.....)

ABBÉ OLIVIER BÉLIVEAU
Vice-supérieur (1921-1923)

ou de les vendre ou de les aliéner, s'il est nécessaire, pourvu toujours que les rentes, revenus ou profits nets, provenant des propriétés et acquisitions immobilières de la dite Corporation n'excèdent en aucun temps la valeur annuelle de deux mille livres, argent courant de cette province; et ladite Corporation aura le droit de nommer un ou plusieurs procureurs pour la régie de ses affaires et de jouir généralement de tous les droits et privilèges dont jouissent les autres corps politiques et incorporés reconnus par la Législature—pourvu toujours et qu'il soit statué que toutes propriétés qui pourront en aucun temps appartenir à ladite Corporation, ainsi que les revenus en provenant, devront exclusivement être appliqués et appropriés à l'avancement de l'éducation dans ledit Collège et à nul autre objet, institution ou établissement quelconque."

Selon le droit qui leur en était ainsi concédé, les directeurs du collège songèrent à s'organiser en "corporation" légale. Le 29 avril 1842, sous la présidence de Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, se réunirent au presbytère de l'Assomption: Etienne Normandin, directeur du collège, François Labelle, curé de l'Assomption, Michel Charron et Charles Lemire-Marsolais, tous deux les plus anciens ecclésiastiques résidant au collège, Edouard Labelle et le Dr Cazeneuve, fondateurs, — le Dr Meilleur étant absent — toutes personnes désignées par l'Acte d'incorporation de l'année précédente comme ayant droit de faire partie de la Corporation.

Les syndics-commissaires — les mêmes encore que ceux de 1832: François Labelle, Chs de St-Ours, J.-Ed. Faribault, L.-J.-C. Cazeneuve, Jean-Baptiste Meilleur — font remise à la Corporation du terrain où est construit le collège et dont les trois syndics, Labelle, Cazeneuve et Meilleur, déclarent avoir joui. L'acte est signé des notaires Godfroy Chagnon et Eugène Archambault.

Sitôt en place, les membres de la corporation nouvelle, à la même séance du 29 avril, établissent les règles fondamentales qui les régiront:—

- 1°. "Que le sceau public de la Corporation du Collège de l'Assomption aura pour effigie l'Assomption de la Sainte Vierge, portant pour légende à sa main gauche le mot: "Collegium", et à sa main droite: "Assumptionis"; au-dessus: "Parochia Assumptionis fundavit", en exergue: "Ad Majorem Dei Gloriam".
- 2°. "Que toutes les assemblées de la Corporation seront convoquées et présidées par monseigneur l'évêque de Montréal, quand il sera présent, et en son absence, par celui des membres de ladite Corporation, qui sera élu dans l'assemblée générale de chaque année, à l'effet de le remplacer en qualité de vice-président."
- 3°. "Que le quorum pour délibérer sera toujours au moins de cinq membres, et que toutes les délibérations seront toujours conclues à la majorité des voix des membres présents."

- 4°. "Il y aura chaque année au moins une assemblée, où, avant toute autre affaire, il sera procédé à l'élection du vice-président, du procureur et du directeur et à la reddition des comptes."
- 5°. "Que pour exercer les droits de la Corporation, il sera nommé un procureur qui voudra bien se charger des affaires temporelles de la maison, administrer les revenus, retirer les dettes et faire face aux dépenses ordinaires, avec pouvoir spécial de procéder légalement devant toute cour de justice contre les débiteurs, lorsqu'il le jugera nécessaire, lequel rendra compte une fois par année à l'assemblée générale et pourra se nommer un assistant ou sous-procureur, pour lequel il sera responsable."
- 6°. "Il y aura toujours dans la maison un directeur, qui sera un des membres de la Corporation, chargé du soin des élèves, de leur éducation, de leur conduite et de tout ce qui concerne le département des études, soumis toutefois aux règlements qui pourraient être établis par la Corporation."
- 7°. "Il y aura aussi un secrétaire chargé des écritures, de tenir les registres de la Corporation dans un livre coté et par lui paraphé, et d'y inscrire les délibérations, règlements et ordres de la Corporation, balances et arrêtés de comptes, et de contresigner les différents actes en sa dite qualité et suivant les directions qu'il recevra dans les assemblées de la Corporation."

Séance tenante, M. François Labelle est élu vice-président et procureur. Suivant un proviso de la charte d'incorporation, l'évêque de Montréal, de droit président de la Corporation, peut déléguer l'un des grands-vicaires de son diocèse pour présider aux délibérations de la Corporation. C'est ce que fit Mgr Bourget dès 1844. Dans une lettre, datée du 12 octobre, Sa Grandeur annonce que Mgr Remi Gaulin, qui a depuis quelques mois élu domicile à l'Assomption, est placé à la tête de la Corporation, avec tous les droits et privilèges que la loi attribue à l'évêque-président, et qu'à cette fin il est nommé grand-vicaire de Montréal. Mgr Gaulin continuera à remplir les devoirs de président jusqu'en 1849, époque où Mgr Bourget reprendra pour lui-même la fonction qui lui revient de tout droit.

* * *

L'Acte d'incorporation de 1841, amendé en 1858, a régi le collège jusqu'en ces derniers temps. A l'approche du centenaire, les autorités du collège ont cru devoir solliciter de la Chambre une nouvelle charte civile mieux adaptée aux besoins actuels.

II. BIENVEILLANCE ÉPISCOPALE

MGR LARTIGUE

Mgr Lartigue, évêque de Montréal, mit du temps à approuver l'existence d'un collège classique à l'Assomption. N'avait-il



LES ÉVÊQUES DE MONTRÉAL
GARDIENS ET PROTECTEURS DE L'ŒUVRE ASSOMPTIONNISTE

pas raison d'user de prudente réserve? Les fondateurs avaient agi de leur propre initiative. A beaucoup d'esprits avisés la nouvelle institution ne paraissait ni nécessaire, ni viable. Les gens de la localité, on l'a vu, n'avaient pas salué le projet avec enthousiasme et s'étaient vigoureusement opposés à son exécution. Deux curés avaient successivement contrecarré les plans du Dr Meilleur, et les collègues voisins, particulièrement ceux de Montréal et de Sainte-Thérèse, avaient soutenu à ce sujet, dans les journaux du temps, une âpre polémique. D'ailleurs, à cette époque, les collègues naissaient nombreux et, comme plantes en serre-chaude, pour une existence trop souvent éphémère. L'évêque de Montréal pouvait penser, comme un autre chef de diocèse québécois, qu'il "ne pouvait toujours pas y avoir un collège dans chaque paroisse!"

Pour d'autres raisons encore, Mgr Lartigue attendait que le Collège de l'Assomption eût du moins subi l'épreuve du temps pour lui accorder son patronage. Les doctrines du Dr Meilleur en matière d'éducation pouvaient déjà être assez connues de Sa Grandeur pour qu'elle n'osât pas lui faire entière et immédiate confiance.

Homme d'une grande droiture de cœur, d'une incontestable sincérité d'esprit et d'une âme profondément religieuse, le Dr Meilleur fut, chose curieuse, "grand partisan, à ses débuts, de l'école d'Etat, de l'instruction obligatoire et, en général, de toute forme de pression administrative". (Abbé Groulx, *L'Ens. fr. au Canada*, p. 217.) "Le Dr Meilleur, assistant du surintendant des écoles pour le Bas-Canada, puis bientôt surintendant lui-même, n'admet guère le séparatisme scolaire fondé sur la croyance. Son opposition est bien connue à une double législation comme à l'existence de deux départements ou surintendances, dont l'une pour les catholiques et l'autre pour les protestants". (Groulx, op. cit. p. 223). Meilleur, député à la Chambre depuis 1834, a sans doute eu l'occasion d'exposer ces théories. N'est-ce pas assez pour porter Mgr Lartigue à regarder avec méfiance la fondation de Meilleur, à l'Assomption, et à demeurer à son égard dans la plus stricte neutralité?

Pour la première fois, aux examens publics de juillet 1838, un prêtre, Jean-Baptiste Dupuy, est délégué par Mgr Lartigue à l'Assomption pour y faire enquête: examiner l'enseignement des maîtres, la discipline, la moralité et les succès des élèves. Faut-il croire que le rapport de l'enquêteur ait été favorable? Au printemps de 1839, Mgr Bourget, coadjuteur, vient lui-même

visiter le collège et promet l'assistance de l'évêque de Montréal pour l'automne suivant.

La promesse est fidèlement tenue et, à la rentrée de septembre, Etienne Normandin est, par décision de Mgr Lartigue, nommé directeur du Collège de l'Assomption. Après six ans d'existence, l'œuvre des fondateurs recevait de l'autorité diocésaine une approbation au moins implicite. Sa consécration officielle lui viendra plus tard de Mgr Bourget.

MGR BOURGET

Devenu évêque de Montréal, en 1840, Mgr Bourget trouvera mille occasions de manifester sa bienveillante sympathie au collège, par des visites fréquentes et prolongées, par une admirable assiduité à venir, chaque année, rencontrer les élèves et leurs maîtres, à assister aux examens, à présider les réunions de la corporation pour les élections de ses officiers et pour la reddition des comptes, enfin par son généreux souci d'assurer au collège un personnel totalement ecclésiastique.

Jusqu'en 1840, tous les professeurs ont été des laïcs. Mais, à cette date, trois des élèves du premier cours, arrivés au terme des études, aspirent au sacerdoce. Mgr Bourget reçoit avec joie ces premières recrues de l'Assomption, nos prémices bénies, et il fait au collège cette manifeste confiance de lui renvoyer ces jeunes lévites, qui recevront à leur Alma Mater même la préparation sacerdotale, en même temps qu'ils y seront professeurs et surveillants. C'est ainsi que, pour l'année scolaire 1840-1841, le collège, qui compte huit professeurs, a un prêtre et quatre séminaristes: Charles Lemire-Marsolais, Ferréol Dorval, Modeste Foisy, tous trois anciens élèves, et Michel Charron, précédemment professeur laïc. La proportion, qui est déjà de 50%, ira désormais ascendante. En 1844-1845, il n'y aura plus que deux laïcs sur un total de dix professeurs. Enfin, en 1848-1849, le personnel, qui se chiffre à seize professeurs, est totalement composé d'ecclésiastiques. Désormais, tous les professeurs seront prêtres ou séminaristes, le professeur de musique excepté, lequel sera toujours un laïc.

En 1857, Mgr Bourget marqua l'Assomption de la forte empreinte de son esprit qu'il sut imprimer à toutes les institutions de son long et actif épiscopat. Nous avons raconté déjà comment, cette année-là, il fut notre hôte pendant toute une semaine. Il vécut de la vie commune des maîtres et des élèves

et, dans ce contact intime avec tous, il élabora pour le collège une constitution définitive et des règles complètes. Il créa la fonction nouvelle de supérieur, précisa les droits et devoirs du supérieur, du directeur des élèves, du préfet des études et des autres fonctionnaires. A la corporation déjà établie par la Chambre il ajouta deux conseils, un grand et un petit, dont il fixa les pouvoirs respectifs. La Corporation, composée de neuf membres, doit répondre à tous les besoins légaux; le Grand Conseil, dont feront partie tous les prêtres de la maison, prononcera sur les questions les plus importantes de l'administration interne; le Petit Conseil ou conseil ordinaire, composé des cinq principaux officiers du grand conseil, décidera des questions journalières.

Le Grand Conseil n'eut pas longue vie. Etabli sur un principe... démocratique, il en prit tôt les traits d'impétuosité et de radicalisme, qui le tuèrent. Seul le Petit Conseil a subi l'épreuve du temps. Le conseil des neuf (la Corporation) se substitua au grand conseil et en assumait tous les pouvoirs.

C'est dans le rapport d'une assemblée de la Corporation, tenue le 7 octobre 1860, que pour la première fois apparaît le titre de supérieur, attaché au nom de Norbert Barret. Les constitutions données par Mgr Bourget, trois ans plus tôt, reçurent ce jour-là leur complète et entière application. Non satisfait d'élaborer des règlements, le grand évêque veilla à leur exacte exécution. Si on venait à s'en écarter, il savait y ramener de la manière qui lui était propre: "suaviter et fortiter".

Jusqu'à la fin de sa vie, Mgr Bourget gardera au collège la même affection. En 1878, alors que, depuis deux ans, il a pris sa retraite au Sault-au-Récollet, il visite une dernière fois l'Assomption et préside à une représentation d'*Athalie*. Pendant plus de quarante ans, il a entouré le collège de sa sollicitude paternelle. Sa protection constante, ses sages directives ont contribué puissamment au progrès matériel, intellectuel et moral de l'institution. De ce clairvoyant et saint évêque, le premier à bénir ses humbles débuts, le Collège de l'Assomption garde avec la plus profonde reconnaissance le souvenir béni et les salutaires leçons.

MGR EDOUARD-CHS FABRE

M. le chanoine Fabre avait déjà donné au collège maintes preuves de son bienveillant intérêt. Quatre fois, il avait prêché aux écoliers la retraite de la rentrée de septembre. Devenu évêque

de Montréal (1876), il couvrira notre maison de son paternel et distingué patronage. Chaque année et même plusieurs fois l'an, il vient bénir la communauté, l'édifier par d'impressionnantes cérémonies liturgiques, conférer les ordres sacrés aux séminaristes-professeurs et prodiguer à tous ses sages conseils et ses affectueux encouragements.

Aux fêtes qui marquaient, en 1893, le soixantième anniversaire de la fondation, il donna au collègue et à son supérieur un gage manifeste d'estime et d'approbation. Il nomma M. le supérieur Ferréol Dorval chanoine honoraire de sa cathédrale et prononçait en l'honneur du collège un bel éloge, dont il suffira de rapporter les paroles suivantes: "Songeons à la joie de ce beau jour, à la prospérité grandissante de cette maison que je suis fier de posséder dans mon diocèse et qui a donné tant de saints prêtres à l'Eglise, tant de citoyens utiles à notre pays. Cette institution fait des efforts considérables et heureux, pour maintenir à un niveau élevé les études classiques. Elle a réalisé déjà d'importantes améliorations. Le nombre d'hommes éminents qu'elle a produits sont la meilleure preuve de la valeur de son enseignement".

MGR PAUL BRUCHÉSI

Les études classiques furent de la part de Mgr Bruchési, tout le long de son épiscopat, l'objet d'une particulière sollicitude. Jeune archevêque, il visitait fréquemment les collèges, s'enquérant des programmes scolaires et des méthodes pédagogiques, se faisait volontiers le conseiller des professeurs et le professeur des élèves. Chacun se rappelle ici la visite de plusieurs jours qu'il fit en mars 1901. Sa Grandeur alla de classe en classe, questionnant les écoliers, leur faisant réciter leurs leçons et expliquer les devoirs, puis donnant à tous des conseils pratiques et des avis durables.

Lors de la création du diocèse de Joliette, en 1904, l'Assomption qui, selon les limites toutes naturelles, devait appartenir au nouveau diocèse, en fut soustrait, à la demande de l'archevêque de Montréal, qui voulut conserver à la métropole cette institution dont Sa Grandeur attendait de nombreuses recrues pour son clergé. La même année, Mgr Bruchési remet à M. le supérieur Villeneuve les insignes du canonicat; plus tard, il décerna le même honneur à M. le supérieur Pauzé, afin de bien marquer l'estime dans laquelle il tenait le collègue et la confiance qu'il donnait à ses chefs.

MGR GEORGES GAUTHIER

La Providence avait réservé à Mgr Georges Gauthier, ancien recteur et aujourd'hui chancelier en exercice de l'Université de Montréal, la tâche délicate et ardue de soustraire les séminaristes au fardeau de l'enseignement, pour leur permettre de recevoir plus efficacement, au Grand Séminaire, quatre ans durant, la formation ecclésiastique et théologique nécessaire. Depuis toujours, ici comme ailleurs, les prêtres, suffisant à peine à toutes les charges du ministère paroissial, on avait utilisé les services des séminaristes, pour l'enseignement et pour toutes les besognes variées qu'impose la bonne discipline d'un internat. La préparation ecclésiastique et théologique des jeunes clercs en souffrait fatalement. C'était une malheureuse nécessité que tous déploraient et à laquelle Rome demandait de remédier. Mais comment remplacer, tout d'un coup, les douze ou quinze séminaristes qui remplissaient alors au collège des postes nécessaires? Trois années suffirent à Mgr Gauthier, soucieux de se conformer aux vœux légitimes de l'Eglise, pour résoudre cette difficile question. Il en appela à la bonne volonté des directeurs des collèges et à la généreuse coopération des prêtres du ministère. Chacun acceptant d'ajouter quelque peu à son travail coutumier, tous les candidats au sacerdoce purent passer au Grand Séminaire et y faire le stage de quatre ans, exigé par le Droit canon.

Cette réforme, opérée depuis près de dix ans, a été pour le plus grand bien de tous. Le corps enseignant y a gagné plus d'homogénéité; les écoliers trouvent dans leurs professeurs-prêtres plus de maturité, plus d'expérience et ont pour eux plus de respect que pour les jeunes séminaristes, souvent leurs condisciples de l'année précédente; les séminaristes eux-mêmes reçoivent, au Grand Séminaire, une formation sacerdotale plus appropriée; ils reviennent dans les collèges, plus aptes à la mission qui les y attend.

Mgr l'archevêque-coadjuteur a voulu également pour nos futurs professeurs une préparation pédagogique supérieure, acquise dans une longue et sérieuse fréquentation des universités d'outre-mer. C'est ainsi que, dans ces dernières années, l'autorité diocésaine a approuvé et favorisé le stage de dix de nos jeunes professeurs dans les universités de Rome, Paris et Londres. N'est-ce pas là un élan intellectuel plein de promesses pour l'avenir de notre enseignement?

CHAPITRE SIXIÈME

AFFILIATION UNIVERSITAIRE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

Les collèges de l'enseignement secondaire, pour conduire leurs élèves aux études supérieures et les faire inscrire aux registres des diverses professions libérales, doivent les munir de diplômes universitaires. En conséquence, il faut qu'ils soient affiliés à une université officiellement reconnue par l'État.

Pour l'Assomption, l'affiliation universitaire vint tard : un demi-siècle après sa fondation. Doit-on en éprouver de la surprise et lui en faire un reproche ? Il faut se rappeler que le Collège de l'Assomption a précédé de vingt ans la fondation de la première université canadienne-française. Le 31 mars 1851, à la veille du premier concile provincial, Mgr Bourget écrivait à l'archevêque de Québec : "Votre Grandeur ne pense-t-elle pas que le concile devrait s'occuper de la fondation d'une université et de l'érection régulière des collèges dépendant de cette maison-mère d'éducation ? Ne serait-il pas temps de prendre les devants et de nous faire constituer légalement maîtres de l'enseignement catholique ?" Le concile se contenta d'un vœu général. Sur les instances postérieures de l'épiscopat, le Séminaire de Québec tenta l'entreprise. En 1852, le 8 décembre, il obtint de Londres une charte royale ; en 1853, par un indult du 6 mars, Rome accorda au visiteur de l'Université l'autorisation de conférer les grades ordinaires en théologie. L'Université Laval était née. Mais combien d'années encore devaient se passer avant que pût s'organiser effectivement la Faculté des arts, sous laquelle les collèges de l'enseignement secondaire devront se grouper ?

* * *

Les collèges semblent avoir mis peu d'empressement à s'affilier à l'Université. En juin 1872, il n'y avait que quatre d'entre eux qui, avec le Séminaire de Québec, subissaient l'examen universitaire du baccalauréat. Les autres préféraient peut-être attendre que Rome eût accordé à l'Université Laval l'institution apostolique sollicitée. Elle vint en 1876, et dès lors les collèges, mûs comme par un mouvement d'ensemble, se ratta-

chent à l'Université. L'annuaire universitaire de juin 1881 fait mention de quinze collèges affiliés, dont l'Assomption.

Le 26 février 1880, l'abbé Thomas-Etienne Hamel, recteur de l'Université Laval, avait visité les autorités du collège et les avait entretenues du projet d'affiliation, qui, sur les conseils de Mgr Fabre, fut agréé sans trop d'hésitation. Le 7 juin suivant, le courrier de Québec apportait le diplôme d'affiliation, daté du 22 mars.

Doit-on comprendre que Québec, pressé alors par les partisans d'une université à Montréal, ait été impatient d'agréger les collèges encore hésitants? De toute manière, ne faut-il pas s'en réjouir? Sait-on bien, à cinquante ans de distance, dans quelle condition embarrassante se trouvaient les élèves finissants, avant l'affiliation? Aucun grade universitaire ne couronnait leurs études; nul parchemin officiel n'attestait leur savoir. Ceux-là qui se destinaient aux carrières libérales devaient quitter le collège à la fin de l'hiver et subir l'examen spécial imposé par chacun des corps professionnels, pour obtenir le certificat (brevet) donnant droit à l'admission. Au collège même, ne devait-on pas craindre aussi que, les études restant sans sanction et l'enseignement ne subissant aucune épreuve de comparaison avec celui des maisons-sœurs, les élèves ne fissent un cours plutôt inférieur en qualité? Aussi dut-on attendre avec une certaine appréhension le résultat du premier examen universitaire qui, en vérité, était une première épreuve redoutable.

Le résultat, tout à l'honneur de notre collège, fut cause d'une grande joie pour nos écoliers et d'une grande fierté pour leurs professeurs. Des vingt-deux candidats ayant droit au concours pour le prix du Prince de Galles et représentant quatorze collèges affiliés, l'Assomption en comptait six. Ils ont bien mérité que leurs noms soient à l'honneur: Alfred Marsolais, Philippe Dorval, Marcel Gagnon, J.-Sinaï Comtois, Wilfrid Larose, Auguste Rocher. (*Ann. Univ. Laval*, année 1881-1882.)

A l'examen universitaire de cette année 1881-1882, le sort imposait aux concurrents de Rhétorique deux questions présentées par l'Assomption. C'était le sujet de la composition française: "La Défense des Croisades", et le thème latin: "Danger d'une grande réputation", extrait des pensées de Bourdaloue.

* * *

Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour les jeunes générations d'apprendre quelles étaient alors les conditions faites aux collégiens soumis aux épreuves du baccalauréat universitaire.

Tout candidat au grade de bachelier de la Faculté des arts devait subir deux examens: l'un après la Rhétorique, l'autre à la fin du cours de Philosophie-Sciences, selon le mode encore suivi présentement. Ces examens se passaient par écrit, en langue française ou anglaise, au choix du candidat, avec obligation, pourtant, de traiter l'une des matières de l'examen, généralement l'histoire du Canada, dans une langue autre que celle de l'ensemble. Le travail était divisé en six séances à l'examen de lettres, et en quatre à l'examen de philosophie-sciences.

A la date de l'affiliation, les élèves de Rhétorique avaient à subir un examen en version latine, en version grecque, en thème latin, sur l'histoire universelle, sur l'histoire du Canada et en géographie, en composition française, sur les principes et l'histoire des littératures et de la rhétorique. Ceux de Philosophie-Sciences, en philosophie métaphysique et morale, en physique et en chimie, en mathématiques, sur l'astronomie et l'histoire naturelle (botanique, minéralogie, géologie).

La durée de ces examens atteint, pour chaque catégorie de candidats, un total de trente-sept heures. Toute précaution est prise pour écarter le plagiat: copies signées d'un pseudonyme qui n'est connu qu'après la correction faite, papier, dictionnaires, etc. fournis par les autorités, surveillance des plus vigilantes. Les compositions sont corrigées dans les collèges, mais les résultats, ainsi que les copies corrigées, sont envoyés à l'Université, pour y être conservés comme pièces de références constamment accessibles aux délégués des collèges, qui peuvent les examiner chaque fois qu'ils le désirent. Pour le succès à l'examen, on exige les 2/3 de la somme des points alloués à l'ensemble des compositions.

Ce qui, pour la génération actuelle, fait l'originalité de ces examens du baccalauréat de la période 1880, c'est bien l'épreuve en histoire universelle. On a peine à concevoir que l'élève de Rhétorique ait eu à donner la preuve de son savoir sur tout le programme des études historiques. Il lui fallait, dans l'espace de quelques mois, rafraîchir la mémoire de nombreux manuels qu'il avait mis de côté depuis quatre ou cinq ans. Aussi les chroniques de 1880, à la date du 14 octobre, notent-elles que "les élèves de Rhétorique étudient en récréation histoire et géographie, en préparation de l'examen de juin".

Ce mode d'examen, qui avait ses inconvénients et ses avantages, fut en vigueur jusqu'en 1901. En cette dernière année, le programme du baccalauréat fut profondément modifié. On divisa l'examen en deux parties: l'une appelée collégiale, parce

que dépendant totalement des collègues pour le choix des questions et pour la correction; l'autre dite universitaire, parce que les questions relevant absolument de l'Université, et la correction se faisant à l'Université même. Alors commencent pour les professeurs, délégués par leurs collègues respectifs pour la correction, ces inoubliables et bienfaisants séjours au Séminaire de Québec. Réunis là, pendant six à huit jours, plus de trente professeurs, venus de tous les collèges de la province, constituent en quelque sorte les assises annuelles de l'enseignement secondaire, en attendant que s'organisent bientôt de véritables congrès pédagogiques.

L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

L'affiliation des collèges de la province ecclésiastique de Montréal à l'Université de Montréal apportera peu de changements au mode des examens du baccalauréat, les programmes de l'enseignement secondaire restant à peu près les mêmes.

Le 14 mars 1921, dans une réunion tenue à l'archevêché de Montréal, les supérieurs de tous les collèges classiques de l'archidiocèse se déclarent prêts à demander leur affiliation, si l'Université accepte le statut suivant:—

- a) Les conditions qui régissent actuellement l'affiliation des collèges classiques de la province de Québec à l'Université Laval de Québec demeurent telles quelles;
- b) Les règlements et le programme du baccalauréat demeurent aussi ce qu'ils sont;

Ce n'est que le 19 janvier 1922, après de longues et laborieuses tractations, que fut signé le statut d'affiliation des petits séminaires et collèges à l'Université de Montréal. En voici la teneur:

ARTICLE 1er

- a) Le collège ou petit séminaire qui demande l'affiliation doit accepter, par document écrit, les règlements universitaires relatifs au baccalauréat, dans les Facultés de lettres, de sciences et de philosophie, et obliger les élèves à subir les épreuves collégiales et les deux examens universitaires. Si les élèves de rhétorique n'ont pas obtenu le minimum des points exigé au premier examen, ils ne sont pas, règle générale, admis à suivre les classes de sciences et de philosophie.
- b) Ce collège ou petit séminaire s'engage encore à accepter toutes les modifications qui pourraient être apportées au programme du baccalauréat.

ARTICLE 2.

L'Université s'engage à ne modifier les règlements et le programme du baccalauréat, dans les Facultés de lettres, de sciences et de philo-

sophie, qu'après avoir pris l'avis des collèges affiliés, sur l'assentiment des deux tiers de ces collèges, avec le consentement des Ordinaires respectifs, et, pour les collèges tenus par des congrégations, avec l'approbation des supérieurs majeurs.

ARTICLE 3.

Toute demande d'exception aux règlements généraux du baccalauréat est laissée à l'approbation exclusive du recteur.

ARTICLE 4.

MM. les supérieurs des séminaires ou collèges affiliés se réunissent chaque fois qu'il est nécessaire pour reviser les règlements et les programmes, sur convocation du recteur ou sur demande appuyée au moins par trois supérieurs.

ARTICLE 5.

Il pourra être tenu chaque année, mais il devra être tenu au moins tous les trois ans, au siège de l'Université, un congrès des supérieurs et professeurs des collèges affiliés. On y discutera toutes les questions qui intéressent la formation intellectuelle et morale des élèves. La préparation en est confiée au Comité permanent formé, par les collèges affiliés, de membres pris parmi leurs professeurs.

* * *

En juin 1922, pour la première fois, l'examen du baccalauréat se passa sous les auspices de l'Université de Montréal. Aussitôt s'établit, en tradition charmante et très apte à resserrer les liens fraternels entre les professeurs des différents collèges, la coutume de fixer annuellement le bureau de correction dans chacun des collèges affiliés, "ad turnum". En juin 1924, l'honneur en revenait à l'Assomption.

Depuis l'affiliation à l'Université de Montréal, les programmes du baccalauréat n'ont subi de modifications que pour la chimie et l'anglais. La chimie, jadis matière dite collégiale, est devenue, depuis 1926, matière universitaire par son questionnaire et par sa correction, matière collégiale par sa note. Au thème anglais a été substituée une composition en anglais sur un thème donné.

Les programmes ne sont pas tout; ils n'ont de valeur pédagogique que s'ils sont mis en œuvre selon de saines méthodes d'enseignement et par des professeurs compétents, zélés et expérimentés. La Faculté des arts a d'abord porté ses activités vers ces deux objets. Une large somme de travail a déjà été faite par le Comité permanent, centre d'études et d'initiative, créé en 1922. Les résultats les plus tangibles sont dus surtout aux efforts de l'abbé Lucien Pineault (l'un de nos anciens élèves et professeurs), qui représentait l'Université dans ledit comité.

* * *

Affilié quarante ans à l'Université Laval et depuis plus de dix ans à l'Université de Montréal, le collège a recueilli de ces affiliations successives maints avantages précieux. Les élèves, munis de diplômes officiels, peuvent, sans plus de formalité, s'inscrire aux universités et aux divers corps professionnels. Les études ont dès le début, en perspective, une sanction efficace, qui maintient en haleine le travail des écoliers et le dévouement des maîtres. La réunion annuelle des correcteurs multiplie les points de contact entre les collèges, poursuivant un but identique, mais par des méthodes parfois différentes. Ces réunions ont toute la valeur de congrès pédagogiques intimes et pratiques, qui complètent le travail des grands congrès solennels, auxquels la Faculté des arts convoque régulièrement tous les professeurs de l'enseignement secondaire.

L'année même de son affiliation à Laval, l'Assomption participait au premier congrès pédagogique des collèges affiliés, réuni à Québec. MM. Gaudet, Legaré, Bérard, Giguère et Ecrément y représentaient le collège. C'est à la première réunion solennelle de ce congrès que l'Université remit à M. Legaré le titre et les insignes de Maître ès-arts. On comprend que l'éloignement ait empêché la tenue plus fréquente de congrès de ce genre; mais leur rareté même en assurait mieux le succès. Le congrès provincial de 1925, tenu à Québec, ne vit-il pas vingt-deux de nos professeurs présents? A celui de 1928, le premier tenu à Montréal pour les collèges de la région, nos élèves furent très honorés du rôle qui leur fut assigné. Ils furent chargés du chant religieux à la messe d'ouverture, à la chapelle de Notre-Dame de Lourdes, et ils donnèrent, aux séances publiques du soir, des extraits du "Voyage en Chine", de Bazin.

* * *

Pour le lecteur plus attentif aux questions relatives à l'enseignement secondaire, nous donnons ci-après le texte même de la constitution qui régit la Faculté des arts, texte adopté le 19 février 1925:

ARTICLE 1.—Les collèges et les petits séminaires affiliés constituent, seuls, indépendamment de toute autre Faculté, la Faculté des Arts. Ils conservent, après leur érection en Faculté, tous leurs droits de collèges et petits séminaires affiliés.

ARTICLE 2.—Les supérieurs de ces collèges ou leurs délégués, réunis en assemblée, forment le conseil de ladite Faculté. Ils se choisissent

sent chaque année, au mois de novembre, un doyen, un vice-doyen et un secrétaire, lesquels composent l'Exécutif de la Faculté. C'est le doyen et le secrétaire ou, en leur absence, un ou deux supérieurs, appelés par le recteur, qui, avec le recteur et le secrétaire général, signent les diplômes du baccalauréat.

ARTICLE 3.—Le conseil se réunit régulièrement, trois fois l'an: le troisième jeudi des mois de novembre, de février et de mai, à 2 heures p.m. Il peut se réunir en outre pour des cas urgents.

ARTICLE 4.—Les réunions ordinaires sont convoquées par le recteur ou, en son absence, par le doyen. Les réunions extraordinaires sont convoquées par le recteur ou par le doyen appuyé de deux membres, ou par le doyen sur la demande de trois membres au moins du Conseil de la Faculté.

ARTICLE 5.—Toutes les assemblées sont présidées par le doyen ou, en son absence, par le vice-doyen.

ARTICLE 6.—Le comité permanent de l'enseignement secondaire, présidé par un membre de l'Université de Montréal, lequel devra toujours être un prêtre désigné par le recteur, est l'organe d'initiative de la Faculté.

ARTICLE 7.—Le président du Comité permanent

- a) assiste ex officio aux assemblées du Conseil pour renseigner les supérieurs, s'il y a lieu, sur les questions étudiées au Comité permanent, et tenir celui-ci au courant de leurs délibérations et décisions;
- b) est de droit membre du comité universitaire, auquel le recteur confie la direction des examens du baccalauréat;
- c) au besoin, peut être appelé par le recteur à remplacer le doyen ou le secrétaire ou un de leurs substituts pour signer, en qualité de pro-doyen ou pro-secrétaire, les diplômes du baccalauréat.

ARTICLE 8.—Les supérieurs se réservent le droit de former, dans leur propre groupe, des sous-commissions d'études.

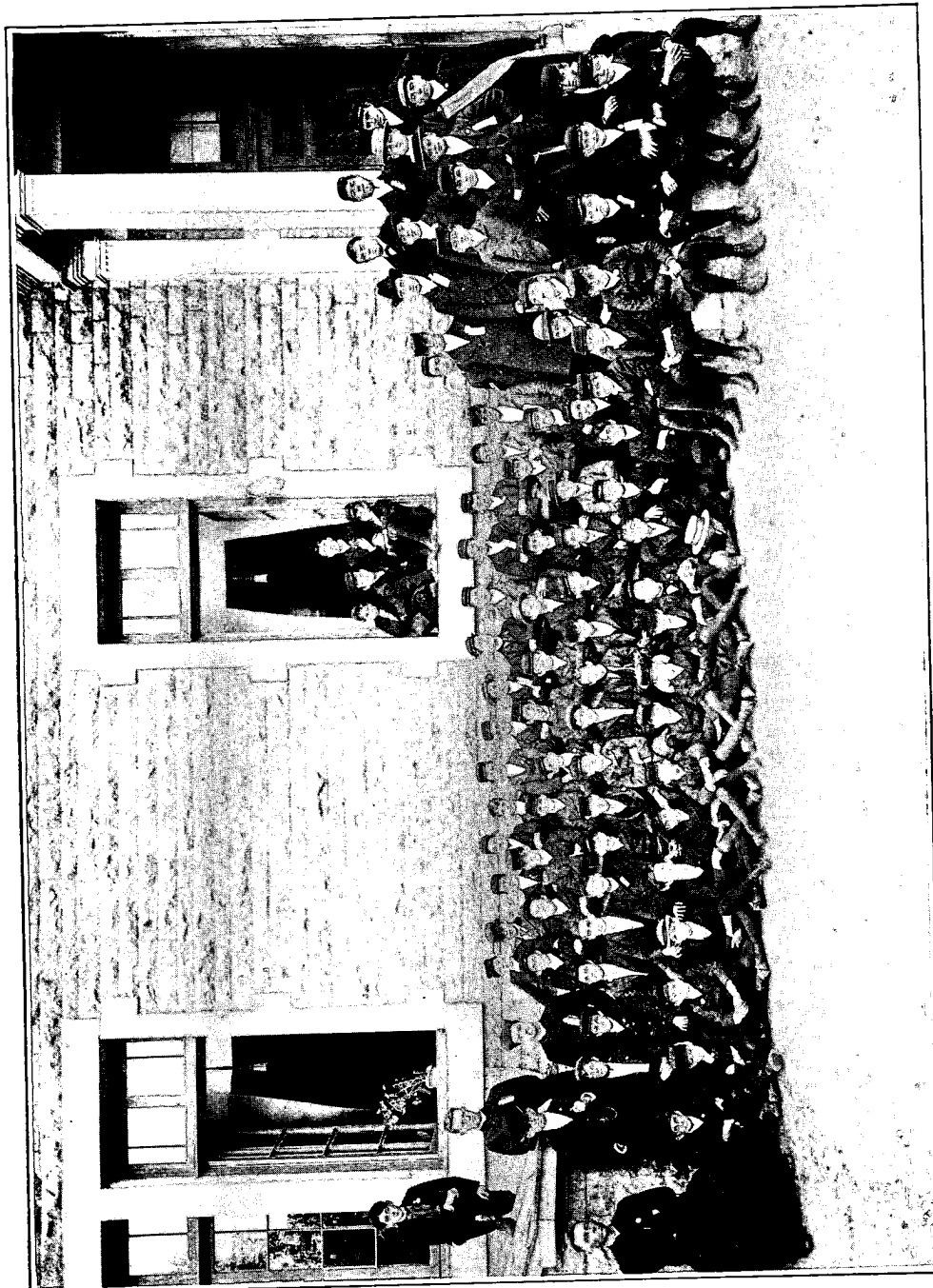
ARTICLE 9.—Le lieu des réunions du Conseil de la Faculté est ordinairement au siège de l'Université.

ARTICLE 10.—La Faculté comprend des professeurs titulaires, des agrégés, des chargés de cours.

- a) Chaque collège ou petit séminaire affilié a droit à sept professeurs titulaires. Le supérieur et le préfet des études le sont ex officio, les cinq autres étant désignés chaque année par le conseil du collège ou du petit séminaire, parmi les professeurs des classes universitaires.
- b) Sont agrégés, tous ceux qui font partie du personnel depuis cinq ans.
- c) Sont chargés de cours, les professeurs qui n'ont pas fait cinq ans d'enseignement.
- d) C'est parmi les titulaires que sont choisis les deux délégués que chaque maison est invitée à envoyer aux manifestations solennelles et qu'elle doit envoyer aux trois fêtes principales de l'Université: la messe du Saint-Esprit, la fête du patron, Saint-Joseph, la collation des grades.
- e) C'est le collège qui fournit la toge à ses délégués.

ARTICLE 11.—La fête patronale de la Faculté des arts est l'Immaculée-Conception.

ARTICLE 12.—Les couleurs de la Faculté sont le violet avec le liséré gris.



GROUPE D'ÉCOLIERS (photo prise le 13 juin 1901, au cours des fêtes de Sir Wilfrid)

CHAPITRE SEPTIÈME

RÈGLE ET DISCIPLINE

Le règlement des élèves ne comportait au début que quelques articles. Les fondateurs laissèrent à d'autres le soin de codifier les règles que nécessiteraient les circonstances et qui doivent régir une communauté, la maintenir dans l'ordre et dans l'harmonie. D'ailleurs, qu'avait besoin de longues prescriptions disciplinaires le premier cours de 1833-1834 ? Il ne comptait que quatorze élèves, dont douze étaient de l'Assomption même. Les dortoirs et les cuisines n'étant pas encore organisés, ces enfants devaient coucher dans leurs familles et y prendre leurs repas. Pendant quelques années, le collège sera plutôt un externat, et il le restera près de quarante ans, pour ce qui regarde la nourriture et le couvert.

Selon les vues du Dr Meilleur, "son collègue" ne devait jamais être rigoureusement un internat. A maintes reprises, dans son *Mémorial*, il vante ce qu'il appelle "le plan de l'Assomption", et il démontre les avantages qu'il y a pour les enfants de continuer à recevoir, dans la période de croissance, le régime diététique suivi au foyer paternel. En 1876, dans la seconde édition du *Mémorial* (page 163), il remarque, avec une fierté très apparente, que son "plan de pension, après avoir été essayé ailleurs par imitation, reste encore presque unique dans le Bas-Canada". Et toute une bonne page est employée à exposer le mode et les avantages de "son plan":

"C'est celui de pensionner au dehors, tout en demeurant tout le temps dans le collège, sous la surveillance immédiate des maîtres, moins le temps qui est nécessaire aux élèves pour aller, trois fois par jour, prendre leurs repas dans des maisons particulières... Une demi-heure est allouée aux élèves pour chaque repas, sur laquelle ils doivent prendre le temps d'aller et revenir; le tout d'après un règlement strict dont la cloche sert d'organe à l'extérieur. Elle sonne cinq minutes avant l'heure allouée pour chaque repas, pour avertir les maisons de pension, et cinq minutes avant qu'elle ne soit expirée pour avertir les élèves de leur retour au collège."

"Ce plan donne beaucoup de facilité et de satisfaction aux parents et aux élèves, et aucun désagrément à l'institution qui y trouve même des avantages qui ne se réalisent pas ailleurs, au même degré. Les parents qui paient la pension de leurs enfants assez généralement en produits, fournis au prix courant, trouvent un grand avantage dans cette facilité qui leur épargne le temps qu'il faudrait pour convertir ces produits en argent, et les élèves, étant généralement nourris de ces mêmes produits, qu'on a

soin de leur préparer, autant que possible, suivant la coutume domestique, n'éprouvent aucun changement notable dans leurs habitudes diététiques ordinaires."

"Par suite de ce plan, les élèves, forts et robustes, contents et satisfaits, sont toujours bien disposés, et partant bien plus en état de vaquer avec succès à l'accomplissement de leurs devoirs respectifs de toutes espèces qu'ils ne le seraient autrement."

En 1872, un réfectoire assez vaste est ouvert, et les élèves des Etats-Unis sont d'abord admis à prendre leurs repas au collège. Ils s'attablent avec leurs maîtres et partagent leur menu. Dix-huit élèves seulement s'inscrivent, cette année-là, comme pensionnaires, mais leur nombre ira croissant d'année en année. Ils seront quarante-cinq en 1900, et aujourd'hui près de 70% des élèves prennent leur repas au collège. Le "plan du Dr Meilleur" tend à disparaître. Les parents comprennent qu'à la vie d'internat proprement dite il y a économie pour eux-mêmes et plus grande garantie morale et disciplinaire pour leurs enfants.

* * *

Donc, jusqu'en 1835, les fondateurs n'ont pourvu à la discipline que par des prescriptions réglementaires données selon les exigences du moment. La petite communauté, animée du généreux esprit des néophytes, ne causa pas trop d'ennuis à ses premiers tuteurs. Le Dr Meilleur lui a rendu ce témoignage:

"Les écoliers... étaient comme les membres d'une même famille. Le contact entre eux était immédiat et incessant; ils apprirent ainsi bientôt à se connaître parfaitement et à s'aimer réciproquement comme autant de frères. Aussi paraissaient-ils avoir été choisis pour l'être. D'ailleurs, dans cet état de choses favorables, la discipline était simple et douce et la surveillance facile. Tout tendait à leur rendre l'étude et la vertu aimables et leur position agréable, et jamais, depuis, ces heureuses impressions premières et les habitudes primitives, qu'ils contractèrent si aisément ensemble, ne se sont ralenties. Une amitié naïve et franche s'étant formée alors entre eux, elle s'est transmise de même chaque année, innocente et pure, de l'un à l'autre, et elle constitue aujourd'hui une vertu caractéristique des élèves du Collège de l'Assomption. La fraternité la plus affectueuse se fait sentir agréablement dans toutes les relations qu'ils ont avec les autres membres de la société."

Il faut reconnaître que les élèves étaient efficacement entraînés à cet esprit de fraternité plus encore par l'exemple des fondateurs que par de froides prescriptions disciplinaires. Le Dr Meilleur ne se plaisait-il pas à présider fréquemment aux récréations des écoliers? Pendant plusieurs années, payant lui-même de son temps et de sa personne, il embauchait les élèves, les jours de congés, et les faisait travailler avec lui au niveau-

ment du terrain et à la plantation des jeunes ormes qui, sur la terrasse ou dans les parterres, ont duré jusqu'à ces derniers temps.

* * *

Si un règlement précis et complet, aux formules claires et faciles, ne vint que sur le tard, les fondateurs avaient pourtant pourvu à un horaire, qu'ils avaient emprunté au Collège de Montréal, leur Alma Mater. Depuis cent ans, cet horaire a subi, comme bien l'on pense, des modifications nécessaires, mais, en somme, dans ses traits essentiels, il est resté le même. Nous vivons donc, après un siècle passé, d'après les mêmes règles, le même esprit, les mêmes traditions, qu'établirent ici les fondateurs de 1832. Pour nous en mieux convaincre, nous mettons en regard les horaires quotidiens qui sont aux deux pôles de "notre siècle":

1833	1933
5..25 h. lever	5..20 h. lever
5..45 h. prière, méditation	5..40 h. prière, méditation
6..00 h. étude	6..00 h. communion, messe
7..00 h. messe	6..35 h. étude
7..30 h. déjeuner	7..20 h. déjeuner
8..00 h. classe	8..05 h. classe
10..00 h. récréation	9..55 h. récréation
10..15 h. étude	10..15 h. étude
11..45 h. récollection, dîner	11..45 h. récollection, dîner
12..30 h. récréation	12..30 h. récréation
1..00 h. étude	1..10 h. étude
2..00 h. classe	2..00 h. classe
3..50 h. récréation	4..00 h. récréation
4..15 h. étude	4..30 h. étude
6..00 h. chapelet, lecture spirituelle	6..00 h. chapelet, lecture spirituelle
6..30 h. souper	6..30 h. souper
7..00 h. récréation	7..00 h. récréation
8..00 h. prière, coucher	8..00 h. prière, coucher

C'est là l'horaire des jours scolaires; dès le début, il y eut aussi, on le suppose, des jours de congé: congés ordinaires et congés extraordinaires. Toutefois, les premiers étaient plus limités qu'aujourd'hui. De la rentrée de septembre jusqu'à Pâques, il n'y avait qu'un demi-congé hebdomadaire; de Pâques jusqu'à la sortie, ce congé durait la journée entière. Le jour fixé pour le congé fut d'abord le mercredi, puis, plus tard, le jeudi.

Ce n'est que vers 1880 qu'on en vint à accorder les deux demi-congés hebdomadaires dont les élèves jouissent depuis, les après-midi de mardi et de jeudi: mais, par une rigoureuse application de la loi de compensation, les grands congés d'après

Pâques furent dès lors supprimés. Toutefois les écoliers y perdirent peu. S'ils étaient privés du grand congé réglementaire, ils étaient gratifiés du grand congé extraordinaire, dû à la bienveillance de M. le directeur. Les élèves, par des délégués habilement choisis, sollicitaient la faveur pour des raisons parfois plausibles et souvent futiles; mais M. le directeur, après avoir entendu le plaidoyer pas toujours convaincant, accordait généralement le congé "en considération du bon esprit qui régnait dans la communauté".

Il y avait autrefois une raison particulièrement légitime pour multiplier les congés; l'année scolaire était démesurément longue. Commencée au début de septembre, elle ne se terminait qu'à la fin de juillet et parfois au commencement d'août. Voici des dates officielles pour les vingt premières années:

Année	Entrée	Sortie
1833	7 octobre	14 août
1834	15 septembre	31 août
1835	1 octobre	31 août
1836	29 septembre	31 août
1837	2 octobre	15 août
1838	17 septembre	31 juillet
1839	2 septembre	30 juillet
1840	1 septembre	29 juillet
1841	2 septembre	28 juillet
1842	1 septembre	28 juillet
1843	1 septembre	31 juillet
1844	23 septembre	31 juillet
1845	1 septembre	21 juillet
1846	7 septembre	28 juillet
1847	7 septembre	26 juillet
1848	16 septembre	23 juillet
1849	17 septembre	31 juillet
1850	16 septembre	23 juillet
1851	16 septembre	21 juillet
1852	14 septembre	4 juillet

Les récompenses, mieux que les pensums, assurent le bon esprit des écoliers, les attachent à leurs surveillants et les rendent dociles à la règle. C'est, sans doute aussi, à cause de cela que les directeurs de jadis multipliaient à l'envi les congés extraordinaires. Réussirent-ils à obtenir l'effet visé? A vrai dire, le résultat ne semble pas avoir répondu à leur attente. Il faut, du reste, convenir que l'élément essentiel de la bonne discipline, c'est le surveillant, dont le zèle doit être tempéré de tact et de douce fermeté, le dévouement ennoblé d'un pur désintéressement et élevé jusqu'au surnaturel. Or, les surveillants de la première période ne furent pas tous de la meilleure qualité.

* * *

Les fondateurs, quelque désireux qu'ils fussent de maintenir le bon ordre dans la jeune communauté, ne pouvaient pourtant pas avoir constamment l'œil sur leurs chers collégiens. Ils devaient forcément s'en rapporter à la vigilance des auxiliaires. Qu'étaient précisément ces auxiliaires? De jeunes étudiants, clercs-médecins pour la plupart, qui louaient leurs services, comme gagne-pain, et ne se souciaient pas davantage de la bonne discipline ou y apportaient peu d'aptitude. Quelques-uns toutefois s'y montrèrent admirablement consciencieux.

MICHEL CHARRON s'acquitte de sa tâche, pendant sept ans, avec un tel sens chrétien que, la huitième année (1840), il demande à entrer dans l'état ecclésiastique. Trois ans plus tard, il sera prêtre et deviendra bientôt curé de Saint-Esprit (Montcalm.)

LOUIS-JOSEPH MOLL, clerc-médecin, a grand souci de ses obligations; mais il lui arrive très souvent de rentrer tard la nuit, et les élèves, au fait des "habitudes galantes du jeune pastoureau", ne se gênent guère avec lui.

PIERRE GARNOT, un professeur d'expérience celui-ci, très dévoué à ses élèves, aux heures des classes; mais, arrivé à l'âge de quarante ans et marié, il aime son foyer et n'en sort que pour sa tâche de professeur, refusant d'exercer toute autre influence sur les écoliers.

FÉLIX MÉNARD tente d'établir son autorité par la terreur de la fêrule; il en use et en abuse tant qu'il faut enfin le remercier de ses services.

JEAN GRAMMONT, Belge d'origine et professeur... en attendant mieux, est méprisé des élèves, pour sa malpropreté, et suspect à ses supérieurs, pour ses idées philosophiques. Il quitte la maison avant d'avoir pu prendre autorité sur les écoliers.

LOUIS GEMMES, étudiant en médecine, songe plus à ses propres études qu'à celles des enfants qui lui sont confiés.

HYACINTHE BRUNET, étudiant en droit, d'un caractère sombre, misanthrope, est aussi craint des élèves que peu estimé d'eux.

JEAN-BAPTISTE GAUTHIER, ancien séminariste, protégé de M. Labelle depuis son enfance et futur gendre de M. Cazeneuve, est au fait des méthodes pédagogiques et fait une classe profitable; mais, promu au poste de vice-directeur, il se montre insuffisant à la tâche.

N.-D.-J. JAUMENNE, Belge de naissance, fort compromis durant les troubles de 1837 par ses activités au journal *Le Popu-*

laire, publié à St-Charles-sur-Richelieu, a laissé chez les écoliers de ce temps un souvenir impérissable. Ce surveillant d'études, myope et naïf, fut l'innocente victime de maintes espiègleries. Le devoir terminé, pour obtenir de lui la permission de prendre le livre de lecture, les écoliers agitaient au bout du bras une paire de patins, des gants de boxe, une blague à tabac, et le pauvre maître, qui n'y voyait rien, répondait d'un grand salut. — Les heures d'étude, auxquelles présidait M. Jaumenne, étaient prises à l'égal des plus joyeuses récréations. On ne se gênait guère avec lui. On allait d'un coin de la salle d'étude à l'autre, marchant parfois de table en table, au-dessus de la tête des condisciples. De son accent flamingant, qui amusait fort les élèves, le bon M. Jaumenne se contentait de demander: "Est-ce la coutume d'en agir ainsi?" — "Oui, oui", répondaient les collégiens en chœur. Et la conscience du surveillant était rassurée.

* * *

Jusqu'à l'arrivée de M. Normandin, soit pendant toute la période qui va de 1833 à 1838, la vie disciplinaire ne fut pas rigoureusement organisée. Les fondateurs eussent-ils voulu avoir la main plus ferme, qu'auraient-ils pu attendre de tels auxiliaires? D'ailleurs, les élèves étant encore en petit nombre, on croyait pouvoir leur faire confiance; mais ils n'eussent pas été des écoliers, s'ils n'en avaient pas quelque peu abusé. Il faut observer aussi que cette période de notre histoire, tragique entre toutes, fut fertile en exemples d'insubordination. Papineau parcourait alors la province, soulevant les foules de son verbe de feu, et les jeunes gens de nos collèges, plus que tous les autres, étaient aptes à pousser jusqu'à leurs dernières conséquences ses appels enflammés à la liberté.

Déjà, en été 1837, le grand tribun politique était venu à l'Assomption. Il avait visité les collégiens et les avait harangués avec un tel effet d'enthousiasme patriotique que, le lendemain, un groupe d'écoliers, désireux de s'enrôler sous les drapeaux des "patriotes", quittèrent le collège, en déserteurs. Mais M. Edouard Labelle veillait. Il députa un coureur agile qui les rejoignit au delà de l'Épiphanie et les somma de rentrer au bercail. Au collège, M. le directeur les reçut avec une semonce qui les assagit pour longtemps. Toutefois, en janvier suivant, quand on exigea des élèves de prêter serment de fidélité à la Couronne, il s'en trouva qui le firent de mauvaise grâce et d'autres même qui refusèrent opiniâtrément. Pour bien affirmer la loyauté du collège et, peut-être aussi, pour racheter les incartades

de ses "jeunes patriotes", M. Meilleur fit dresser, au coin nord-est de la terrasse, à l'endroit où se trouve la cuisine actuelle, un gigantesque "mai", auquel furent arborées les couleurs anglaises.

* * *

M. Normandin eut beaucoup à faire pour assurer de bonnes traditions disciplinaires. Il y mit du doigté et de la fermeté. Il s'aperçut cependant qu'il n'y arriverait pas sans quelque difficulté. En septembre 1840, il ajouta à l'horaire quotidien une heure d'étude après la récréation du soir. L'innovation fut mal accueillie de la gent écolière. M. le directeur eut la faiblesse de céder, et ce recul fut pour les élèves un gage de victoires futures. Dès l'année suivante, quand il voulut soumettre les philosophes à la sanction générale et si opportune de la proclamation publique des notes de classe, il assista à une nouvelle levée de boucliers et dut de nouveau reculer.

Si cet esprit d'insubordination n'avait pas été impitoyablement étouffé, l'œuvre des fondateurs n'eût pas survécu. Une maison d'enseignement, où ne règne pas une discipline ferme et respectée, est vouée irrévocablement à la ruine. Heureusement, les professeurs laïcs, pédagogues d'occasion, qui n'apportaient guère la collaboration nécessaire, allaient bientôt quitter la maison. Ils seront tour à tour remplacés par des séminaristes, puis par des prêtres, qui instruits à l'Assomption seront plus attachés au progrès de leur Alma Mater, se feront de l'éducation une idée très haute et s'y donneront de tout cœur comme à un apostolat essentiel. En 1844, il n'y a plus que deux professeurs qui ne portent pas la soutane: James Horan, maître d'anglais, et Félix Vézina, qui bientôt s'orientera vers le sacerdoce qu'il atteindra en 1853.

En dépit d'insuccès passagers, la direction de M. Normandin avait été efficace sur la conduite des élèves. La régence de M. Jean-Baptiste Dupuy ne le fut pas autant. Des notes, laissées par le consciencieux chroniqueur Louis Casaubon, appellent "triste période" ces années qui vont de 1847 à 1852.

Pour réprimer les actes d'indiscipline et réagir contre le relâchement dont souffrait la communauté, M. Normandin avait dû recourir à des procédés qui étaient fort en usage en ce temps-là et qui perpétuaient un dernier trait des mœurs militaires de nos ancêtres: les punitions corporelles. M. Dupuy s'avisait d'y renoncer. Il n'avait pas tort, théoriquement du moins. Mais les écoliers, pour qui la crainte est bien souvent le commencement de la sagesse, n'étaient pas préparés à cet adoucissement

sans transition. “De plus”, ajoute M. Casaubon dans les notes déjà citées, “la formation religieuse ne collaborait pas suffisamment au maintien de la discipline”. Les écoliers, qui ne recevaient aucune prédication qui leur fût appropriée, ne suivaient que trop à la lettre la règle qui prescrit la confession *mensuelle*. Ils s’en contentaient humblement... et encore!

Les résultats furent lamentables. On vit alors paraître dans la communauté un groupe d’écoliers, formant corps à part, sociétaires ayant leur code de langage et de correspondance, affichant une mode singulière dans leur accoutrement, jeunes fanfarons jouant aux révolutionnaires, et qu’on appelait communément les “Flambards”.

Ce qui me reste à dire, à ce sujet, est tellement invraisemblable que je vais m’en rapporter totalement au récit du vérédique M. Casaubon. Elève de cette époque, il va nous livrer des souvenirs de première main et nous faire voir que l’invraisemblable peut être vrai. “Les Flambards, écrit-il, portaient sur le devant de la tête une petite casquette molle et dépouillée à dessein de sa visière, ce qui leur donnait un air effronté. Un fichu quelconque leur pendait avec négligence autour du cou et laissait apercevoir un col raide et blanc, remontant jusqu’aux joues. Une lanière de cuir, ou simplement une corde de fil, leur serrait fortement les reins pour retenir leurs pantalons sans bretelles. Leur capote n’était pas arrangée de façon à améliorer leur mine. Ils affectaient d’en tenir le collet toujours relevé jusqu’aux oreilles, de ne la boutonner que par le haut, d’en écarter ensuite les deux côtés et de les rabattre un peu par-dessus une seconde ceinture. Ainsi accoutrés, ils marchaient la tête haute, avec un air indépendant, tantôt balançant leurs bras outre mesure, tantôt tenant les mains dans leurs poches et tantôt les poings appuyés sur leurs flancs. Cela leur donnait une tournure si comique qu’un jour un malin dit à l’un d’eux: Citoyen Flambard, tâche donc de laisser tomber tes bras, on te prendrait, dans cette position, pour une cruche à deux anses!... A des manières aussi bizarres ils ajoutaient des habitudes détestables... Avec cela, les Flambards étaient sacreurs, bavards, querelleurs, durs pour certains petits, trop tendres pour d’autres, *bétiseux*, désobéissants, paresseux, faisant les incroyables, peu dévots, auteurs de tous les mauvais tours, etc., etc... Aussi étaient-ils devenus le chagrin du directeur, l’inquiétude des surveillants, le désespoir des professeurs, le scandale de la communauté, le déshonneur du collège...”

Les Flambards n’étaient, sans doute, qu’un groupe, mais

un groupe remuant, semant le mauvais esprit, peste des pensionnats. Souvent il suffit d'une mauvaise tête audacieuse et insaisissable, parce qu'elle est dissimulée et hypocrite, pour troubler tout l'ordre d'une communauté. Les "bons garçons", d'ordinaire trop timides pour dire tout haut ce qu'ils pensent intérieurement, sont souvent les victimes silencieuses de ces mauvais meneurs. C'est ce qui arriva en 1850, alors que se produisit un esclandre que les directeurs déplorèrent amèrement.

Les élèves du 11e cours, alors finissants, avaient été, à l'ouverture des classes, privés de trois condisciples supérieurement doués, mûrs de caractère et de jugement droit: Damase Laporte, Nazaire Piché et Théophile Chagnon. Les autorités les avaient appelés à exercer une fonction dans l'enseignement, tandis qu'ils complétaient leurs études philosophiques. Le cours, décapité de ses chefs, s'en donna d'autres, mais qui soufflèrent à leurs confrères un tel mauvais esprit qu'on put bientôt prévoir... ce qui arriva. La fondation d'un journal clandestin, mi-badin, mi-scientifique, toujours gouaillieur et irrespectueux envers l'autorité, et qu'on faisait circuler sous le manteau, hâta le dénouement. Le 6 novembre, un mardi matin, à la suite d'une réprimande adressée par le professeur à un élève notoirement coupable de paresse habituelle, tous les élèves quittent la classe et vont porter leurs doléances à M. le directeur. Il promet d'arranger l'affaire, et tout rentre apparemment dans le calme. Le lendemain, nouvelles difficultés et nouvelle sortie de classe. Cette fois, les élèves se rendent immédiatement au village. Ils y tiennent conseil et, grossissant à l'envi les injustices dont ils se prétendent victimes, mais très inquiets, en même temps, des conséquences possibles de leur conduite irréfléchie, ils décident d'aller soumettre leurs griefs à Mgr Bourget, quittes à implorer sa miséricordieuse intervention, pour leur assurer la clémence des autorités du collège. Le lendemain matin, ils montaient tous à bord du vapeur, à St-Sulpice.

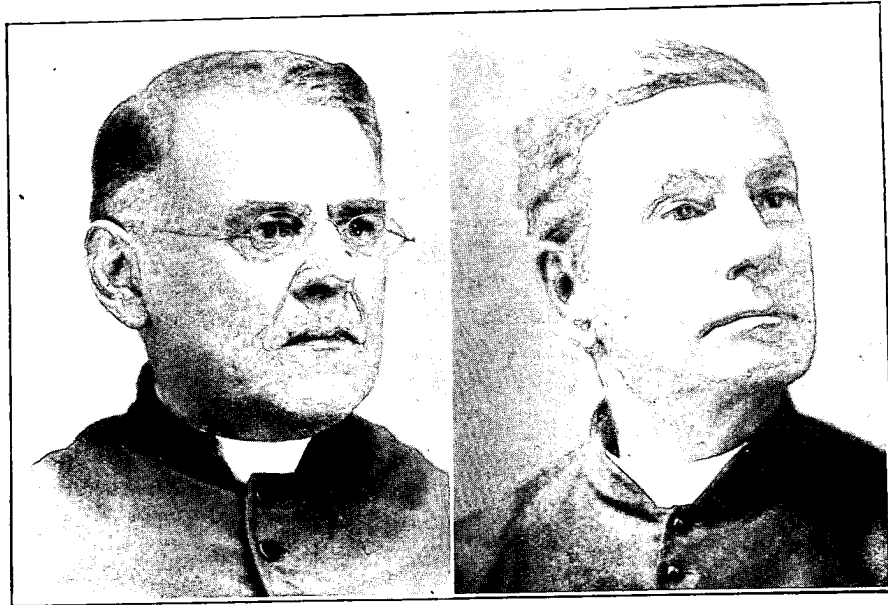
Arrivés à Montréal, avant de frapper à l'évêché, les mécontents songent à saluer un condisciple qui a quitté l'Assomption, l'année précédente, et se rendent tous au Collège de Montréal. La visite y est funeste. Avec eux, le mauvais génie est entré dans la maison des Messieurs. L'étude du soir y est troublée par un tohu-bohu infernal: cris, sifflements, mille objets lancés de tous côtés. Le surveillant est même grièvement blessé à la tête.

A cette heure-là, précisément, nos jeunes gens étaient reçus par Mgr Bourget. Sa Grandeur les bénit, les écoute, puis les

entretient longtemps avec douceur. La voix du saint prélat se fait plus chaude et plus forte d'émotion pour leur parler de leurs parents qu'ils ont contristés, de leurs camarades qu'ils ont scandalisés, de leurs chers maîtres qui les aiment d'un pur dévouement. Le digne pontife rappelle encore combien il est nécessaire de respecter ses maîtres, que les collégiens sont les premiers intéressés à sauvegarder l'ordre et l'autorité, puisque demain ils seront les chefs et ne pourront exercer une influence saine et féconde qu'en vertu des principes d'autorité, de respect et d'obéissance. Puis, Monseigneur Bourget renvoie ses jeunes visiteurs à leur collègue, les assurant de son intervention paternelle pour régler leur cas avec les directeurs.

Tout semblait fini. Chacun était heureux de se voir sorti de l'impasse où il s'était fourvoyé inconsidérément. Le retour à l'Assomption était fixé au lendemain, par le bateau en partance de Montréal dans la matinée. Mais ne voilà-t-il pas qu'ils ont la malencontreuse idée de faire une nouvelle visite au cher confrère du Collège de Montréal. M. le directeur Villeneuve, ému des événements de la veille, tient bonne garde. Il court les rencontrer au parloir et les éconduit sommairement...

Quelques jours plus tard, ils avaient repris leur vie régulière



ABBÉ DAMASE LAPORTE
4^e directeur (1860-1865)
5^e préfet des études (1865-1866)

ABBÉ GEORGES LAPORTE
5^e directeur (1865-1867)
professeur de philosophie (1853-1865)

d'étude et de discipline. De part et d'autre, maîtres et écoliers faisaient effort pour chasser le souvenir empoisonné du malheureux esclandre.

* * *

M. Casaubon a narré, dans ses "Souvenirs", d'autres gestes de ce genre, dont fut attristée la même époque. Mais à quoi bon s'arrêter davantage à ces histoires, quelques-unes drôlatiques peut-être, d'autres sinistres à coup sûr ? Je renonce à reproduire ces récits incroyables, intitulés : "La Messe Blanche", "La Confession volée", "Les Essais de Tables tournantes", etc...

Nous en avons raconté suffisamment pour conclure que, de toute évidence, la discipline, vers 1850, subissait de rudes coups. Les faits rapportés étaient, sans doute, accidentels et exceptionnels, mais n'étaient-ils pas la manifestation d'un mauvais ferment qui travaillait dans quelques mauvaises têtes et qui, à certaines heures difficiles, avait chance de contaminer toute la masse écolière ?

Les Flambards étaient sûrement les galeux d'où venait tout le mal. Les directeurs sentirent la nécessité d'une action prompte et énergique pour en purger définitivement la communauté. Ce fut la première tâche que s'imposèrent MM. Dupuis et Barret, en 1852.

* * *

Hommes nouveaux, nommés tous les deux en même temps aux postes importants, le premier à la direction générale du collège, le second à la direction des études, ils allaient s'entendre pour faire œuvre de renouveau. "Aux grands maux les grands remèdes", paraît avoir été leur leitmotiv. Nous verrons, plus tard, avec quelle main de fer M. Barret remit les écoliers à un travail sérieux et donna aux études une poussée vigoureuse. M. Dupuis agit de même pour la discipline. Les élèves récalcitrants ne furent pas tolérés et, dans le seul hiver 1852-1853, quatre-vingts collégiens, sur un total d'environ deux cents, durent quitter la maison, les uns expulsés publiquement, les autres se retirant prudemment, avant d'encourir un pareil sort.

Il n'y a pas à le cacher, ce fut là, certes, une période douloureuse, l'une des plus pénibles et des plus humiliantes qu'eut à traverser le collège dans son existence séculaire. Une institution jeune encore, puisqu'elle comptait à peine vingt ans de fondation, était atteinte de mal mortel. Pour arrêter la contagion et régénérer le corps malade, il fallait amputer les membres gangrenés, trancher dans la chair vive, faire infusion de sang nou-

veau. Il était heureux, disons providentiel, que deux hommes se trouvassent qui, résolus à ces moyens extrêmes, allaient sauver l'œuvre des Labelle et des Meilleur. Au même titre qu'eux, ils ont droit à notre admiration et à notre reconnaissance.

* * *

Avec MM. Alfred Dupuis et Norbert Barret, le collège entre donc dans une ère nouvelle. Le bon ordre est restauré et des traditions de discipline établies sur des bases solides et surnaturelles, que rien ne pourra plus ébranler. Mgr Bourget, qui a l'œil à tout, particulièrement à ses maisons d'éducation, va apporter sa collaboration toujours prévoyante et féconde.

En janvier 1857, Monseigneur l'évêque de Montréal passe une semaine entière au collège. Il partage la vie quotidienne des professeurs; il observe, interroge, réfléchit et écrit. La semaine écoulée, il lit aux membres de la Corporation et fait accepter d'eux un formulaire définitif de Constitutions, précisées et détaillées dans un commentaire abondant. M. Louis Casaubon y a ajouté, en 1884, à l'intention des prêtres et des séminaristes, un règlement particulier et quelques avis, mais il n'a altéré en rien les directives toujours opportunes de Mgr Bourget. L'évêque, psychologue et homme de haute vertu, avait pourvu à tous les besoins temporels, intellectuels et spirituels des professeurs, prêtres ou séminaristes, et à ceux non moins importants de leurs élèves.

Afin de bien faire voir vers quel idéal Mgr Bourget orientait ses collèges et dans quel esprit surnaturel étaient écrites les constitutions qu'il leur donnait, nous citerons deux paragraphes de la Préface et l'article I du chapitre 1er des constitutions qu'il nous a laissées en 1857:

“Pour que plusieurs hommes travaillent de concert à une œuvre commune, il faut parmi eux de l'ordre, de l'harmonie et de l'union. Ils ne seront heureux dans la vie commune, ils n'auront de force et de puissance pour le bien qu'autant qu'ils aimeront l'ordre, la régularité, la subordination, et que, sacrifiant leurs propres volontés à la volonté de Dieu, ils s'assujettiront à une règle.”

“Or, les prêtres du Collège de l'Assomption forment une vraie communauté séculière. Ils s'engagent donc, en y entrant, à mener une vie de règle, à vivre du véritable esprit qui anime les communautés religieuses, à pratiquer, comme elles, l'obéissance, la pauvreté, la chasteté et de plus la charité dans la grande œuvre de l'éducation”. (PRÉFACE)

“Article 1.—DU BUT ET DE L'ESPRIT DE CETTE COMMUNAUTÉ.—1°. Former de bons prêtres pour le service de la sainte Eglise et de bons citoyens pour l'avantage de la société, tel est le but du Collège

de l'Assomption.—2°. Une communauté doit posséder un esprit qui lui soit propre, qui en anime tous les membres et en fasse un corps parfaitement un et homogène; c'est ce qu'on appelle l'esprit de la communauté.—3°. Un même esprit puisé dans l'amour de la religion et de leurs règles animera donc tous les membres de ce séminaire: zèle pour la gloire de Dieu et la prospérité de la maison; dévouement à leur œuvre et aux fonctions de leurs charges; sacrifices de leurs intérêts et de leurs aises; amour de la retraite, du travail et de l'étude; frugalité, simplicité, modestie, charité pour tout le monde et surtout pour leurs confrères; respect pour les autorités ecclésiastiques; voilà quel sera l'esprit de cette communauté, des règles ne lui sont tracées que pour le conserver."

* * *

Comment terminer ce chapitre sans rendre un hommage de reconnaissante admiration aux prêtres admirables, aux directeurs et à leurs collaborateurs, qui tour à tour ont accepté généreusement d'exercer les fonctions ingrates de maîtres de discipline? Ces éducateurs, de par leurs attributions, sont en contact immédiat et continu avec les écoliers dans les cours de récréation, à la grande salle d'étude, dans les dortoirs. Le jour et la nuit, il leur faut veiller sur des centaines d'écoliers dont l'âge, disait le fabuliste, est sans pitié et le tempérament fait de fougue, d'irréflexion et d'espèglerie. Entre le maître de discipline et



ABBÉ ERNEST BEAUCHAMP
10e directeur (1922-25 et 1928-30)

ABBÉ JOSEPH RIOPEL
8e directeur (1911-1917)

l'élève confié à sa vigilance, les heurts sont toujours possibles, les causes de mésentente et de conflit multiples. Il lui faut du zèle, de la patience, du prestige, et surtout beaucoup de tact. Par un bienfait de la Providence, ces qualités rares se sont trouvées réunies dans les Gaudet, les Pauzé, les Riopel et les Beauchamp, — pour ne rappeler ici que les morts. Aidés de collaborateurs diligents, qui attendaient d'eux direction et conseil, ils ont su maintenir à l'Assomption, fermes et respectées, les traditions d'ordre, de discipline et d'obéissance, consacrées par Mgr Bourget, il y a trois quarts de siècle.

* * *

N'est-il pas juste qu'on inscrive, dans ces pages, comme sur un tableau d'honneur, la liste des directeurs et de leurs lieutenants, les préfets de discipline? S'ils trouvent quelque honneur à y figurer, ils l'auront bien mérité.

Directeurs	Préfets de discipline
François Labelle (1833-1835)	Michel Charron (1833-1843)
Edouard Labelle (1835-1838)	Michel Charron
François Labelle (1838-1839)	Michel Charron
Etienne Normandin (1839-1846)	Norbert Barret (1843-1844)
J.-Baptiste Dupuy (1846-1852)	Joseph Chevigny (1844-1847)
J.-Baptiste Dupuy	Léandre Prévost (1847-1848)
J.-Baptiste Dupuy	Joseph Guilbault (1848-1849)
J.-Baptiste Dupuy	Olivier Desorcy (1849-1851)
J.-Baptiste Dupuy	Félix Rochette (1851-1852)
Alfred Dupuis (1852-1860)	Louis Piette (1852-1853)
Alfred Dupuis	Médard Caisse (1853-1855)
Alfred Dupuis	Théophile Thibodeau (1855-1857)
Alfred Dupuis	Marcel Mireault (1857-1858)
Alfred Dupuis	Louis Guilbault (1858-1859)
Damase Laporte (1860-1865)	Hildège Dupuis (1859-1860)
Damase Laporte	Trefflé Gaudet (1860-1863)
Georges Laporte (1865-1867)	Janvier Marion (1863-1864)
Georges Laporte	Isaïe Dozois (1864-1866)
Trefflé Gaudet (1867-1889)	Urgel Poitras (1866-1867)
Trefflé Gaudet	G.-Vit. Villeneuve (1867-1868)
Trefflé Gaudet	Isaïe Dozois (1868-1869)
Trefflé Gaudet	G.-Vit. Villeneuve (1869-1872)
Trefflé Gaudet	Isaïe Dozois (1872-1873)
Trefflé Gaudet	Pierre Giroux (1873-1874)
Trefflé Gaudet	Joseph Jodoin (1874-1876)

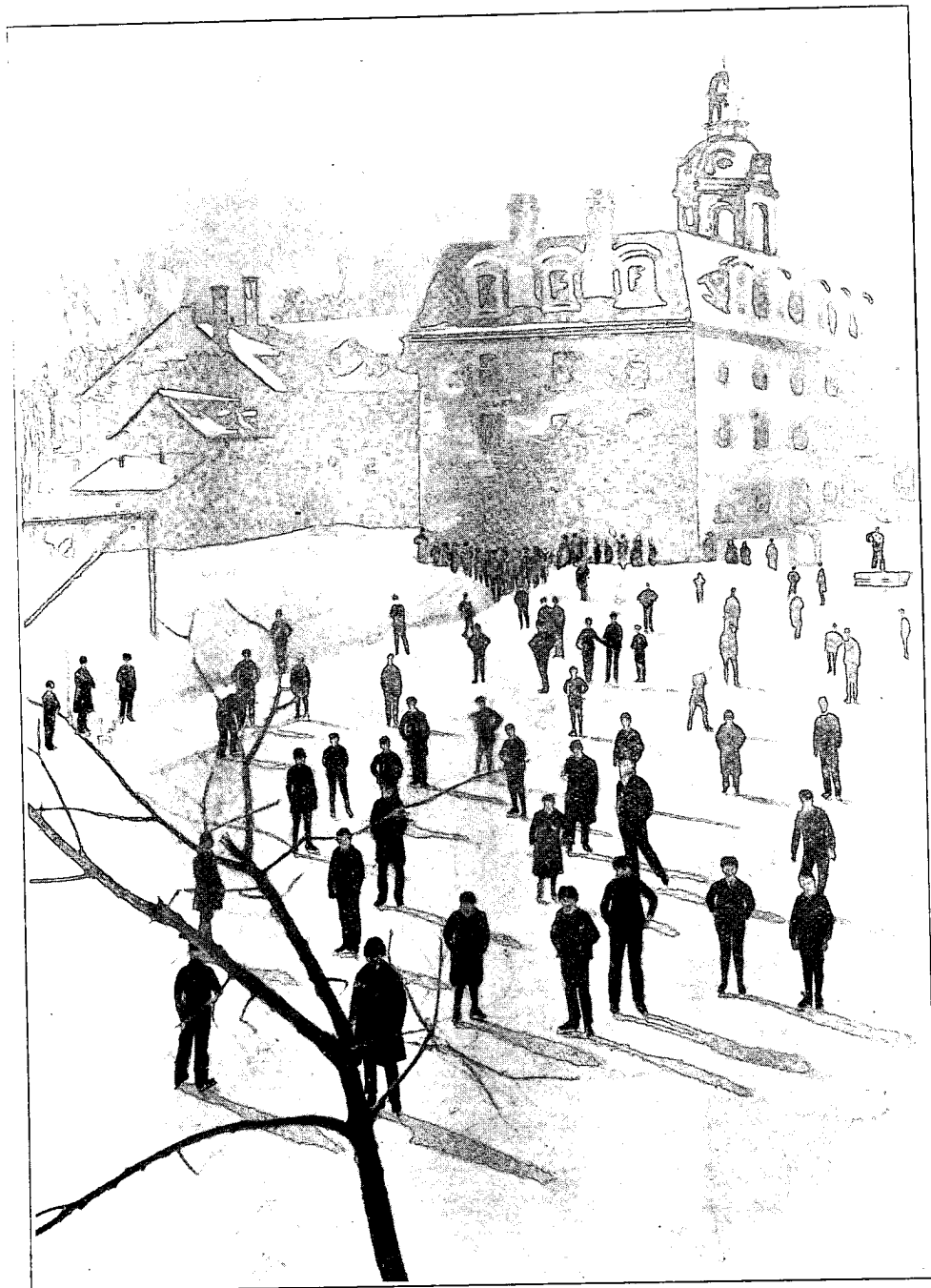
Trefflé Gaudet	Romuald Hétu (1876-1881)
Trefflé Gaudet	Joseph Coderre (1881-1882)
Trefflé Gaudet	Victor Pauzé (1882-1889)
Victor Pauzé (1889-1911)	Hercule Marsolais (1889-1891)
Victor Pauzé	Albert Boisseau (1891-1893)
Victor Pauzé	Aldaï Lamarche (1893-1894)
Victor Pauzé	Pierre Labrèche (1894-1895)
Victor Pauzé	Aldaï Lamarche (1895-1899)
Victor Pauzé	Frs-X. Tousignant (1899-1901)
Victor Pauzé	Albert Perreault (1901-1908)
Victor Pauzé	Prosper Lafortune (1908-1909)
Victor Pauzé	Albéric Picotte (1909-1910)
Victor Pauzé	Henri Brien (1910-1911)
Joseph Riopel (1911-1917)	Joseph Chevalier (1911-1917)
Joseph Chevalier (1917-1922)	Robert Brouillet (1917-1921)
Joseph Chevalier	Antonio Thibodeau (1921-1927)
Ernest Bauchamp (1922-1925)	Antonio Thibodeau
Almanzor Forget (1925-1928)	Antonio Thibodeau
Almanzor Forget	Hector Peltier (1927-1928)
Ernest Beauchamp (1928-1930)	Aimé Malo (1928-193...)
Donat Martineau (1930-193...)	Aimé Malo



Abbé Donat MARTINEAU
13e directeur des élèves
(1930-19.....)

Abbé Joseph CHEVALIER
9e directeur des élèves
(1917-1922)

Abbé Almanzor FORGET
11e directeur des élèves
(1925-1928)



LA PATINOIRE (avant 1892)

CHAPITRE HUITIÈME

LES ÉTUDES

Le but des fondateurs, en établissant un collège à l'Assomption, était manifestement de faciliter aux jeunes gens de la région l'accès plus facile à une instruction supérieure. Quels devaient être, selon eux, les jalons de cette étape préparatoire ? Il semble bien que la question ne les préoccupât guère. Sans s'arrêter à la pensée d'élaborer un programme d'études qui fût spécial à l'institution nouvelle; sans se demander, dès le début, si les sciences et les langues modernes sont aussi formatrices de l'esprit et d'un avantage plus immédiatement pratique que les vieilles humanités à base de grec et de latin; sans examiner quel système pédagogique est le plus efficace et répondrait le mieux aux besoins du temps et du milieu, les fondateurs allèrent, comme d'instinct, vers l'enseignement traditionnel.

Le collège, d'ailleurs, n'ouvrait ses portes que pour la première classe, la 6^e année, et la question des programmes n'importait pas encore. Les élèves furent donc mis à l'étude du latin, et les fondateurs, tous anciens élèves du Collège de Montréal, adoptèrent, à l'usage de leurs pupilles, les manuels que l'on étudiait alors à leur Alma Mater.

L'adoption des mêmes manuels conduira tout naturellement à l'adoption du même programme d'études. C'était logique et c'était nécessité du temps. On a peine à s'imaginer, à un siècle de distance, comme l'enseignement des maîtres d'autrefois était paralysé et anémié par la disette des manuels. Les vaisseaux français ne mouillèrent que très tard (1855) dans nos ports canadiens. Les manuels classiques français, grecs et latins, ne pouvant être importés que par les ports étrangers, coûtaient si cher qu'il était pratiquement impossible de les mettre entre les mains des écoliers. D'autre part, on ne pouvait songer aux manuels d'édition canadienne, pour longtemps encore fort rares. Le professeur devait donc composer ses leçons de notes personnelles et soumettre ses élèves à la corvée fastidieuse et longue de la dictée. D'où cette réflexion de Dansereau, dans ses *Annales historiques*: "Le collège présentait un aspect à faire revivre le Mont-Cassin".

Des manuscrits de cet âge héroïque nous sont parvenus, leçons d'histoire, de sciences, de littérature ou de religion, té-

moins irrécusables du travail opiniâtre des maîtres et de la patiente bonne volonté de leurs élèves. En 1860, les matières de Belles-Lettres et de Rhétorique, l'histoire et la géographie, la physique et l'astronomie étaient encore ainsi enseignées. Assurément, ce fut là longtemps un premier et invincible obstacle au progrès des études.

Un autre obstacle non moindre fut le difficile recrutement des professeurs. Jusqu'en 1838, on l'a vu, les fondateurs durent trop souvent louer les services de jeunes étudiants, plus préoccupés de leurs propres études que de l'enseignement qui leur était une tâche imposée par la nécessité de gagner la vie. Des quinze maîtres, tous laïcs, qui enseignèrent à l'Assomption dans la période de 1833 à 1840, deux seulement étaient des professeurs de carrière: Michel Charron, Pierre Garnot.

Mais, en 1840, le collège portait ses premiers fruits. Trois des sept élèves qui terminèrent leurs études cette année-là se dirigèrent vers le sacerdoce: Ferréol Dorval, Modeste Foisy, Charles Lemire-Marsolais. Un professeur laïc, Michel Charron, fit de même. A la demande des directeurs du collège, Mgr Bourget permit à ces quatre séminaristes de faire leur stage d'études théologiques au collège et d'y occuper, en même temps, un poste dans l'enseignement.

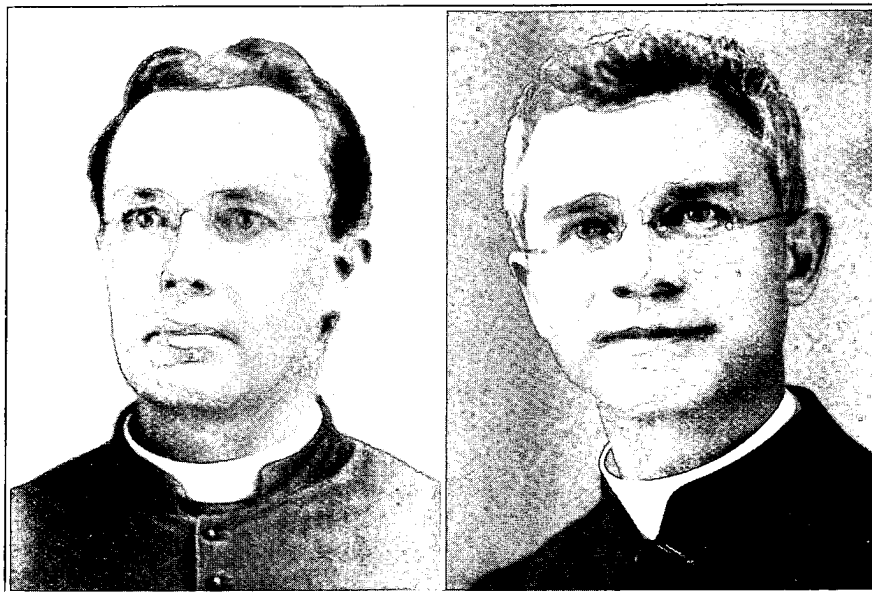


ABBÉ ARCADE LAPORTE
2^e préfet des études (1864-1865)

ABBÉ CAMILLE CAISSE
4^e préfet des études (1866-1874)

Chaque année, de nouvelles recrues ecclésiastiques viendront successivement remplacer les professeurs laïcs. A la rentrée de 1844, le personnel sera totalement ecclésiastique, à l'exception toutefois de John Horan, Irlandais chargé de l'enseignement de l'anglais, et de Félix Vézina qui, à son tour, prendra la soutane, en 1848. Il n'y a cependant encore que trois prêtres en 1843. Il se passera bien des années avant que leur nombre augmente sensiblement. L'évêque, qui a besoin d'eux pour le ministère paroissial, pourvoit aux besoins des collèges par des séminaristes. En 1850, le personnel est bien de dix-sept ecclésiastiques, mais deux seulement sont prêtres; en 1860, il y a six prêtres et quatorze séminaristes; en 1870, dix prêtres et neuf séminaristes. A partir de cette date, le nombre des professeurs-prêtres ira toujours croissant, jusqu'au jour où Mgr Gauthier, répondant au désir de Rome, assurera à tous les séminaristes la formation incomparable du Grand Séminaire et confiera tout le soin de l'enseignement et de la discipline aux seuls prêtres.

L'enseignement, donné par des séminaristes âgés à peine de vingt ans et n'ayant reçu aucune préparation pédagogique, ne pouvait être parfait. Toutefois, il était supérieur à celui de leurs devanciers, étudiants laïcs, dont la formation même classique avait été parfois incomplète. Ces jeunes clercs avaient du



ABBÉ ADOLPHE BÉRARD
7^e préfet des études (1885-1893)

ABBÉ ALBERT MARSOLAIS
8^e préfet des études (1893-1905)

moins tous parcouru les étapes du cours classique, grammaires, lettres, philosophie, sciences. Appelés au service de l'Alma Mater, leur bienfaitrice, ils lui vouaient leur temps et leurs talents, avec un empressement où entraient de la joie, de la reconnaissance et — ce qui est le meilleur — du sens surnaturel. Ils voyaient dans l'enseignement autre chose qu'une besogne lucrative, un apostolat très élevé, très fécond, auquel un bon nombre désiraient consacrer leur vie. S'ils continuaient au delà du sacerdoce leur carrière de professeurs, ils étaient désormais pourvus d'une expérience pédagogique et d'une science qui étaient d'un grand profit pour leurs élèves.

Ils sont nombreux les prêtres qui ont vieilli dans notre institution et y ont consacré le meilleur de leur existence à l'enseignement. Nous nous sommes donné la peine et le plaisir d'en faire le recensement, et nous croyons devoir inscrire ici leurs noms comme sur un tableau d'honneur.

Ont bien servi le collège pendant plus de

20 ans

Norbert Barret (1843-1866)
 Ernest Beauchamp (1910-1931)
 Adolphe Bérard (1872-1893)
 Anastase Forget (1910-1933)
 Joseph Gaudet (1862-1885)
 Pierre Gauthier (1912-...)
 Augustin Gervais (1911-...)
 Joseph Guilbault (1844-1865)
 Ferréol Jobin (1892-1917)
 Siméon Peltier (1909-...)
 Joseph Riopel (1895-1917)
 Ernest Turcot (1911-...)
 Félix Vézina (1839-1869)

30 ans

Louis Casaubon (1870-1906)
 Trefflé Gaudet (1859-1890)
 Odilon Guilbault (1857-1891)
 Magloire Legaré (1866-1900)
 F.-X. Tousignant (1895-1928)
 Alex. Vaillant (1878-1910)

40 ans

Ferréol Dorval (1840-1896)
 Henry Gates (1887-...)
 Elisée Hébert (1884-1930)
 Aldai Lamarche (1888-1926)
 Victor Pauzé (1879-1921)
 G.-V. Villeneuve (1864-1914)

Mieux encore que la simple expérience, la formation spéciale donnée par les universités augmente les aptitudes du professeur et donne de l'efficacité à son enseignement. Les écoles normales pour l'enseignement secondaire n'existent chez nous que depuis quelques années. Auparavant, il fallait, de toute nécessité, aller demander aux universités européennes le perfectionnement souhaitable pour l'enseignement de la philosophie, des lettres et des sciences.

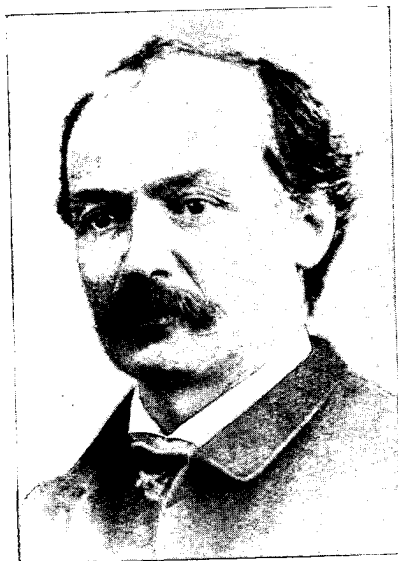
Il y a déjà plus de quarante ans que les autorités du collège ont commencé à se préoccuper de ce perfectionnement complémentaire de leurs professeurs. Ce fut d'abord messire Jérôme Raizenne, ancien curé de Saint-Roch-de-l'Achigan, qui, à cette

fin spéciale, dota le collège d'un petit capital, dont les intérêts accumulés formèrent une "bourse d'Europe". Mais depuis quelques années le collège, aidé de l'allocation annuelle du gouvernement provincial et faisant lui-même sa bonne part de sacrifices, a multiplié ces bourses d'études. Si nous faisons le relevé de nos professeurs qui furent d'anciens étudiants d'Europe, nous constatons avec fierté que, depuis trente ans, treize ont fréquenté les universités romaines; sept autres ont suivi les cours de la Sorbonne ou de l'Institut Catholique de Paris; un d'entre eux a été étudiant des Facultés catholiques de Lille; un autre encore a étudié l'anglais à l'Université de Londres. Enfin, cinq de nos professeurs ont fait, en ces dernières années, à l'Université de Montréal, un stage total de plus de dix ans d'études, particulièrement à la Faculté des sciences. En voici d'ailleurs la liste complète:

- 1862-1866—Abbé Jean-Baptiste Langlois (Rome)
- 1882-1885—Abbé Alfred Archambault (Rome)
- 1892-1895—Abbé Ferréol Jobin (Rome et Paris)
- 1898-1900—Abbé Joseph Riopel (Rome)
- 1902-1905—Abbé Léonidas Giard (Rome)
- 1903-1905—Abbé Adolphe Sylvestre (Rome)
- 1904-1908—Abbé J.-Oscar Maurice (Rome, Paris et Louvain)
- 1905-1908—Abbé Joseph-Cl. Geoffrion (Rome)
- 1906-1908—Abbé Lucien Pineault (Rome)
- 1912-1914—Abbé Anastase Forget (Rome et Lille)
- 1919-1921—Abbé Donat Martineau (Rome et Paris)
- 1921-1922—Abbé Adrien Bérard (Montréal)
- 1921-1923—Abbé Paul Jarry (Montréal)
- 1924-1926—Abbé Ange-Albert Melançon (Rome)
- 1925-1928—Abbé Emilien Bérard (Montréal)
- 1926-1929—Abbé Hervé Lussier (Rome et Paris)
- 1927-1928—Abbé Emile Cormier (Montréal)
- 1927-1930—Abbé Hector Bonin (Montréal)
- 1928-1931—Abbé Marcel Beaudry (Rome et Paris)
- 1929-1931—Abbé Aphonse Trottier (Londres)
- 1930-1932—Abbé Alexandre Vallée (Rome)
- 1931-1933—Abbé Jacques de Martigny (Rome)
- 1931-1933—Abbé Lucien Lemire (Paris)

Le premier résultat de ces séjours aux écoles supérieures est de rendre les professeurs compétents dans le sujet qu'ils ont à traiter au cours; en cette année scolaire 1932-1933, notre personnel compte treize maîtres spécialisés dans les différentes matières de l'enseignement classique.

Si nous pouvons être heureux des progrès de notre enseignement, nous devons pourtant nous garder de rougir de nos devanciers et éviter de leur jeter la pierre. Leur dévouement fut incom-



DAMASE DORVAL

est affilié à l'Université Laval, ce qui modifie le programme des études.

Pour la période qui va de 1833 à 1840, nous nous inspirerons des *Mémoires* qu'a laissés l'avocat Damase Dorval, élève du premier cours. Comme lui et d'après lui, nous exposerons, année par année, quelles matières étudièrent les écoliers de ce temps.

A l'ouverture du collège, le 3 août 1833, un seul professeur reçoit les quatorze petits "élémentaires" et va suffire à tout: Michel Charron. Il enseigne la grammaire latine, la grammaire française et la géographie; il fait traduire et expliquer l'*Epitome historiae sacrae*. Samuel

Lewis, vieux pédagogue, qui a obtenu des syndics une salle au collège, pour y donner son enseignement aux garçons du village, en paie le prix de location en donnant aux collégiens quelques leçons d'anglais, les jours de congé. Damase Dorval termine ses souvenirs, sur cette année où il fit ses éléments latins, par ces mots: "Nous travaillions avec une ardeur vraiment charmante et avec une noble émulation".

L'année suivante, en syntaxe, les élèves ont pour professeur: Jean Grammont. Le travail et les succès sont excellents. Le maître est content de ses disciples. A la fin de l'année, il a assez de confiance en eux pour leur faire entreprendre la représentation de l'*Avare* de Molière. Mais sur la remarque de l'un des syndics que "cette pièce (une comédie!) paraîtra d'une moralité risquée, que le sujet en a été indiscrètement choisi, que certains paroissiens de l'Assomption pourront se reconnaître sous le masque d'Harpagon et se sentir visés par des allusions malicieuses", les répétitions sont abandonnées, et l'examen de la sortie se ressent du mécontentement des élèves et du professeur.

Dans la classe de Méthode-Versification, à l'examen public de juillet 1836, les élèves sont interrogés sur les *Métamorphoses* d'Ovide, sur les *Bucoliques* et les *Géorgiques* de Virgile; ils ont à répondre aussi à certaines questions de mythologie et d'histoire moderne. Quatre des écoliers du premier cours s'escriment

déjà dans un débat oratoire. Le sujet touche trop profondément l'âme des collégiens pour qu'ils y soient bons juges: "Quel est l'état le plus malheureux de ceux du militaire, de l'avocat, du marchand ou de l'écolier?" Damase Dorval, de qui nous tenons ces notes, avait à exposer les infortunes de l'écolier; il remarque avec une satisfaction presque enfantine que le petit peuple des collégiens lui donna raison sur ses concurrents.

Virgile, Salluste, Cicéron sont les auteurs qu'étudient les élèves de Belles-Lettres, en 1836-1837. Leur professeur, Pierre Garnot, les initie à la poésie. Ils font beaucoup de vers français et latins et ils en apprennent encore davantage par cœur: tout l'*Art poétique* d'Horace. Un cours de dessin est inauguré. A la dernière séance de l'examen général, il y a un nouveau débat oratoire; un drame de Berquin est représenté: "Les jeunes officiers à la garnison", et Ferréol Dorval prononce un discours "très bien fait".

En 1837-1838, faute de professeur, les classes de Rhétorique et de Belles-Lettres sont réunies, et les matières étudiées sont à peu près les mêmes que celles de l'année précédente. Le professeur, Pierre Garnot, a tant et si bien entraîné ses élèves à la poésie que le grand discours de la clôture de l'année scolaire est rédigé en vers français.

Pour longtemps, les élèves des deux années de philosophie se trouvent réunis. Ce n'est que très tard, vers 1910, que chacune d'elles aura son local et ses professeurs. Bien plus, jusqu'en 1869, il n'y a pour ces deux années de philosophie qu'un seul professeur, qui doit suffire à tout. Une première année, il enseigne la philosophie et le grec: c'est la classe de logique; l'année suivante, il parcourt tout le champ de l'astronomie, de la physique et des mathématiques: c'est la classe de mathématiques. Ces deux dénominations restent usitées jusqu'en 1880.

* * *

Les *Mémoires* de Damase Dorval — et c'est le seul document que nous ayons pu trouver sur cette période de 1833-1840 — ne nous donnent pas assez de précisions sur le programme d'études de cette époque pour que nous puissions en juger avec certitude. Il reste pourtant établi que le latin était soigneusement enseigné pendant cinq ans, des *Éléments* à la Rhétorique. Cela a suffi pour en consacrer la tradition. Depuis lors, cet enseignement se continua, donné toujours avec soin et avec succès, comme en témoignent certains travaux d'écoliers: narrations

latines, concours latins, vers latins, qui nous sont parvenus. Il fut même un temps où, non content de l'enseignement livresque, on tenta d'étudier le latin comme langue parlée, par l'essai de "récréations latines"; c'était en 1857. Longtemps aussi, les vers latins furent en honneur, même dans les classes de logique et de mathématiques. En 1867, les élèves réussissent si facilement, au jugement de leurs professeurs, les vers hexamètres qu'ils sont soumis à l'épreuve du vers pentamètre. Il est vrai qu'on pouvait en ces temps-là consacrer plus de temps qu'aujourd'hui à l'étude du latin; le programme des études n'avait pas la surcharge actuelle, et l'étude du grec ne commençait que très tard.

Jusque vers 1860, le grec n'est enseigné que dans les deux dernières années du cours. Les chroniques de 1846 signalent que "le directeur, Jean-Baptiste Dupuy, fait le grec aux élèves de philosophie". C'est à partir de 1865, alors que la durée du cours est portée à huit ans, que l'enseignement du grec commence en Méthode; puis en Syntaxe, à partir de 1877, à la veille de l'affiliation et en préparation lointaine aux examens du baccalauréat. Le grec conservera désormais ses fortes positions. Enseigné jusqu'en 1888 par le professeur de latin, il sera, à partir de là, confié au soin d'un professeur spécialiste.

Il était naturel que l'on donnât à l'enseignement de la langue maternelle le rang qui lui sied. Dès l'origine, le français, — la grammaire, puis la littérature, — a été enseigné à toutes les classes, et jusqu'à la dernière année de philosophie. De tout temps, une classe française préparatoire au cours classique a été ouverte aux élèves insuffisamment préparés à l'étude du latin. En 1838-1839, le professeur de cette classe préparatoire ne fut autre que le Dr Meilleur.

Dès le début, les élèves apportent une telle dévotion à l'étude du français qu'à l'examen public de 1835-1836 les aînés de la communauté, élèves de Méthode-Versification, entreprennent avec succès un débat oratoire. Non contents de la prose, ils cultivent la poésie avec entrain. Aux examens de 1837-1838, Charles Lemire-Marsolais prononce un long discours en vers français; à peu de temps de là, un élève de Belles-Lettres, Norbert Barret, compose le poème resté légendaire: *Le Banc*. Il faut bien croire que les écoliers étaient alors judicieusement formés à bien penser et à bien dire, puisqu'on peut lire, dans les chroniques de 1848-1849: "Mgr Gaulin, avec deux autres évêques, visite la communauté. Eucher Laporte et Noël Ritchot (tous

JOSEPH PAPIN, né à l'Assomption en 1825, entré au collège en 1835, fut élève du 3^e cours. Admis au barreau, il fut, à 29 ans, élu député de l'Assomption contre Siméon Morin, "ce météore brillant, cette étoile d'un matin qui n'a pas eu de lendemain". Bâti en force, Papin, "le gros canon de la démocratie", aimait à affronter les assemblées tumultueuses. Son tact, sa politesse, son esprit charmaient et annuaient les foules. Il excellait à parler au hasard de l'inspiration. Wilfrid Laurier, écolier, sortait à la dérobée pour l'entendre et l'admirer. Papin écrivit dans l'*Avenir*; il fut l'un des fondateurs du *Pays* et l'un des membres les plus actifs de l'*Institut Canadien*. C'est dire qu'il défendait des idées très osées. Supplanté aux élections de 1857, il se remit à la pratique du droit. Il mourut en 1862. "L'âge, l'étude et la réflexion eussent fait de lui, a-t-on dit, l'un des premiers hommes d'État et l'orateur le plus populaire du Bas-Canada". Au bas d'un portrait de Papin, M. Casaubon a écrit cette légende évocatrice: *Vir statura, voce et dialectica potens*.



JOSEPH PAPIN

deux élèves de Belles-Lettres) improvisent des discours de bienvenue et de remerciements”.

L'éloquence est de bonne heure cultivée; les professeurs ne manquent aucune occasion d'y exercer leurs élèves. Au printemps de 1840, J.-Ed. Faribault fait au collège un don de \$50. Aussitôt, le professeur de Rhétorique, Pierre Garnot, ouvre à ce sujet un concours d'éloquence. Dans une manifestation d'amitié reconnaissante que fera la communauté au généreux donateur, l'auteur de la copie primée sera le porte-parole officiel. Joseph Papin, qui devait plus tard remporter tant d'autres succès oratoires, est l'orateur de la circonstance. Vers 1850, la verve des futurs orateurs s'exerce dans des scènes judiciaires, le plus souvent menus incidents de la vie écolière travestis en causes célèbres et portés devant Monsieur le Juge.

Pour compléter et affirmer leur formation littéraire, les écoliers sont autorisés en 1852 à collaborer à l'*Abeille*, petit périodique du Séminaire de Québec. L.-Amable Jetté est le premier à y signer une correspondance. Mais cette collaboration ne pouvait être assurément que le privilège de quelques-uns. Bien d'autres étaient désireux d'exercer leur plume. Les auto-

rités le permettant, parut alors toute une floraison de petits courriers hebdomadaires ou bimensuels, manuscrits laborieusement polycopiés sous l'œil bienveillant des maîtres. Dans la seule année 1854, trois feuilles de ce genre virent le jour en même temps et durèrent tout un hiver. Les titres, assez évocateurs, nous laissent bien deviner la qualité de la littérature qui y fleurissait: C'était "Le Pauvre Diable" — "L'ami de l'Écolier" — "L'Echo des Cœurs".

L'affiliation universitaire, en 1880, apportera aux études le bienfait incomparable de la sanction du baccalauréat; mais ne faut-il pas regretter qu'elle ait du même coup étouffé maintes initiatives, où la plume des écoliers trouvait à s'exercer librement dans une féconde originalité? Saisis désormais par le cauchemar des examens universitaires, les élèves et leurs maîtres devront tous porter le joug d'un programme d'études plus précis, impitoyablement uniforme et duquel il ne leur sera guère loisible de s'écarter.

Nous rappelons, pour mémoire, les noms des professeurs de Rhétorique:

Pierre Garnot (1839-1844)	Eugène Ecrément (1875-1881)
Alfred Dupuis (1844-1848)	Magloire Legaré (1881-1886)
Norbert Barret (1848-1850)	Lucien Beaudoin (1886-1887)
Eugène Desmarais (1850-1851)	F.-X. de la Durantaye (1887-1888)
Norbert Barret (1851-1852)	Elisée Hébert (1888-1905)
Eugène Desmarais (1852-1853)	Ferréol Jobin (1905-1917)
Damase Laporte (1853-1860)	Anastase Forget (1917-1921)
Arcade Laporte (1860-1869)	Donat Martineau (1921-1923)
Magloire Legaré (1869-1871)	Almanzor Forget (1923-1925)
Odilon Guilbault (1871-1872)	Hervé Lussier (1925-1926)
Magloire Legaré (1872-1874)	Paul Jarry (1926-...)
Odilon Guilbault (1874-1875)	Hervé Lussier (1931-...)

* * *

Pour prolonger et maintenir chez les écoliers le renouveau intellectuel qu'avait créé la réforme de 1852, le préfet des études, M. Barret, fondait en 1853 l'Académie française, cercle littéraire ouvert aux élèves des classes supérieures. Quelques années plus tard, il organisait sur le même plan une autre académie pour le perfectionnement des écoliers dans la langue anglaise.

LA LANGUE ANGLAISE

A ce propos, on peut nous demander quand l'enseignement de l'anglais fut commencé à l'Assomption et quels en ont été les résultats. Répondons à cette question.



L'ACADÉMIE FRANÇAISE — 1. en 1904 — 2. en 1917 — 3. en 1924



L'ACADÉMIE ANGLAISE. — 1—1895 2—1899 3—1912

Lors des fêtes du 60^e anniversaire, en 1893, Sir Wilfrid Laurier déplorait l'insuffisance de l'enseignement de l'anglais, tel que donné, de son temps, dans les collèges de la province. Depuis trente ans, nul enseignement n'a été plus sujet à enquêtes et à critiques. Les directeurs de nos collèges ont-ils vraiment négligé cet enseignement? Il faut convenir d'abord que, à l'Assomption comme ailleurs, la classe d'anglais était la classe entre toutes difficile, tapageuse, exubérante de *Deo gratias*, ou disons tout simplement une heure supplémentaire de récréation. A son évêque, qui lui recommandait de veiller à donner un bon enseignement de l'anglais, un supérieur de collège écrivit un jour cette réponse significative: "Monsieur X et monsieur Z ont la direction de la première classe; l'un pour montrer les principes, l'autre pour maintenir le bon ordre. Dans une autre classe, c'est un élève qui enseigne la prononciation et fait lire les élèves, pendant qu'un ecclésiastique préside et maintient la discipline". Sans chercher davantage ailleurs, il faut bien avouer que des scènes semblables et pires encore, nécessitant l'intervention du préfet des études, se sont déroulées chez nous.

Pourtant, dès 1840, le Collège de l'Assomption faisait de l'anglais un enseignement spécial, avec classes et études qui lui étaient exclusivement attribuées. Alors que le grec, les mathématiques et les sciences n'eurent leur professeur particulier qu'en 1888, un spécialiste était chargé de l'enseignement de l'anglais dès le début. Mais ne serait-ce pas le spécialiste lui-même qui fut cause de l'insuffisance de son enseignement?

En dressant la liste de ces professeurs d'anglais, nous pouvons les ranger en trois groupes distincts sous des dates bien marquées, et nous constatons que, dans leur préoccupation évidente de donner à l'anglais les maîtres les plus aptes, les autorités du collège ont appelé tour à tour à cet enseignement des Irlandais, des Canado-Américains, puis enfin des Canadiens français. D'où trois périodes:

1. Professeurs irlandais anglophones.....1840-1890
2. Professeurs canado-américains.....1890-1910
3. Professeurs canadiens-français.....1910...

Sur la suggestion du Dr Meilleur, en 1840, l'enseignement de l'anglais est confié à un jeune Irlandais. Il sera suivi d'une longue théorie de séminaristes, unilingues pour la plupart et ignorant tout de la mentalité de nos collégiens comme de nos coutumes locales, ayant leurs façons de penser et de vivre, qui trop souvent font la surprise des écoliers. Pendant plus de cinquante ans, les autorités ont à gémir de l'indiscipline habituelle

qui trouble les classes d'anglais et leur enlève toute efficacité; mais on s'est entiché de ce préjugé pédagogique que l'anglais ne peut être bien enseigné que par un anglophone, et de cet autre, qu'une langue vivante ne peut être apprise dès le début que par la méthode directe; aussi plus d'une vingtaine de ces maîtres passeront, avant que l'erreur ne soit corrigée. Il serait toutefois injuste de ne pas ajouter que quelques-uns d'entre eux furent admirables de bonne volonté; mais, victimes d'une tradition qui s'était établie au grand désavantage de leur enseignement, ils ne pouvaient rien contre les tempêtes que soulevait la gent écolière en mal d'un Deo gratias qui devait se prolonger toute la classe.

Voici la liste des professeurs d'anglais qui furent Irlandais d'origine:

James Duffy (1840-1841)
 John Horan (1841-1846)
 Joseph Collins (1846-1847)
 Michael Connelly (1847-1848)
 John O'Burn (1850-1855)
 Thomas Hines (1851-1852)
 Michael Doherty (1850-1851)
 George Mount (1852-1855)
 James Sherry (1861-1866)
 David Tennessy (1863-1865)
 Owen Gaffney (1865-1867)

Michael Eagan (1867-1868)
 John McGrath (1867-1868)
 Thomas McCarthy (1868-1880)
 John Houlahan (1869-1870)
 John O'Brien (1870-1872)
 Frank Hughes (1872-1873)
 James Kelly (1881-1883)
 Peter McCabe (1885-1886)
 Peter McGinnis (1886-1888)
 Thomas O'Connor (1889-1892)
 Edward Barrett (1892-1893)



Abbé Adrien LAMARCHE

La réaction contre l'état de choses exposé plus haut était nécessaire. Elle devait se produire, mais tardive. Un séminariste, d'origine canadienne, mais ayant vécu les premières années de son enfance en Floride, Adrien Lamarche vint enseigner l'anglais en 1887. Il eut sur ses élèves un tel ascendant et dans son enseignement même de tels succès que les autorités en vinrent à comprendre qu'un professeur de notre race, possédant la langue anglaise depuis son enfance, atteindrait à la même efficacité. Or, il se trouvait au delà de nos frontières nombre de jeunes gens,

instruits pour la plupart dans nos collèges et désireux de faire leurs études théologiques tout en remplissant une fonction dans l'enseignement. Ils furent agréés comme professeurs d'anglais. Avec eux commence la seconde période, qui va de 1880 à 1907 et qui ne comptera pas moins de vingt Canado-Américains, dont l'enseignement marquera un progrès très appréciable.

Edouard Laramée (1880-1881)	Willie Morin (1898-1901)
Donat Delinelle (1880-1885)	Adélard Richard (1899-1901)
Camille Hogue (1883-1884)	Joseph Landry (1901-1902)
Louis Dorais (1884-1886)	Denis Provost (1901-1902)
Adrien Lamarche (1887-1899)	Albert Robillard (1902-1904)
Hermas Colin (1888-1889)	Robert Duford (1904-1906)
Eugène Raiche (1892-1893)	Wilfrid Duval (1904-1906)
François Viens (1896-1897)	Henry Scott (1905-1907)
Georges Prud'homme (1897-1898)	Victor Gagnier (1906-1907)

A bien observer ce qui manquait encore pour obtenir une discipline sans reproche et un enseignement pleinement efficace, on comprit qu'il valait mieux faire appel à des professeurs de chez nous, connaissant à fond la mentalité de nos collégiens et manifestant de sérieuses aptitudes pour cet enseignement spécial. Alors s'ouvrit, vers 1905, la troisième période, où nous voyons les classes d'anglais enfin soumises, comme toutes les autres, à une discipline parfaite et donnant leur plein rendement de travail et de succès.

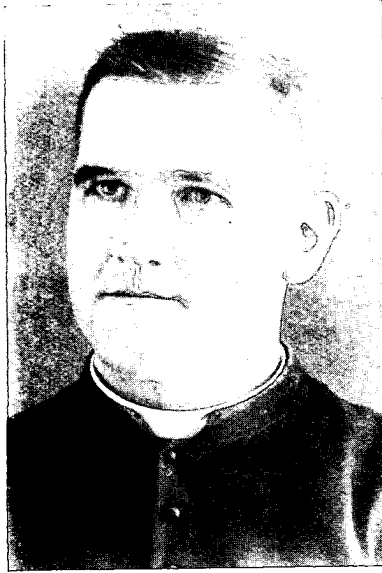
En ces dernières années encore, un nouvel et très louable effort a été fait pour assurer aux élèves la maîtrise complète de la langue anglaise: renouvellement des manuels, emploi de la méthode directe dans les classes supérieures et jusqu'à la dernière année du cours de philosophie, préparation spéciale des professeurs par des séjours d'étude aux États-Unis et à l'Université de Londres. Nous inscrivons ici les noms de ces professeurs de la troisième période qui, par leur énergie, leur zèle et leur compétence, ont établi pour l'enseignement de l'anglais des traditions décidément en progrès:

Adolphe Sylvestre (1897-1906)	Ernest Turcot (1911-1931)
Albéric Picotte (1906-1909)	Honoré Signori (1922-1927)
Eugène Laporte (1907-1910)	Aimé Lafortune (1915-1917)
Albert Gariépy (1908-1919)	Raphaël Gilbert (1919-1922)
Arthur Lepage (1907-1909)	André Bélanger (1921-25)
Joseph Dalpé (1910-1911)	Alphonse Trottier (1926-...)
Albert Pineault (1911-1918)	Henri Bellemare (1928-...)
	Albert Caron (1929-...)

A l'enseignement régulier de l'anglais s'ajoutèrent, en 1869, des récréations anglaises, qu'organisa et maintint longtemps vivantes Thomas McCarthy. En 1872, pour la première fois,

une séance en anglais fut donnée avec succès devant M. le chanoine Fabre et l'honorable Louis Archambault, ministre de l'agriculture. La tradition ne s'en est pas perdue: chaque année, les académiciens anglais donnent une soirée publique, avec discours, chants, déclamations et drame, le tout en anglais.

LES SCIENCES



ABBÉ ALEXANDRE VAILLANT

On est tenté de croire que l'enseignement des sciences fut de bonne heure organisé dans le collège fondé par le Dr Meilleur et activement dirigé par lui pendant plusieurs années. Meilleur était l'ami de l'abbé Holmes. Or, ce prêtre fit, en 1837, un voyage en Europe, à seule fin d'acheter, au compte du Séminaire de Québec, l'instrumentation nécessaire pour les cabinets de physique et de chimie. Il y dépensa $\pm 2,500$ et mit ainsi le Séminaire en état de rivaliser avec toute autre institution similaire de l'Amérique du Nord. Le Dr Meilleur rapporte ces faits avec une satisfaction évidente. On a peine à croire qu'il n'ait pas rêvé d'organiser de même dans son collège l'enseignement scientifique.

Peut-être le voulut-il ? Mais encore lui fallait-il trouver le maître compétent et les fonds nécessaires. D'ailleurs, le premier cours n'était pas encore arrivé au terme des études et, quand il y arriva, le docteur avait quitté l'Assomption.

Trente ans se passeront avant qu'un professeur spécial soit assigné à l'enseignement des sciences et des mathématiques. Jusqu'à 1869, c'est le professeur de philosophie qui doit suffire à tout. Dans cet enseignement des sciences et des mathématiques se sont succédé:

Charles-M. Lesage (1869-1873)
 Adolphe Bérard (1873-1886)
 Elzéar Lafortune (1886-1887)
 Hercule Marsolais (1887-1888)
 Alexandre Vaillant (1888-1910)

Albéric Picotte (1910-1911)
 Augustin Gervais (1911-...)
 Wilfrid Fernet (1910-1919)
 Pierre Gauthier (1919-...)
 Emilien Bérard (1929-...)

Depuis 1910, l'enseignement des mathématiques, dans les classes de philosophie, est confié à un professeur particulier; depuis 1929, M. Gervais enseigne la physique aux élèves finissants et M. Bérard, la chimie et les autres sciences naturelles aux philosophes de première année.

Il faut cependant se garder de croire qu'avant 1869 l'enseignement des sciences ait été négligé. Dès 1840, on fit l'achat d'une machine pneumatique, puis d'une machine électrique (Ramsden) et de quelques autres accessoires scientifiques. En 1861, le procureur, M. Ferréol Dorval, fait un voyage à New-York et y achète une instrumentation assez complète pour laboratoire de physique; puis, en 1870, s'organise un laboratoire de chimie. Entre temps, par les soins patients de M. Félix Vézina, un musée a été ouvert, qui compte d'intéressantes collections d'ornithologie, de minéralogie et de numismatique.

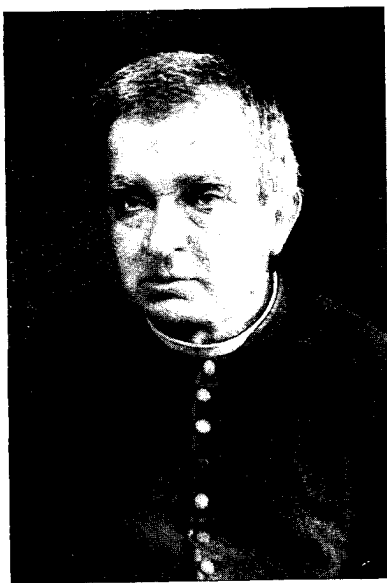
Par la générosité du gouvernement fédéral, en 1883, le musée est enrichi de 3000 échantillons de minéraux canadiens, puis, un peu plus tard, de riches minéraux aurifères, apportés de l'Alaska à l'Assomption par un prospecteur, Joseph Mercier.

L'affiliation à l'Université Laval nécessite quelques modifications au programme des sciences. Il faut ajouter, aux classes de philosophie l'étude de la minéralogie et de la géologie, et reporter aux classes de lettres l'histoire ecclésiastique et l'histoire contemporaine. Force est aussi de mettre fin — et c'est fort dommage — à un petit cours d'architecture qui s'était donné depuis 1836. Commencé par M. Sanche, d'après des notes manuscrites, il avait été continué par l'étude du manuel de Jérôme Demers, professeur au Séminaire de Québec. Ce manuel avait été revu, corrigé et augmenté, à l'usage des élèves de notre collège, par Florent Bourgeault. Les cahiers, les cartes et les modèles en bois dont ce dernier se servait sont disparus, mais on conserve encore, au cabinet de physique, les cinq colonnes



ABBÉ FÉLIX VÉZINA

représentant les cinq ordres d'architecture. Ces colonnes, oeuvre de l'architecte Bourgeault, frère du professeur, sont une preuve qu'en ces temps lointains on croyait déjà à l'efficacité de l'enseignement intuitif. En 1853, Florent Bourgeault fabrique de ses mains un gigantesque cadran solaire, qu'il exposa d'abord dans la cour de récréation, puis dans le parterre.



Chanoine Florent BOURGEAULT

Sans vouloir tout dire, nous nous permettrons de rappeler ce qui a été fait en ces derniers temps pour le progrès des sciences: dans les récentes constructions, de vastes locaux ont été réservés pour les classes scientifiques et les laboratoires. Ils ont été pourvus d'un matériel moderne pour l'enseignement expérimental de la chimie et de la physique. Deux cercles de jeunes naturalistes ont été fondés, qui vivent encore, guidés par deux professeurs, licenciés ès-sciences. Au printemps et en été, plus de trente écoliers herborisent; en automne ils offrent à leurs condisciples

une exposition de centaines de spécimens d'entomologie et de botanique. Les élèves sont préparés à apprécier ces travaux grâce aux notions d'histoire naturelle acquises dans le cours de sciences, qui se donne désormais dans toutes les classes, depuis les *Eléments* jusqu'à la Philosophie.

LA PHILOSOPHIE

Les manuels de philosophie en usage furent d'abord Boylesve (1840-1871), Jouin (1871-1882), Zigliara (1882-1910); ensuite, avec tous les collèges affiliés, l'Assomption adopta Lortie, actuellement au programme pour les examens du baccalauréat.

Quelle fut la valeur de l'enseignement philosophique pendant le premier demi-siècle? Afin d'en juger à bon escient, il faut se rappeler à quelle rude besogne devaient suffire les premiers professeurs de philosophie. A plus de quarante élèves ils avaient à donner un enseignement des plus divers: philosophie,



LE MUSÉE (section de l'ornithologie)



NOS JEUNES NATURALISTES

sciences, mathématiques, grec, anglais, etc... Ce n'est qu'à partir de 1869 que deux professeurs se partagèrent cette tâche qui resta encore lourde pour chacun d'eux. Il faudra attendre jusqu'à 1910 pour voir les professeurs mieux favorisés et mis en état de donner à leur enseignement la préparation qu'il faut.

Malgré les conditions désavantageuses où se fit cet enseignement, et que nous venons de relater, il produisit cependant des fruits, grâce sans doute au zèle admirable des professeurs dont voici les noms :

Jean-B. Gauthier (1838-1839)	F.-X. de la Durantaye (1883-1896)
Étienne Normandin (1839-1840)	Alfred Archambault (1886-1888)
Charles-L. Marsolais (1840-1841)	Ferréol Jobin (1896-1897)
Ferréol Dorval (1841-1842)	Arthur Curotte (1897-1899)
Venant Pilon (1842-1843)	Joseph Riopel (1899-1911)
Ferréol Dorval (1843-1849)	Lucien Pineault (1911-1921)
Florent Bourgeault (1849-1853)	Charles Pilon (1911-1919)
Georges Laporte (1853-1865)	Albert Pineault (1919-1922)
Camille Caisse (1865-1868)	Anastase Forget (1921-1922)
Auguste Provost (1868-1869)	Adrien Bérard (1922-1925)
Camille Caisse (1869-1871)	A.-Albert Melançon (1922-1932)
Magloire Legaré (1871-1872)	Donat Martineau (1925-1929)
Camille Caisse (1872-1874)	Jacques de Martigny (1929-1931)
Joseph Giguère (1874-1882)	B.-Emile Pleau (1931-...)
Eugène Ecrément (1882-1883)	Alexandre Vallée (1932-...)

L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

Dans une maison catholique, dirigée par des prêtres, l'enseignement religieux, catéchistique ou apologétique, doit sans doute être de première qualité. Or, en lisant un coutumier qui date de 1850, nous constatons, non sans étonnement, que "la classe de catéchisme se faisait une fois la semaine, chaque dimanche, à 1 heure". C'est, il faut bien le reconnaître, une heure peu propice. Le coutumier ajoute, et c'est la seconde cause de notre étonnement, que "la préparation de cette classe de catéchisme se faisait pendant la récréation qui suit le dîner". Trop longtemps l'enseignement religieux paraît donc avoir été donné selon la méthode généralement suivie dans les catéchismes populaires, et sans trop exiger de l'élève l'étude précise d'un manuel. Un fait hors de doute, c'est que jusqu'à 1870 les palmarès n'attribuent aucune récompense à l'étude du catéchisme, matière pourtant essentielle de l'enseignement chrétien. Mais, à partir de 1880, le catéchisme et l'apologétique font l'objet d'un enseignement soigneusement organisé et judicieusement sanctionné; les manuels successivement en usage sont : Schouppé, Vandepitte, Cauly, Robert.



LA SCHOLA CANTORUM (1912)

LA CHANT LITURGIQUE

Le plain-chant ou chant liturgique est un complément de l'enseignement religieux. De tout temps les directeurs l'ont ainsi estimé. C'est Edouard Labelle qui, en 1837, l'enseigne le premier aux écoliers. Dans l'obligation où ils se trouveront, jusqu'en 1931, de fréquenter l'église paroissiale, d'y occuper la tribune de l'orgue et de pourvoir à tout le chant liturgique, les dimanches et fêtes, à la grand'messe et aux vêpres, ils travailleront avec ardeur à donner à l'exécution de leur chant le fini artistique, où la piété elle-même trouvera son profit. Une schola cantorum, organisée il y a plus de vingt ans par l'abbé Wilfrid Fernet et entraînée selon les exigences du Motu Proprio de Pie X, se réunit deux fois la semaine pour les exercices de chant grégorien. Un professeur, spécialisé en la matière, donne chaque semaine et à chaque classe des exercices de chant liturgique, et son enseignement, comme tous les autres, reçoit sa sanction aux examens semestriels.

La musique vocale est la compagne ou la servante nécessaire du chant liturgique. De bonne heure, des messes harmonisées ont été préparées pour les fêtes solennelles. On y apportait même parfois un éclat et une hardiesse qui feraient scandale aujourd'hui. Ne lit-on pas dans les chroniques que "le 25 décembre 1851, à la messe de minuit chantée à l'église paroissiale, quatre élèves, longtemps exercés à cette fin, entonnèrent le "Gloria in excelsis Deo", en même temps que le célébrant, Jean-Baptiste Dupuy"? Comment parler de chant harmonisé sans rappeler le souvenir de la fameuse chorale des "Montagnards", organisée à l'Assomption par Pierre Bédard, en 1862, alors qu'il était curé de l'Épiphanie? Cette chorale fut longtemps populaire par ses chants et fameuse par maintes aventures, où la discipline trouvait peu son compte. En 1871, le groupe des Montagnards, formé de seize gais lurons, alla donner deux soirées de chant à Saint-Paul de l'Île-aux-Noix. Nos jeunes furent les invités de M. le curé Georges Lesage; un professeur, Placide Renaud, les accompagnait; mais l'excursion fut désapprouvée par les autorités du collège. Le directeur, Trefflé Gaudet, semonce vertement les joyeux Montagnards, à la rentrée de septembre.

MUSIQUE INSTRUMENTALE

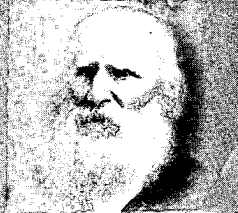
Le premier corps de musique instrumentale fut formé en 1837. Ce fut, on l'imagine, une philharmonie rudimentaire... Les chroniques précisent que "la fanfare, organisée et dirigée par

Premier CORPS de Musique

DU

COLLEGE DE L'ASSOMPTION

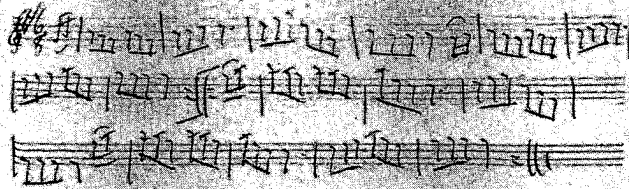
Formé en 1837 et Dirigé par



PIERRE MARTEL, VIOLONISTE, DE L'ASSOMPTION

A. Damase Dorval, Flûtiste; Charles Mareolais, Edouard Montfermant, Edouard Feltier, Clarinettistes; - Elèves du 1er Cours.
Denis Berthelet, Méline Poisson, Violonistes; Godfroy Hamel, Clarinettiste; - Elèves du 2e Cours.
Lucain Biron, Joseph Varin, Clarinettistes; Eliee Martel, Violoniste; - Elèves du 3e Cours.
Joseph Biron, Flûtiste; Narcisse Bourgeois, Flûtiste et Tambour; Pierre Laroche, Clarinettiste; - Elèves du 4e Cours.
Gédéon Berthelot, Urbic Michon, Modeste Poisson, Louis Tellier, Violonistes; Auguste Brisson, Norbert Chamberland, Clarinettistes; - Elèves du 5e Cours.
Edouard Marcier, Violoniste, Elève du Cours Fincais.

Air favori de ce Corps, joué pour la 1e fois en public, en allant au bois avec la Commandant, et en tête de la Compagnie de Milice (ayant fusils de bois) du Commandant N. D. J. JAUMENNE, Belge, ex-Lieutenant-Capitaine dans la Grande Armée de NAPOLEON I, Poète et Professeur de français, au Collège.



SOUVENIR DE LA FETE DU 50e ANNIVERSAIRE DU COLLEGE

Présenté par P. E. Martel, N. P., G. C. G., Ancien Elève de Mr Jaumenne le Juin 1888

gramme des études, et avec raison, puisqu'un grand nombre d'écoliers venaient de milieux ruraux et étaient destinés à y retourner. De fait, cet enseignement, commencé vers 1850 et donné d'abord comme leçon de choses, avec visites à la ferme et culture d'un jardin de botanique, sera spécialisé en 1868 par la création d'une Ecole d'agriculture. Nous lui consacrerons plus loin un chapitre particulier.

Un mot encore de l'enseignement de la sténographie, de la dactylographie, du dessin et de la reliure.



LES LAURÉATS DE PIANO (1918-1919)

En 1877, un cours de sténographie est inauguré, qui dure peu. Bien des fois, au début des années suivantes, il est repris, mais avec le même sort. Ce cours est libre; les élèves s'y inscrivent généralement nombreux; mais, les premières leçons reçues, ils se retirent et la classe reste vide. Il en fut de même de l'enseignement de la dactylographie. Un essai plus sérieux est tenté vers 1920, mais le résultat n'en fut guère différent. Des leçons de ce genre ne peuvent être efficaces qu'à la condition de faire partie intégrante du programme ordinaire des études et de recevoir des sanctions. Le succès en ces matières tient à la constance de l'effort, et les jeunes gens sont de tempérament peu persévérant!

Le dessin est de bonne heure enseigné. Dès 1836, Jean-Baptiste Gauthier en donne les premières leçons, que d'autres continueront, mais avec des fortunes variables. Cet enseignement atteint son apogée vers 1850, quand Florent Bourgeault fait dresser par ses élèves des cartes d'architecture. Malheureusement

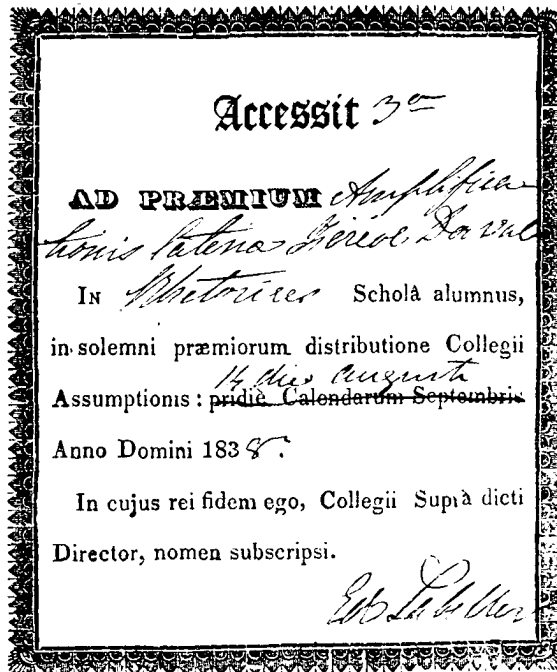
le professeur, désireux de mettre sous les yeux de ses élèves des modèles plus parfaits, introduit les cartes de l'architecte Bailairgé, et les élèves, satisfaits des modèles, cessent de s'exercer au dessin; ils continueront, sans doute, à recevoir les notions rudimentaires nécessaires pour tracer convenablement les figures géométriques, mais ils s'en tiendront à cela.

En 1838, Octave Paquette enseigne la reliure à quelques écoliers. L'un d'eux tirera bon parti de ces leçons. Longtemps, Joseph Guilbault se fera maître-reliure au profit des élèves pauvres, dont les livres n'en peuvent plus. En 1854, il livrera les secrets de son métier à quelques collégiens, mais les secrets et le métier seront pour longtemps dédaignés et oubliés. M. Adrien Lamarche tentera de les retrouver, vers 1900, mais jamais il n'arrivera aux excellents résultats qu'obtient actuellement M. Henri Forest: coudre, grecquer, cartonner, jasper, poser la garde, mettre les coins, letterer, orner de fers décoratifs, rien ne lui est étranger, et il ne laisse rien ignorer aux jeunes artistes-reliureurs qu'il a formés patiemment et consciencieusement.

LES EXAMENS

Pour stimuler les élèves au travail et donner à leurs études la sanction nécessaire, il y eut toujours des examens, des concours et des devoirs quotidiens. Les résultats en étaient proclamés officiellement et solennellement dans des listes hebdomadaires, des bulletins mensuels et des rapports semestriels adressés aux parents, enfin dans le palmarès annuel.

Jusqu'en 1852, les examens étaient trimestriels. Cette année-là, ils devien-



Attestation d'un accessit au prix de composition latine décerné, le 14 août 1838, à Ferréol Dorval et signé par Ed. Labelle, p.d.

ment semestriels et le demeureront jusqu'à ce jour. Ils continuèrent d'ailleurs à se passer selon la méthode orale et publique. Pendant plusieurs jours, tous les élèves étaient réunis dans la grande salle d'études; les parents et les amis de l'institution y étaient admis, et permission leur était accordée d'interroger le collégien, plus ou moins rassuré devant ses juges. L'examen de la fin de l'année était couronné, au dernier jour, d'abondantes fleurs de rhétorique. Outre le supérieur et un élève finissant, qui interprétaient les sentiments des maîtres et des étudiants, il ne manquait jamais d'hôtes qui, s'improvisant orateurs, dissertaient sur l'éducation, son excellence, sa nécessité, voire même ses déficiences.

Ces examens publics, cauchemar de l'écolier, étaient un singulier attrait pour la population. Mais les études n'y trouvaient guère leur avantage; elles y échappaient fatalement au contrôle nécessaire. Comment estimer dans une réunion publique et par quelques questions sommaires, souvent peu opportunes, les connaissances de l'écolier en grammaire, histoire, géographie, philosophie, sciences, mathématiques et de *omni re scibili*? Aussi les directeurs crurent-ils agir sagement quand, en 1869, ils fermèrent la porte au public et soumirent les écoliers à un examen à huis clos. Ils firent un second acte de sagesse, en 1873, quand à l'examen oral ils joignirent un examen écrit, qui de nos jours tend à éliminer de plus en plus l'examen oral, sujet à tant d'aléas et de la part de l'élève et de la part du maître.

L'examen n'a toute sa valeur pédagogique que s'il est sanctionné rigoureusement. Il doit être, pour les élèves négligents, cancre ou inaptes, une suprême épreuve, dont il leur faudra réparer l'insuccès, condition absolue pour la promotion à une classe supérieure. Autrement, la marche des études se ralentit irrémédiablement et le progrès de tous est entravé.

C'est Norbert Barret qui, le premier, en 1852, comprit la nécessité de ces sanctions, ou du moins eut l'énergie de les appliquer sans faiblesse, ne se laissant émouvoir ni par les larmes des enfants, ni par les récriminations de leurs parents. Nommé préfet des études, il ouvre aussitôt un registre, où il inscrit au jour le jour ses remarques sur l'application et les aptitudes de chaque écolier. A feuilleter ce registre, on peut relever, accolées à certains noms, les remarques suivantes: — "moyen dans ses leçons et dans ses devoirs, un peu dissipé" — "très bien, dissipé, mauvaise tenue" — "mal pour thèmes et leçons, versions bonnes"—; puis suit cette réflexion générale sur la classe: "leçons médiocres, thèmes plus médiocres, versions encore un peu plus

médiocres". On comprend que Norbert Barret, longtemps professeur de Rhétorique, a connu le mal dont souffraient les études; il en a gémi et, croyant en avoir trouvé les causes, il va tenter d'y remédier, maintenant qu'il en a le pouvoir. Aux vacances de 1852, il soumet à l'approbation du Conseil une longue liste d'élèves jugés insuffisants ou totalement inaptes à continuer leurs études. Deux logiciens sont condamnés à reprendre l'année; huit rhétoriciens sont remerciés définitivement et trois autres suivront encore la classe de Rhétorique à la rentrée de septembre. En Belles-Lettres et dans les autres classes, des listes semblables sont soumises aux mêmes sanctions. Une classe spéciale de latin sera ouverte à l'automne au profit des élèves arriérés. Toutes les classes supérieures fourniront leur contingent à ce que M. Barret appelle: "la classe des faibles". Deux élèves lui viendront de Rhétorique, six de Belles-Lettres, etc...

M. Barret, on le voit, n'y alla pas de main morte. L'événement demeura lugubrement gravé dans la mémoire des écoliers. Longtemps ils en parlèrent avec terreur; mais l'effet en fut salutaire. Le travail quotidien se renouvela et se maintint désormais ardent, pour le bon succès des études et pour une meilleure préparation de l'avenir des collégiens.

La manière forte de M. Barret n'est assurément pas passée tout entière dans les traditions, mais l'esprit qui l'inspira a survécu. A partir de là, on exigea toujours une note minima qui garantît le succès de l'écolier: de 30%, elle fut successivement portée à 40%, puis à 50%, qui est la note actuellement exigée dans le résultat total des examens et des devoirs du semestre.

Pendant le semestre, le collégien est tenu en haleine par les listes hebdomadaires, lues, depuis 1864, chaque dimanche soir, à la salle d'études, devant les élèves et les maîtres réunis. Chaque liste est inscrite au livre d'or, commis à la garde du préfet des études; deux copies en sont faites et remises, l'une au supérieur, l'autre au directeur des élèves. Avant 1864, et depuis la fondation, la liste, résultat des notes de devoirs et récitations de la semaine, était lue en classe par le professeur. Qui le croirait? On ne réussit qu'en 1861 à faire accepter la liste hebdomadaire des élèves de philosophie. Nous avons dit déjà à quelles difficultés s'était heurté M. Normandin, en 1841, pour l'avoir tenté. Il était encore réservé à l'énergique M. Barret de réussir, là où d'autres n'avaient osé risquer l'aventure ou avaient rencontré un mauvais vouloir insurmontable.

Les concours, ou concertations, sont un autre moyen d'intéresser l'écolier à sa besogne intellectuelle. En dehors des concours

inter-collégiaux ou provinciaux, qui furent établis assez tard et qui furent d'abord assez rares, le collège a toujours tenu ses concours écrits ou oraux. Et il faut voir quel cachet de solennelle importance on leur donnait autrefois! Le coutumier de 1849 ne dit-il pas que "pour les concours ou grandes compositions, qui dureront cinq heures consécutives (de 1 à 6 hrs p.m.), les maîtres changeront de classe; l'élève ne pourra se servir que d'un papier dont le format a été choisi d'avance; il inscrira son nom en travers de la copie, au coin supérieur, à gauche, lequel sera ensuite plié, puis cacheté". Plus tard, les chroniques de 1860 nous font lire que "dans la classe de Méthode, deux camps sont formés pour une concertation latine. Au camp vainqueur ira le drapeau qui porte l'inscription: Victoria; au camp vaincu, mais ne perdant pas l'espoir et préparant une revanche prochaine, on remet le drapeau: *Spes*". En 1884, les Romains sont aux prises avec les Grecs, puis avec les Carthaginois! Sous des formes diverses, ces concertations se sont conservées dans les traditions écolières, avec grand profit pour les études.

En dehors des concours inter-collégiaux qui, en ces dernières années, se sont multipliés, deux fois le collège a soumis des copies d'écoliers aux grandes expositions universelles. Exposition de Paris, en 1878, et exposition de Chicago en 1893. A cette dernière exposition, qui marquait le 4^e centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe-Colomb, cinq forts volumes, artistement reliés, furent transmis, qui contenaient des copies d'écoliers de toutes les classes. Toutes ces copies sont les compositions mêmes de l'examen de janvier 1893. Elles portent toutes la note de correction et les remarques du professeur. Elles nous permettent donc d'examiner à loisir, sur des documents authentiques, quels étaient, il y a quarante ans, les questionnaires de l'examen et les réponses faisant foi du savoir de l'élève. Quelques lecteurs trouveront peut-être intérêt à considérer ces questionnaires:

Examen d'apologétique, en philosophie, seconde année.

- 1° But d'une démonstration religieuse.
- 2° Démonstration sommaire de la foi (exposé et développements).
- 3° Fondements—moyens de la démonstration chrétienne.
- 4° Existence de Dieu (preuves résumées).
- 5° Liberté physique—morale; loi naturelle—religion, (objectivement et subjectivement)—religion naturelle—révélée (définitions).
- 6° Obligation du culte intérieur et extérieur (démonstration).
- 7° Miracles de la parole évangélique (définition, division, exposition).

Les élèves dont les copies étaient primées et jugées dignes de l'exposition étaient: Aldéric Dutrisac, Diodore Laramée, Damase Longpré et Arthur Lamarche.

A une composition de logique, qui devait durer quatre heures, les concurrents avaient à répondre aux questions suivantes:

- 1° Ignorantia—error—dubitatio positiva et negativa—demonstratio propter quid et quia—sophisma compositionis et divisionis—(definitio et exemplum).
- 2° Criterium formaliter est quid distinctum tum a facultate cognoscitiva, tum ab objecto ut cognito (thesis probanda).
- 3° Conscientia intra limites proprii objecti est criterium veritatis (thesis probanda).
- 4° Doctrina Kantiana de objectivitate primorum principiorum (expositio et refutatio).
- 5° Magisterium—auctoritas—sensus naturae communis—criterium supremum—objectum materiale, formale scientiae (def. et ex.).
- 6° Diversitas specifica scientiarum a diversitate objecti formalis sub quo praecipue resultat, et ultimo, a diverso abstractionis gradu a materia.

Toutes les réponses des copies primées sont données en un latin scolastique très convenable et sont signées d'Anatole Lachapelle, Louis-Philippe Geoffrion, Eustache Paré, Evariste Brassard.

En dialectique, étaient jugées dignes des honneurs de l'exposition les copies de Louis Brunette, Joseph Foisy, Arthur Cadot et Joseph-Edouard Bélair. Qui ne sera curieux de connaître quelles pouvaient être, il y a quarante ans, les questions de l'examen de physique?

1. Nœuds et ventres de vibrations dans un tuyau sonore (définition et expérience qui les démontre).
- 2 Mécanisme de l'audition.
- 3 Chaleur (déf. et origine, hypothèse sur sa nature).
- 4 Thermomètre à alcool.
- 5 Convertir: 17 degrés Réaumur en degrés centigrades;
72 degrés Fahrenheit en degrés centigrades;
40 degrés Centigrades en degrés Réaumur;
95 degrés Fahrenheit en degrés Réaumur;
23 degrés centigrades en degrés Fahrenheit.
- 6 Reflet (notion).
- 7 Lois de la réflexion de la lumière (énoncé).
- 8 Distinction entre les images réelles et les images virtuelles.
- 9 Construction graphique des images réelles et des images virtuelles dans les miroirs concaves.

Les copies d'Arcade Godreau et de Joseph Bourque étaient primées. Viennent ensuite les questionnaires de l'examen de chimie, avec les copies d'Evariste Brassard, Eustache Paré, Joseph-Edouard Bélaïr; ceux de minéralogie, de géologie, botanique, cosmographie et algèbre, avec les copies de Louis-Philippe Geoffrion, Anatole Lachapelle, Louis Brunette, Joseph Foisy, Joseph Clément, Damase Longpré, Auguste Godreau et Eustache Paré.

Le volume consacré aux devoirs de Rhétorique et de Belles-Lettres contient des compositions de catéchisme de persévérance, des discours en latin (*Sancti Luciani oratio*), des discours en français (Dollard des Ormeaux à ses compagnons d'armes, — Le chevalier de Lévis à son conseil de guerre, — Appel en faveur de la Pologne adressé à Louis XV, — Discours de Lotbinière, au parlement de 1792, en faveur du français), discours signés de Rodolphe Beaudoin, Jacques Brien, Arthur Pigeon, Anthime Piché, Frs-Xavier Tousignant, Robert Rocher, Joseph Riopel, Clément Lemire, Victor Lefebvre, Achille Forest, Joseph Duquette, Albéric Corbeil, Hormisdas Lachapelle, Albéric Picotte, Frédéric Leclerc, Zénon Aumond, Ferréol Dubreuil.

A lire ces volumes, intéressants à maints points de vue, on relève encore les noms suivants:

En Belles-Lettres: Alfred Jacques, Emile Choquette, Henri Foisy, Eustache Dugas, Henri Leblanc, Rodolphe Guilbault, Hector Rivest, Clément Robitaille, Séraphin Marion, Adélaïde Allard, Israël Lachapelle, Arcade Godreau, Eugène Labrèche, Jean-Baptiste Martineau, Avila Cadieux, Joseph Hébert, Clément Berthiaume, Arthur Lamarche.

En Versification: Rodolphe Sylvestre, Wilfrid Royal, Avila Bélanger, Antonio Lamarche, Georges Dugas, Joseph Belleville, Léonidas Giard, Théophile Maréchal, Josaphat Dufort, Joseph Choquette, Eugène Desroches, Charles Rivest, Zénon Martel, Eugène Desrochers, Albert Brault, Joseph Comtois, Alfred Quessy, Henri Magnan, Joseph Ayotte, Albert Thibodeau.

En Méthode: Joseph Geoffrion, Alfred Désy, Euclide Hétu, Charles-Auguste Piché, Henri Renaud, Alfred Dorais, Hilaire Therrien, Edmond Riopel, Arsène Christin, Armand Beauséjour, Léon Auger, Alexandre Thibodeau, Louis Bélaïr, Albert Granger, Eugène Marsolais, Emile Constant, Georges Gendron, Alfred Bérard, Rosario Frigon, Léopold Chaput, Arthur Giard, Philibert Giguère, Alfred Desrochers, Ubald St-Jacques, Honorius Cormier, Louis Fortin.

En Syntaxe: Eugène Cloutier, Oscar Maurice, Jean-Marie Richard, Edmond Renaud, Joseph Robillard, Henri Jeannotte, Euclide Chaput, Henri Marsolais, Willie Ducharme, Arthur Vadnais, Ernest Chaussé, William Ouimet, Alphonse Reed, Edouard Riopel, Félix Senécal, Amable Dorval, Joseph Jetté, Philippe Marion, Hormisdas Mayer, Mastai Guilbault, Alexandre Sasseville, Hercule Choquet, Armand Charette, Edmond Lajeunesse, Arthur Larose, Roch Vézina, Charles Drapeau.

En Eléments: Zéphirin Dupuis, Achille Jetté, Edmond Sansregret, Joseph Chevalier, Lucien Pineault, René Faribault, Wilfrid Chevrette, Azarie Foisy, Arthur Savoie, Henri Marcoux, Moïse Cormier, Théodule Charette, Mastai Mireau, Médéric Robillard, François Lefebvre, Ovila Fournier de Belval, Amédée Goulet, Carolus Fafard, Alphonse Guy, Hermel Berthiaume, Maxime McKercher, Emile Auger, Albert Labine, Prudent Desjardins, Joseph Sincerny.

On peut s'imaginer la joie, la légitime fierté qui emplissait l'âme de tous ces enfants, quand ils virent leurs devoirs-manuscrits, reliés dans des cuirs superbes, prendre la route mystérieuse de Chicago. Comme ils durent alors rêver de gloire! De cette gloire, lointaine et inaccessible pour la plupart, ils voyaient chaque année leurs fronts s'illuminer au jour de la distribution des prix.

LA DISTRIBUTION DES PRIX

Une première distribution de récompenses fut faite aux écoliers à la fin de l'année scolaire 1844-1845. Le coutumier de 1849 dit: "Les prix seront déposés chez M. le directeur, où les élèves pourront aller les admirer". En ce temps-là, comme aujourd'hui, il y avait les prix ordinaires donnés par le collège pour récompenser le mérite dans chacune des matières enseignées; puis, il y avait les prix extraordinaires décernés pour des mérites spéciaux et présentés par des amis ou par d'anciens élèves

MARIE-AURÉLIE FARIBAUT, née en 1798 de Joseph-Edouard, notaire, épousa d'abord, en 1820, Chs-Auguste de Saint-Ours, seigneur de l'Assomption. A la mort de son mari (1837), elle hérita de la seigneurie; mais ses droits furent contestés par ses beaux frères. Ils alléguaient que les biens de Paul-Roch de Saint-Ours, leur père, devaient passer aux de Saint-Ours en ligne directe. Pendant vingt ans, il y eut contestations devant les tribunaux. L'affaire fut enfin réglée à l'amiable: les intéressés consentaient à se diviser les terres à part égale. Entre temps, la seigneuresse avait épousé (1843) Louis-M. Viger, seigneur de Repentigny et avait recueilli sa succession en 1855. Deux fois seigneuresse, Mme Viger continuera d'habiter le manoir de l'Assomption. Veuve et sans enfant, elle portera toute son affection sur son neveu, Joseph-Norbert Faribault, notaire. A sa mort (1880), elle l'établira son héritier. En 1883, J.-N. Faribault mourut, en laissant ses droits seigneuriaux à sa veuve, Odile Dorval, qui vécut jusqu'en 1908, alors que la succession passa à son fils, M. Joseph-Edouard Faribault, C.R.

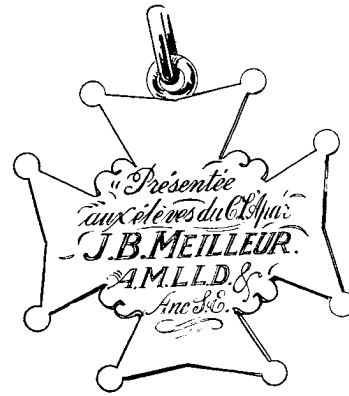


LA SEIGNEURESSE VIGER

du collège. Les premiers prix de ce genre furent offerts par Mme la Seigneuresse Viger, qui venait elle-même, chaque année, remettre sa récompense à l'élève méritant. En 1846, Mgr Jean-Charles Prince, évêque de Martyropolis et auxiliaire de Montréal, donnait un "prix de sagesse". L'année suivante, Mgr Gaulin, évêque de Kingston et, depuis l'année précédente, curé de l'Assomption, présentait un nouveau prix spécial, et ces exemples furent vite imités. En 1875, MM. Edouard et Jean-Baptiste Labelle "fondaient" un prix de \$20 d'or, "en récompense de la bonne conduite et de la piété". En 1877, Adélar Barolet faisait appel à tous les anciens membres de l'Académie française et



(au recto)



(au verso)

Cette médaille, la première présentée aux élèves, fut attribuée, en 1860, à Arthur Dansereau, comme prix de composition française. Elle porte inscrit au recto: "Bonheur passe, honneur reste;" au verso: "Présentée aux élèves du C. L. A. par J.-B. Meilleur, A.M., L.L.D., & anc. S. E." (ancien Surintendant de l'Éducation.

recueillait une somme suffisante pour fonder le "prix de l'Académie française". L'année même de sa mort, le Dr Meilleur donnait au collège un dernier témoignage d'affection, en prenant sur ses maigres rentes la somme de \$200 pour fonder un prix "en faveur des deux élèves ayant obtenu les meilleurs succès dans l'étude de la langue anglaise". En 1880, le Marquis de Lorne, gouverneur général du Canada, offrait spontanément une médaille frappée à son effigie. Quelques années plus tard, le lieutenant-gouverneur de la province faisait de même, et c'est depuis une tradition que n'ont jamais reniée les hôtes de Rideau Hall et de Spencer-Wood. C'est vers 1890 que furent attribués, pour un première fois, la Médaille du Pape et le grand prix d'Excellence générale (\$50 d'or) offerts par le collège.

Ces prix de fondation et autres récompenses extraordinaires, que nous apporte chaque année l'affection de nos Anciens, font

de la distribution des prix une fête princière. Un amateur de statistique a calculé que, l'an dernier (1932), il s'est donné à la distribution des prix de juin: 800 volumes, canadiens pour la plupart et d'une valeur globale de \$650, quinze médailles d'or, d'argent ou de bronze, \$275 en pièces d'or.

LE PALMARES

Nous sommes loin des fêtes des prix d'il y a 50 et 60 ans; mais on savait alors faire oublier sa pauvreté par un décorum protocolaire qui se décelait jusque dans les dimensions du palmares! une longue bande de parchemin de 5 x 2 pieds, écrite à trois colonnes et d'une calligraphie soignée, que le lecteur, le professeur de philosophie d'ordinaire, déroulait avec une savante solennité. De 1840 à 1880, tous les palmares, moins celui de 1862 imprimé en français, étaient rédigés en latin. Cela ne manquait pas de mystère pour les profanes.

Nous donnons, à titre de curiosité, quelques extraits des palmares de 1879 et 1880:

Excellentiae omnimodae praemium viginti aureorum meritis et consecutus est JOSEPHUS COMTOIS, in Humanitatum schola.
 Praemium numismatis argentei ab Excellentissimo Generali Gubernatore Marquis de Lorne, gratissime concessi, meritis et consecutus est ALFREDUS MARSOLAIS, in Rhetorices schola.
 Praemium laboris accuratioris in anglica lingua meriti et consecutus sunt VILFRIDUS LAROSE, in Humanitatum schola, et ALPHONSUS ROBILIARD, in quinta schola.
 Praemium primum problematum chymiae accuratius solutorum meritis est DAMASUS LAFORTUNE.
 Primum praemium arithmetices meriti et consecuti sunt ex aequo HENRICUS GATES et FERDINANDUS CRÉPEAU.

LES BIBLIOTHÈQUES

De la salle d'étude les écoliers ont présentement accès à leur bibliothèque. Ils y trouvent tous les ouvrages qu'il leur est utile de consulter pour leurs travaux scolaires ou académiques, tous les livres aussi qui leur fournissent une lecture attrayante et instructive: philosophie, religion, sciences, littérature, histoire, éloquence, poésie, romans, nouvelles et aventures. Il n'en fut pourtant pas toujours ainsi.

Dans les années qui suivirent la fondation, les livres étaient rares. En 1833 et 1834, pour lire des ouvrages autres que leurs manuels classiques, les écoliers devaient les emprunter à des amis du dehors. C'est ainsi qu'à l'exemple des fondateurs Laurent Dorval, Joseph Sanche, Moïse Raymond ouvrent leur

Attestation d'un accessit au Prix d'Excellence générale (\$20 d'or) mérite, en 1879, par Victor Pauzé, élève
missant, et signé par J.-T. Gaudet, père, directeur, pour Pierre-Ferréol Dorval, supérieur.

Die 24te Junii Anno 1879
P. J. Dorval, Pöndörp.
J. T. Gaudet, Pöndörp.

NOMEN MEUM SUBSCRIPSI.

EGO, COLLEGII ASSUMPTIONIS SUPERIOR,
IN CURSUS REI FIDEM,

Victor Pauzé
MEMBRUM EST.

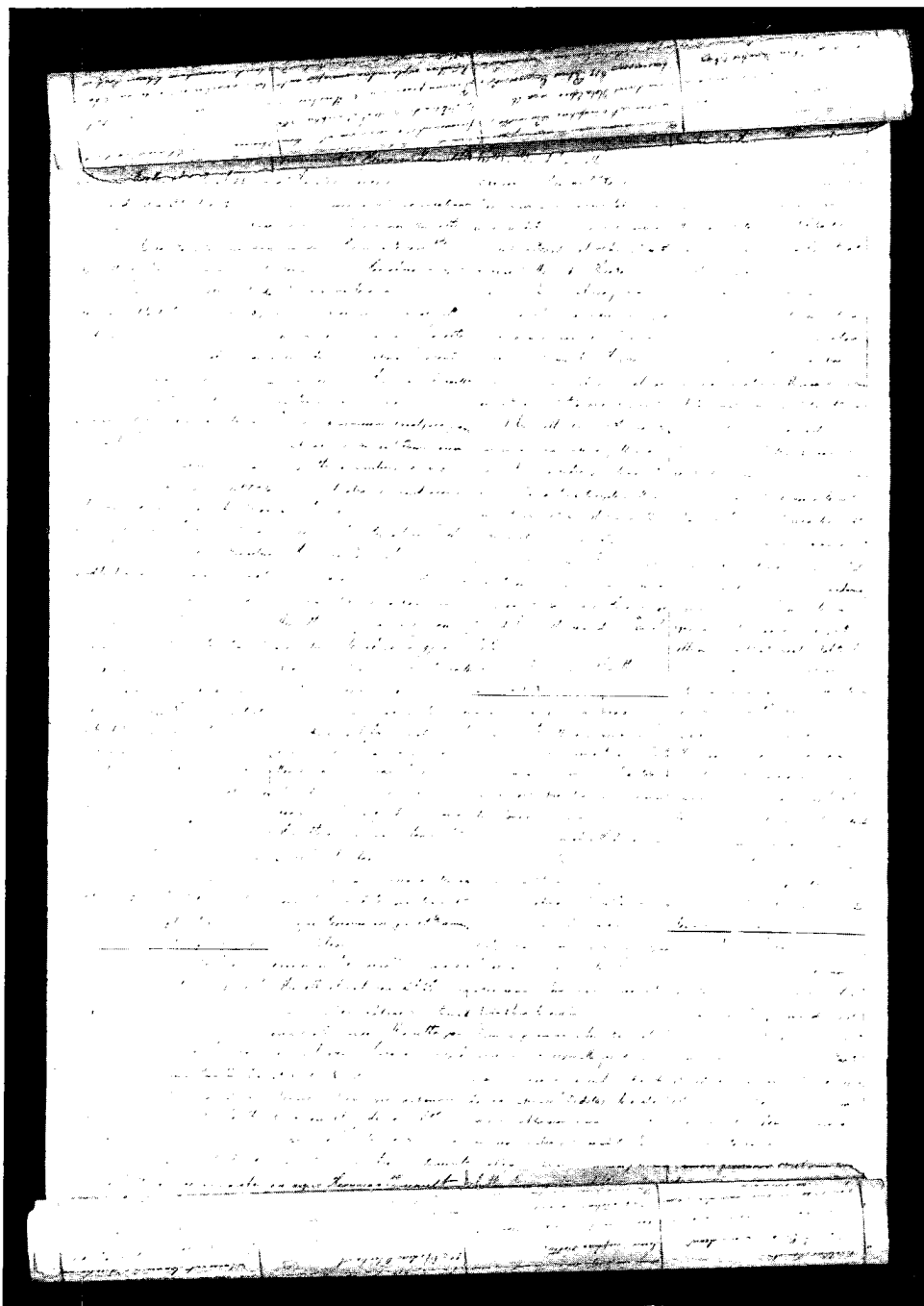
PRESBYTERIS PERHONESTIS FUNDATUM,

A

Victor Pauzé
Scholam Agens, ad hoc

EXCELLENTIAE OMNIMODAE PREMIIUM

Victor Pauzé
Scholam Agens, ad hoc



PHOTOGRAPHIE DU PALMARÈS DE 1330

bibliothèque particulière, non sans risque, aux jeunes collégiens. En 1835, Edouard Labelle recueille près de 200 volumes: ce fut le premier noyau de la bibliothèque actuelle, qui s'est constituée lentement, dans le cours du siècle, surtout par les legs généreux de nos anciens élèves. Une collection des plus intéressantes nous est venue de Sir Louis-Amable Jetté.

Logés d'abord dans les mansardes de la bâtisse de 1832, les livres furent, en 1890, reçus dans un local plus spacieux, alors que fut converti en bibliothèque le prolongement de la voûte de la chapelle jusque sous le dôme; mais, en 1914, l'agrandissement de la chapelle nécessita un déménagement, et les livres furent entassés, pour quelques années, dans une petite salle attenant au musée. En 1920, une vaste pièce, à deux étages et abondamment éclairée, dans la résidence des professeurs, devint le palais des livres. Deux chambres viennent d'y être ajoutées pour recevoir des collections particulières: canadienne et pédagogie. Plus de 25,000 volumes et quantité de brochures, revues, etc. se trouvent là, précieux auxiliaires pour le travailleur intellectuel.



ARTHUR DANSEREAU

Né à Contrecoeur en 1844, ARTHUR DANSEREAU entra au collège en 1855 (23^e cours). Admis au barreau en 1865, mais rédacteur à la *Minerve*, depuis 1862, il se sentira peu d'attraits pour la jurisprudence et il sera toute sa vie, dans le journalisme, un vigoureux et étincelant polémiste. Cartier et, plus tard, Laurier rechercheront sa compagnie pour confier à sa plume alerte l'exposé de leurs projets et la défense de leur politique. Maître des Postes, à Montréal, en 1892, il démissionne pour passer à la direction politique de la *Presse* où il célébrait, en 1907, le 45^e anniversaire de son entrée dans le journalisme. Il mourut en 1918.—“Dansereau fut l'un des journalistes les plus forts, les plus instruits du pays. Pendant près d'un demi-siècle, il a brillé au premier rang dans l'état-major du journalisme... Son puissant cerveau était un véritable arsenal, qui fournissait des munitions et des armes aux orateurs politiques de l'époque”. (L.-O. David). “Toutes les grandes polémiques du temps le virent sans cesse au plus fort de la mêlée, avec sa plume redoutable comme une épée”. (A.-D. Decelles).